



OBSERVATOIRE
PARTENARIAL
DE LA COHÉSION
SOCIALE
ET TERRITORIALE

DECEMBRE 2023

Diagnostic du Contrat de ville 2015–2023 de la métropole de Lyon





Sommaire

- 4 Préambule

- 6 PRÉSENTATION DU TERRITOIRE ET DU CONTEXTE ACTUEL**
- 8 Entre polarisation et diffusion, une dynamique de métropolisation à l'œuvre depuis plus de vingt ans
- 12 Des évolutions socio-économiques marquées
- 16 D'une fracture Est-Ouest à une juxtaposition socio-spatiale plus composite
- 18 Les quartiers Politique de la ville au sein du projet métropolitain

- 20 LES QUARTIERS PRIORITAIRES MÉTROPOLITAINS EN 2023**
- 22 Des inégalités sociales et territoriales toujours prégnantes
- 32 Des vulnérabilités plurielles et cumulatives
- 60 Des quartiers qui nécessitent toujours une attention spécifique

- 64 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET INSERTION**
- 67 Les dynamiques économiques à l'œuvre
- 75 Les dynamiques bénéficient-elles aux demandeurs d'emploi des QPV ?

- 88 EMANCIPATION PAR L'EDUCATION ET LA CULTURE**
- 90 L'éducation, lien majeur avec l'action publique territoriale
- 110 Culture : trouver et renouveler ses repères dans un monde de plus en plus complexe

- 120 HABITER, SE DÉPLACER, DES BESOINS ESSENTIELS ET INDISSOCIABLES POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS**
- 122 L'habitat des quartiers prioritaires
- 150 L'accès à la mobilité des habitants des quartiers prioritaires

- 160 SANTÉ ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE, UN IMPENSÉ DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**
- 162 Des inégalités de santé entre les quartiers prioritaires
- 182 Les habitants des quartiers face à la transition écologique

- 200 ANNEXES**
- 202 Facteurs de risque et de protection : pour une lecture transversale de l'état de santé des habitants
- 206 Quelques initiatives et actions en faveur de la transition écologique dans les quartiers prioritaires de la métropole de Lyon

- 208 Un diagnostic à mettre en perspective





Préambule

Institué par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le contrat de ville constitue le cadre de référence de la politique de la ville et de l'ensemble des politiques menées en faveur des quartiers prioritaires.

La Métropole de Lyon a confié à l'Agence d'urbanisme la réalisation du diagnostic du contrat de ville métropolitain 2024-2030 dans la continuité des travaux réalisés pour alimenter l'évaluation du contrat 2015-2020, prolongé jusqu'au 31 décembre 2023.

L'agence a contribué à dresser le bilan des principales évolutions socio-démographiques des habitants des Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et des Quartiers de veille active (QVA)¹. La réalisation de ce travail évaluatif a été l'occasion d'actualiser l'indice de sensibilité sur l'ensemble des quartiers concernés. Cet indice de sensibilité avait été calculé pour la première fois dans l'agglomération lyonnaise en 1994.

La contribution au présent diagnostic, qui s'est déroulée d'avril à décembre 2023, s'est construite autour de deux volets :

- L'élaboration du diagnostic avec une approche multithématique et transversale afin d'avoir une analyse globale de la situation actuelle des quartiers populaires. L'objectif est de valoriser le socle de connaissances et de mettre en évidence les spécificités des quartiers en associant une approche statistique et une approche qualitative.
- L'identification d'indicateurs clés à retenir pour chaque thématique traitée afin de constituer un baromètre évaluatif qui sera suivi et actualisé en continu sur toute la durée du prochain contrat de ville.

Ce diagnostic s'appuie sur la mission d'observation et les travaux produits par l'observatoire partenarial des quartiers populaires (anciennement observatoire partenarial de la cohésion sociale et partenariale) mis en place en 1996.

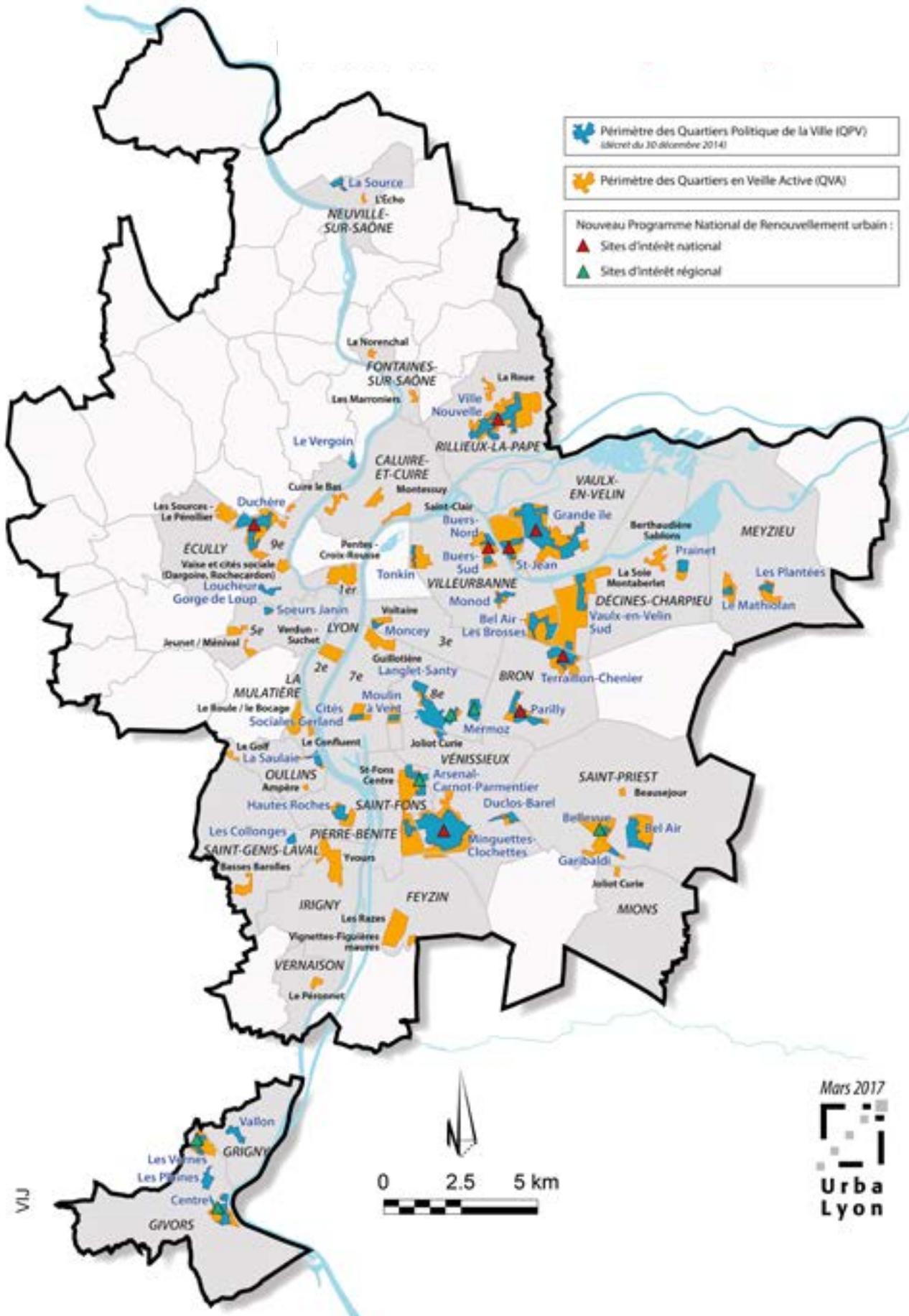
Les missions de cet observatoire consistent à analyser chaque année les évolutions socio-économiques de l'ensemble des territoires à une échelle infra-communale : situations des QPV et des QVA par des approches quantitatives et qualitatives, avancement des 13 sites en renouvellement (Tableau de bord du suivi des objectifs urbains tous les cinq ans), et plus récemment, évaluation des territoires des Cités éducatives. Les données sociales sont mises à jour chaque année avec pour objectif de suivre l'évolution des écarts entre les quartiers de la géographie prioritaire et le reste de l'agglomération et de dresser le diagnostic des fragilités et des spécificités des quartiers. Cette mission a été inscrite dans les précédentes contractualisations, en particulier celle du Contrat de ville 2015-2020.

Le diagnostic est organisé sous la forme de cinq chapitres principaux :

- Portrait des quartiers prioritaires métropolitains
- Le développement économique, l'emploi et l'insertion
- L'émancipation par la culture et l'éducation
- L'habitat et les mobilités
- La santé, la résilience et la question de la transition dans les quartiers populaires

Source : Rapport 14 « Principales évolutions des quartiers politique de la ville et leurs habitants » (Janvier 2023)

La géographie prioritaire dans la métropole de Lyon en 2015



V1J



PRÉSENTATION DU TERRITOIRE ET DU CONTEXTE ACTUEL

Entre polarisation et diffusion, une dynamique de métropolisation à l'œuvre depuis plus de vingt ans

Le territoire de la métropole de Lyon compte 59 communes, près de 1,4M d'habitants en 2019 et un taux de croissance annuel de l'ordre de 0,9% entre 2013 et 2019. La dynamique de l'emploi, les fonctions universitaires et de recherche, le développement de la métropole tertiaire sont parmi les principaux ressorts de son dynamisme.

Une attractivité relativement récente

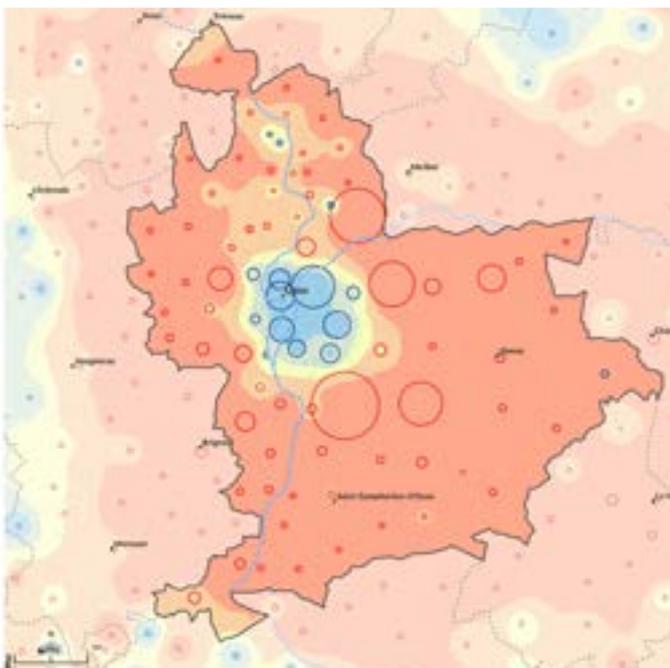
Si l'on regarde le temps long cette dynamique de croissance apparaît relativement récente. Elle émerge dans les années 1990 pour prendre ensuite son plein essor dans les années 2010. Différentes périodes révèlent ainsi la dynamique de construction métropolitaine. Les quartiers de la politique de la ville prennent une place particulière dans ces évolutions.

Dédensification des villes-centre et boom pavillonnaire

La période 1968-1982 est marquée par la crise des centres avec des départs massifs en provenance de Lyon et Villeurbanne, par l'essor des grands ensembles et la croissance du modèle pavillonnaire en périphérie, à Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Saint-Priest, Meyzieu, ou encore Rillieux-la-Pape.

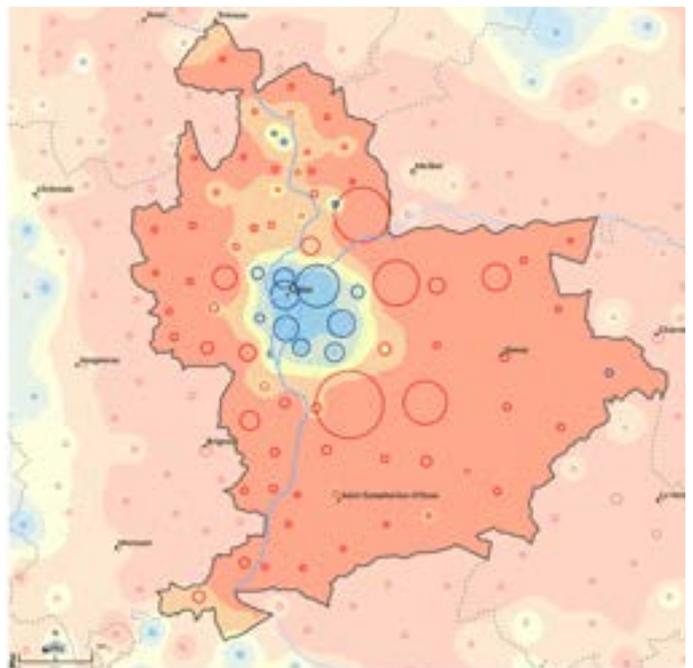
Période 1968-1975

Source : Insee RP



Période 1975-1982

Source : Insee RP

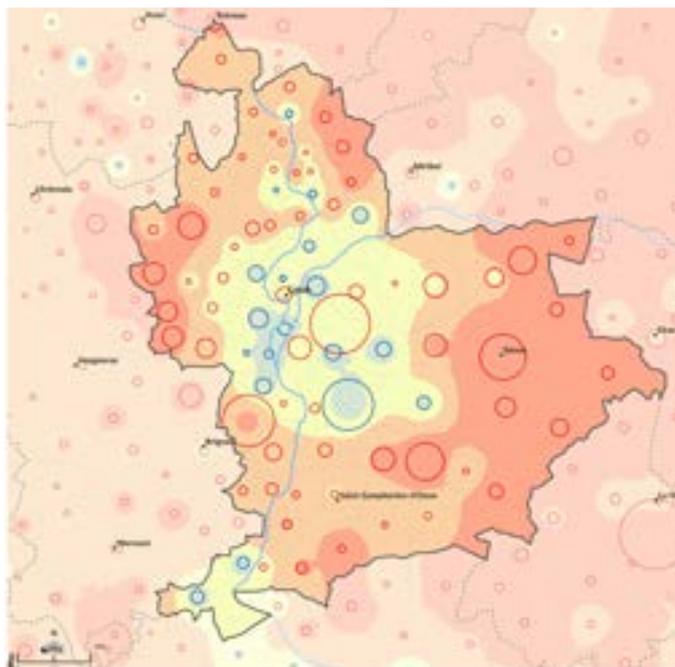


Déclin des quartiers populaires et poursuite de la péri-urbanisation

La période 1982-1999 est marquée par une reconquête des centres et une poursuite de la périurbanisation. C'est aussi une période qui accuse une certaine « crise des banlieues » qui voient alors leur population décroître (-9 000 hab. à Vénissieux, -5 000 hab. à Vaulx-en-Velin, -3 200 hab. à Rillieux-la-Pape ou Bron).

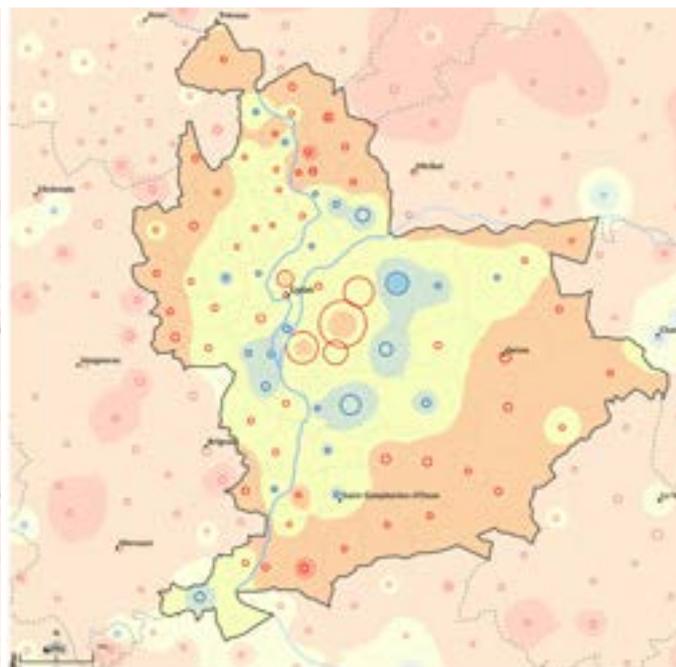
Période 1982-1990

Source : Insee RP



Période 1990-1999

Source : Insee RP

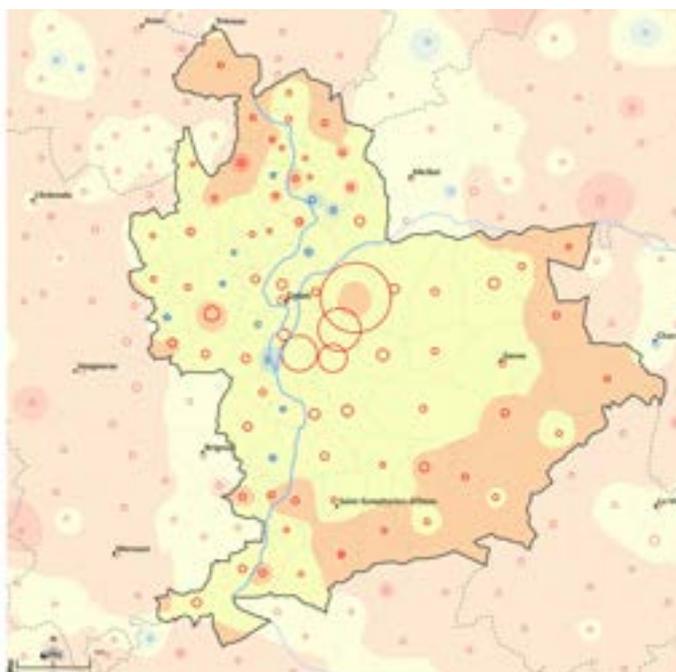
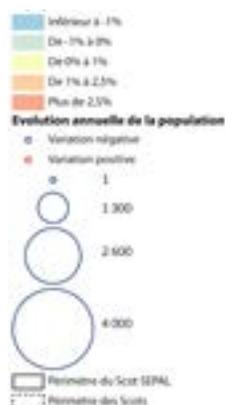


« Elles courent, elles courent les banlieues »

De 1999 à 2008, « campagnes résidentielles » et croissance du centre se poursuivent. Les quartiers de grands ensembles et les secteurs politiques de la ville continuent quant à eux de perdre de la population.

Période 1999-2008

Source : Insee RP

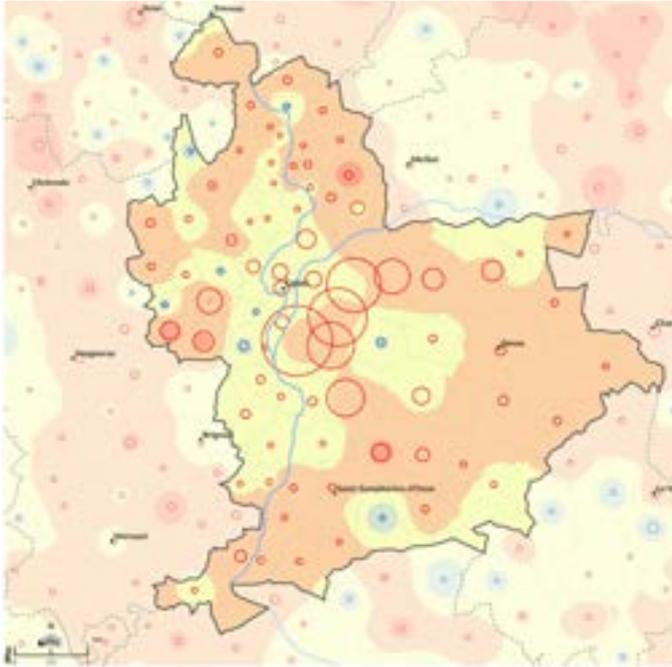


Regain de la ville centre et des quartiers populaires, renouvellement de la ville sur-elle-même

Enfin, les dernières périodes 2008-2013 et 2013-2019 voient un retour à des niveaux de population équivalents à ceux des années 1960 dans le centre mais un profil démographique rajeuni et moins familial. Les communes de banlieue ne perdent plus de population. La périurbanisation se poursuit.

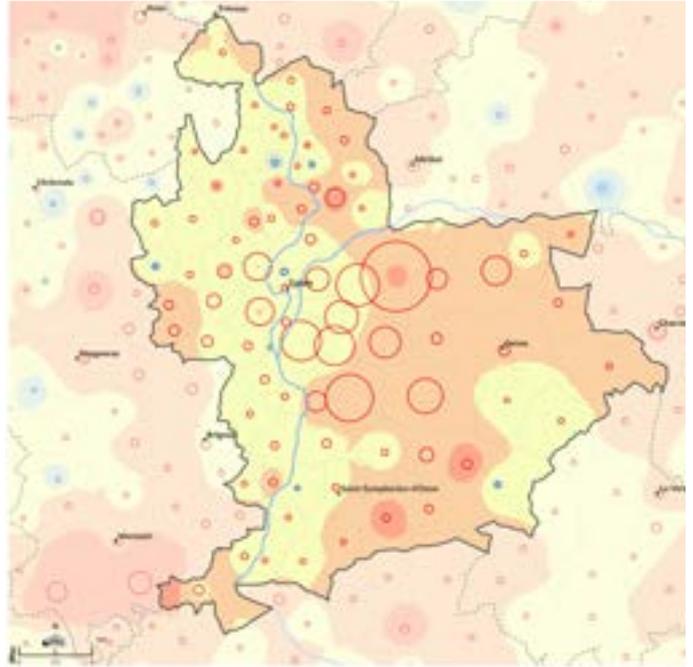
Période 2008-2013

Source : Insee RP



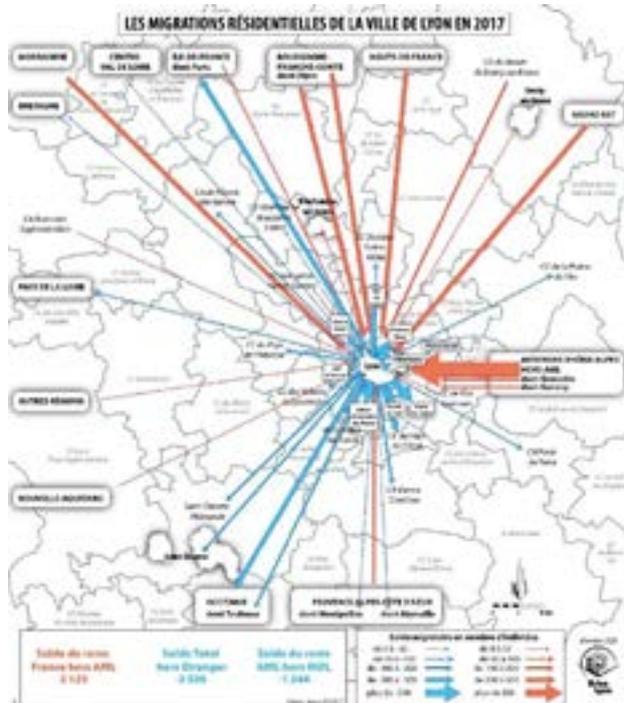
Période 2013-2019

Source : Insee RP



Les migrations résidentielles de la ville de Lyon en 2017

Source : Insee RP



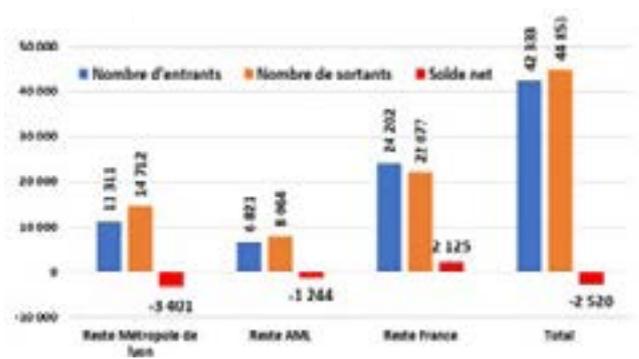
Un rôle de « hub résidentiel »

Ces évolutions démographiques distinctes entre centre et périphéries mettent aussi en scène le rôle de « hub résidentiel » joué par la métropole. En effet, la métropole et plus particulièrement Lyon, joue un rôle de porte d'entrée des flux venus des autres régions françaises avec lesquelles elle présente un solde excédentaire (+2 125) puis redistribue ces flux au travers des migrations résidentielles, du centre vers les autres communes de la métropole et plus largement, vers son aire métropolitaine avec qui elle présente un solde déficitaire (-2 520 personnes entre 2016 et 2017).

Flux et solde migratoire depuis et à destination de Lyon entre 2016 et 2017

Source : Insee RP

La hausse des valeurs immobilières conjuguée à la recherche de grands logements conduit les ménages à s'installer toujours plus loin des quartiers centraux. Il en résulte un phénomène de dilatation des territoires du quotidien.



Actifs par commune travaillant au sein de la métropole de Lyon

Source : Insee RP 1968, 1982, 1999, 2018



EN SYNTHÈSE

Dans ce mouvement d'attraction-diffusion, les quartiers politiques de la ville offre un portrait résidentiel relativement atypique. Les 37 quartiers prioritaires (QPV) et les 29 Quartiers de veille active (QVA) accueillent environ 297 000 habitants en 2018, ce qui représente 20% de la population de la métropole de Lyon. Leur mobilité résidentielle y est plus modérée (11,5% des habitants des QPV ont déménagé entre 2015 et 2016 contre 12,4% pour le reste de la métropole).

Des évolutions socio-économiques marquées

Repertoire des fonctions

Un socle économique diversifié, une capacité à surmonter les crises et les aléas sectoriels

Comptabilisant près de 650 000 emplois en 2022, la métropole constitue le deuxième pôle d'emplois salariés privés après le Grand Paris. Elle enregistre une progression de l'emploi privé de 15% entre 2010 et 2020, soit plus de 76 000 emplois créés.

Le tissu d'activités est particulièrement diversifié. Sans spécialisation trop forte, il assure une certaine résilience face aux crises et aux aléas sectoriels, tout en permettant l'affirmation de vraies spécificités et filières majeures (les activités de cokéfaction et de raffinage, l'industrie chimique et pharmaceutique, les activités informatiques et d'ingénierie, etc.).

Développement de la métropole tertiaire, spécialisation des emplois autour des activités métropolitaines et de l'économie présentielle

La métropole a connu un développement particulièrement important des fonctions métropolitaines, qui est à la fois le fruit d'une politique d'attractivité économique offensive initiée dans les années 1980 et d'une déconcentration des fonctions de commandement et de décision du Grand Paris vers les autres métropoles. La métropole voit alors se développer des pôles tertiaires, d'abord très centraux comme la Part-Dieu (premier quartier d'affaires hors Ile-de-France) suivis de logiques d'essaimage plus récentes (Pôle économique ouest, Vaise, Confluence, Gerland, Carré de soie).

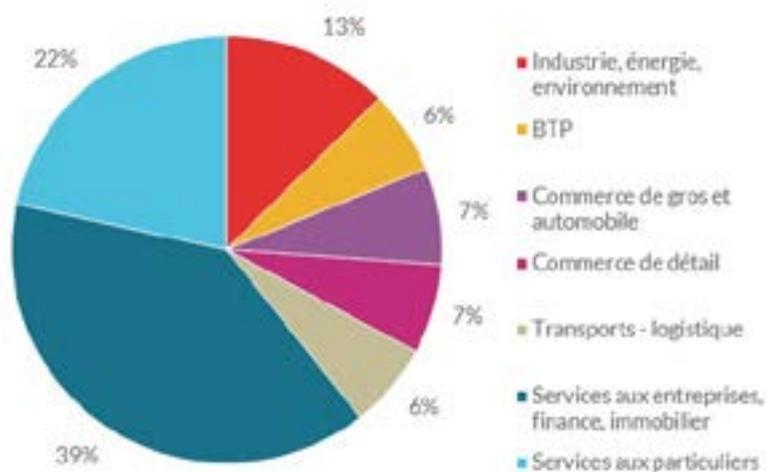
Les fonctions métropolitaines occupent 38% des emplois à part égale avec les fonctions présentielles, soit plus de 273 000 emplois. Elles ont connu une progression de 20% en dix ans, particulièrement marquée dans les métiers des prestations intellectuelles (+16 200 emplois), de la conception-recherche (+ 8 400 emplois) et de la gestion (+11 700 emplois).

Avec 271 000 emplois en 2018, les fonctions présentielles connaissent elles-aussi une évolution positive, toutefois en moindre proportion (+9%). Les secteurs qui « gagnent » particulièrement des emplois sont la santé et l'action sociale (+13 200 emplois) et les services de proximité (+ 7 700 emplois).

Parmi les emplois salariés du privé, près de 40% relèvent des services aux entreprises et 22% des services aux particuliers, marquant ainsi une forte prépondérance de l'économie tertiaire dans le paysage économique de la métropole. La part du secteur industriel, malgré un recul de l'emploi depuis dix ans (-4%) occupe toutefois une place importante avec 13% des emplois.

Répartition des emplois salariés privés par grand secteur d'activités

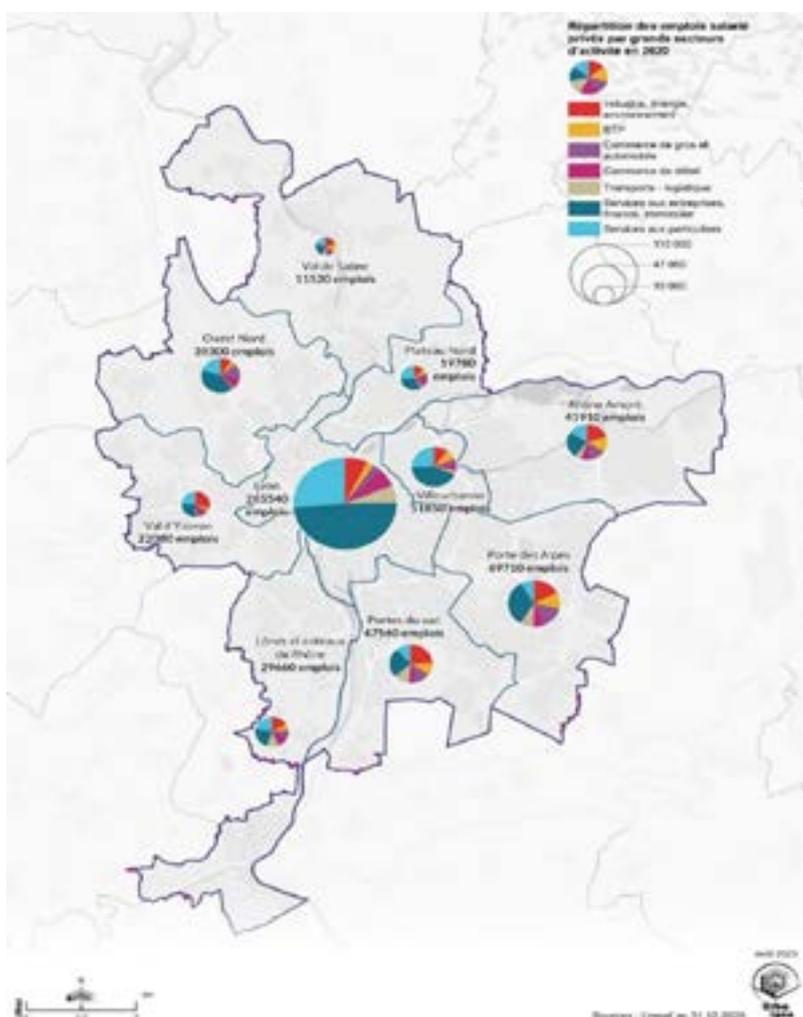
Source : Urssaf au 31.12.2020 – hors intérim



Ce mouvement de tertiarisation de l'économie métropolitaine génère mécaniquement une progression de la part des cadres et professions intellectuelles supérieures, participant au renchérissement du coût de l'immobilier et à une perte de diversité des emplois dans les quartiers les plus centraux. Ainsi que le note le démographe Jean-François LEGER : « Au sein des métropoles, la concentration croissante de la fraction la plus aisée de la population française a logiquement entraîné un durcissement de la compétition pour le foncier, ce qui s'est traduit dans les espaces urbains les plus denses par une augmentation des prix de l'immobilier. Le phénomène s'est considérablement accru à Paris dès la fin des années 1990 et a renforcé la segmentation socio-spatiale. Sur ce plan, Lyon reste en retrait par rapport à Paris mais la segmentation socio-spatiale au sein de la métropole est bien plus forte que celle observée dans les métropoles régionales de moindre envergure ».

Répartition des emplois par grands secteurs et par territoires

Source : Urssaf au 31.12.2020



EN SYNTHÈSE

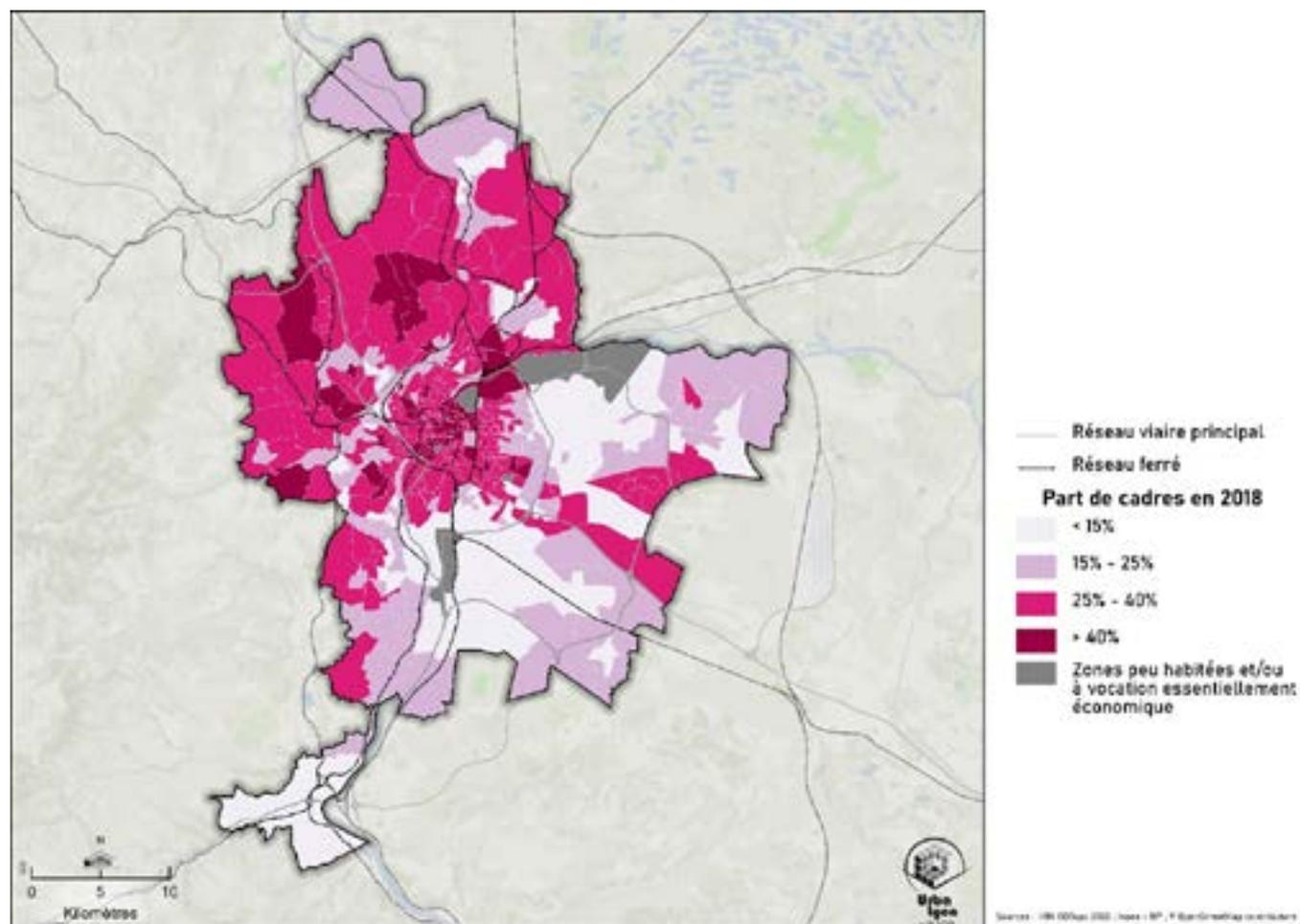
L'écart est ainsi fort entre des emplois hautement qualifiés et bien rémunérés et des emplois moins qualifiés, peu valorisés pourtant essentiels au fonctionnement de la ville. Souvent occupés par les populations les plus défavorisées, résidant notamment dans les quartiers de la politique de la ville, l'importance de ces métiers a été largement mise en lumière par la crise Covid (métiers de « première ligne »). Il est alors intéressant de s'interroger sur le rôle joué par ces quartiers et la contribution qu'ils portent au fonctionnement économique de la métropole dans son ensemble.

Des profils sociaux qui évoluent et une pression sans précédent sur les prix de l'immobilier

Le cœur de la métropole ainsi que les bassins de vie de l'ouest affichent une nette surreprésentation des cadres et professions intermédiaires en capacité de faire face aux coûts d'accès au logement et contribuant mécaniquement aussi à la hausse des prix.

Part des cadres parmi les actifs

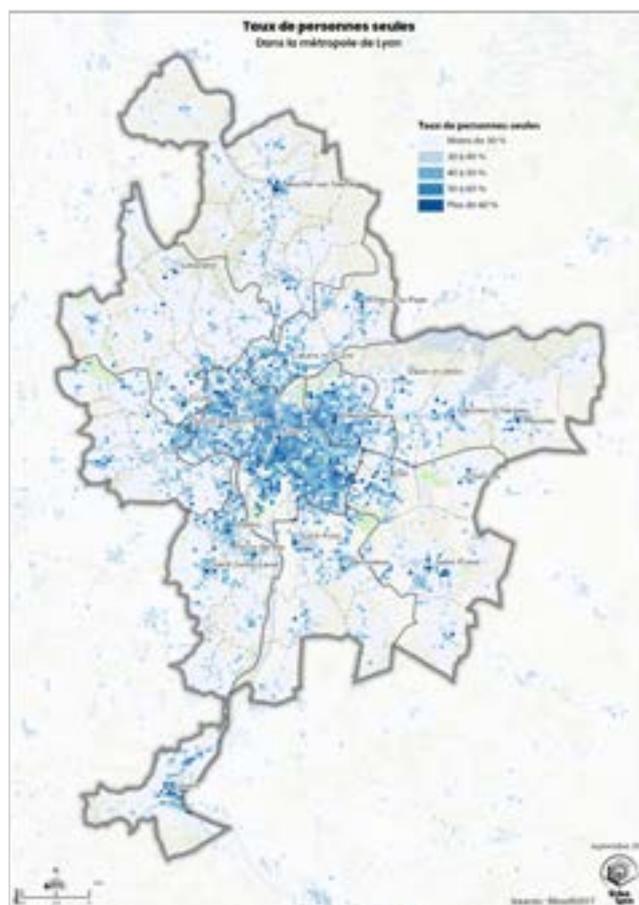
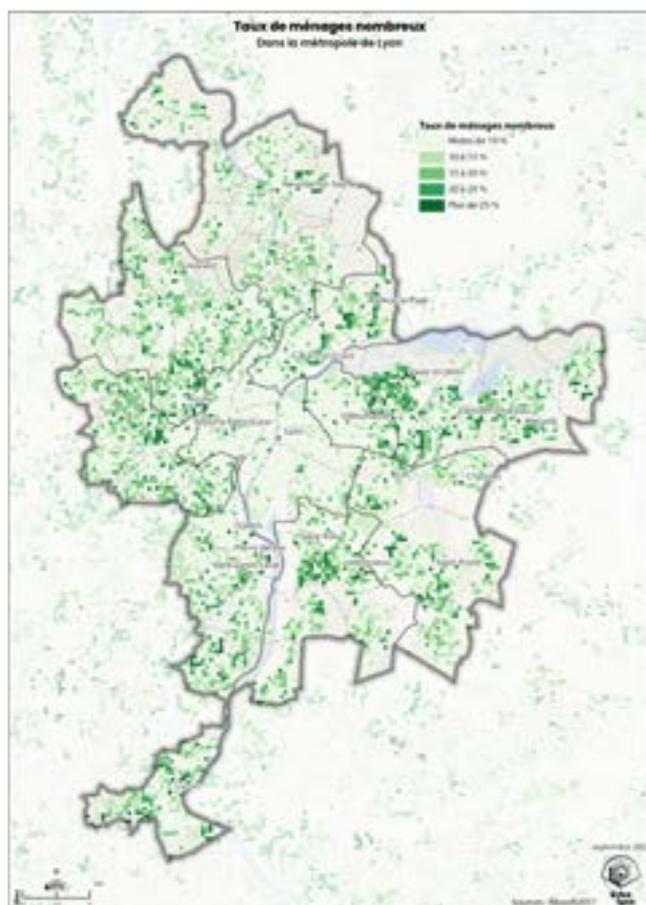
Source : Insee, RP 2018



Structure des ménages

Source : filosofi 2017

La structure des ménages est elle-aussi révélatrice d'une certaine segmentation sociale et spatiale du territoire avec des ménages individuels surreprésentés dans les quartiers centraux et une représentation des familles qui se renforce plus on s'éloigne du centre. Dans ce gradient centre-périphérie, les quartiers de la politique de la ville, les plus centraux notamment, font figures d'exception avec un profil familial particulièrement bien représenté.



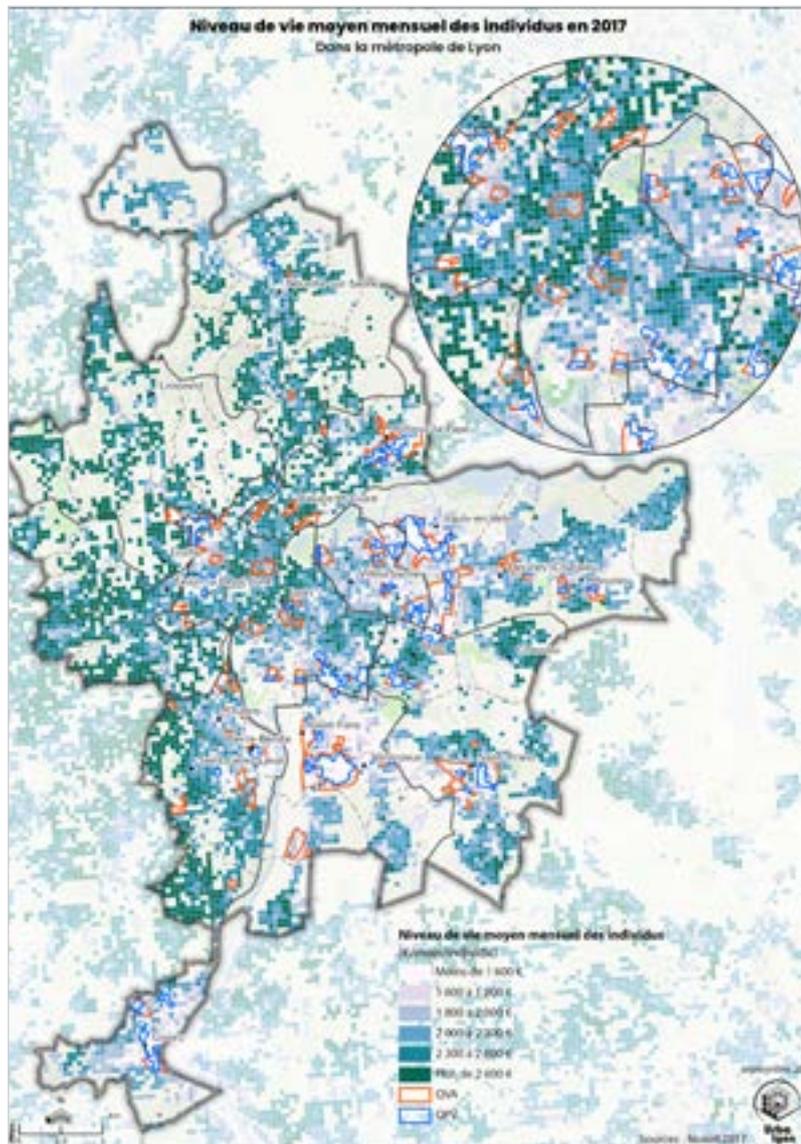
D'une fracture Est-Ouest à une juxtaposition socio-spatiale plus composite

Dichotomie Est-Ouest, un héritage historique

La géographie des revenus fait apparaître une franche distinction Est-Ouest avec des revenus nettement plus bas dans les communes comportant des territoires concernés par la Politique de la ville.

Niveau de vie moyen mensuel des individus en 2017 dans la métropole de Lyon

Source : Insee, filosofi 2017



Des écarts significatifs s'observent ainsi entre les communes : les médianes des revenus déclarés (par UC) en 2020 des 4 communes les plus aisées (entre 44 260 et 38 210 €/UC à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Charbonnière-les-Bains, Poleymieux-au-Mont-d'Or) sont deux à trois fois plus élevées que les médianes des 4 communes les plus modestes (entre 13 680 et 15 310 €/UC à Saint-Fons, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Givors).

Cette fragmentation Est-Ouest, fruit d'un long héritage historique lié au positionnement des usines, à la dynamique d'urbanisation vers l'est (grandes infrastructures de desserte, création des grands ensembles, etc.), à la topographie des vallons du lyonnais, laisse place désormais à une ségrégation sociale plus composite qui se joue à toutes les échelles : l'arrondissement, le quartier, l'îlot.

Vers une fragmentation socio-spatiale plus composite

L'analyse infra communale permet de révéler des situations de précarité très localisées dans les communes riches à l'ouest et au nord tout comme des phénomènes de gentrification dans des quartiers historiquement populaires.

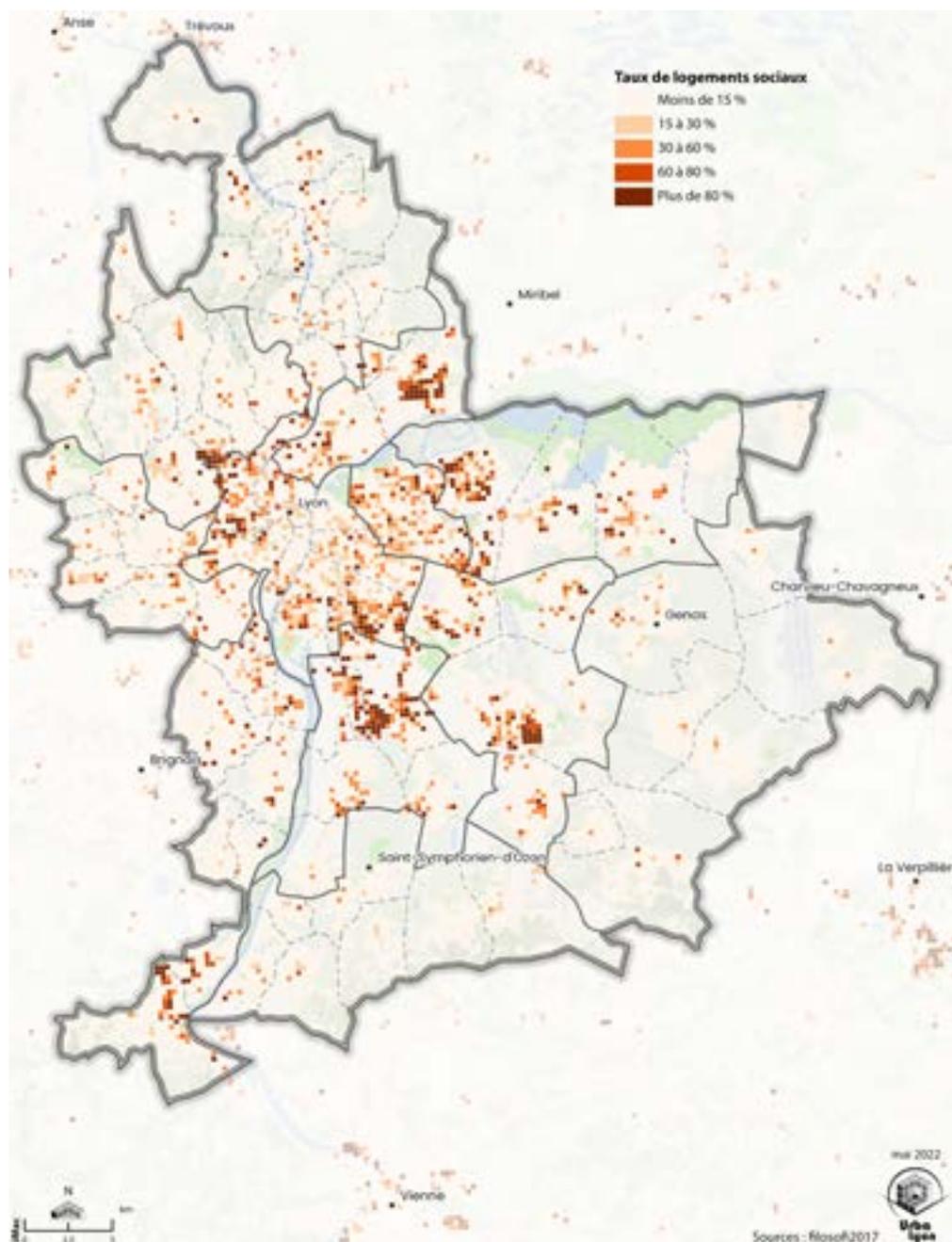
Ce phénomène de gentrification couplé à l'augmentation des valeurs immobilières entraîne une perte de diversité sociale de certains quartiers et fragilise ainsi leur ouverture vers plus de mixité sociale.

EN SYNTHÈSE

Les populations précaires sont ainsi de plus en plus reléguées vers les territoires restés accessibles, en particulier les quartiers de la politique de la ville où la présence et la production de logement sociaux culminent souvent au-delà de 80% en raison de la composition et la structuration du parc de logements. L'accès à un logement social reste l'un des déterminants majeurs de l'installation des ménages disposant des ressources les plus modestes dans les quartiers prioritaires.

Taux de logements sociaux dans le Scot du Sepal

Source : Filosofi 2017



Les quartiers Politique de la ville au sein du projet métropolitain

La question de la solidarité territoriale au cœur des préoccupations

Le PLU-H adopté en 2019 décrit un projet métropolitain bâti autour de quatre défis majeurs : celui de l'attractivité, du dynamisme économique, de la solidarité et de l'accueil et enfin, le défi environnemental pour améliorer le bien-être et la qualité de vie des populations.

Dans la lignée du Scot en vigueur, la question de la solidarité et de l'accueil par le logement est au cœur des préoccupations portées à destination des quartiers de la politique de la ville et des quartiers de veille active. Le PLU-H porte ainsi une forte volonté de rééquilibrage de la production de logements sociaux.

« Le PLU-H s'engage donc à : - poursuivre la politique d'aide au développement du parc locatif social (captation et mise à disposition de foncier / participation financière à la réalisation des logements locatifs sociaux); - veiller à ce que chaque bassin de vie et chaque commune participe à l'effort de production de logements locatifs sociaux pour répondre à la diversité des besoins et de la demande locale. Ceci notamment pour répondre aux objectifs législatifs en vigueur pour les communes de plus de 3500 habitants; - favoriser la production de logement locatif social en mixité, proche des centres, services et transports, et dans des formes adaptées au contexte local ; - encourager la mixité sociale en développant le logement privé là où l'offre en logement locatif social est importante. »
Extrait PADD PLU-H, p27.

L'ambition du Scot en faveur des quartiers défavorisés dépasse la seule question du logement pour aller fixer des objectifs sur les autres aspects du « droit à la ville », notamment la question de l'accès aux services et aux équipements.

« La diversité sociale ne se joue pas exclusivement sur le terrain du logement, mais aussi dans l'accès aux fonctions majeures et aux grands équipements que la ville offre à ses habitants. C'est pourquoi le Scot demande aux politiques publiques à l'œuvre sur son territoire de prendre en compte la variété des publics et de favoriser la diversité sociale conformément à la tradition lyonnaise d'accueil des étrangers et d'ouverture culturelle. Ce « droit à la ville » concerne notamment : - les politiques d'aménagement à travers une conception des espaces publics favorisant la rencontre et le brassage social, - les politiques de transport, à travers une accessibilité renforcée aux pôles et aux équipements d'agglomération pour les quartiers défavorisés - les politiques sportives et culturelles, à travers un partage des équipements, des pratiques et des événements. Dans les quartiers d'habitat social, les opérations de renouvellement urbain, conjuguées à un projet de développement social, constituent une opportunité susceptible de favoriser la participation des habitants de ces quartiers à la vie sociale, culturelle et économique de l'agglomération, améliorer l'insertion de ces quartiers à la ville ainsi qu'aux projets urbains et économiques environnants tout en améliorant leur desserte en transports collectifs. Le Scot fixe comme ambition d'inscrire la requalification des quartiers d'habitat social de la première couronne (Vaulx-en-Velin, Bron, Vénissieux) dans le grand projet urbain dont il est porteur sur le secteur du Centre-Est. »
Extrait PADD Scot, p38.



Plus récemment, la métropole du Grand Lyon a adopté son second Projet Métropolitain des Solidarités qui a pour objectif de renouveler les pratiques et décloisonner les politiques publiques d'action sociale et médico-sociale et de fixer une feuille de route partagée sur les cinq prochaines années en définissant des priorités. Avec un taux de 16,2%, la pauvreté progresse sur le territoire métropolitain et s'avère particulièrement marquée dans les territoires de la politique de la ville où cet indicateur est trois fois plus élevé. Face à ce constat, le PMS envisage la conduite de sept engagements pour une métropole plus solidaire. Ces engagements ont pour objectifs de traiter des problématiques importantes tels que le non-recours aux droits, le sans-abrisme et le mal logement, l'échec scolaire, l'attractivité des métiers de l'action sociale, les inégalités sociales et territoriales de santé, l'égalité femmes-hommes, l'émancipation des jeunes, etc. Des problématiques qui s'avèrent particulièrement prégnantes dans les quartiers de la politique de la ville.

Des populations des quartiers plus durement touchées par les effets du changement climatique

Comme toutes les agglomérations de grande taille, la métropole lyonnaise est confrontée à des défis environnementaux sans précédent : raréfaction des ressources, inconfort thermique, pollutions, perte de biodiversité... Les populations des quartiers défavorisés sont les plus lourdement touchées par cette dégradation du cadre de vie. En cause, la carence végétale souvent constatée dans ces quartiers, la faible qualité des logements qui offrent peu d'espaces extérieurs et sont souvent mal isolés, le manque d'espaces de nature, la densité des infrastructures routières et des pollutions associées à proximité des habitations, etc. Les enjeux de transition écologique cristallisent dans ces quartiers des problématiques essentielles de justice sociale dans l'accès aux ressources, à l'alimentation, au bien-être et même d'habitabilité dans certains quartiers.

Les défis des agglomérations de grande taille sont aussi économiques et sociaux et ré-interrogent durablement la place des quartiers populaires dans le projet métropolitain. Face au défi d'une métropole qui doit conserver sa diversité économique, maintenir une base d'emplois diversifiés pour répondre aux besoins des habitants et garantir le fonctionnement même de la ville, l'accueil de population aux profils sociaux diversifiés est plus que jamais d'une impérieuse nécessité.



LES QUARTIERS PRIORITAIRES MÉTROPOLITAINS EN 2023



Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont définis sur la base du critère unique de revenus et du nombre de personnes concernées par une situation de pauvreté. Pour autant, la précarité, qui n'est pas seulement monétaire, révèle des réalités d'une grande hétérogénéité avec une diversité de situations et des besoins sociaux variés. Le vécu et les conditions d'existence des habitants des quartiers prioritaires sont très différents de ceux des quartiers plus mixtes.

Les habitants des QPV subissent un taux de pauvreté toujours plus élevé, sont en moyenne plus jeunes et vivent le plus souvent dans une famille nombreuse et/ ou monoparentale. La part des étrangers et des immigrés y est plus importante. En termes d'emploi, ils occupent plus souvent des postes peu qualifiés. Le niveau de diplôme, globalement plus faible, contribue à ce plus faible niveau de qualification. Les problèmes en matière d'habitat, de sécurité, d'accès à l'emploi rendent la situation plus inégale pour ces habitants que pour les autres quartiers d'une même commune ou d'une même agglomération.

L'ensemble de ces caractéristiques décrit des conditions de vie matérielles et humaines plus difficiles auxquelles les habitants des quartiers populaires doivent faire face : à situation sociale équivalente, les parcours et conditions d'évolution des habitants des quartiers sont plus fortement influencés. Les écarts persistent avec le reste de la population, d'autant que ces difficultés ont été amplifiées par les effets de la crise sanitaire² poursuivis par la crise économique et énergétique qu'elle a engendrée.

2. Source : Les cahiers du développement social urbain Inégalités et Covid 19 : double peine pour les quartiers populaires - n°72 - 2020

Des inégalités sociales et territoriales toujours prégnantes

11% de la population métropolitaine dans les quartiers de la Politique de la ville

Les quartiers de la politique de la ville accueillent une part importante de la population du territoire : au 1^{er} janvier 2018, environ 159 000 personnes de la métropole de Lyon habitent dans un quartier prioritaire, soit 11% de la population. Ce qui place l'agglomération lyonnaise au 4^e rang national en nombre d'habitants résidant en quartiers prioritaires.

La géographie prioritaire de 2015 était centrée sur 16 communes et 37 QPV, soit un peu plus du quart de ceux de la Région Auvergne-Rhône Alpes. La nouvelle géographie arrêtée concerne 43 quartiers (QPV) repartis dans 18 communes

Vénissieux, Vaulx-en-Velin, Rillieux-la-Pape et Lyon sont les communes recensant le plus grand nombre d'habitants au sein de leurs quartiers populaires en 2018. La taille des quartiers varie du seuil minimum de 1 000 habitants (La Source) à 22 294 habitants (Minguettes-Clochettes).

Les QPV Minguettes-Clochettes à Vénissieux/Saint-Fons, Grande Ile à Vaulx-en-Velin, Ville Nouvelle à Rillieux-la-Pape, Etats-Unis-Langlet-Santy à Lyon 8e et La Duchère concentrent à eux seuls la moitié des habitants des quartiers prioritaires.

Nombre d'habitants et dynamiques démographiques

Source : Insee – RP 2018 et 2013

	QPV	Reste métropole de Lyon (hors QPV)	Métropole de Lyon
Population 2013	157 934	1 179 060	1 336 994
Population 2018	158 830	1 240 062	1 398 892
Nbre d'hab. suppl.	896	61 002	61 898
Evol. annuelle 2013-2018	0,1%	1%	0,9%

Principaux QPV	Population municipale en 2018	Poids de la population en QPV dans la commune
Minguette -Clochettes	22 294	33,2%
Grande Ile	20 917	41,2%
Ville Nouvelle	15 549	51,1%
Etats Unis - Langlet Santy	15 101	17,7%
Duchère	8 311	16,3%
Terraillon - Chenier	6 780	16,1%
Bel Air	6 297	13,5%
Arsenal - Carnot - Parmentier	6 196	32,2%
Parilly	5 216	12,4%



Sur la période récente, le territoire métropolitain a connu une croissance démographique positive avec une hausse de sa population de 0,9% par an, soit un gain de 61 898 habitants entre 2013 et 2018. Cette croissance est principalement due au solde naturel pour 0,86%.

Cette vitalité démographique est particulièrement visible sur toutes les communes de la couronne Est dont la plupart accueille des quartiers prioritaires. Les plus fortes progressions sont observées sur les communes de Meyzieu, Vaulx-en-Velin et Saint-Fons qui dépassent une croissance annuelle de plus de 1,5% par an.

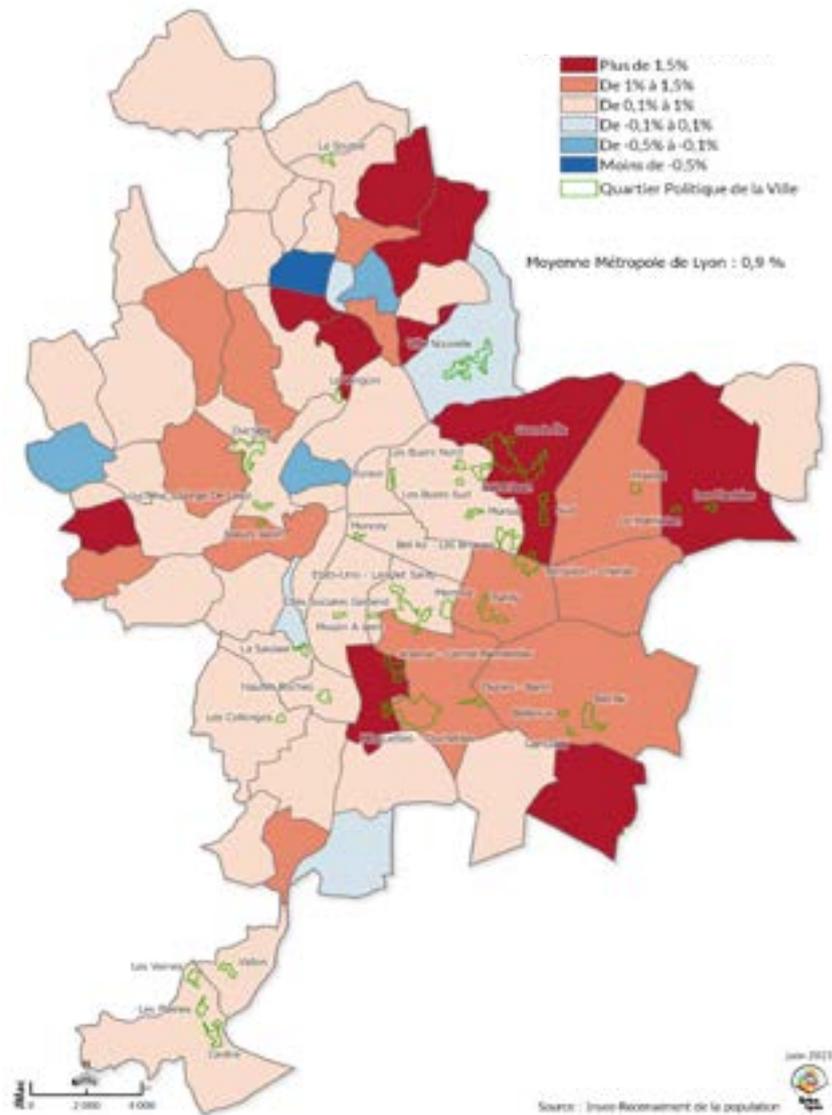
Sur cette même temporalité, alors que les communes de l'Est lyonnais connaissent un regain démographique très fort, les QPV, principalement localisés dans ses communes, voient leur population se stabiliser. Leur population a augmenté nettement moins vite que la population des autres quartiers. L'augmentation est de seulement de 0,1% au global par an entre 2013 et 2018 contre 1% par an en moyenne sur la métropole.

Si la majeure partie des quartiers connaît une relative stabilité démographique en adéquation avec la moyenne métropolitaine, d'autres voient leur population évoluer de manière significative :

- Baisse de population observable dans sept quartiers estimée entre -1,8% et -5% par an.
- Dynamisme démographique assez fort de plusieurs quartiers qui gagnent de la population, au-delà de la moyenne métropolitaine, comme La Duchère à Lyon 9e, Bel Air à Saint Priest, Bron Parilly, Vaulx-en-Velin Sud... L'évolution et les variations constatées sont à rapprocher des dynamiques de renouvellement urbain enclenchées sur plusieurs quartiers et des spécificités démographiques propres à chacun des quartiers et de leurs secteurs.

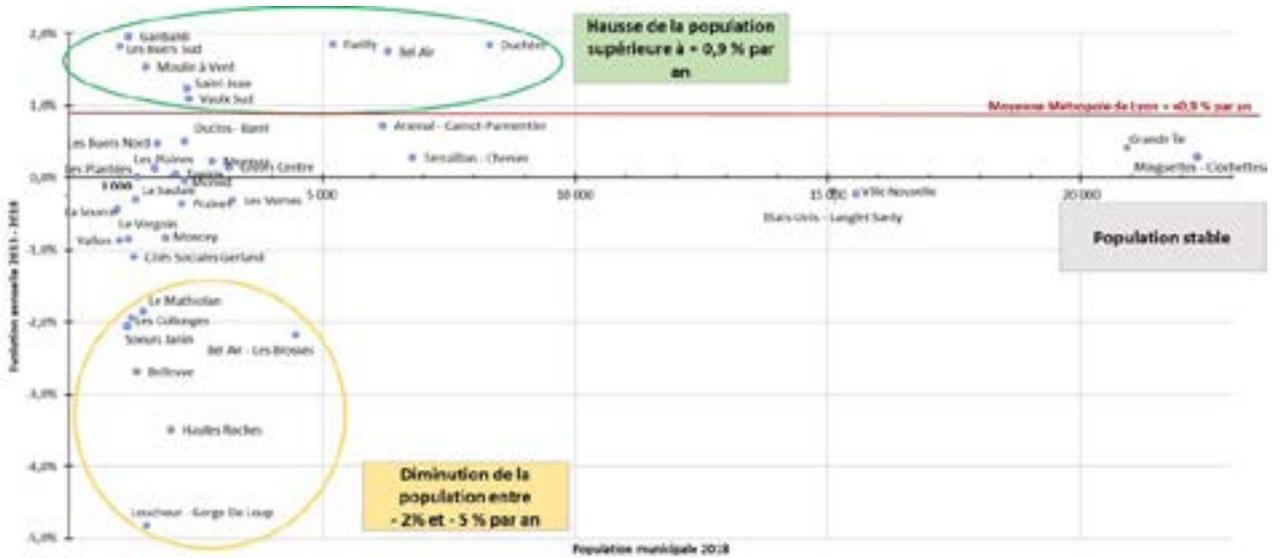
Evolution annuelle moyenne de la population entre 2013 et 2019

Source : Insee - RP



Dynamique de croissance démographique dans les quartiers politique de la ville

Source : Insee – recensement de la population au périmètre exact 2013-2018

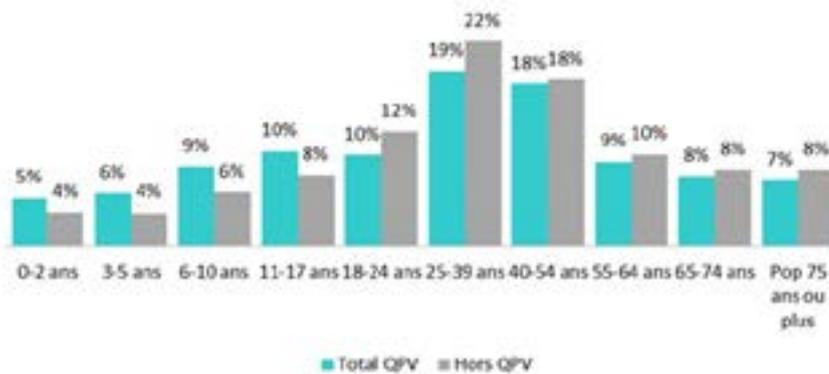


Une population familiale plus jeune mais engagée dans le phénomène de vieillissement

Le profil des habitants des quartiers prioritaires a peu évolué depuis la dernière géographie prioritaire. La composition des ménages diffère toujours de celle observée à l'échelle de la métropole, avec un profil plus jeune et plus familial que la moyenne.

Répartition de la croissance par tranche d'âge en 2019

Source : Insee-Recensement de la population 2019 et 2013, données à l'iris
Estimation du total QPV à partir des iris correspondant à un quartier QPV (21 quartiers sur 37)



Un ménage sur deux est une famille avec enfants

Les territoires prioritaires, au profil plus familial, sont constitués de ménages de plus grande taille :

- Un peu moins d'un ménage sur deux est une famille avec enfants, 43% ont plus de 2 enfants : les familles restent sur-représentées au regard du reste du territoire métropolitain (32%) et du département du Rhône (40%).
- Une moindre présence des ménages unipersonnels (36%) : 8% des ménages isolés de l'agglomération. Une présence qui se renforce (+9%) à l'instar de la dynamique constatée hors QPV (+12%).
- Un poids, plus réduit, des ménages sans enfants en légère diminution : 15% des ménages des quartiers prioritaires (contre 22% dans le reste du territoire).

La taille moyenne des ménages dans les quartiers reste bien que plus élevée que dans le reste de la métropole (2,6 personnes contre 2.1), mais semble néanmoins se stabiliser depuis plusieurs années.

Du fait de la forte présence du logement social dans les QPV, deux types de ménages sont surreprésentés :

- les familles monoparentales
- les ménages de plus de 5 personnes

16% de familles monoparentales dans les QPV, un taux deux fois plus élevé que dans le reste de la métropole

Près d'une famille monoparentale sur sept réside dans un quartier prioritaire. La part des familles monoparentales a augmenté plus fortement hors QPV entre 2013 et 2019 qu'au sein des quartiers prioritaires : +12% contre +6%.

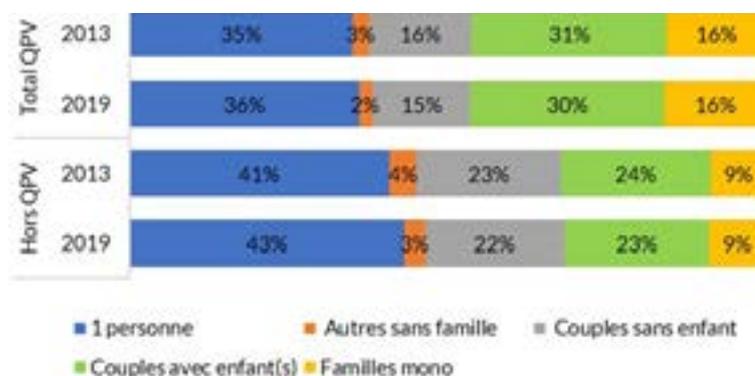
Certains quartiers enregistrent un poids de familles monoparentales dans les ménages particulièrement élevé (Les Collonges, Prainet : $\geq 20\%$; Duclos Barel, Grande Ile, Bel Air, Ville Nouvelle, Les Vernes : $\geq 18\%$).

Les familles nombreuses représentent quant à elles près d'un quart des familles, un taux deux fois plus élevé que dans le reste de la métropole (11%).

Répartition des ménages selon leur composition

Source : Insee-recensement de la population 2013 et 2019

Estimation du total QPV à partir des iris correspondant à un quartier QPV (21 quartiers sur 37)

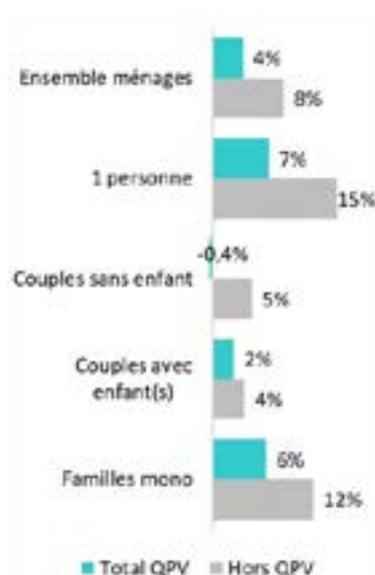


En 2019, on estime à 57 000 le nombre de ménages dans les 21 QPV pris en compte dans cette analyse, dont 9 000 sont des familles monoparentales.

Evolution de l'ensemble des ménages et selon leur composition

Source : Insee-recensement de la population 2013 et 2019

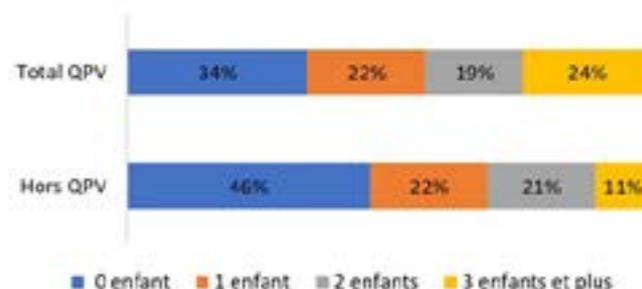
Estimation du total QPV à partir des iris correspondant à un quartier QPV (21 quartiers sur 37)



Répartition des familles selon le nombre d'enfants

Source : Insee-recensement de la population 2013 et 2019

Estimation du total QPV à partir des iris correspondant à un quartier QPV (21 quartiers sur 37)



15% des jeunes de la métropole vivent dans les QPV

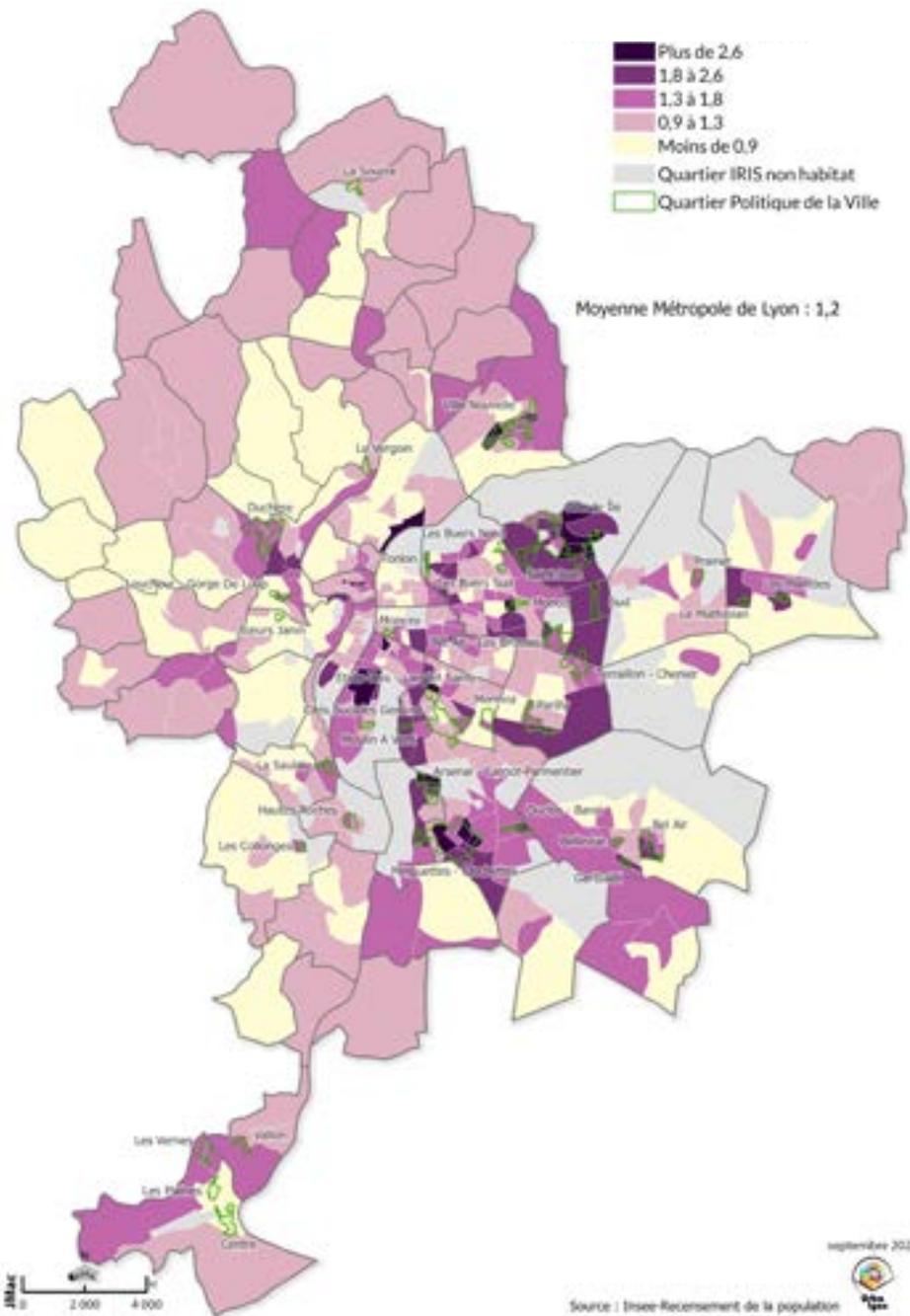
Conséquence de la forte présence des familles, la population des QPV reste plus jeune que dans l'ensemble de la métropole :

- 15% des jeunes de moins de 25 ans de la métropole vivent dans un QPV. Ce taux a légèrement progressé (1 point) entre 2013 et 2019, alors qu'il a diminué dans la même proportion hors QPV ;
- ils représentent 40% de la population des quartiers prioritaires ;
- les moins de 18 ans sont particulièrement sur-représentés (30% dans les QPV contre 22% dans le reste de la métropole) ;

La surreprésentation des jeunes dans les quartiers prioritaires est confirmée par la présence d'un indice de jeunesse assez élevé (1,7 en QPV contre 1,1 sur la métropole). Son évolution récente est toutefois similaire à celle hors QPV (- 0,1 point). Cette légère baisse de l'indice s'explique par la hausse plus rapide des seniors par rapport aux jeunes et est le signe d'un vieillissement étendu à l'ensemble de la population.

Indice de jeunesse en 2019

Source : Insee-Recensement de la population



Indice de jeunesse

Source : Insee-Recensement de la population 2019 et 2013, c Estimation du total QPV à partir des iris correspondant à un q (21 quartiers sur 37)



Une diminution des enfants de moins de 6 ans et une hausse des 11-14 ans

Depuis 2018, il est observé une diminution des enfants de moins de 6 ans plus marquée dans les quartiers prioritaires que dans la métropole. Cette dynamique est particulièrement observable avec un effectif à la baisse de 18% pour les moins de 3 ans et de 12% pour les enfants de 3 à 5 ans.

Cette tendance est à mettre en lien avec la diminution significative du nombre de naissances sur le territoire lyonnais dans son ensemble. A l'inverse, une hausse des 11-14 ans (collégiens) et des 15-24 ans (lycéens) est constatée. Le poids des 11-17 ans reste marqué dans les quartiers prioritaires : ils sont 39% parmi l'ensemble des jeunes au moins couverts par une prestation de la Caf.

La problématique du vieillissement face au cumul des vulnérabilités vécues dans les quartiers

Le vieillissement de la population est généralisé sur l'ensemble du territoire national avec une hausse importante attendue de la part de personnes âgées à l'horizon 2040. La transition démographique liée au phénomène de vieillissement va se poursuivre sous l'effet de la génération « baby-boom » et de l'allongement de l'espérance de vie. La part des séniors dans la population va s'accroître dans les années à venir, y compris dans les quartiers populaires.

A l'échelle de la métropole lyonnaise, la population des 60 ans et plus, devrait atteindre un tiers de la population en 2040³.

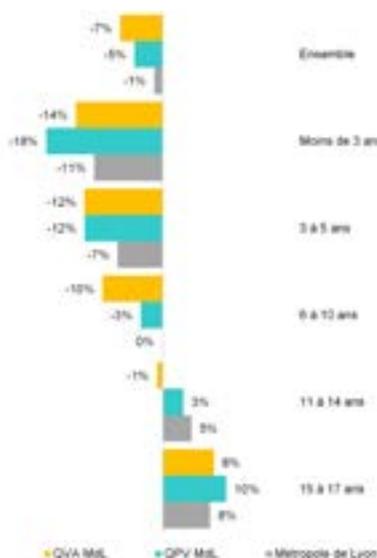
Préoccupation majeure sur tous les territoires, le vieillissement de la population annonce de nouveaux besoins à prendre en charge tant en matière de développement d'une offre d'habitat et de services adaptés que d'anticipation des besoins de prise en charge par les services et établissements concernés.

Les quartiers prioritaires ne sont pas épargnés. Le nombre et la part des 65 ans et plus progressent sur les quartiers populaires lyonnais. Quand en 2013, les 65 ans et plus représentaient 13% de la population, ils en représentent 15% en 2019. Au sein du parc locatif social, les occupants âgés de plus de 65 ans sont ainsi sur-représentés à hauteur 15,5% contre 12,3% dans le reste de la métropole⁴.

Les personnes âgées de plus de 75 ans dans les quartiers prioritaires ont aussi augmenté plus rapidement entre 2013 et 2019. Selon les dernières estimations, et même si les effectifs sont plus modestes, les quartiers populaires ont vu leur population de + de 75 ans augmenter de 13% contre 7% hors territoire politique de la ville entre 2013 et 2019. Tous les quartiers ne sont pas touchés de la même façon et les situations sont contrastées selon les territoires :

Evolution du nombre d'enfants couverts par au moins une prestation Caf entre 2016 et 2021

Source : Caf du Rhône - périmètre réglementaire des QPV et QVA

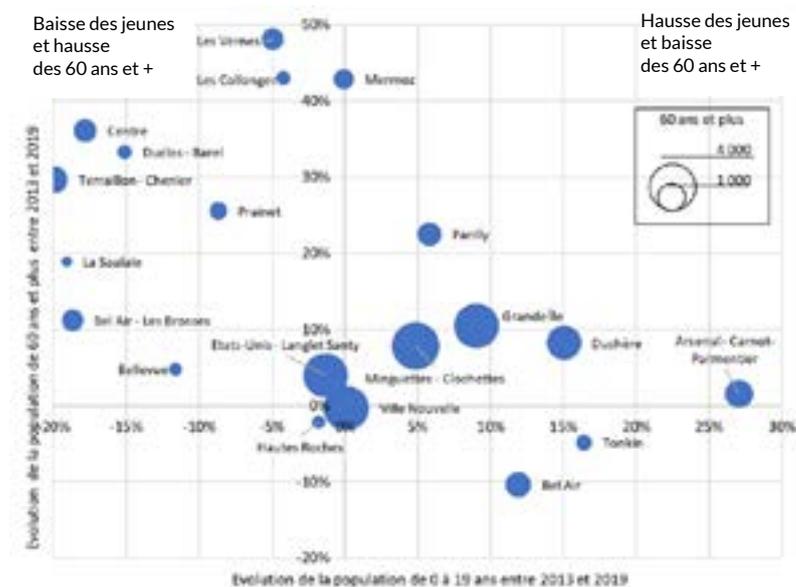


- Dans la moitié des QPV (surtout des plus petits quartiers), l'indice de jeunesse baisse entre 2013 et 2019 compte tenu d'un double phénomène de vieillissement de la population et de baisse de la population des plus jeunes (Les Collonges / Terrailon - Chenier / Les Vernes / Duclos - Barel).
- Dans d'autres quartiers (plus peuplés, comme Minguettes-Clochettes, Grande Ile, Duchère) : le vieillissement est moins prononcé et contrasté par une augmentation des jeunes.

Evolution de la population de 0 à 19 ans et de 60 ans et plus entre 2013 et 2019

Source : Insee-Recensement de la population 2019 et 2013, données à l'iris

Estimation du total QPV à partir des iris correspondant à un quartier QPV (21 quartiers sur 37)



Mode de lecture : le quartier Centre à Givors est confronté à la fois à une baisse de la population de 0 à 19 ans (-18% entre 2013 et 2019) et à une hausse de la population de plus de 60 ans (+36%).

3. Projet métropolitain des Solidarités de la Métropole de Lyon

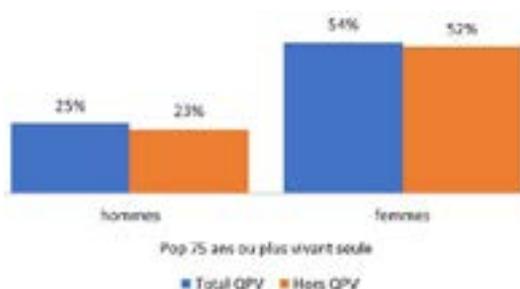
4. Enquête Occupation du Parc Social 2021

L'espérance de vie des femmes étant plus élevée, l'évolution reste différenciée entre hommes et femmes : les femmes de plus de 60 ans sont plus nombreuses que les hommes à l'instar du reste du territoire. De même, la proportion de personnes âgées vivant seules à leur domicile augmentant avec l'âge et les femmes en sont plus impactées : 54% des femmes de + 75 ans vivent seules dans les QPV, contre 25% des hommes. Cette situation devrait se poursuivre dans les années à venir.

Part des personnes vivant seules parmi la population de 75 ans et plus selon le genre en 2019

Source : Insee--Recensement de la population 2013 et 2019

Estimation du total QPV à partir des iris correspondant à un quartier QPV (21 quartiers sur 37)



Les problématiques de ces séniors sont similaires à la population âgée du reste du territoire. Néanmoins, elles sont aggravées par un cumul de situations de vulnérabilités. Le profil de la population âgée dans les quartiers comporte des caractéristiques propres, pouvant être source de fragilité :

- les femmes sont majoritaires ;
- les personnes étrangères et immigrées sont surreprésentées parmi les 65-79 ans, du fait du vieillissement des travailleurs dans les années à venir ;
- la part des personnes âgées de +75 ans vivant seules est plus importante que dans le reste du territoire.

« Aux problématiques liées à la vieillesse s'ajoutent celles liées à "l'effet quartier" telles que la précarité et les inégalités en matière de santé (accès aux droits et aux soins), cadre de vie, logement, mobilité, etc. »⁵. Les évolutions du vieillissement sont à observer et à surveiller dans les prochaines années au regard du cumul de vulnérabilités que vont subir les ménages séniors résidant et vieillissant dans les QPV. Il s'agit là d'une véritable transformation à venir de la structure démographique des quartiers.

Plus globalement cela témoigne de la nécessité d'adapter les territoires prioritaires aux enjeux du vieillissement et de renforcer l'apport de réponses concernant :

- le logement (adaptation à la perte d'autonomie, maintien à domicile, accessibilité), mais également son environnement physique qui peut être moins favorable pour les personnes âgées pour se déplacer en sécurité et maintenir leur indépendance ;
- la précarité économique : les personnes âgées ont pu connaître des parcours de vie plus difficiles (emplois et qualifications plus faibles, travailleurs immigrés) et être confrontées à des situations économiques plus précaires avec des retraites et des revenus plus faibles ; leurs conditions de ressources peuvent entraver leurs accès aux soins ;
- le recours aux droits et aux soins adaptés, préventifs ou curatifs, en renforçant notamment l'accès aux services de proximité ;
- le maintien du lien social rendu plus problématique avec l'aggravation de la fracture numérique, la barrière de la langue. Situation qui a pu être aggravée pour les plus de 60 ans avec la crise économique et énergétique.

Souvent invisibles et ignorés, les personnes âgées jouent un rôle essentiel pour la vie et l'animation des quartiers par leur engagement bénévole dans la vie associative et culturelle. Il convient notamment de voir leur présence comme source de transmission des savoirs et des mémoires, une source essentielle de lien social et de création de commun.

Ces enjeux générationnels doivent bénéficier d'une attention particulière à l'échelle des quartiers prioritaires. Comme l'indique Mickaël Blanchet, géographe⁶ : « les politiques de la vieillesse nécessiteront d'agir à la fois en faveur des publics aînés, notamment par le développement de politiques territorialisées, et en faveur d'autres domaines d'action comme l'emploi, les conditions de travail et ce, afin de limiter les décalages et les crispations générationnelles et de favoriser, par ricochet, la reconnaissance et les liens avec les aînés dans nos sociétés ».

5. Les cahiers du développement social urbain, n°73, 2021 – Citation de Frédérique Bourgeois

6. Les cahiers du DSU : « Enjeux et jalons géographiques du vieillissement dans les quartiers politique de la ville » - 2021



ECLAIRAGE

Une sociabilité réduite à la famille ou au voisinage immédiat

Rémi GALLOU, chercheur au CNAV et associé à l'INED, a travaillé sur les femmes âgées immigrées. Dans une de ses publications, il met en évidence que la sociabilité de ces personnes est souvent réduite à la famille ou au voisinage immédiat : « Face aux multiples épreuves et normes qui les défient dans la société française (éducatives, scolaires, administratives), il a fallu tenir bon. On mesure mieux l'importance d'une ressource locale puisée au sein du voisinage : auprès des semblables, une forme de solidarité est possible. Les soutiens sont avant tout féminins et les témoignages soulignent qu'au cœur des quartiers populaires, les liens sociaux et linguistiques favorisent l'aide, l'écoute et le sentiment d'être compris ». Ces femmes ont été particulièrement touchées pendant la pandémie, dans un contexte où elles n'ont pas forcément pu bénéficier des atouts d'internet : l'Insee a établi une hausse des décès de 48% pour les personnes nées à l'étranger, contre 22% pour celles nées en France.

Deux fois plus d'immigrés dans les quartiers prioritaires que dans le reste de la métropole

Environ 6,8 millions d'immigrés sont recensés en France, soit 10% de la population. Les quartiers prioritaires jouant un rôle d'accueil et d'intégration, la population étrangère et immigrée y est très présente. Deux fois plus d'immigrés résident dans les quartiers prioritaires (32%) que dans le reste de la métropole (13%) et un quart de la population est de nationalité étrangère (contre 9% hors QPV).

La proportion des immigrés et des étrangers dans les QPV de la métropole est en nette progression entre 2013 et 2019, plus forte que dans le reste de la métropole, tendance également observée nationalement.

25% des personnes de nationalité étrangère vivent dans les quartiers de la politique de la ville alors que ceux-ci ne représentent que 11% de la population métropolitaine.

Les inégalités sont particulièrement renforcées quand on compare selon le secteur d'habitation le niveau de diplôme et le taux de chômage. Dans les QPV, parmi les immigrés, 57 % ne sont pas diplômés. Ce taux descend à 39% pour les immigrés qui résident hors QPV.

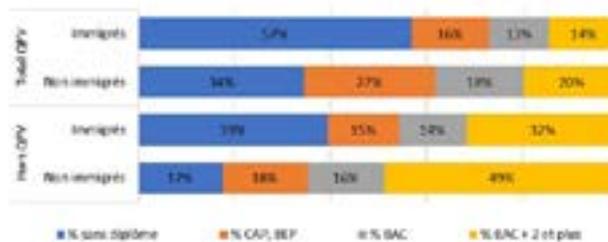
Part des étrangers et des immigrés dans la population

Source : Insee-Recensement de la population 2019 et 2013, données à l'iris
Estimation du total QPV à partir des iris correspondant à un quartier QPV (21 quartiers sur 37)



Répartition de la population immigrée/non immigrée de 15 ans et plus, sortie du système scolaire selon le niveau de diplôme

Source : Insee-Recensement de la population 2019, Fichier Individus (localisation au canton-ou-ville)
Estimation du total QPV à partir des iris correspondant à un quartier QPV (21 quartiers sur 37)



La population immigrée résidant en QPV est moins active que celle résidant en dehors (49% contre 62% hors QPV) et que celle non immigrée (59%) et se retrouve plus confrontée au chômage.

Ces constats sous l'angle du statut d'immigré équivalent également pour le statut de nationalité étrangère.

Les populations immigrées et étrangères ayant un faible niveau de diplôme sont plus exposées aux vulnérabilités liées à l'emploi précaire ou la maîtrise de la langue. Bien que cela soit difficile à estimer, elles peuvent faire face, plus que d'autres, à des comportements discriminatoires en raison notamment de leur origine réelle ou supposée, de leur couleur de peau ou de leur religion réelle ou supposée.

La ségrégation socio-spatiale concerne plus fortement ces populations : 38% des attributions du parc locatif social en QPV ont bénéficié à des étrangers hors union européenne en 2021 contre 27% hors QPV et QVA (source : fichier commun de la demande 2021).

Cela interroge nécessairement les besoins en accompagnement pour faciliter l'intégration des plus en difficultés (accès aux services publics de l'emploi, connaissance des dispositifs d'aides, santé, maîtrise de la langue...) en particulier pour les demandeurs d'asile.

FOCUS

Les CADA de la Métropole

Les CADA (Centres d'accueil des demandeurs d'asile) assurent l'accompagnement social et médical et le suivi juridique et administratif des candidats à l'asile.

- l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile en foyer ou en diffus
- l'accompagnement administratif, social et médical (langue, culture et valeurs de la République, etc.)
- la scolarisation des enfants et l'animation du centre
- la gestion de la sortie du centre

Souvent, quand ces publics s'installent sur le territoire national, ils sont logés dans le parc social, dans un QPV en recherche de solidarités mécaniques.

CADA de Forum Réfugiés à Bron

CADA Le Petit bois à Fontaines saint Martin

CADA Le Moulin à Givors

CADA du Rhône St Jérôme à Lyon 7ème

CADA Les Sources à Saint Genis Laval

CADA de Forum Réfugiés à Vaulx-en-Velin

Centre de Transit à Villeurbanne



Profils démographiques des habitants des QPV

Source : Insee- recensement de la population 2019). Estimation à partir des données Iris correspondant à 21 quartiers QPV sur 37

	QPV géographie actuelle	Métropole de Lyon (hors QPV)
Taille des ménages	2,6	2,1
Familles monoparentales	16%	9%
Familles nombreuses	24%	11%
Sans Diplômes	44%	21%
Pop. de moins de 6 ans	11%	8%
Pop. de 6 - 17 ans	19%	14%
Pop. de 18-24 ans	10%	12%
Pop. de + de 65 ans	15%	16%
Indice de jeunesse	1,7	1,1
Population étrangère	25%	9%
Population immigrée	32%	13%
Population installée depuis moins de 5 ans dans le même logement	32%	43%

Des vulnérabilités plurielles et cumulatives

Un socle social déjà fragilisé

Confrontés à une fragilité économique plus marquée, les occupants des quartiers prioritaires évoluent dans un environnement où le cumul des problématiques sociales est plus prononcé.

Des profils essentiellement ouvriers et employés

Les actifs occupés dans les QPV occupent des emplois différenciés et la structure socio-économique des quartiers reste assez fragile : les populations ouvrières et employées restent sur-représentées parmi les actifs en emploi résidant en QPV (cf. partie emploi).

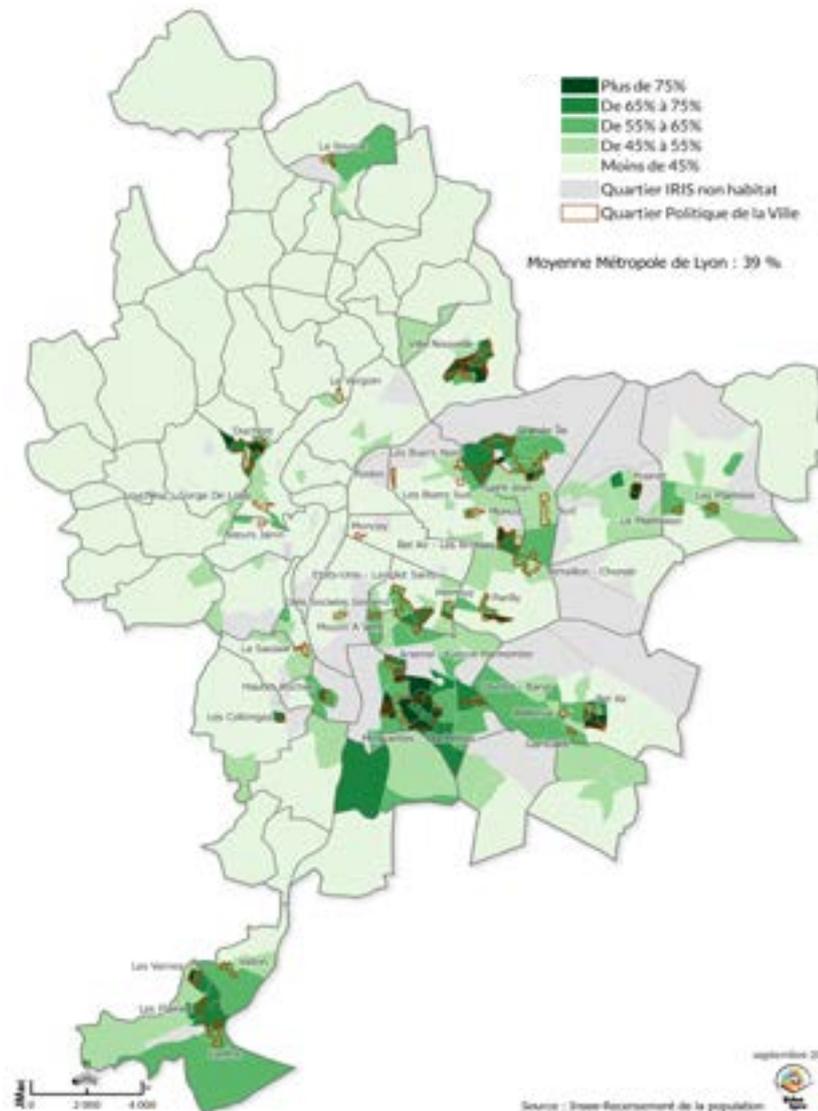
Cette part est en diminution depuis 2013 en partie compensée par une progression des professions intermédiaires qui représentent 20% de la population active. Cette évolution positive va dans le sens d'une relative amélioration vers plus de mixité sociale (Estimation du total QPV à partir des iris correspondant à un quartier QPV).

Les emplois ouvriers et employés sont plus souvent confrontés à des risques professionnels liés à des conditions néfastes sur leur santé physique et mentale en lien avec la pénibilité du travail. Ils impliquent souvent des conditions de travail plus difficiles (manipulation charges lourdes, travail répétitif, postures contraignantes, ou encore exposition à des produits chimiques ou dangereux) pouvant engendrer des maladies professionnelles. Deux tiers des maladies professionnelles affectent les ouvriers et 22% les employés⁸.

La concentration de personnes occupant des postes peu qualifiés expose les quartiers et leur population à des risques professionnels plus forts. La précarité économique associée à ces emplois peut être un facteur d'aggravation avec des répercussions négatives sur la santé mentale de la population.

Part des ouvriers et employés dans la population active de 15 à 64 ans en 2019

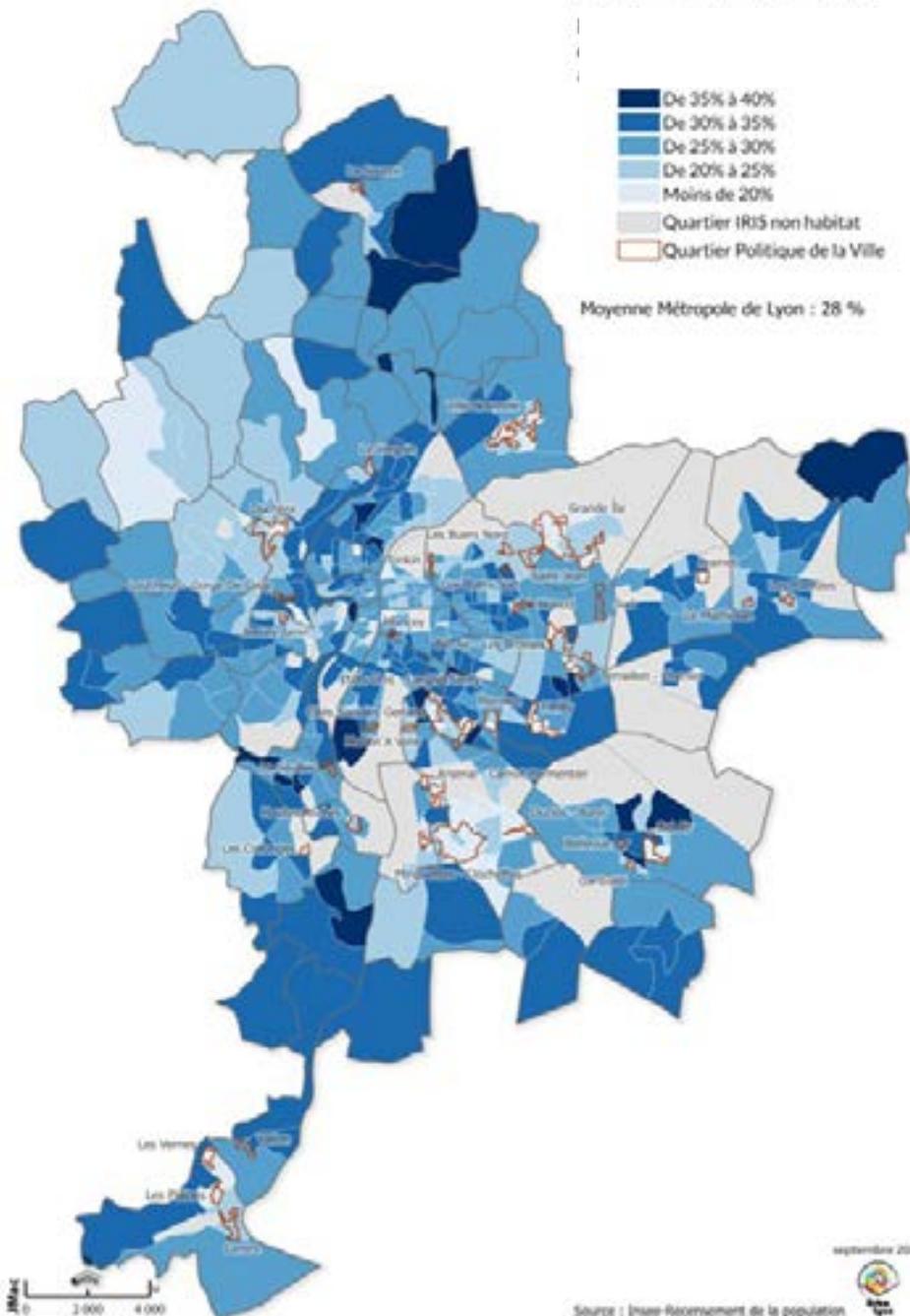
Source : Insee-Recensement de la population



8. Observatoire des inégalités « Les maladies professionnelles touchent les moins qualifiés - Juillet 2023

Part des professions intermédiaires dans la population active de 15 à 64 ans en 2019

Source : Insee-Recensement de la population



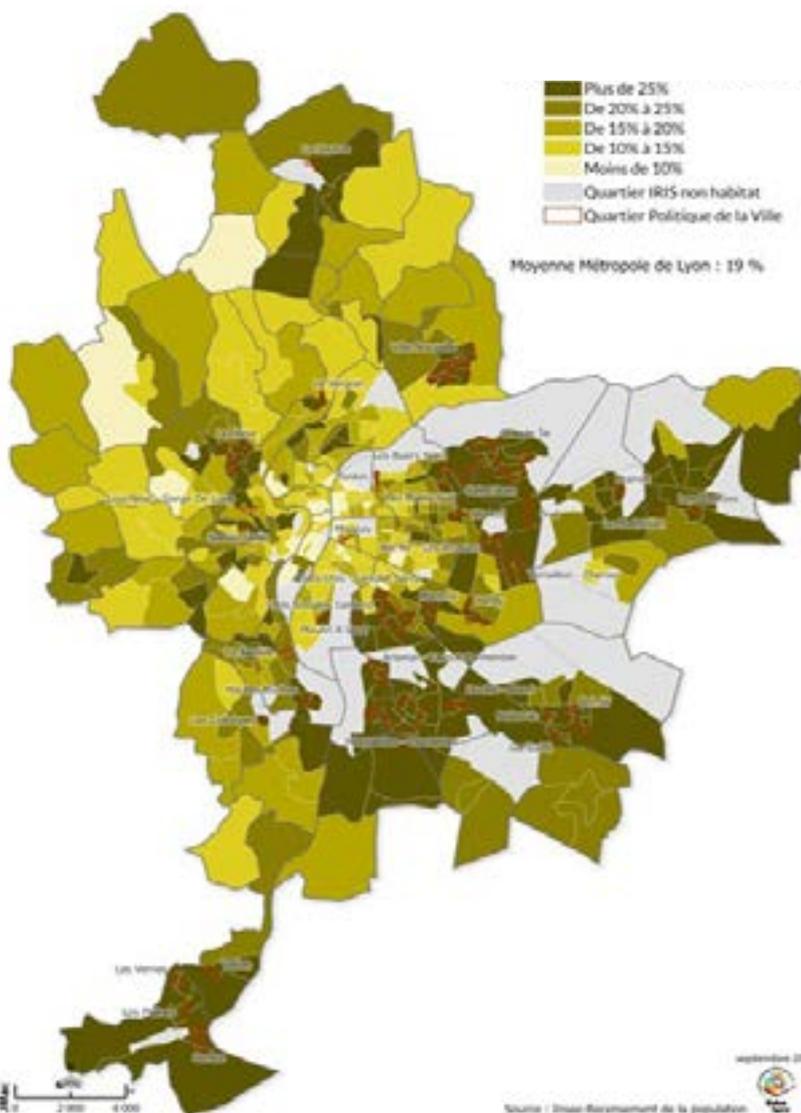
Une population moins diplômée que dans le reste de l'agglomération

33% de jeunes non scolarisés et sans diplôme

Le niveau de diplôme de la population du territoire est très inégal. La très grande majorité des quartiers affiche une proportion plus forte de personnes sans diplôme que dans le reste de la métropole. Les taux les plus élevés se concentrent dans les Iris correspondant à un quartier QPV.

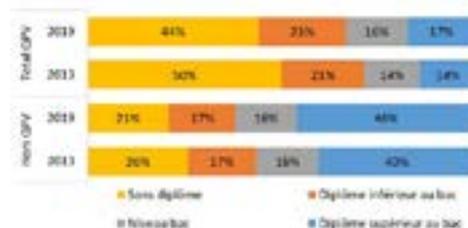
Part des personnes sans diplôme en 2019 parmi les personnes de 15 ans et plus sorties du système scolaire

Source : Insee- Recensement de la population



Répartition de la population de 15 ans ou plus non scolarisée selon le niveau de diplôme en 2013 et 2019

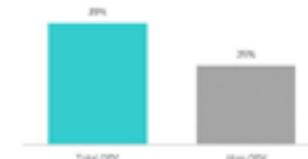
Source : Insee- Recensement de la population 2019. Estimation du total QPV à partir des iris correspondant à un quartier QPV (21 quartiers sur 37)



En dépit d'une tendance à la baisse, 44% des personnes de 15 ans et plus, non scolarisées, sont sans diplôme, soit deux fois plus que dans le reste de l'agglomération. Cette situation touche plus particulièrement les étrangers, les familles monoparentales dont les femmes et les jeunes. 39% des jeunes de 15-25 ans habitant les QPV ne sont pas scolarisés (contre 25% hors QPV). Parmi eux, 33% sont sans diplômes, le double de ce qui peut être constaté hors QPV.

Part des jeunes de 15 à 25 ans non scolarisés en 2019

Source : Insee- Recensement de la population 2019, Fichier Individus (localisation au canton-ou-ville) Estimation du total QPV à partir des iris correspondant à un quartier QPV (21 quartiers sur 37)



Répartition des jeunes de 15 à 25 ans non scolarisés, selon le diplôme le plus élevé en 2019

Source : Insee- Recensement de la population 2019, Fichier Individus (localisation au canton-ou-ville) Estimation du total QPV à partir des iris correspondant à un quartier QPV (21 quartiers sur 37)



Une tendance à la baisse des non diplômés

Une baisse de la part totale des non-diplômés est toutefois observée entre 2013 et 2019 (- 6 points) ainsi qu'une progression de la part des diplômés post-bac et des diplômés inférieurs au bac.

Malgré cette tendance encourageante, en 2019, la part des personnes de 15 ans et plus sans diplôme concernent la moitié des personnes dans les six QPV du tableau ci-contre.

Par ailleurs, la répartition des personnes habitant en QPV selon leur niveau de diplôme par rapport au reste du territoire montre que : 23 % ont un diplôme inférieur au bac (+6 points) ; 16% ont un niveau bac (stable) et 17 % ont un diplôme supérieur au bac (-29 points).

Des familles monoparentales plus exposées

La répartition territoriale des familles monoparentales est plus fortement représentée dans les quartiers que dans le reste du territoire (16% des ménages en QPV contre 9% dans le reste de la métropole). Les situations peuvent être contrastées selon les quartiers mais certains concentrent une part de familles monoparentales particulièrement élevée (plus de 18%) : Le Prainet à Décines, Les Collonges à Saint-Genis-Laval, Duclos-Barel à Vénissieux, Les Vernes à Givors.

En 2021, la part des attributions de logements sociaux de la métropole bénéficiant à des familles monoparentales dans les QPV est de 24%.

Un tiers des mineurs pauvres de l'agglomération vit au sein d'une famille monoparentale⁹. Ce sont des ménages fragiles dont la situation familiale liée à la monoparentalité, conjuguée à une précarité monétaire plus forte, peut accentuer le cumul de fragilités multifactorielles : isolement, plus faibles revenus, difficultés liées à la garde d'enfants, accessibilité et maintien dans un emploi stable et à plein temps...

L'occupation d'un emploi peut être source de contrainte : temps partiel, horaires décalés, faible niveau de ressources et difficultés à conjuguer, avec la garde d'enfants, l'exercice d'une activité professionnelle ou la mise en place de démarches d'accompagnement dans le temps. Seule source de revenu du foyer et en dépit des aides et dispositifs alloués, la monoparentalité expose à des facteurs de précarité tels que les ruptures personnelles et familiales, les ruptures dans les parcours professionnels ou le manque de qualification qui amène vers des métiers peu rémunérateurs qui impactent l'accès à l'emploi et les ressources financières des ménages.

Part des personnes de 15 ans et plus sans diplôme (supérieur à 50%) dans les QPV

Source : Insee-Estimations démographiques 2019, périmètre réglementaire

La Source	Neuville-sur-Saône	52%
Terraillon - Chenier	Bron	51%
Minguettes - Clochettes	Vénissieux	52%
Arsenal - Carnot-Parmentier	Saint-Fons	51%
Prainet	Décines-Charpieu	55%
Les Plantées	Meyzieu	50%

Dans les QPV, les femmes sont majoritairement des personnes de référence des familles monoparentales (78% des cas). Elles sont plus jeunes : 40% ont moins de 40 ans (contre 30% dans le reste de la métropole) et moins souvent en situation d'emploi (57%), et donc plus exposées au chômage (26%). Elles sont plus souvent sans diplôme ou avec un plus faible niveau de formation inférieur au CAP/BEP (65%) et sont plus nombreuses à être au foyer (7%) ou en inactivités (6%). Leur mobilité reste plus marquée (cf partie Mobilités).

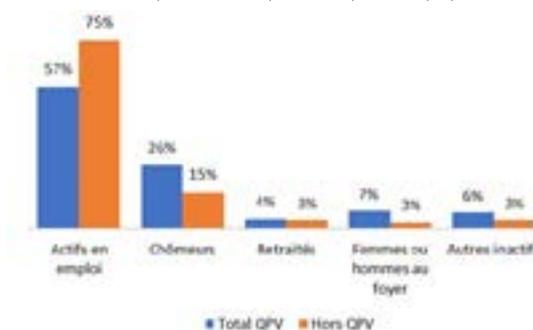
Dans son enquête réalisée en 2022 « un accès au marché du travail encore plus difficile pour les femmes en QPV », l'Insee précise que les familles monoparentales sont les plus confrontées à la pauvreté en QPV surtout lorsque le parent est une femme.

69% des attributions de logement social bénéficiant à des familles monoparentales dont le chef de famille est une femme ont des ressources situées dans les deux premiers quartiles.

L'accès à l'emploi pérenne des femmes seules avec enfants reste un enjeu essentiel dans la lutte contre la pauvreté et l'isolement, compte tenu de l'accroissement des familles monoparentales au chômage, au foyer ou en inactivité.

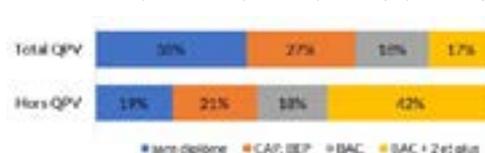
Répartition des ménages monoparentaux selon l'activité du référent ménage

Source : Insee- Recensement de la population 2019, Fichier Individus (localisation au canton-ou-ville)
Estimation du total QPV à partir des iris correspondant à un quartier QPV (21 quartiers sur 37)



Répartition des ménages monoparentaux selon le niveau de diplôme du référent ménage

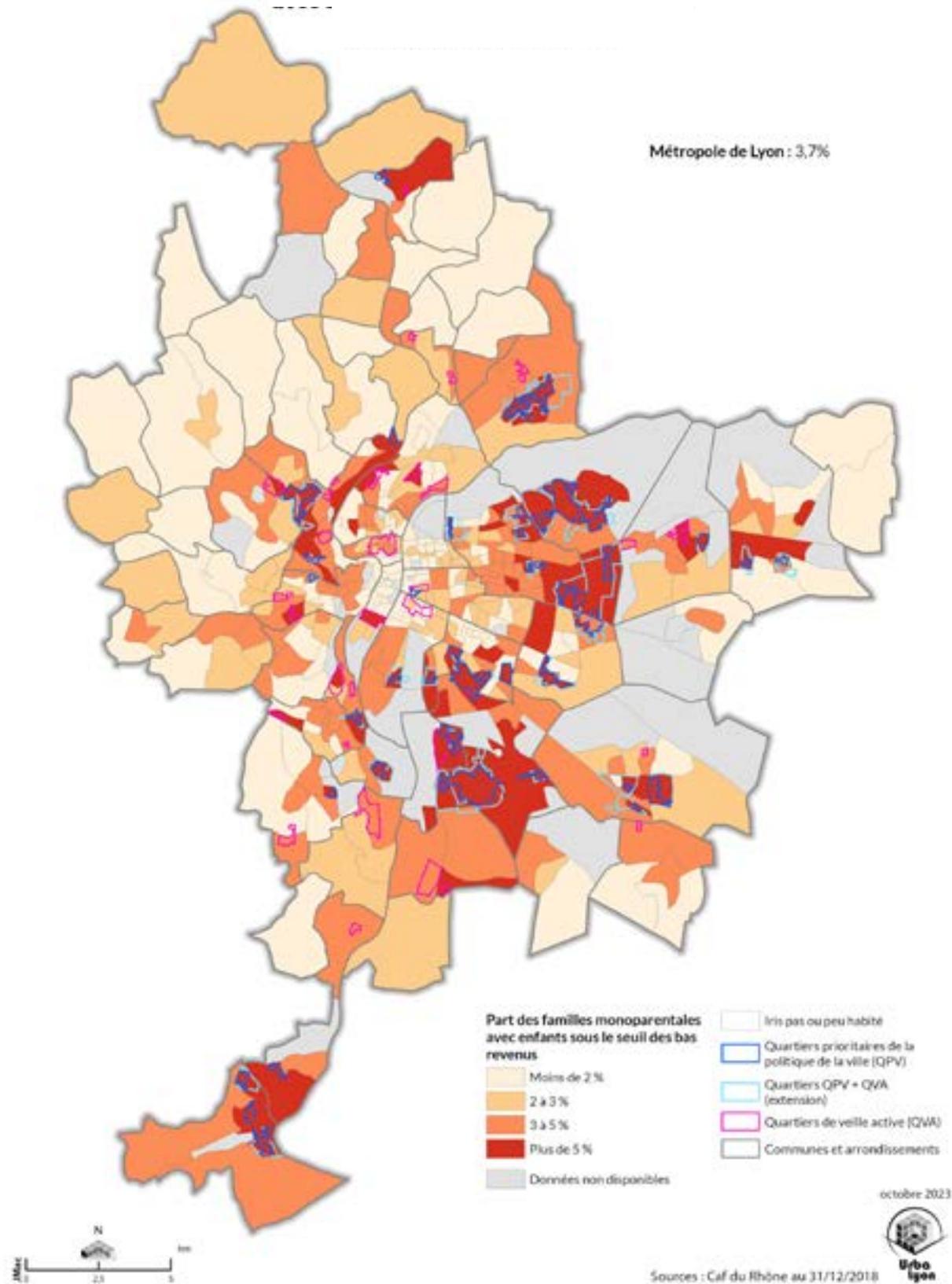
Source : Insee- Recensement de la population 2019, Fichier Individus (localisation au canton-ou-ville)
Estimation du total QPV à partir des iris correspondant à un quartier QPV (21 quartiers sur 37)



9. Insee « Un enfant sur quatre, vit sous le seuil de pauvreté » – Métropole de Lyon- n°165 – Juin 2023

Part des familles monoparentales avec enfants sous le seuil des bas revenus (en% des ménages) en 2018

Source : Caf du Rhône au 31/12/2018



Des problématiques jeunesse plus prononcées

Par-delà sa diversité (cf. encart), la jeunesse des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville est confrontée à un certain nombre de problématiques communes qui se cumulent et renforcent sa fragilité.

FOCUS

La jeunesse des QPV, une diversité de situations

Au-delà des caractéristiques sociales partagées, les « jeunes de quartiers populaires » constituent un groupe hétérogène. À l'instar des habitants de ces quartiers, ces jeunes sont issus de différentes couches des milieux populaires : des plus précaires aux familles proches des classes moyennes, les niveaux de vie fluctuent. Leurs origines ethno-raciales sont également variées, beaucoup sont d'origine étrangère, de divers pays. L'environnement urbain dans lequel ces jeunes évoluent, notamment celui des grands-ensembles, constitue une expérience partagée structurante. Pour autant, cette jeunesse reste hétéroclite. Le terme « jeune » occulte d'ailleurs la diversité des situations sociales qu'une même tranche d'âge peut connaître : scolarisés en filières générales, technologiques ou encore professionnelles, actifs, chômeurs, déscolarisés, etc.

Les jeunes dans les quartiers populaires : tous « squatters » ?, Marine Huet, dans Les Cahiers du Développement Social Urbain 2018/1 (N° 67)

6% des 15-17 ans non scolarisés

Dans le domaine éducatif, les difficultés d'apprentissage, les situations d'échec scolaire et de décrochage y sont sensiblement plus importantes que dans d'autres territoires, générant des trajectoires avec des parcours scolaires rendus plus difficiles. On compte 6% des 15-17 ans non scolarisés en QPV contre 3% dans le reste du territoire. Les élèves sont davantage orientés vers les filières les moins attractives et/ou susceptibles d'offrir des opportunités professionnelles.

40% des jeunes au chômage

Au niveau socio-économique, les jeunes âgés de 16 à 25 ans résidant dans les quartiers populaires sont également davantage impactés par le chômage (40% sont au chômage contre 24% dans le reste de la métropole de Lyon), la précarité ainsi que par l'occupation d'emplois de plus faible qualification.

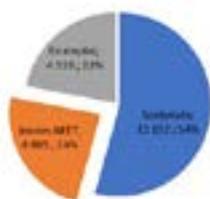
Un quart des jeunes ni en emploi, ni en étude, ni en formation

La persistance du nombre élevé de jeunes ni en emploi, ni en étude, ni en formation, les « NEET »¹⁰, des jeunes invisibles, qui échappent au parcours d'accompagnement, et loin des institutions, est significative et montre l'écart de situations entre jeunes des quartiers prioritaires et les autres. A l'échelle nationale, les derniers chiffres disponibles¹¹ et qui portent sur 2021 montrent que la part des NEET parmi les jeunes de 15 à 29 ans en France reste proche de la moyenne européenne : 12,8%, face à 13,1% pour la zone euro.

Dans les QPV du territoire, les jeunes NEET représentent environ 4 900 jeunes âgés de 16 à 25 ans, un quart des jeunes de 16 à 25 ans, soit un poids 2,5 fois supérieur à celui des jeunes NEET des autres quartiers.

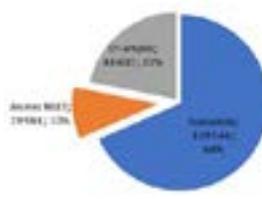
Répartition des jeunes de 16 à 25 ans selon le type d'activité : total QPV

Source : Insee-Recensement de la population 2019, données à l'Iris
Estimation du total QPV à partir des iris correspondant à un quartier QPV
(21 quartiers sur 37)



Répartition des jeunes de 16 à 25 ans selon le type d'activité : total hors QPV

Source : Insee-Recensement de la population 2019, données à l'Iris
Estimation du total hors QPV à partir des iris correspondant à un quartier QPV
(21 quartiers sur 37)



10. Selon expression anglo-saxonne « Not in Education, Employment or Training »

11. Eurostat, extrait Le Monde « Les NEET en France : un défi à relever »

Ils peuvent constituer aussi un public éloigné de certaines compétences numériques pour les démarches professionnelles et administratives.

A cela s'ajoute un manque d'équipements et une nature des activités proposées aux publics ainsi que des horaires établis qui ne sont pas toujours en adéquation avec les attentes et besoins de tous les usagers.

Les conséquences de cette situation sont nombreuses et varient partiellement selon le genre.

Des problématiques d'occupation déviante des espaces extérieurs sont par exemple fréquemment observables dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Elles sont quasi exclusivement le fait de jeunes hommes qui se regroupent entre pairs, parfois simplement par désœuvrement et ennui, parfois pour commettre des actes délictueux (trafics divers, dégradations, « rodéos », etc.). Minoritaires, ces comportements sont toutefois extrêmement visibles et impactent fortement l'ambiance des secteurs dans lesquels ils se déploient. En parallèle, il est fréquent que les jeunes filles développent des stratégies d'évitement en se reliant sur la sphère privée ou en privilégiant d'autres quartiers pour développer leur sociabilité (centre-ville, notamment).

Plus largement, la jeunesse des quartiers populaires se caractérise également par un faible investissement politique dont le taux d'abstention élevé constitue l'indicateur le plus visible. Pour autant, l'engagement des jeunes peut prendre d'autres formes, difficilement comptabilisables, au travers des solidarités familiales, de voisinage, ou encore via le tissu associatif.

Ces difficultés mettent en lumière la nécessaire mise en œuvre d'une politique jeunesse globale intervenant sur les différents champs évoqués : éducatif, socioéconomique, culturel, sportif...

Par-delà les problèmes rencontrés, des initiatives existent et montrent que les jeunes vivant dans les quartiers populaires ont la capacité et l'envie d'être davantage acteurs de la cité sous réserve qu'on leur en donne pleinement les moyens et les accompagne dans ce défi : des démarches d'accompagnement à la réussite scolaire (les Cités éducatives, par exemple), le soutien apporté par les Missions locales dans l'insertion, la recherche d'un logement ou d'un emploi, des projets participatifs dans le domaine environnemental ou artistique ou encore des projets engagés au titre du service civique...

Une place difficile des femmes et des difficultés plus marquées pour les femmes dans les quartiers

Les enquêtes d'usages réalisées ces dernières années par l'Agence d'urbanisme dans différents quartiers prioritaires de la métropole de Lyon confirment, à l'instar d'autres travaux menés à plus grande échelle, une inégale occupation genrée de l'espace public : dans la plupart des cas, les femmes le traversent seules et prennent en charge l'accompagnement des enfants et les tâches domestiques (courses) tandis que les hommes l'investissent de façon statique (assis sur des bancs ou en terrasse) et plus souvent en petits groupes. Si ces constats ne sont pas spécifiques aux QPV, ils y sont toutefois davantage observables que dans d'autres secteurs.

Outre l'utilisation par tous des espaces publics et de l'accueil de tous dans les associations et les équipements publics, la question de l'égalité femmes-hommes se pose également dans de nombreux autres domaines : emploi, formation, santé...

Elle constitue aujourd'hui un axe fort de la Politique de la ville et les instances nationales appellent les acteurs de terrain à s'en emparer de façon volontariste.

Plusieurs initiatives originales sont d'ores-et-déjà à l'œuvre sur le territoire de la métropole de Lyon : la création d'une Mission diversité, la rédaction d'un guide visant à intégrer la dimension de genre dans les opérations d'aménagement urbain (Ville de Lyon), une participation active à la Semaine de l'égalité et à des séminaires... Par exemple, en 2017, la ville de Saint-Fons a expérimenté le projet ville à 360° degrés, sous forme de marches exploratoires. Un groupe de femmes ont pu définir les trajectoires puis elles se sont emparées de l'espace public afin d'analyser les problèmes rencontrés en tant que femmes et soumettre des propositions d'améliorations vers une meilleure égalité femmes/hommes.

Dans le champ éducatif, différents dispositifs ont également fait de cette thématique un enjeu central. C'est notamment le cas des Cités éducatives où la question de la mixité des publics est traitée de manière transversale.

Urbanisme et question de genre

« Les territoires sont inégaux. La ville est faite par et pour les hommes. Tel est le constat dressé par Pascale Lapalud. Encore aujourd'hui, dans le cadre de leur travail et de leurs tâches domestiques et familiales, les femmes effectuent de multiples déplacements pour lesquels, « à certains endroits et à certaines heures », leur présence est rendue difficile par l'environnement urbain.

Pour Lidewij Tummers, « il faut donc repenser l'urbanisme dans ses fondements, concilier temporalité et genre (...), réconcilier genre et ville durable et combiner les concepts (ville de proximité/ville durable). L'enjeu étant, non pas de développer un urbanisme féminin, mais un urbanisme inclusif pour répondre aux besoins de tous les groupes d'utilisateurs ».



REPERES EUROPÉENS

La ville pour tou-te-s

Comment aménager et gérer la ville en intégrant le genre ?

Jeudi 27 septembre 2018 à 10h00

accueil dès 9h30

Depuis plusieurs années, la Ville de Lyon s'est emparée des problématiques d'égalité dans l'usage et l'accès aux espaces publics.

Aujourd'hui, elle ambitionne la création d'un guide pour une ville plus égalitaire, à destination des aménageur-se-s, pour mieux intégrer le genre dans les projets urbains.

Cette séance est l'occasion pour la Ville de sensibiliser les acteur-trice-s du territoire à la prise en compte du genre dans la fabrication et la gestion de la ville.

Divers exemples européens nourriront les échanges.

Séance réalisée en collaboration avec **Genre et Ville**, Plateforme de réflexion et d'actions sur l'Égalité Femmes Hommes et les Identités dans l'espace public

10h00 Présentation de la séance

Richard Nordier, chargé d'études Usages et modes de vie, Agence d'Urbanisme
Rémi Le Floch, chargé de mission Égalité, Ville de Lyon

10h15 Genre et ville : de quoi parlons-nous ?

Pascale Lapalud, urbaniste co-fondatrice de Genre et Ville

10h30 Prise en compte du genre dans les villes européennes : ingénieries et résultats

Dr Ir Lidewij Tummers, urbaniste, chercheuse et consultante sur les questions de genre et d'urbanisme en Europe, Agence Tussen Ruimte (Rotterdam).

10h55 Coup de projecteur sur l'Europe du Sud : présentation vidéo de Punto 6 (Barcelone)

11h00 Le cas berlinois : l'habitat au prisme du genre

Dr Christiane Droste, directrice générale—UrbanPlus Droste&Partner (Berlin)

Confirmez votre participation et votre organisme

auprès de Véronique Pelot, documentaliste, Tél : 04 81 92 33 58

Inscription dans la limite des places disponibles

Téléchargez l'invitation pour l'imprimer



12. Les modes d'accueil du jeune enfant dans la métropole de Lyon : diagnostic et enjeux, Urbalyon, décembre 2017.
 Choisir un lieu d'accueil pour son enfant : aspirations, contraintes et facteurs d'arbitrage. Analyse synthétique des entretiens réalisés avec des professionnels de la petite enfance, Urbalyon, octobre 2019.
 Des Assistant.e.s Maternel.le.s « au chômage » ? Problèmes, réponses et perspectives dans la métropole de Lyon, Urbalyon, février 2021.

Si l'urbanisme constitue un levier important d'inclusion, l'enjeu de l'égalité des genres dans l'espace public passe aussi par des valeurs culturelles, éducatives et citoyennes.

Des comportements d'évitement observés

En dépit des dynamiques à l'œuvre et du renouvellement urbain dans les différents quartiers prioritaires de la métropole de Lyon, des comportements d'évitement existent parfois et pénalisent tout autant les publics que les territoires concernés.

L'image des quartiers peut constituer un frein qui conduit certaines catégories de population à s'abstenir de fréquenter des secteurs jugés problématiques : plusieurs études réalisées ces dernières années par l'Agence d'urbanisme¹² sur le secteur de l'accueil de la petite enfance montrent ainsi que les assistantes maternelles résidant en QPV sont davantage au chômage que celles habitant dans d'autres quartiers. Les entretiens réalisés avec des familles et des acteurs locaux mettent notamment en lumière une réticence des parents à confier leurs enfants à des professionnels habitant dans des ensembles de logements sociaux connotés négativement.

Des enjeux de sécurité sont souvent évoqués (la crainte des regroupements dans les halls d'immeubles et/ou des trafics divers, par exemple) mais d'autres facteurs très variés interviennent également : l'insuffisante maîtrise de la langue française de certaines « nounous », la présence de fratries nombreuses dans des logements de taille restreinte ne permettant pas de garantir aux enfants accueillis un espace dédié ou encore un bâti vieillissant ne disposant pas d'ascenseur. Dans de nombreux cas, ce ne sont pas les seules représentations qui produisent des stratégies d'évitement mais des problèmes concrets impactant la vie quotidienne : incivilités et petite délinquance, manque de mixité sociale ou encore manque d'entretien des espaces publics nuisent ici au vivre-ensemble et conduisent certaines personnes à renoncer à se rendre dans certains endroits à certains moments. Les femmes et les personnes âgées sont les plus concernées – même si ce phénomène est d'ordre général – et tendent à se détourner d'espaces dans lesquels elles ne se sentent pas à l'aise.

Difficilement mesurables, ces stratégies d'évitement sont fréquentes et souvent intériorisées (les publics n'en ont pas toujours conscience). Elles gagneraient à faire l'objet d'une attention renforcée de la part des acteurs de la Politique de la ville afin de ne pas limiter l'observation des quartiers aux seuls indicateurs quantitatifs qui invisibilisent ces enjeux pourtant prégnants. Des démarches d'enquête qualitative, de diagnostic en marchant, de sensibilisation ainsi que des actions de prévention et de médiation sont par ailleurs en mesure de les atténuer.

C'est bien le cumul des difficultés et l'entrecroisement des situations qui caractérise la précarité des publics prioritaires, au sein d'un quartier, d'une cellule familiale, et entre les générations.

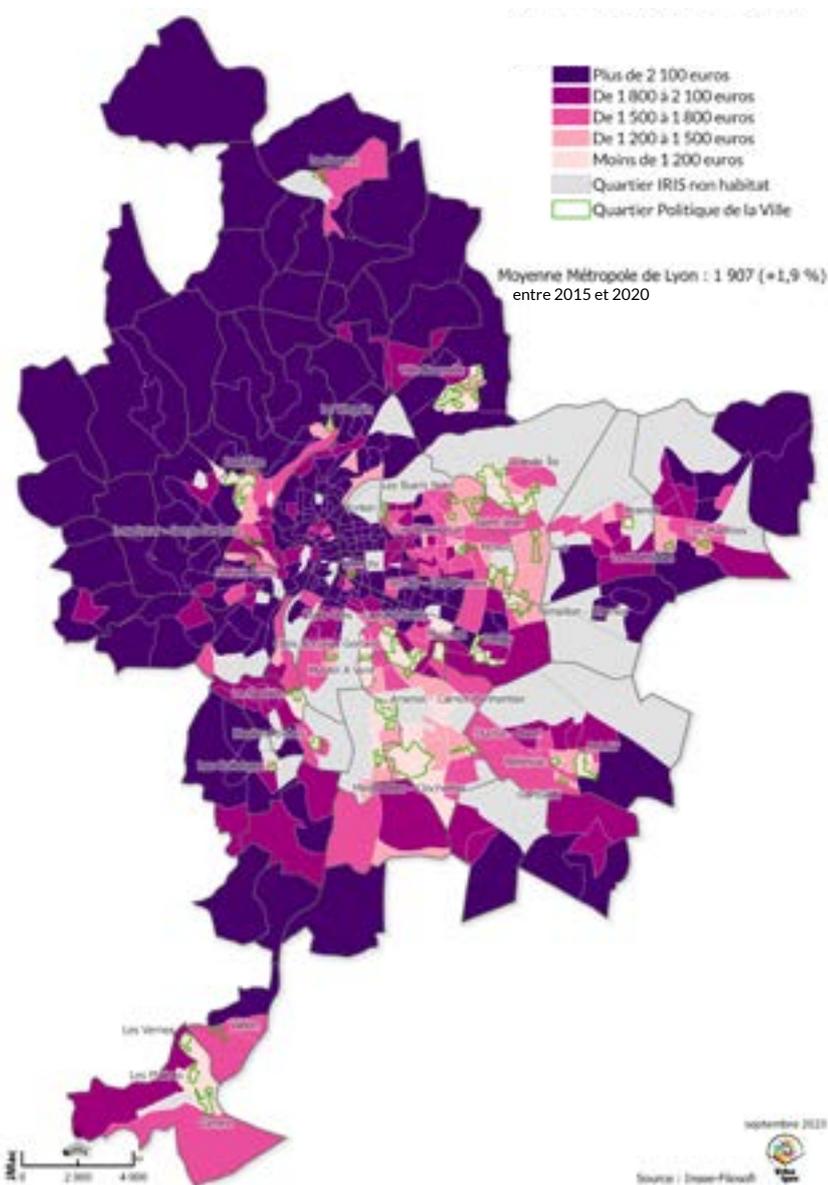


« [...] Le quartier est également déterminant : un quartier excentré, à l'écart du trajet domicile-travail des parents et/ou souffrant d'une mauvaise image sera fréquemment évité par les parents. Les QPV sont ainsi souvent pénalisés : leur forme urbaine – présence de tours et de barres – ainsi que leurs caractéristiques sociales – des habitants précaires et/ou pauvres, souvent issus de l'immigration – sont clairement évités par certains parents qui ne souhaitent pas que leurs enfants y soient accueillis. Quant aux parents vivant dans ces quartiers et devant trouver un mode d'accueil, ils ont tendance à privilégier des modes informels (famille, amis, voisins...) ».



Revenu médian déclaré par unité de consommation en 2020

Source : Insee – Filosofi



Une précarité matérielle rendant les conditions de vie de plus en plus difficiles

Un creusement des inégalités de revenus

Les revenus les plus riches 8 fois plus élevés que les revenus les plus pauvres

La métropole de Lyon accueille aussi bien des populations très aisées que des populations en grande précarité avec une dichotomie territoriale qui persiste.

Les écarts se sont particulièrement accentués entre les plus pauvres et les plus riches illustrant de très fortes disparités de revenus au sein du territoire métropolitain : les 10% les plus aisés ont des revenus annuels 8 fois plus élevés (au minimum de 49 370 euros) que les 10% les plus pauvres (au mieux 6 170 euros). Globalement en France métropolitaine, ce rapport est de 5,9, celui du Nouveau Rhône de 4,2.

Le rapport interdécile s'est creusé entre 2015 et 2020 au niveau de la métropole de Lyon (+0,8 pt) alors qu'il est resté stable à l'échelle de la France. Les ménages les plus riches du territoire ont vu leur niveau de vie augmenter significativement (+4%) alors que celui des plus pauvres a évolué moins favorablement en comparaison (+1,4%).

Dans les communes de l'Ouest Lyonnais où le revenu médian est le plus élevé, celui-ci a augmenté plus fortement que dans les communes de l'Est Lyonnais.

Les niveaux de revenus restent fortement contrastés entre les communes de l'Ouest et les communes de l'Est Lyonnais.

Niveaux de revenus déclarés

Source : Insee – Filosofi 2020

	Revenus max. 10% les + pauvres	Revenus médian déclarés	Revenus min. 10% les + riches	Rapport entre min. des 10% + riches/10% les+ pauvres
2020	1 ^{er} décile(€)	Médiane (€)	9 ^e décile (€)	Rapport interdécile D9/D1
Métropole de Lyon	6 170	22 880	49 370	8,0
Conseil dép. Rhône	11 070	24 670	46 420	4,2
France métropolitaine	7 440	21 950	44 230	5,9

A l'échelle infra-communale, les QPV continuent à concentrer les populations les plus vulnérables avec un niveau de vie bien plus faible. La dominance du parc locatif social influence cette situation.

Dans la géographie prioritaire de la métropole de Lyon, les habitants disposent d'un revenu médian déclaré annuel par unité de consommation très bas qui correspond à la moitié du revenu observé à l'échelle du territoire (10 270€ en 2018 contre 22 590€).

Un revenu médian qui progresse mais sans réduction des écarts

Le revenu médian des QPV progresse entre 2015 et 2018 mais moins vite que celui du territoire, sans réduction des écarts. Le revenu médian du 1er décile augmente certes plus fortement (+14%) mais les revenus extrêmement faibles des plus précaires, par rapport à la moyenne métropole, ont pu bénéficier ces dernières années d'un effet de rattrapage des aides conjugués probablement aux efforts des pouvoirs publics envers les plus démunis. Le revenu du 9ème décile reste quant à lui relativement stable : les habitants les plus aisés des QPV ont un revenu qui correspond au revenu médian métropolitain.

L'écart interdécile entre les QPV s'est resserré. Dans le même temps, leur population a plus faiblement augmenté que la population des autres quartiers

Treize quartiers enregistrent une baisse des revenus entre 2015-2020

Sur une temporalité plus longue de cinq ans, entre 2015 et 2020, une partie importante des territoires les plus fragiles a vu sa situation se dégrader : treize quartiers ont enregistré une baisse de leur revenu. Parmi les quartiers aux revenus particulièrement faible et en baisse, sont concernés : Les Vernes et Centre à Givors, Cités Sociales Gerland à Lyon, Duclos-Barel à Vénissieux, Grande Ile à Vaulx-en-Velin, Garibaldi à Lyon 3^e, des communes où la population municipale dans son ensemble est marquée par de très faibles revenus. Cette dégradation suppose différents facteurs explicatifs : le départ de ménages aux ressources plus élevées et l'arrivée de ménages aux ressources plus faibles, la perte de ressources des populations installées en lien avec la précarisation de l'emploi notamment, etc.

A l'inverse, la situation observée est plus favorable dans les autres quartiers de l'agglomération qui voient leurs revenus se stabiliser ou évoluer à la hausse. Malgré cela, si les évolutions positives permettent à certains secteurs de rattraper leurs retards, les revenus restent très en-deçà de la moyenne métropolitaine.

Malgré des signes positifs, la résorption des écarts entre les QPV et la métropole n'est pas constatée. On continue d'assister à un développement de moins en moins inclusif en termes de diversité sociale sur le territoire métropolitain.

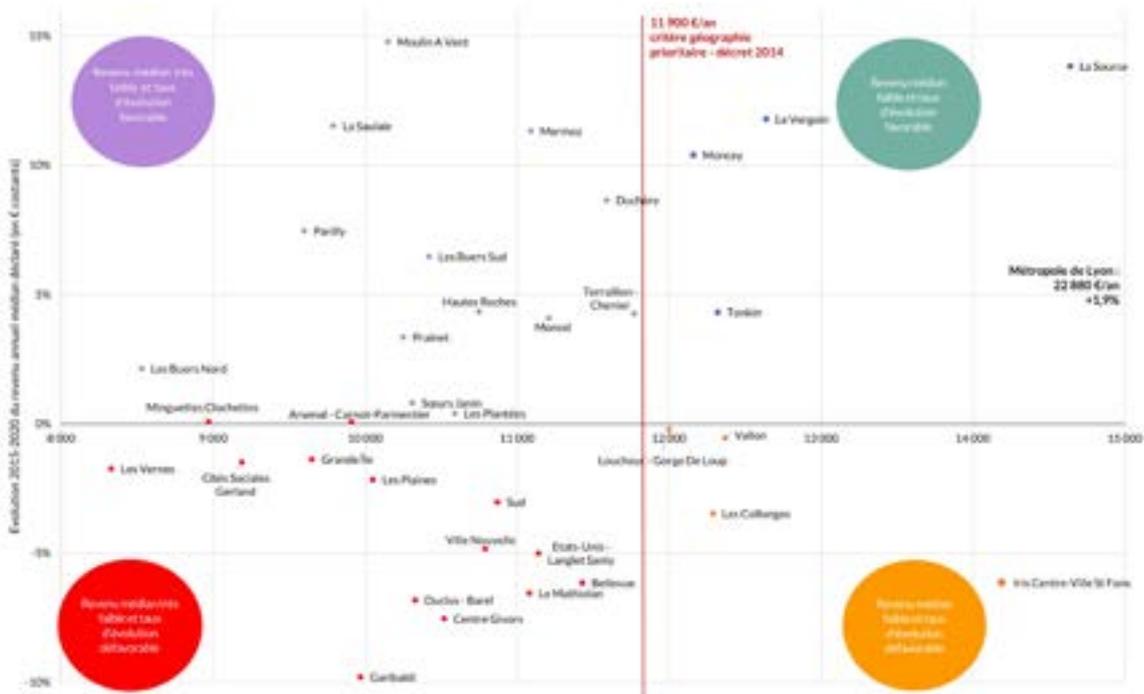
Analyse réalisée sur la période 2015-2018 en l'absence de données sur total QPV en 2020

Source : Insee – Filosofi

	2015	2018	Evolution 2015-2018
Revenu déclaré médian par UC			
QPV	9 820	10 270	+1,4%
Métropole de Lyon	21 448	22 590	+2,1%
Revenu du premier décile déclaré par UVC			
QPV	890	1 050	+14,4%
Métropole de Lyon	6 130	6 330	+0,1%
Revenu du dernier décile déclaré par UC			
QPV	22 440	23 360	+0,9%
Métropole de Lyon	45 304	48 610	+4,1%

Répartition des quartier QPV selon le revenu médian déclaré par unité de consommation en 2020 et son évolution depuis 2015

Source : Insee-Filosofi 2015 et 2020



Une plus forte dépendance des ménages aux prestations sociales

D'après l'étude de l'Insee publiée en juin 2023¹³, la métropole de Lyon compte 214 000 personnes pauvres, soit près d'un habitant sur six. Le taux de pauvreté de la métropole s'établit à 16,2% en 2019. La métropole concentre davantage de personnes pauvres que la région (12,8%) ou le département du Rhône (14%).

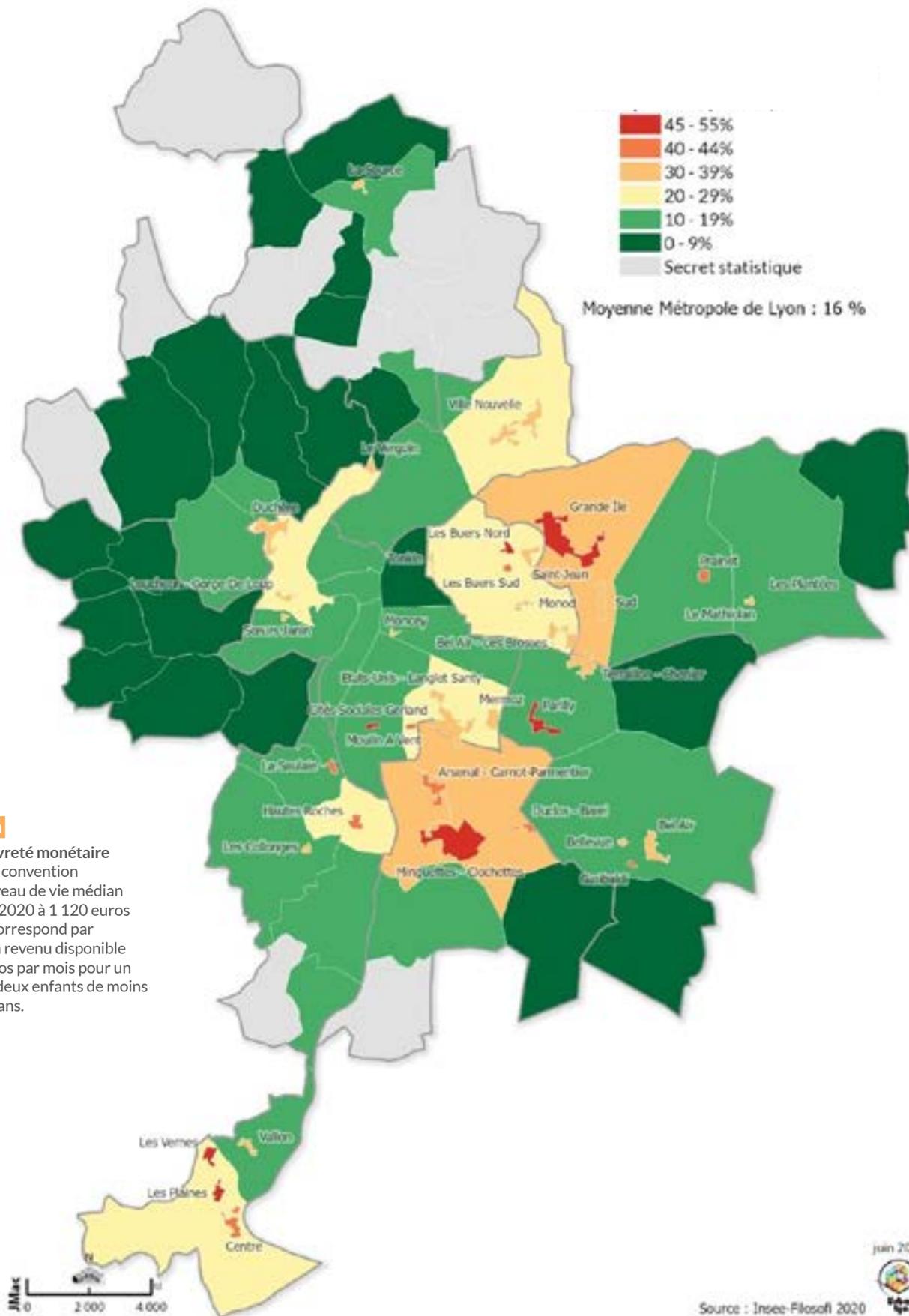
La pauvreté augmente sur le territoire : entre 2013 et 2019, une augmentation de 10% de personnes pauvres a été constatée alors que la population totale n'a augmenté que de 3%. Beaucoup de personnes en situation

de pauvreté sont localisées dans le centre urbain de l'agglomération mais la répartition géographique révèle une concentration particulièrement de la pauvreté dans les communes de l'Est et du Sud qui sont toujours les plus fortement touchées. Les quartiers prioritaires ont des taux de pauvreté parmi les plus élevés avec des situations hétérogènes entre les quartiers. Ce n'est pas la pauvreté en elle-même qui caractérise les ménages des quartiers, mais bien la concentration géographique de cette pauvreté qui crée un environnement plus défavorable et un surcroît de vulnérabilités.

13. Etude Insee Un enfant sur quatre vit sous le seuil de pauvreté – Métropole de Lyon- n°165 – Juin 2023

Taux de pauvreté en 2020 par communes et QPV

Source : Insee - Filosofi 2020



Définition

Seuil de pauvreté monétaire
 Il est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian et s'élève en 2020 à 1 120 euros par mois. Il correspond par exemple à un revenu disponible de 2 352 euros par mois pour un couple avec deux enfants de moins de quatorze ans.





Dans les QPV de la métropole de Lyon, ce sont quatre habitants sur dix qui vivent sous le seuil de pauvreté, soit 65 000 personnes. 57% des personnes pauvres du territoire vivent en logement social dont 26% en QPV. Ces quartiers concentrent trois personnes pauvres sur dix de la métropole de Lyon alors qu'ils accueillent seulement 12% de la population.

De fortes disparités territoriales et une grande hétérogénéité sont constatées avec des écarts importants des taux de pauvreté entre les communes. Parmi les concentrations les plus fortes, six quartiers comptabilisent plus de 45% des ménages vivant sous le seuil de pauvreté (Les Buers Nord à Villeurbanne, Parilly à Bron, les Vernes et les Plaines à Givors, Minguettes-Clochettes à Vénissieux-Saint-Fons, Cités sociales Gerland à Lyon 7e).

En termes d'évolution entre 2014 et 2020, les quartiers Etats-Unis-Langlet-Santy à Lyon 8-Vénissieux, le Mathiolan à Meyzieu, Givors Centre et Givors Les Plaines connaissent une plus forte progression du taux de pauvreté (entre + 4 et 5 points). A l'inverse, la situation semble s'améliorer pour les quartiers La Saulaie à Oullins, Moncey à Lyon 3, Saint-Jean à Villeurbanne et Grigny Vallon.

Les ménages pauvres de la métropole de Lyon vivent avec un revenu disponible compris entre 13 260€ (Buers Nord à Bron) et 16 160€ (Tonkin à Villeurbanne) après redistribution sociale. Les écarts sont atténués par la redistribution mais le niveau de vie reste très faible. En moyenne, les ménages dont les revenus sont situés sous le seuil de la pauvreté bénéficient d'une redistribution sociale d'environ 350€/mois.

Se rajoute à la précarité monétaire, la précarité environnementale liée au changement climatique. La précarité énergétique concerne 37% des locataires du parc social¹⁴.

Conséquence de cette pauvreté plus marquée, les personnes bénéficiant de dispositifs sous conditions de ressources sont plus importantes dans les quartiers prioritaires : 13% des allocataires Caf de la métropole résident dans un quartier prioritaire, représentant 48 000 foyers en 2021.

Leur nombre est stable depuis 2018 dans les QPV alors qu'il a significativement augmenté de 8% dans le territoire de la métropole. Ce constat est à mettre en lien avec les effets de la crise sanitaire pour toute la population mais aussi avec l'augmentation des effectifs de la prime d'activité dont les critères d'éligibilité et le montant ont élargi le public cible : ils ont entraîné une hausse assez conséquente des effectifs (50%) déjà visible avant la crise sanitaire.

14. Des chiffres nationaux : Labocités, n°77, éditorial.

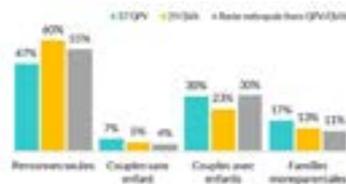
FOCUS

Principales caractéristiques des bénéficiaires percevant au moins une prestation et résidant dans les QPV

- Des familles fortement bénéficiaires (47%) : monoparentales (17%) et nombreuses (19% contre 10% pour les familles du reste de la métropole).
- Les personnes seules (47%) voient leur part augmenter depuis 2018 (+ 4 pts) dans la même dynamique que sur le reste du territoire.

Composition familiale des foyers percevant au moins une prestation Caf en 2021

Source : Source : CAF du Rhône



- Des jeunes adultes (moins de 25 ans) et qui ont quitté le foyer familial bénéficient moins d'aides sociales : seulement 5% des allocataires contre 7% pour le reste du territoire.

Cela peut s'expliquer par le poids plus faible de cette tranche d'âge dans la population totale des QPV par rapport au reste de la métropole de Lyon (contrairement aux jeunes de moins de 18 ans qui sont surreprésentés dans les QPV). Deux hypothèses possibles :

- une partie importante des jeunes de moins de 25 ans réside probablement encore dans le domicile familial, n'ayant pas les ressources financières pour accéder à un logement autonome. Étant hébergés chez leurs parents, ils ne sont pas pris en compte par les statistiques de la Caf.
- ils n'entreprennent pas les démarches nécessaires pour percevoir certaines prestations, pour diverses raisons.

Le taux de couverture des aides sociales atteint 76 % dans les QPV alors que comparativement, il correspond à 56% pour l'agglomération lyonnaise. Le taux peut atteindre 90% dans certains quartiers : Le Vergoin à Lyon 9^e, Moulin à vent et Mermoz à Lyon 8^e.

Si tous les allocataires ne connaissent pas des situations de pauvreté, les caractéristiques des allocataires en QPV confirment bien une plus grande dépendance aux prestations sociales.

La composition des revenus des habitants des QPV évolue dans le sens d'une plus grande dépendance aux prestations sociales et aux minimas sociaux. La part de l'ensemble des prestations sociales dans le revenu disponible des habitants des QPV est 4 fois plus importante que celle dans le revenu des habitants de la métropole (24% contre 6% en 2021). Cette proportion, particulièrement élevée dans les QPV, a doublé depuis 2015.

Une part croissante de bénéficiaires à bas revenus

Le nombre d'allocataires à bas revenus dans les QPV s'établit à 24 400 foyers allocataires en 2021. La part des foyers à bas revenus selon la CAF s'élève à 61% contre 40% dans le reste de l'agglomération, soit une fois et demie supérieure.

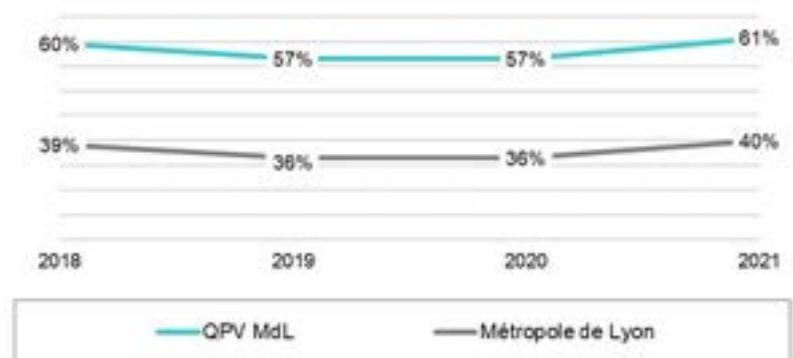
A l'instar de l'augmentation du taux de pauvreté, la part des ménages à bas revenus augmente également (+4 points) en 2021, après une baisse constatée entre 2019 et 2020 et a même dépassé celle de 2018. L'augmentation récente des allocataires à bas revenus qui révèle une précarisation de la population touche l'ensemble du territoire (+ 11% dans la métropole).

Le taux est particulièrement élevé dans les quartiers suivants :

Libellé du QPV	Part de l'ensemble des prestations sociales (%)
Les Buers Sud	25
Garibaldi	25
Les Plaines	25
Duclos-Barel	26
Soeur Janin	26
Cités sociales Gerland	26
Arsenal-Carnot-Parmentier	27
Grande Ile	27
Parilly	27
Prairet	27
Minguettes-Clochettes	29
Les Buers Nord	30
Les Vernes	33

Part des allocataires à bas revenus depuis 2018

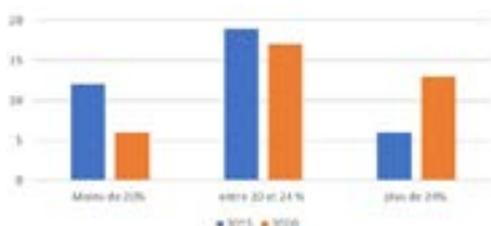
Source : Insee - Caf du Rhône 2018 à 2021



Les quartiers ayant une part supérieure à la moyenne (61%) sont les suivants :

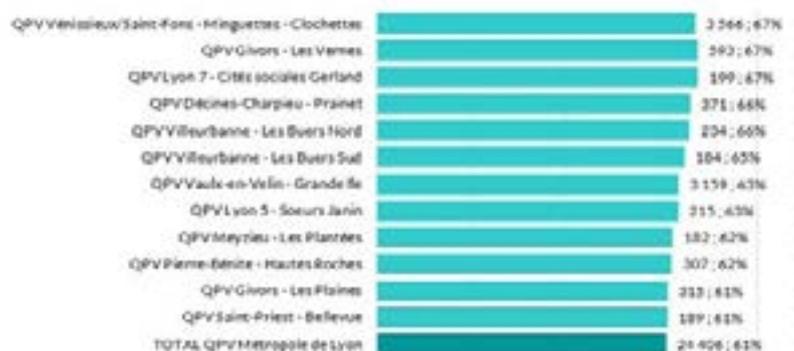
Représentation des QPV selon la couverture des prestations sociales

Source : Insee-Filosofi 2020



Foyers à bas revenus (au sens Caf) dans les QPV en 2021

Source : Caf du Rhône au 31/12/2021



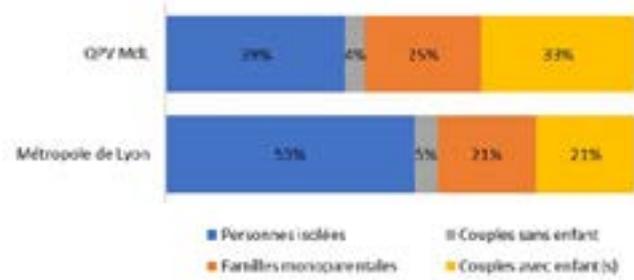
Parmi les publics les plus exposés à la précarité, les familles et leurs enfants sont les plus concernées : qu'elles soient monoparentales dont la séparation peut constituer un facteur de bascule dans la précarité, ou nombreuses, elles sont très présentes et comptent une part élevée d'enfants vivant dans des familles ayant des ressources financières très faibles. Les QPV comptent :

- 58% de familles avec enfants parmi les allocataires à bas revenus (contre 42% hors quartiers politique de la ville)
- Plus du double d'enfants vivant dans un foyer percevant le RSA que le reste de la métropole.

Parmi les évolutions notables, il convient de relever une augmentation significative des personnes isolées parmi les allocataires à bas revenus dans les QPV (+13%) plus modérée que sur le reste du territoire (21%).

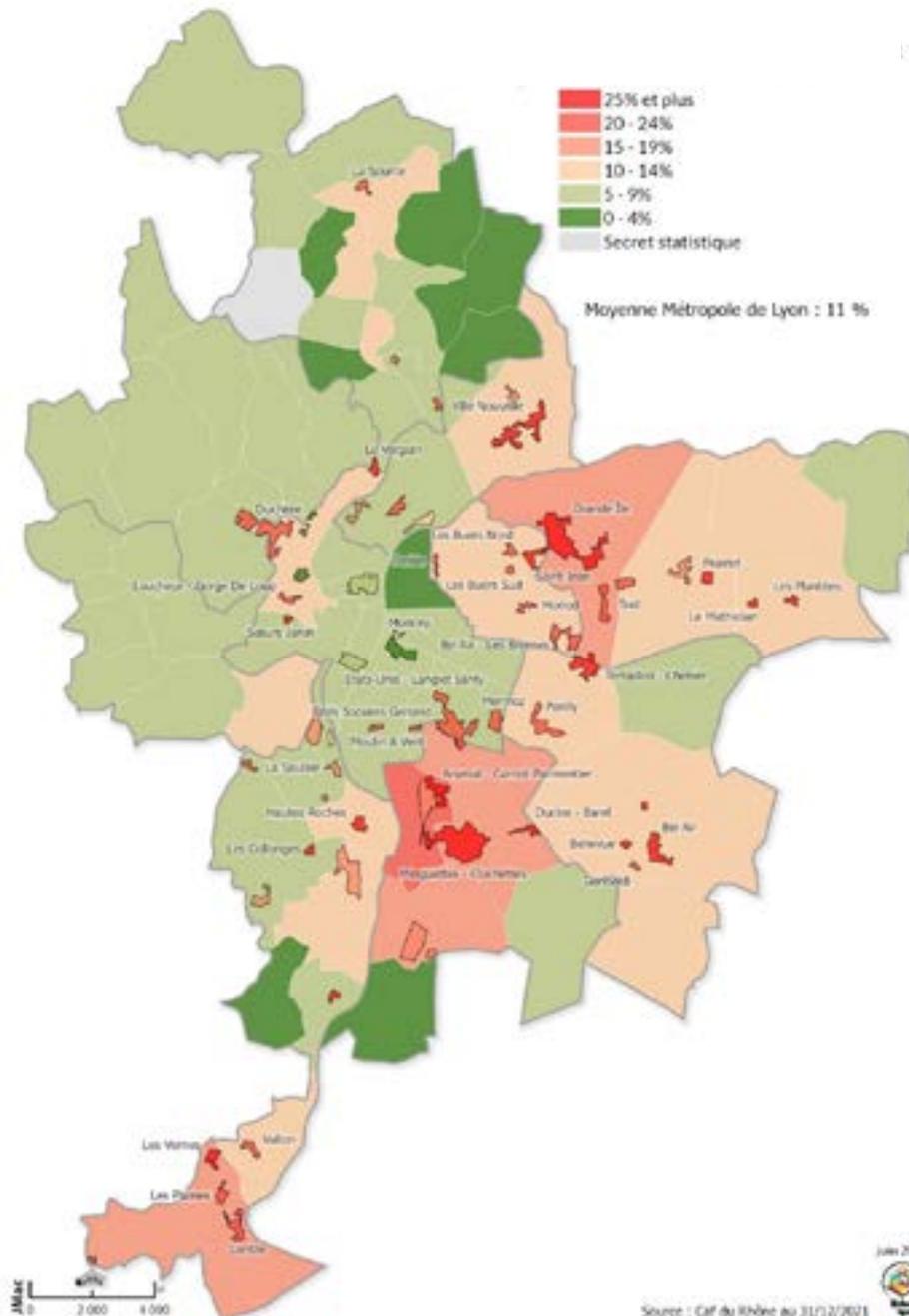
Composition familiale des allocataires à bas revenus fin 2021

Source : Caf du Rhône



Part des familles à bas revenus avec deux enfants et plus fin 2021 par QPV et QVA et par commune (hors QPV et QVA)

Source : Caf du Rhône au 31/12/2021



Un chômage en baisse mais des situations de plus en plus précaires

La population des quartiers prioritaires a plus de difficultés sur le marché de l'emploi que le reste du territoire. Elle représente 11 % de la population mais plus de 17% des demandeurs d'emploi. Certaines catégories de la population sont particulièrement affectées, notamment les jeunes de 16-25 ans, pour qui le taux de chômage reste constant entre 2014 et 2018, soit 40% pour les QPV contre 24% dans le reste de la métropole de Lyon hors QPV.

La situation s'améliore toutefois ces dernières années : le nombre de demandeurs d'emplois toutes catégories a diminué entre 2014 et 2022. Les conditions d'emploi se sont en revanche dégradées : une augmentation significative de la part d'emplois salariés en activité réduite, temps partiels et emplois précaires, est observée sur la même période.

Des difficultés sociales accrues

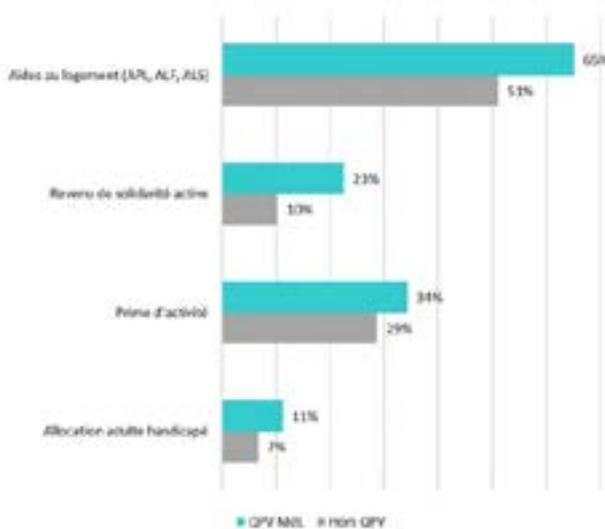
Une situation sociale aggravée par un contexte de crise

Les habitants des QPV sont deux fois plus nombreux à considérer que la crise a été plus difficile pour eux que pour le reste de la population (30% contre 17% au niveau national)¹⁵. La crise a eu un effet révélateur et accélérateur des inégalités liées aux ressources des ménages et à leurs conditions de vie, situation témoignée par la parole des habitants et des professionnels dans le cadre des Assises des quartiers populaires. Parmi les impacts et problématiques qui se sont renforcés pour les résidents des quartiers politique de la ville :

- La précarité alimentaire et l'accès aux ressources de première nécessité : le développement du recours à l'aide alimentaire a été une manifestation visible de la crise sanitaire et de ses conséquences. Ce qui renvoie aux enjeux de santé alimentaire, d'alimentation durable et d'agriculture urbaine.
- Les situations plus fréquentes de suroccupation des logements et la moindre présence de services de proximité et d'espaces verts dans les quartiers politique de la ville.
- Une fragilisation des publics et une aggravation des freins sociaux et économiques pour les jeunes, les femmes, les publics qui exercent une activité réduite notamment. La crise sanitaire a mis en exergue la précarité des métiers « essentiels » faiblement rémunérés. Certaines populations déjà fragilisées ont pu basculer dans la précarité avec l'intensification de la crise économique et énergétique qui s'en est suivie.
- La fracture numérique, l'accès aux droits et aux soins et la question du non-recours avec une nécessité de renforcer les démarches « hors les murs » et « aller vers » pour faciliter le contact direct avec les habitants.

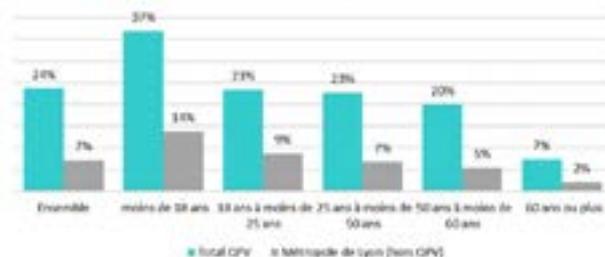
Part des foyers allocataires percevant les principales prestations en 2021

Source : Caf du Rhône



Part de la population couverte, bénéficiaire de la C2S non participative (ex-CMUC) selon l'âge

Source : Insee- Caisse Nationale d'Assurance Maladie au 01 janvier 2022



Mode de lecture : Parmi les personnes couvertes par le régime général de l'assurance maladie, 24 % sont bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire dans les QPV ; cette part est de 37% parmi les personnes couvertes par le régime général de moins de 18 ans.

15. Etude Harris Interactive pour l'ANRU : les Français et leur quartier – Septembre 2022



La crise induite par la pandémie a des retombées sociales délicates à objectiver mais les écarts persistent malgré des signes d'amélioration à la marge sur certains indicateurs :

- La part des allocataires touchant le RSA reste deux fois supérieure à celle du reste de la métropole (22% contre 12%). La stabilité du nombre de bénéficiaires en QPV au même niveau d'avant crise se distingue de l'augmentation significative du nombre de bénéficiaires constatée sur le reste du territoire (+8%, 2330 allocataires supplémentaires)
- 34% des allocataires de la Caf perçoivent la prime d'activité (avec une augmentation de +23% entre 2018 et 2021) : une évolution moins marquée que sur le reste de la métropole (+ 44%) en raison de la baisse du seuil d'éligibilité.
- 65% des allocataires qui vivent dans un QPV perçoivent une aide au logement
- 24% de la population bénéficiaire du régime général des quartiers bénéficient de la C2S contre 7% dans le reste de la métropole (hors QPV).
- 11% des allocataires de la CAF perçoivent l'Allocation Adulte Handicapé

Un accès aux droits fragilisé par la dématérialisation des services publics

Accentuée par la crise sanitaire, la dématérialisation des guichets de différentes administrations a considérablement complexifié l'accès aux services publics pour les habitants des quartiers de la Politique de la ville.

Vécue comme une forme de déshumanisation, l'absence de contact direct avec une personne physiquement présente est en effet source d'incompréhension, de malentendus, mais aussi d'inquiétude. Elle génère un sentiment d'abandon et de stress. Qu'il s'agisse de faire une demande de titre de séjour, de rechercher un emploi ou un logement social ou encore de payer ses impôts, le fait de pouvoir être en contact direct avec un interlocuteur physique permet d'expliquer des situations souvent complexes « qui ne rentrent pas dans les cases », de demander aide et précisions et d'éviter des malentendus et des erreurs. Le recours quasi exclusif aux outils numériques en première instance conduit à des situations de renoncement, d'abandon et in fine d'exclusion – faute d'équipements, de compétences informatiques ou de compréhension des interfaces –, des blocages administratifs extrêmement dommageables (dossiers refusés, par exemple) et des tensions entre les usagers et les structures administratives. Bien qu'ils représentent une aide précieuse, les agents des Maisons de la métropole se trouvent en première ligne pour gérer des problèmes qui dépassent fréquemment leurs champs de compétences et responsabilités.



« Pour les publics fragiles, la dématérialisation est fréquemment vécue comme une forme de déshumanisation. L'absence de contact direct avec une personne physiquement présente est en effet source d'incompréhension, de malentendus, mais aussi d'inquiétude. Elle génère un sentiment d'abandon (« personne n'est là pour m'aider ») et du stress (« comment puis-je faire tout seul ? »). Même s'il est toujours préférable à une simple communication par internet, l'échange téléphonique est lui aussi compliqué pour des personnes qui ne parlent pas parfaitement le français et pour lesquelles rien ne remplace le contact direct. Les permanences téléphoniques sont par ailleurs souvent saturées. Plusieurs administrations imposent des prises de RDV par internet exclusivement : Préfecture, Sécurité sociale... C'est une étape préliminaire incontournable avant de pouvoir aller plus loin. Certains usagers se trouvent dès lors bloqués dès le départ. »

Cette problématique concerne potentiellement tout le monde et tous les territoires. Les personnes en situation de fragilité socio-économique sont toutefois davantage impactées. Selon les quartiers, la fragilité numérique peut être attribuée à des dimensions et caractéristiques différentes. Le cumul des facteurs de risque se retrouve dans les quartiers coïncidant avec la géographie prioritaire de la politique de la ville (cf. infra - carte sur la fracture numérique).

Pour y répondre, la métropole de Lyon s'est engagée dans une politique d'inclusion numérique en déployant notamment des conseillers spécialisés dans les territoires repérés comme affichant un indice de fragilité élevé.

En parallèle, pour favoriser l'accès aux droits pour toutes et tous, la métropole se mobilise face à la problématique du non-recours pour déployer les démarches d'« aller vers » et mieux accompagner les personnes. En réaffirmant cet enjeu dans le Projet Métropolitain des Solidarités, elle encourage l'égal accès à un service public adapté en sensibilisant l'en-

semble des administrations implantées sur son territoire à maintenir à minima un accueil physique des publics et à mieux coordonner leurs actions en matière d'accès au droit.

Le non-recours reste toutefois difficile à objectiver : il fait l'objet de plusieurs initiatives au niveau national et local. Son objectivation commence à être appréhendée même si les résultats restent partiels à ce stade. Au niveau national, l'étude sur le non-recours au RSA¹⁶ révèle qu'un foyer sur trois est en situation de non-recours, et un foyer sur cinq en situation de non-recours pérenne (trois trimestres d'affilée). Au niveau local, l'étude de la Ville de Lyon et du CCAS avec l'appui de l'Odénor réalisée sur le 7^e et 8^e arrondissements démontre que 38% des sondés déclarent des difficultés pour accéder aux droits dont 93% évoquent une difficulté de compréhension des informations, éligibilité, démarche, ... la moitié se sent perdue face aux démarches.

FOCUS

Un défaut d'équipement en outils numériques, une sociabilité réduite à la famille ou au voisinage immédiat

De nombreux usagers ne disposent que d'un smartphone, avec lequel il n'est pas aisé de réaliser des démarches administratives. Les publics équipés en ordinateur sont peu nombreux, et ceux disposant d'un scanner encore moins. Lorsque ces équipements sont présents dans les foyers, ils sont par ailleurs généralement partagés avec d'autres membres de la famille (enfants qui s'en servent pour leur scolarité, par exemple).

Selon l'enquête sur les usages du numérique des Français, en 2019, les habitants de QPV se révèlent moins bien équipés (75% ont un ordinateur contre 89% des Français) ou témoignent d'une non-maîtrise du smartphone (37% contre 24%).

22% des habitants en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) estiment rencontrer des difficultés à déclarer leurs impôts en ligne.

16. Mesurer régulièrement le non-recours au RSA et à la prime d'activité : méthode et résultats – DRESS – Février 2022

L'extrême conséquence de difficultés plurielles et cumulatives : les publics invisibles

La notion de personnes « invisibles » peut être diversement appréhendée. Le terme renvoie cependant à une situation d'isolement de la personne parfois sans contact avec les institutions. Cela concerne les personnes très éloignées de l'emploi, « hors radars » des institutions publiques du fait de différents facteurs qui échappent aux dispositifs d'accompagnement. Les « invisibles » sont marqués par des vulnérabilités pouvant engendrer des besoins et des freins à l'insertion et à l'emploi. Les caractéristiques des publics diffèrent et peuvent inclure :

- les personnes sans domicile fixe ou en situation d'habitat précaire,
- les personnes les plus isolées et éloignées de l'emploi,
- les jeunes plus souvent confrontés à des difficultés de formation et d'emploi,
- les étrangers, les immigrés issus des minorités, les migrants,
- les personnes en situation d'illettrisme ou d'illectronisme,
- les personnes victimes de violence ou de harcèlement,
- les personnes victimes d'addictions,
- les personnes en situation de handicap confrontés à des obstacles en termes d'accessibilité, de soutien et d'intégration sociale,
- les femmes et les personnes âgées en situation de vulnérabilité.

La notion d'invisibilité peut aussi n'être que ponctuelle. Les personnes peuvent effectuer des allers-retours entre les dispositifs, avec une situation d'invisibilité temporaire.

Compte tenu de la diversité des situations, l'appréhension du phénomène à l'échelle des quartiers prioritaires se révèle complexe cependant nécessaire. Le repérage et la remobilisation des publics en grande difficultés représentent un enjeu majeur partenarial de proximité : développer le « hors les murs » et « l'aller-vers » des publics hors radar institutionnel pour remobiliser durablement les personnes.

L'exclusion liée au logement progresse sur la métropole de Lyon¹⁷ tandis que les travailleurs sociaux sont confrontés à une surcharge de travail et une tension permanente. L'observatoire de la Maison de la Veille Sociale (ensemble des acteurs de la lutte contre le sans-abrisme du territoire) recense dans la métropole de Lyon 22 000 personnes dépourvues de logement personnel en 2021¹⁸. Parmi elles, 2 600 personnes sont sans abri. Les formes d'exclusions sont identifiées comme les ménages sans-abris, les ménages sans logement ou les ménages en situation d'habitat précaire ou inadéquat.

La crise a révélé la nécessité d'envisager de nouvelles approches du travail social par la métropole et l'enjeu de lutte contre les formes de grande précarité. L'adoption récente du projet métropolitain des solidarités 2023-2027 répond à cet enjeu.

Aussi, la métropole de Lyon est fortement engagée dans différents dispositifs nationaux, comme Logement d'abord (1 085 000€ en plan quinquennal), la lutte contre le sans-abrisme ou contre la pauvreté, maraudes, accueils de jour, sortie de l'aide sociale à l'enfance, etc. Dans ce cadre, la collectivité s'est montrée particulièrement volontariste aux côtés de l'État, des communes et des associations, pour répondre à cette urgence à travers sa stratégie « Métropole accueillante et hospitalière », notamment par son engagement dans l'accueil et l'intégration des réfugiés en contractualisant avec l'État

17. Le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement en 2021 – Novembre 2022

18. Ce chiffre ne reflète pas complètement la réalité globale du phénomène du sans-abrisme, mais seulement sa partie « visible »



Cette politique s'est notamment concrétisée par la mise en œuvre du plan « zéro remise à la rue » aux côtés de l'État, des associations et des bailleurs sociaux.

Ce sont au total près de 500 ménages et environ 800 personnes qui ont ainsi pu être mis à l'abri, au-delà des compétences de la collectivité. Cela a eu pour effet de renforcer le travail de coopération entre la métropole et les services l'État au sujet de l'hébergement d'urgence.

Le développement de l'offre de logements mobilisables et en particulier :

- des formes de type « pensions de famille » permettant l'accueil de 20 à 25 personnes et offrant des espaces partagés, ainsi qu'une présence et des services, afin de prévenir l'isolement et d'entretenir les liens : l'objectif est de produire 400 places supplémentaires (soit 20 structures en cinq ans) ;
- des formes d'habitat groupé, pour des personnes ne pouvant pas vivre seules, regroupant différentes formes d'habitat semi-collectif et bénéficiant à titre dérogatoire de financement de fonctionnement avec un objectif de production de 500 places en cinq ans ;
- en mobilisant le parc privé conventionné, pour lequel il s'agit d'augmenter significativement l'offre ;
- l'offre intercalaire (entre deux projets) : l'objectif de 250 logements et de 500 places en modulaire est visé ;
- en mobilisant les dispositifs existants pour l'accès au logement social (accord collectif d'agglomération, réservations...), ce qui a d'ores et déjà permis d'accélérer les sorties d'hébergement, voire d'éviter l'hébergement par un accès direct au logement social.

Un investissement de 8 600 000€ en 2021 pour assurer la déclinaison opérationnelle des axes d'intervention pour la stratégie « Métropole accueillante et hospitalière ».

FOCUS

Les TINY HOUSE, une formule d'hébergement et d'accompagnement « clé en main »

Les Tiny houses (micro-maisons) installées sur le territoire s'inspirent d'un mouvement architectural américain basé sur la conception de lieux de vie autonomes et simples. Facilement déplaçables (sur roues) ou démontables (assemblage conçu pour limiter le nombre de manipulations), elles permettent de déployer rapidement une solution d'hébergement ou de logement pour des publics vulnérables sur la Métropole de Lyon. Elles sont utilisées comme des solutions novatrices et sont proposées en priorité aux femmes avec enfants.

Il existe cinq sites actuellement sur le territoire métropolitain. Le dernier site a été inauguré en mai 2023 au cœur du projet d'aménagement du QPV La Saulaie et dans le cadre d'une réflexion en faveur de l'urbanisme transitoire.

La discrimination, une réalité transversale qui explique une part des difficultés cumulatives

L'enquête Trajectoire et origine 2 (TeO2) réalisée conjointement par l'Ined et l'Insee en 2019-2020 est une source de données importante dans le paysage français de la recherche et de la statistique publique. Elle cherche à mesurer l'impact des origines sur l'accès aux principaux biens qui définissent la place de chacun.e dans la société. Il s'agit d'une réédition de l'enquête TéO 1 (2008-2009) ; ce qui permet de mesurer des évolutions.

Elle nous donne à lire quelques évolutions de réalité vécue ou perçues en l'espace de dix ans :

- le sentiment de discrimination est passé de 14% en 2008-2009 à 19% en 2019-2020 chez les personnes de 18-49 ;
- le sentiment de discrimination pour motif sexiste est devenu la principale source de discrimination pour les femmes passant de 28 % en 2008-2009 à 46 % en 2019-2020 ;
- les déclarations de discriminations selon l'origine ont légèrement augmenté (de 7 % à 8 %). En 2019-2020, 22 % des immigrés et 20 % des descendants d'immigrés estiment avoir fait l'objet d'un traitement inégalitaire en raison de leur origine. Cette proportion est d'un tiers chez les personnes originaires d'Afrique subsaharienne, contre moins d'une personne sur dix en moyenne toutes origines confondues (8 %) ;
- les discriminations religieuses ressenties par les personnes de confession musulmane sont passées de 5 % en 2008-2009 à 11 % en 2019-2020.

FOCUS

Villeurbanne, une ville pionnière sur l'observation des discriminations

L'observatoire villeurbannais sur les discriminations recense depuis 2010 les situations de discriminations traitées par :

- le réseau de vigilance des intermédiaires de l'emploi, du logement et de l'accès aux droits (13 structures),
- les permanences juridiques des délégués du Défenseur des droits qui se tiennent à la Maison de justice et du droit de Villeurbanne,
- les permanences d'avocat mises en place par l'association ADL.

Il a été configuré avec l'aide d'un conseil scientifique. Cela permet de produire des connaissances sur les discriminations à l'œuvre sur le territoire ou touchant la population (études, enquêtes, testings).

Parmi les missions de l'observatoire :

- centraliser et compiler les études et les données sur les discriminations déjà recueillies sur le territoire villeurbannais ;
- mener des études quantitatives et qualitatives pour mesurer les discriminations et/ou leur perception, analyser les causes ou les mécanismes producteurs et les conséquences des discriminations ;
- construire des indicateurs pour mesurer l'évolution des discriminations sur le territoire ;
- partager les connaissances produites.

Des quartiers ressources en innovation

Malgré les phénomènes de fragilités socio-économiques, les quartiers prioritaires sont une partie prenante de la vie du territoire : ils sont un potentiel majeur de développement et un facteur de dynamisme associatif, culturel et de solidarité.

Un potentiel de territoires qui évoluent en alliant l'urbain et l'humain

Si les quartiers de la Politique de la ville concentrent un certain nombre de difficultés, ils sont également détenteurs de ressources parmi lesquelles leurs habitants et les initiatives qu'ils impulsent. Le renforcement de l'attractivité en faveur de lutte contre les inégalités territoriales est une composante majeure de la politique de la ville : elle associe l'ensemble des actions conduites à l'échelle des quartiers dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie des habitants qui y vivent et d'en attirer de nouveaux.

La rénovation urbaine en est un des leviers majeurs depuis les années 2000 (création de l'ANRU en 2003) avec pour fil conducteur un objectif d'intégration urbaine des quartiers dans la dynamique métropolitaine.

Les programmes de renouvellement urbain de l'agglomération lyonnaise répondent à un double enjeu : améliorer en profondeur les conditions de vie des personnes afin de créer un environnement propice à leur développement social, économique et urbain. Ils sont le lieu de travaux d'envergure et ont un impact incontestable sur le cadre de vie avec des effets visibles sur l'image des quartiers. Agissant en profondeur sur la qualité de l'habitat, les espaces et équipements publics et leurs conditions d'accessibilités, ils intègrent également toutes les dimensions de développement qui concourent à une dynamique urbaine positive¹⁹ dans le déploiement d'une « stratégie intégrée ». Dans la continuité de la première génération, la métropole poursuit son engagement dans le cadre du NPNRU 2020-2026 dans un objectif de renforcement de la cohésion sociale et territoriale et dans un modèle de ville résiliente.

Les programmes de renouvellement urbain et les démarches de GSUP enclenchées autour d'eux ont favorisé les initiatives et les expériences qui ont démontré de réelles plus-values, dont la communication est à valoriser à l'échelle de l'agglomération.

Les quartiers prioritaires lyonnais sont à ce titre des territoires pilotes, souvent précurseurs, porteurs d'innovation face aux défis à relever en termes de solidarité, de participation citoyenne et de développement durable.

En cela, la rénovation urbaine participe comme bras armé de l'accélération de la transition écologique et énergétique et permet aux territoires, d'intégrer pleinement une dimension environnementale et participative plus significative dans la conduite de projet tout en facilitant le déploiement d'actions nouvelles plus innovantes et fédératrices (démarche plateau et quartiers fertiles, dispositif Eco'Renov).

La démarche intégrée alliant urbain et social (emploi-insertion-formation, culture, éducation, jeunesse, lien social, ESS, urbanisme transitoire) est dans une recherche perpétuelle d'équilibre en réponse aux besoins locaux. Les initiatives marquantes sont nombreuses comme la réalisation des projets de résidences d'artistes (Rillieux-la-Pape), d'accompagnement artistique pluridisciplinaire des habitants (Lyon Mermoz) ou de redynamisation par l'occupation temporaire des locaux d'activités en pied d'immeubles (Bron Parilly),... Des solutions collectives sont aussi apportées par l'ESS et l'innovation sociale.

L'Etat, la métropole et les communes accompagnent ces démarches, en partenariat avec les acteurs locaux. Ils mettent leur ingénierie au service des porteurs de projets en leur fournissant aide matérielle et financière, conseil et suivi dans la durée. Il s'agit de renforcer le « pouvoir d'agir » des publics en les associant, les épaulant dans leurs expériences de terrain et en encourageant leur autonomisation (tiers lieux, lieux d'incubation économique - LYVE).

FOCUS

De nouveaux lieux pour des liens renoués : les tiers-lieux

Fortement soutenus par l'Etat et les collectivités, les tiers-lieux sont des espaces solidaires et partagés, vecteurs d'initiatives et de lien social qui sont de véritables leviers de revitalisation territoriale et d'adaptation en réponse aux besoins directs et collectifs des habitants. Nombreux ont été impulsés et construits avec les habitants et ont vus le jour dans les quartiers populaires du territoire proposant une multitude d'activités et de services qui favorisent le vivre-ensemble et les initiatives citoyennes.

Ancien site universitaire, l'Autre Soie mise sur l'innovation sociale et culturelle en offrant des solutions de logement et d'hébergement dédiés à la lutte contre le sans-abrisme et l'accueil des migrants. Des activités économiques, notamment sociale et solidaire, et culturelles sont proposées par les acteurs et associations impliqués dans la structure.

La Duchesse, à la Duchère, est un tiers-lieu habitant en occupation temporaire situé à La Duchère, au sein d'un bâtiment voué à la démolition fin 2026 dans le cadre du renouvellement urbain du quartier. « Ma Friche urbaine » est chargée de l'animation de ce lieu temporaire dans l'ancien centre commercial et accueille des entreprises de l'ESS, des artistes, etc. Ce lieu conçu avec les habitants et pour les habitants a pour but de créer et maintenir des liens en ouvrant un espace convivial, accueillant et inclusif ainsi que des bureaux et des ateliers.

19. Bilan des opérations en renouvellement urbain – Urbalyon - 2015



La poursuite de ces démarches doit conforter l'implication citoyenne avec un accompagnement à la montée en compétences et la formation des habitants pour les rendre pleinement

acteurs de leurs projets et contribuer à la transformation de leur quartier, à l'instar de ce qui est mis en place dans le cadre du « co-design » ou « conception participative ».

FOCUS

Un déploiement engagé de la démocratie participative et la concertation à travers la méthodologie du co-design

Afin de lever les freins à la participation citoyenne, la Métropole de Lyon développe une démocratie plus décentralisée et plus participative qui s'exprime au travers d'un certain nombre d'instances (Conseil de développement, Commission consultative des services publics locaux, Commission Métropolitaine d'Accessibilité, Conseil Départemental-Métropolitain de la Citoyenneté et de l'Autonomie) ainsi que les concertations rythmées par les projets de territoires quant aux nouveaux aménagements ou de politiques publiques structurantes. L'exemple des Assises des quartiers populaires en est un. Les objectifs poursuivis des démarches de « faire avec » s'appuient sur les valeurs suivantes :

- l'ouverture et l'inclusivité inclusif,
- le partager des objectifs et des visions,
- la transparence,
- la pensée à long terme,
- la souplesse et la patience,
- le droit à l'expérimentation.

Il s'agit de réinventer des espaces de participation en intégrant le pouvoir d'agir des habitants pour chaque politique publique, en questionnant la transformation des pratiques et en encourageant le droit de suite.



Solidarité, lien social et richesse associative, composantes majeures de l'identité des quartiers

Entraide et solidarité : des repères essentiels pour les habitants

Une solidarité forte et des liens sociaux de proximité sont souvent mentionnés par les habitants. Les relations entre les habitants sont basées sur la proximité et la réciprocité : ces liens s'insèrent comme formes de sociabilité de proximité qui permettent de faire face aux difficultés du quotidien et ils tiennent une place importante dans la vie sociale des quartiers populaires où les femmes jouent un rôle moteur. Leur implication et leur contribution sont d'ailleurs essentielles. Dans le cadre des ateliers des Assises Populaires, le taux de participation de celles-ci était très majoritaire. Elles sont très actives dans les structures d'éducation populaire de leurs quartiers et aussi dans la participation aux événements scolaires.

Les épisodes de crise sont aussi révélateurs des capacités de solidarité, d'entraide et d'organisation des habitants. De nouveaux espaces de solidarités et des réseaux informels se sont créés, des liens d'entraide et de solidarité enrichis en lien avec le tissu associatif de proximité.

L'interruption de la vie sociale et la perte de lien social a généré de nombreuses initiatives citoyennes, accompagnées ou non par une forte mobilisation des pouvoirs publics ou associations (exemple de la Fabrique des Masques sanitaires à Givors).

Au-delà du prisme des vulnérabilités et de l'image très souvent négative portée sur les quartiers prioritaires liée aux problèmes de sécurité et des trafics de drogue, les populations qui y vivent sont porteuses d'un dynamisme réel et représentent une diversité d'origine et de cultures enrichissantes pour toute l'Agglomération.

Ces territoires sont le lieu de relations sociales très fortes et riches. Ils recèlent des talents d'innovations portées par des habitants et acteurs impliqués dans la vie économique, sociale et culturelle qu'il convient de faire connaître, valoriser à l'échelle Métropolitaine. Les quartiers populaires amènent une culture et une sociabilité particulièrement bénéfiques à la vie de la cité (Mouvements musicaux de danse et de street-art notamment) dans un esprit d'ouverture pour relever le défi du « vivre ensemble » et insuffler un changement de regard sur les quartiers.

Il existe en cela un enjeu primordial de valorisation des potentiels que représentent pour l'agglomération lyonnaise les populations concernées par la politique de la ville et leurs contributions à la vie de la cité.

ECLAIRAGE

« Compter sur » ou « compter pour », telle est la question

En sociologie, deux types de solidarités sont à distinguer : une solidarité mécanique qui se joue au sein des relations familiales, communautaire et affinitaires (dites informelles ou subjectives) et une solidarité organique qui se joue au sein des relations institutionnelles (école, travail, administration, citoyenneté, etc.) (relations dites aussi formelles ou objectives).

La première repose sur une adhésion aux normes du groupe pour en bénéficier tandis que la deuxième génère l'individuation (une émancipation des normes). Le renforcement de l'une raisonne avec l'affaiblissement de l'autre. Cet éclairage permet de mieux comprendre les effets des groupes sociaux et leur rapport aux solidarités dans leur capacité à se réaliser librement dans la société.

Dès lors, sentir et éprouver le fait de « compter pour » la société est fondamental pour réaliser pleinement sa socialisation et son émancipation même s'il reste important de pouvoir « compter sur » la famille et son réseaux affinitaire.

Etre fier de son quartier, un levier au service des dynamiques locales

Ayant longtemps pâti d'une « mauvaise réputation », nombre de quartiers prioritaires font pourtant l'objet d'un réel sentiment d'appartenance doublé d'un profond attachement de la part des personnes qui y résident ou y ont résidé.

Les raisons sont multiples et tiennent tout autant aux qualités intrinsèques de ces secteurs qu'au vécu de leurs habitants et usagers. Dans le QVA des Marronniers à Fontaines-sur-Saône, le fait que le quartier ait été construit d'un seul tenant, sur un plateau et dans un environnement arboré lui confère une identité singulière. Son éloignement du centre-ville conforte paradoxalement son identité et participe d'une fierté à vivre là, notamment chez les plus jeunes. A Lyon 8ème, les habitants du quartier des Etats-Unis se disent « des Etats » et, malgré les difficultés auxquels ils sont confrontés, les plus âgés se montrent particulièrement attachés à ce secteur et à son histoire. Sur l'ensemble du territoire de la métropole de Lyon, les exemples abondent d'ensembles résidentiels bénéficiant d'appellations vernaculaires (« les volets bleus », pour désigner une barre de logements où ces derniers ont été remplacés par des stores depuis longtemps, par exemple) témoignant d'un attachement significatif et d'un rapport affectif aux lieux.

Si les crispations identitaires doivent être combattues – des rivalités inter-quartiers et des phénomènes de « bandes » existent parfois mais demeurent rares et contenus –, le sentiment d'appartenance à un territoire constitue un puissant levier à actionner pour nourrir des dynamiques collectives et impulser des projets fédérateurs. Des habitants fiers de leur quartier sont en effet des ambassadeurs et des porteurs de projets potentiels, au service de l'ensemble de la collectivité.

Une vie associative porteuse de lien social et de développement local

L'importance du lien social de proximité est une caractéristique de l'identité des quartiers populaires. Les structures locales d'intervention socio-culturelles et le tissu associatif jouent un rôle essentiel exprimé et reconnu de manière soutenue lors des Assises : elles participent pleinement à la proximité, au vivre ensemble et construisent des actions au plus près des besoins des territoires en apportant aux habitants des services essentiels à leur qualité de vie et leur épanouissement. Elles constituent des acteurs de premier rang dans les quartiers de la Politique de la ville et leurs fermetures (exemple : Centre social de Décines) marquent un délitement de la dynamique locale. En s'appuyant sur les compétences de professionnels de l'animation et de l'action sociale mais également sur l'investissement de nombreux bénévoles, ils contribuent à apporter une offre de services précieuse et particulièrement appréciée des habitants.



« En raison de sa géographie (sur un plateau, séparé du centre-ville), de sa forme urbaine (un même ensemble bâti composé de « barres » de type R+4 et d'une « tour » entourés d'espaces verts) et de son histoire (des logements et équipements créés au même moment), le QVA des Marronniers a développé sa propre identité qui lui confère un caractère insulaire :

« Les gens disent qu'ils sont des Marronniers et pas de Fontaines ». On parle à ce titre parfois « d'une ville dans la ville ». Cette identité est particulièrement forte chez les jeunes qui utilisent le nom de Montgay pour signifier leur appartenance au secteur. Des tags « MTG » sont observables à plusieurs endroits. Les jeunes sont d'ailleurs parfois décrits comme la catégorie de population la plus attachée au quartier et ne souhaiteraient pas le quitter. La fresque peinte au pied de la tour, jamais dégradée jusqu'à ce jour, illustrerait une forme d'attachement et de respect. Aucune rivalité avec d'autres quartiers n'est signalée. »



Les structures et acteurs de proximité connaissent finement les attentes et les besoins des habitants. Les périodes de confinement ont récemment mis en lumière le rôle majeur de ces structures dans leur capacité à s'adapter pour maintenir le lien social et l'aide aux populations les plus fragiles et leur action doit être valorisée davantage.

À l'origine d'initiatives locales qui permettent de maintenir le vivre ensemble et le lien social intergénérationnel et interculturel, elles participent à la vie de quartier par la tenue d'actions partenariales et de temps forts et de financements qui sont des relais de l'action publique.

Dans un contexte économique de plus en plus contraint, elles sont confrontées à l'accroissement des besoins sociaux. Essentiels, ces acteurs se heurtent toutefois souvent à des limites inhérentes à leur modèle économique. En dépendant en grande partie de financements publics, ils ne sont pas toujours en capacité de pouvoir agir comme ils le souhaiteraient. Les dynamiques de travail qui en découlent peuvent être fortement impactées par l'absence de pérennité des financements dans la durée (difficultés de se projeter). Des actions s'arrêtent ainsi parfois malgré des résultats encourageants, faute de subventions suffisantes. De même, des démarches unanimement jugées efficaces comme la médiation de rue, par exemple, ne peuvent être déployées à certains moments de la journée ou de l'année en raison des moyens limités des structures qui les portent.

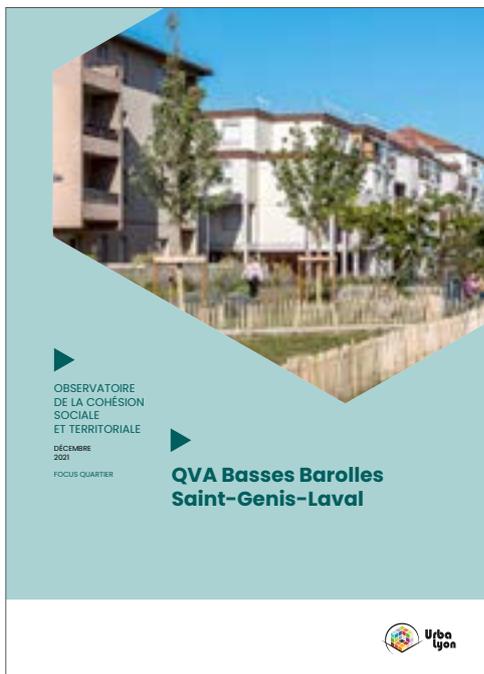
Au-delà du rôle de cohésion sociale, les acteurs associatifs remplissent aussi une fonction économique en employant des salariés au sein des quartiers.

L'ESS, très fortement implantée dans les QPV, représente aussi un vecteur premier des solidarités et du lien social de proximité.

Des territoires tremplin à la fonction urbaine solidaire

Les QPV jouent un rôle de réparateur socio-économique, une zone de « transit social », quand on lie ces territoires par le prisme des cohortes mais semble régresser quand on lie ces territoires par le prisme d'un « arrêt sur image ». En effet, les ménages qui partent des quartiers prioritaires ont un niveau de vie supérieur à ceux qui y restent, et les nouveaux venus qui les remplacent sont généralement plus pauvres et plus jeunes que les résidents ou les partants.

Le taux de mobilité résidentielle des ménages, bien que plus faible sur la période récente, est freiné par le marché tendu de la métropole, mais les mobilités existent, à l'extérieur des QPV comme à l'interne, et elles apportent aux habitants une amélioration de leurs situations et conditions de vie : soit parce que sortis de la politique de la ville soit restés grâce au renouveau d'attractivité et ses possibilités d'accès à autre logement (accession abordable - bail réel solidaire). Cela démontre aussi que les quartiers sont habités par des concitoyens qui ont un parcours d'ascension sociale comme les autres.



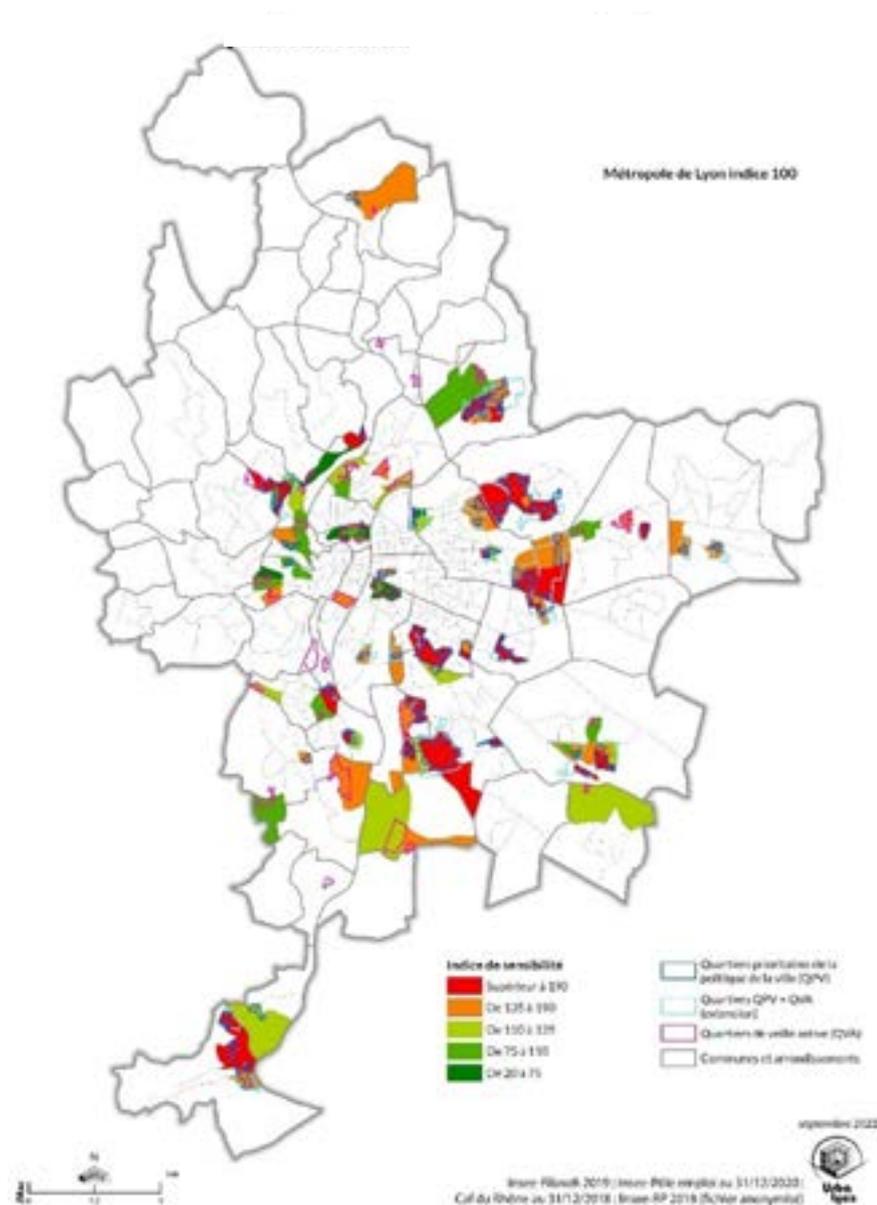
« Malgré les efforts fournis, les démarches engagées jusqu'à présent se sont heurtées à un certain nombre de freins et de limites.

Une difficulté importante tient tout d'abord au fait que plusieurs acteurs intervenant sur le quartier le font durant des horaires « de bureau ». Qu'il s'agisse de l'animateur du centre social recruté pour aller à la rencontre des jeunes sur le terrain, des éducateurs de la fondation AJD ou des gardiens d'immeubles, tous ne travaillent généralement pas après 21 heures ni le dimanche. Or, une grande partie des problèmes se produirait la nuit, lorsque ces intervenants ne sont plus présents. »

Des quartiers qui nécessitent toujours une attention spécifique

Indice de sensibilité 2022 pour les Iris concernés par la politique de la ville

Source : Insee, Filosofi 2019 ; Insee-Pôle emploi au 31/12/2020 ; Caf du Rhône au 31/12/2018 ; Insee-RP 2018



Des fragilités persistantes dans les QPV

Le bilan des évolutions socio-démographiques et la réactualisation des derniers indicateurs sociaux présentée dans le présent diagnostic démontre les fragilités persistantes des quartiers issus de la géographie et un décrochage par rapport au reste de l'Agglomération.

L'indice de sensibilité, indicateur d'alerte, permet de repérer et suivre l'évolution des quartiers dans le temps à partir des facteurs croisés de précarité, revenus, chômage, précarité des familles, formation de la jeunesse. Il reste toujours élevé et confirme la concentration des difficultés.

Même si certains secteurs enregistrent un rattrapage et une amélioration en lien avec les opérations de renouvellement urbain, aucun QPV ne connaît un phénomène de rattrapage sur l'ensemble de son périmètre.

Une fragilité qui s'étend aux quartiers de veille active (QVA)

Synthèse des principaux chiffres clés à retenir pour les QVA

Source : Insee-recensement de la population 2018

Estimation à partir des données Iris correspondant à 15 quartiers QVA sur 29

	QVA géographie actuelle	Métropole de Lyon
Taille des ménages	1,9	2,1
Familles monoparentales	10%	10%
Familles nombreuses	13%	12%
Sans diplômes	32%	23%
Pop. de moins de 6 ans	7%	8%
Pop. de 6 -17 ans	13%	14%
Pop. de 18-24 ans	15%	12%
Pop. de + de 65 ans	11%	16%
Indice de jeunesse	1,7	1,2
Population étrangère	13%	11%
Population immigrée	18%	15%
Population installée depuis moins de cinq ans dans le même logement	52%	42%

Des taux de bas revenus élevés dans la moitié des quartiers de veille active, une hausse significative

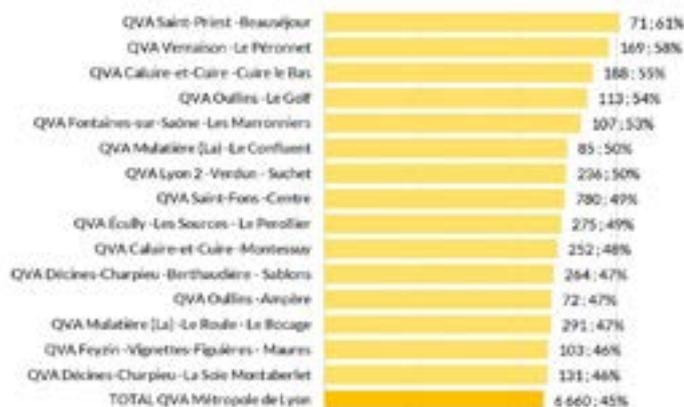
Au 31 décembre 2021, 45 % des foyers disposent de bas revenus en moyenne dans les QVA, une proportion intermédiaire entre les QPV (61%) et le reste de la métropole (40%).

La moitié des quartiers de veille active (15 sur 29) affiche une proportion de foyers à bas revenus entre 45 % et la moyenne des QPV.

Entre 2018 et 2021, bien que représentant un volume plus faible, les foyers à bas revenus dans les QVA enregistrent une hausse plus forte que dans les QPV : +4 % contre 2% dans les QPV et + 11% dans le reste de la métropole.

Foyers à bas revenus (au sens de la Caf) dans les QPV en 2021

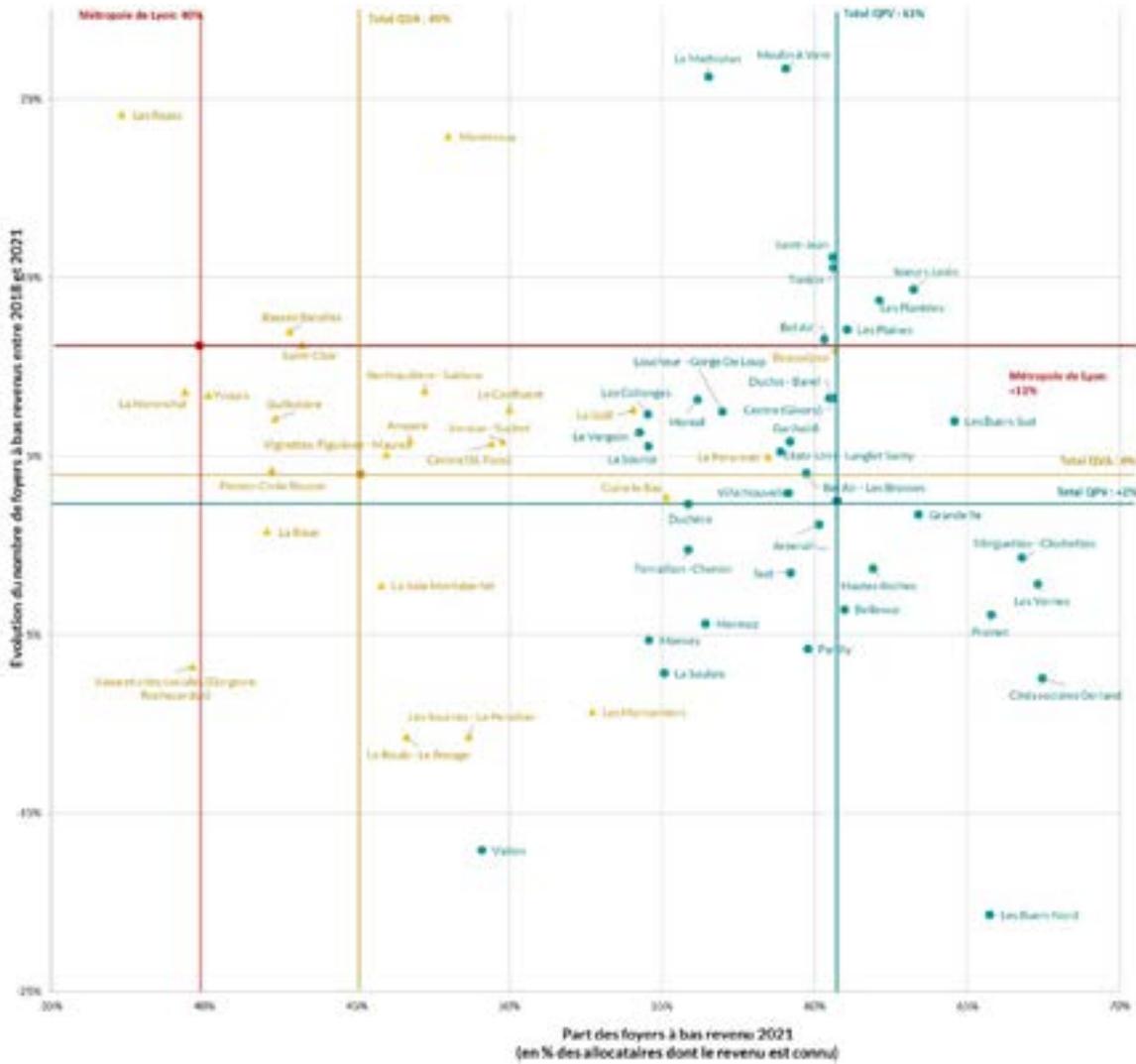
Source : Caf du Rhône au 31/12/2021



Le graphique suivant montre que la situation des QVA par rapport aux QPV : les QVA situés entre la moyenne QVA (45 %) et la moyenne QPV (61 %) sont fragilisés ainsi que les quartiers qui enregistrent une hausse du nombre de foyers à bas revenus entre 2018 et 2021.

Répartition des quartiers QPV et QVA selon la part des foyers allocataires et évolution entre 2018 et 2020

Source : Caf du Rhône, périmètre exact





Une hausse du chômage dans les QVA plus importante que dans les QPV et une précarisation de l'emploi

Plus de 9000 demandeurs d'emploi (catégories A, B, C) résident dans les QVA fin 2020, soit une hausse de + 9 % par rapport à fin 2016 contre une stabilité dans les QPV et une hausse dans le reste de la métropole (+ 12 %). Entre fin 2016 et fin 2020, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A sans activité est en hausse de + 12 % dans les QVA alors qu'il diminue dans les QPV. De même, les demandeurs d'emploi de catégorie B et C avec une activité partielle sont en hausse de + 4 % dans les QVA, davantage que dans les QPV (+ 2,4 %). Cette précarisation de l'emploi se lit également dans la hausse des bénéficiaires de la prime d'activité (+ 34% entre fin 2018 et 2021).



**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,
EMPLOI ET INSERTION**

FOCUS

Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) et programme de développement économique (PDE) : des synergies renforcées entre politique de développement économique et politique d'insertion

Bien que la mise en œuvre de synergies entre la politique de développement économique et la politique d'insertion ait démarré avant la création de la Métropole de Lyon en 2014, la gestion simultanée des compétences liées au développement économiques et celles liées à l'insertion permet à la Métropole de Lyon de renforcer les synergies, formalisées dans le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) construit en lien avec le schéma de développement économique métropolitain.

De par leur plus grande exposition aux situations de précarité, les habitants de QPV sont concernés au premier chef par l'ensemble des actions déployées dans le cadre du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2022-2026.

Le PMI'e 2022 - 2026 est doté de 5 axes, qui se déclinent en objectifs et actions.

Axe 1 : lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits

Axe 2 : garantir des parcours d'insertion personnalisés sans rupture

Axe 3 : favoriser l'insertion des jeunes en précarité

Axe 4 : accompagner l'engagement des employeurs et des salariés en faveur de l'insertion

Axe 5 : soutenir le développement des entreprises à vocation d'insertion

Parmi les actions décrites dans le PMI'e, une d'entre elles cible spécifiquement les habitants des QPV au sein de l'axe 2. L'action vise à améliorer l'accès aux offres de services des publics résidant en quartier politique de la ville (QPV) ou en quartier en veille active (QVA) en rendant plus visible et en partageant mieux l'offre de service existante autour de la levée des freins dans les territoires QPV/QVA, en développant les actions de lutte contre les discriminations, en priorisant les QPV/QVA dans les affectations de moyens en développant les « aller-vers » et les passerelles vers le droit de commun.

Dans le cadre de l'axe 1 de lutte contre l'exclusion sociale et l'amélioration de l'accès au droit, les actions en faveur de l'inclusion numérique pour informer, former et équiper les usagers en fragilité numérique sont et seront largement déployées auprès des habitants des QPV

Les dynamiques économiques à l'œuvre

Une croissance régulière de l'emploi dans la métropole de Lyon qui profite notamment aux communes des quartiers populaires

L'emploi salarié privé a augmenté de façon régulière dans la métropole de Lyon sur la période observée. En 2020, les mesures nationales prises lors de la crise du Covid-19 et notamment le plan de relance en faveur de l'apprentissage ont permis de limiter les conséquences négatives de la pandémie.

En huit ans, depuis fin 2014, l'emploi a progressé de 21% dans la métropole de Lyon. C'est plus qu'au niveau national (hausse de 12%) et qu'au niveau régional (+13%). Il n'y a pas de différence significative entre l'ensemble des communes comptant un quartier prioritaire : l'emploi y progresse de 22%. Pour l'ensemble des communes sans QPV, la hausse est de 19%.

Cette situation globale cache cependant des trajectoires assez contrastées selon les communes et les Conférences territoriales des maires (CTM). C'est dans le centre de la métropole que les augmentations ont été les plus fortes : Lyon gagne 61 800 emplois entre 2014 et 2022, Villeurbanne 12 100 emplois. Cela représente une progression relative de 27% pour les deux communes. La CTM des Lômes et coteaux du Rhône enregistre une quasi-stabilité des emplois, +3%, avec des diminutions à la Mulatière, Grigny, Pierre-Bénite et Saint-Genis-Laval et une stagnation à Givors. Parmi les communes ayant un QPV dans la CTM, seule Oullins gagne des emplois, et ce de manière significative (+32%). L'emploi augmente dans l'ensemble des communes des CTM de Plateau Nord, Rhône Amont, des Portes du Sud et de Porte des Alpes.

Fin 2022, la métropole compte 649 900 emplois salariés privés dont les deux tiers dans les communes et arrondissements ayant des QPV.

+21%
évolution de l'emploi salarié privé entre 2014 et 2022 dans la métropole de Lyon

Evolution de l'emploi salarié privé

Source : Base 100 en 2014 - Source : Urssaf au 31-12



86%
d'établissements
salariés dans
les QPV fin 2020

75%
dans
la métropole

Des hausses plus fortes dans les services aux entreprises

Le tissu économique des quartiers caractérisé par la présence d'établissements de petite taille

Les QPV de la métropole se caractérisent par la forte présence d'établissements économiques sans salarié. Ils représentent 86% de l'ensemble des établissements alors qu'ils en représentent 75% dans la métropole de Lyon, dans les communes avec QPV et dans les communes sans QPV. Fin 2020, les quartiers comptent 1 230 établissements ayant des salariés, dont 20 avec plus de 50 salariés. A noter que ces chiffres tiennent seulement compte du champ marchand. Les équipements publics et associatifs ne sont pas comptabilisés alors qu'un certain nombre d'entre eux sont implantés dans les quartiers et sont pourvoyeurs d'emplois (établissements scolaires, centres sociaux, etc.).

Parmi les QPV comptant le plus d'emplois, on trouve Grande Île à Vaulx-en-Velin, les Minguettes-Clochettes à Saint-Fons et Vénissieux, Ville Nouvelle à Rillieux-la-Pape et la Duchère dans le 9e arrondissement de Lyon. Les quatre zones franches urbaines de la métropole se situaient dans ces quartiers (dispositif donnant lieu à des exonérations de charges pour les entreprises, devenu Zones franches urbaines-territoires entrepreneurs, ZFU-TE). Les quartiers des Etats-Unis – Langlet Santy (Lyon 8e-Vénissieux) et du Centre à Givors font également partie des quartiers comptant le plus d'emplois. A l'opposé, une quinzaine de quartiers, plus petits et plus résidentiels, ne dépassent pas les 200 emplois.

La proximité géographique des emplois ne garantit pas un accès à l'emploi pour les habitants des QPV

La plupart des quartiers ne constituent pas de véritables pôles d'emploi pour les actifs de ces territoires. En revanche, les communes qui ont des QPV portent la majorité du tissu économique de la métropole de Lyon. Elles rassemblent huit établissements économiques sur 10 de la métropole, quelle que soit la taille. Fin 2020, ces communes comptent près de 1 500 établissements avec plus de 50 salariés. A première vue, les résidents des quartiers disposent d'un vivier d'emplois à proximité. Cependant l'accès à l'emploi ne se résume pas à une proximité géographique théorique, il sous-entend de nombreuses problématiques beaucoup plus larges : niveau de formation, parcours de vie, entourage familial, adéquation entre offre et demande d'emploi, accessibilité des emplois en transports en commun, présence et connaissance de structures d'accompagnement...

Nombre d'établissements et répartition par taille

Source : Insee-REE au 31-12-2020 (champ marchand)

	Nombre total d'établissements	% d'établissements sans salarié	% d'établissements de 1 à 49 salariés	% d'établissements de plus de 50 salariés
Ensemble des QPV	8 879	86%	14%	0,2%
Communes avec QPV	135 101	75%	23%	1,1%
Communes sans QPV	35 364	75%	24%	1,1%
Métropole de Lyon	170 465	75%	24%	1,1%

Emploi estimé – quartiers comptant le plus d'emploi

Source : Insee-fichier Sirene 01-2023 (ensemble des établissements yc publics et associatifs, l'emploi est estimé à partir des tranches d'effectif, un effectif de 1 a été retenu pour les établissements sans salarié)

	Effectif estimé
Ensemble des QPV	8 879
Communes avec QPV	135 101
Communes sans QPV	35 364
Métropole de Lyon	170 465



Pas de montée en puissance économique dans les QPV et les NPNRU

Entre 2014 et 2020, le nombre d'établissements sans salarié a doublé dans les QPV tandis qu'il augmentait de 67% dans la métropole de Lyon. Sur la même période, le nombre d'établissements qui emploient des salariés a progressé de 4% dans les quartiers contre +14% dans la métropole.

Le nombre d'établissements économiques employant des salariés diminue de manière significative dans les quartiers de Grande Île à Vaulx-en-Velin, des Minguettes-Clochettes à Saint-Fons et Vénissieux et de Ville Nouvelle à Rillieux-la-Pape. Ces quartiers font partie du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) et sont des zones franches urbaines – territoires entrepreneurs (ZFU-TE). Dans le quartier de la Duchère à Lyon, bénéficiant des mêmes programmes, le nombre d'établissements avec salariés augmente légèrement.

Ces évolutions globales du nombre d'établissements montrent qu'il n'y a pas eu de montée en puissance économique notable dans les QPV et notamment ceux en NPNRU. Elles illustrent plutôt l'essor du micro-entrepreneuriat, majoritairement orienté vers des activités précaires (cf. infra).

Les activités de construction sont surreprésentées dans les QPV de la métropole de Lyon : ils représentent 20% des établissements implantés dans les quartiers, ils en représentent 9% dans la métropole de Lyon. Quatre établissements sur dix exercent une activité dans le commerce, transport, hébergement et restauration. Les services aux entreprises sont quant à eux largement sous-représentés : 19% des établissements contre 39% dans la métropole.

Les activités liées au commerce plus dynamiques dans les QPV mais une densité moindre

Le nombre de commerces dans les quartiers évolue de manière plus favorable que dans la métropole : +33% en six ans contre +20%. Le nombre de commerces augmente dans la quasi-totalité des quartiers.

Toutefois, la densité de commerces, rapportés à la population, reste cependant en deçà de la moyenne de la métropole.

+33%
d'établissements commerciaux dans les QPV entre 2014 et 2020

+20%
dans la métropole

7
commerces pour 1 000 habitants dans les QPV fin 2020

11,7
dans la métropole

Répartition du nombre d'établissements par secteur d'activité

Source : Insee-REE au 31-12-2020 (champ marchand)



Nombre et évolution des commerces de détail

Source : Insee-REE au 31-12-2020 (champ marchand)

	Ensemble des QPV	Métropole de Lyon
Nombre de commerces en 2020	1 114	16 320
Evolution entre 2014 et 2020	+33%	+20%
Nombre de commerces pour 1000 habitants	7,0	11,7

Méthodologie

Cette partie s'appuie sur l'exploitation du fichier Sirene de l'Insee de janvier 2023. Ce fichier détail recense l'ensemble des établissements, qu'ils aient des salariés ou non, quel que soit le secteur : public, associatif, privé lucratif... Le fichier Sirene est géolocalisé à l'adresse et permet de faire des traitements à l'échelle infracommunale. Le fichier identifie la catégorie juridique (ici nous nous focaliserons sur les Entreprises individuelles (EI)) mais ne permet pas de savoir si l'EI bénéficie du régime de la micro-entreprise. Les activités qui comptent le plus de micro-entrepreneurs sont toutefois connues par ailleurs.

Définitions

Taux de création : nombre de créations rapporté au stock d'établissements existants en début de période.

Nombre de créations de micro-entreprises entre 2015 et 2021

x 3,4
dans les QPV

x 2,4
dans la métropole

L'essor du micro-entrepreneuriat

Prépondérance de la micro-entreprise parmi les créations

En 2021, 2 840 établissements ont été créés dans l'ensemble des QPV de la métropole de Lyon. Parmi ceux-ci, 2 240, soit 79% du total des nouveaux établissements, ont été créés sous le régime de la micro-entreprise. Cette proportion est beaucoup plus forte que dans la métropole de Lyon, où 62% des nouveaux établissements sont immatriculés sous ce régime.

Le taux de création est très élevé dans les quartiers : 32% contre 20% dans la métropole.

Une dynamique entrepreneuriale dans les QPV constituée essentiellement de micro-entreprises

Si les créations d'établissements hors micro-entreprises ont augmenté de manière significative entre 2015 et 2021, les créations de micro-entreprises ont explosé ; particulièrement dans les QPV. Dans les QPV, le nombre de nouveaux établissements hors micro-entreprises a progressé de 46%, soit légèrement moins que dans la métropole de Lyon (+52%). Le nombre de créations de micro-entreprises a été multiplié par 3,4 en six ans dans les QPV, et par 2,4 dans la métropole.

Le taux de création (nombre de créations/stock d'établissements existants en début de période) est très élevé dans les quartiers : 32% contre 20% dans la métropole.

Si les créations d'établissements hors micro-entreprises ont augmenté de manière significative entre 2015 et 2021, les créations de micro-entreprises ont explosé ; particulièrement dans les QPV. Dans les QPV, le nombre de nouveaux établissements hors micro-entreprises a progressé de 46%, soit légèrement moins que dans la métropole de Lyon (+52%). Le nombre de créations de micro-entreprises a été multiplié par 3,4 en six ans dans les QPV, et par 2,4 dans la métropole.

Des activités prisées par les micro-entrepreneurs surreprésentées dans les quartiers prioritaires

Le micro-entrepreneuriat connaît un immense succès ces dernières années et correspond à des situations personnelles très diverses (cf. *Les micro-entrepreneurs dans la métropole de Lyon, étude UrbaLyon, janvier 2023*). La micro-entreprise peut constituer une activité complémentaire pour des salariés ou des retraités, elle peut être un moyen de financer les études pour des jeunes, elle peut répondre à un désir de reconversion professionnelle, ... Elle peut également être envisagée comme une solution à des publics en difficulté d'insertion professionnelle qui tentent de créer leur propre emploi. Les revenus tirés de ces entreprises restent globalement faibles : en 2020 le revenu médian dans la métropole de Lyon était de 2 900 € (source : Urssaf).

Activités précaires et peu qualifiées caractérisent les micro-entrepreneurs des QPV

La livraison à vélo, activité emblématique du travail par l'intermédiaire des plateformes et d'ubérisation de l'économie, est très présente dans les QPV. 20% des entreprises individuelles des « autres activités de poste et courrier » de la métropole de Lyon sont implantées dans les quartiers alors que pour l'ensemble des activités cette proportion est de 8%. De plus, près d'un quart (23%) des entreprises individuelles implantées dans les QPV relèvent de cette activité, contre 10% dans la métropole. L'activité de transport de voyageurs par taxis (chauffeurs VTC) compte beaucoup moins d'entreprises mais est également surreprésentée dans les quartiers (17% des EI de la métropole).

Les activités de nettoyage sont également surreprésentées dans les quartiers (16% des EI de la métropole).

D'autres activités, dans le BTP (peinture, électricité, plâtrerie, maçonnerie) et le commerce de détail (commerce sur les marchés) sont concentrées dans les QPV.

A l'inverse d'autres services, tels que les prestations intellectuelles et techniques, l'enseignement, l'informatique, sont sous-représentés dans les QPV.

La forte dynamique entrepreneuriale observée dans les quartiers est essentiellement constituée de micro-entreprises et concernent majoritairement des activités précaires. Il s'agit pour les actifs résidant dans les QPV de créer leur propre emploi. Se pose cependant la question de la pérennité de ces activités et de leur viabilité économique ; les revenus tirés sont-ils suffisants pour en vivre ?

D'autres activités, dans le BTP (peinture, électricité, plâtrerie, maçonnerie) et le commerce de détail (commerce sur les marchés) sont concentrées dans les QPV.

A l'inverse d'autres services, tels que les prestations intellectuelles et techniques, l'enseignement, l'informatique, sont sous-représentés dans les QPV.

La forte dynamique entrepreneuriale observée dans les quartiers est essentiellement constituée de micro-entreprises et concernent majoritairement des activités précaires. Il s'agit pour les actifs résidant dans les QPV de créer leur propre emploi. Se pose cependant la question de la pérennité de ces activités et de leur viabilité économique ; les revenus tirés sont-ils suffisants pour en vivre ?



© Denis ALLARD/REA

Création d'établissements en 2021 et évolution en six ans

Source : Insee-REE (champ marchand)

	Nombre total	Nombre de micro-entrepreneurs	Taux de création	Part des micro-entrepreneurs	Evolution du nombre de créations (hors micro-entrepreneurs)	Evolution du nombre de créations de micro-entrepreneurs
Ensemble des QPV	2 831	2 239	32%	79%	+46%	+242%
Communes avec QPV	27 744	17 507	21%	63%	+51%	+145%
Communes sans QPV	6 292	3 571	18%	57%	+56%	+136%
Métropole de Lyon	34 036	21 078	20%	62%	+52%	+143%

38%
d'ouvriers et
37%
d'employés
dans les QPV

15%
d'ouvriers et

26%
d'employés
dans la
métropole en
2019

Les employés et les professions intermédiaires demeurent les professions et catégories socioprofessionnelles dominantes dans les communes avec un ou des QPV

En 2019, 25 % des actifs âgés de 15 à 64 ans résidant dans la métropole de Lyon appartiennent à la catégorie cadres et professions intellectuelles supérieures. C'est deux points de plus qu'en 2013. Cette part atteint 32 % dans les communes qui n'ont pas de QPV, en augmentation de deux points également. Dans les vingt-et-une communes ou arrondissements avec un ou plusieurs QPV, la proportion est de 22 % (19 % en 2013).

En 2019, les communes avec un ou plusieurs QPV accueillent 18 % d'ouvriers et 28 % d'employés dans la population active. Tout comme à l'échelle de la métropole, ces parts sont en léger repli par rapport à 2013 au profit des cadres et professions intellectuelles supérieures dont la part passe de 19 % à 22 %. La part de professions intermédiaires est restée stable à 27 %.

Trois quarts des actifs sont ouvriers ou employés dans les QPV en 2019

Les parts d'ouvriers et d'employés parmi les actifs sont respectivement 1,5 et 2,4 fois plus élevées en moyenne dans les QPV que dans la métropole en 2019. Ainsi, 38 % des actifs (majoritairement des hommes) sont des ouvriers dans les QPV (15 % dans la métropole) et 37 % sont des employés et majoritairement des femmes (26 % dans la métropole). Ces différences marquées illustrent les écarts de niveau de formation même si, à niveau de formation comparable, les habitants des QPV occupent souvent un emploi moins qualifié.

En l'absence de séries historiques à l'échelle des QPV au niveau local, l'analyse nationale montre que la répartition des habitants des QPV en emploi ou en recherche d'emploi (actifs) selon leur catégorie sociale et professionnelle est structurelle et évolue relativement peu dans le temps : la part des personnes en emploi ouvriers ou employés est constante depuis 2014.

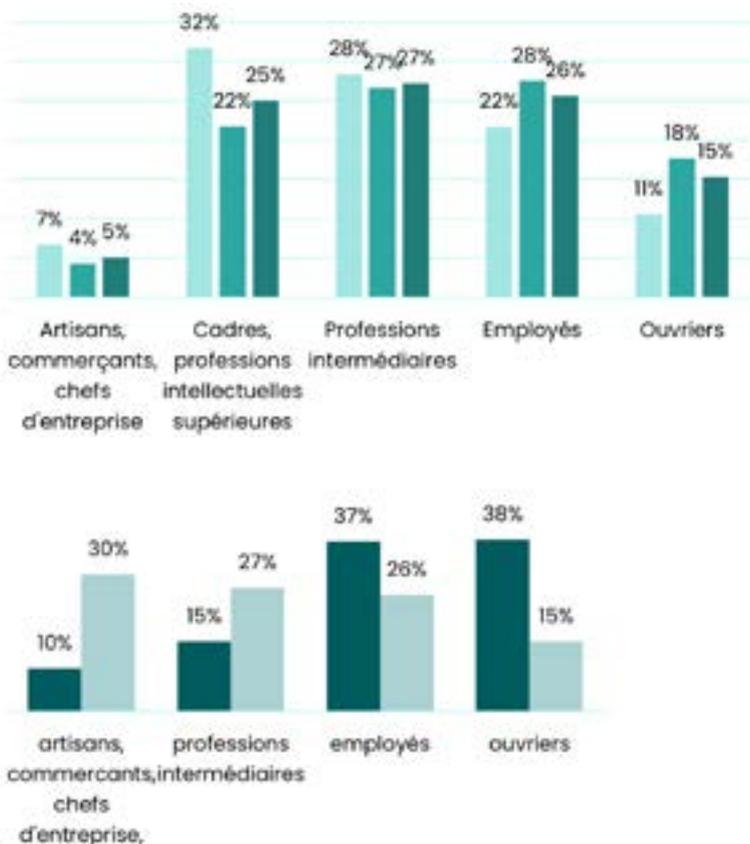
Des situations diversifiées selon les QPV

Les situations sont néanmoins très diversifiées selon les QPV et il est probable que le PNRU ait contribué à développer la mixité sociale dans les quartiers concernés. Des quartiers comme la Saulaie à Oullins et Moncey dans le 3^e arrondissement de Lyon concentrent une part élevée d'actifs artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires (entre 45 % et 55 % en 2019) alors que cette part n'excède pas 20 % dans les quartiers des Plaines, des Minguettes - Clochettes, des Sœurs Janin, de Garibaldi.

Les ouvriers sont proportionnellement plus nombreux dans les QPV de Garibaldi, des Minguettes-Clochettes à Vénissieux, des Plantées à Givors dans lesquels ils représentent entre 45 % et 53 % des actifs.

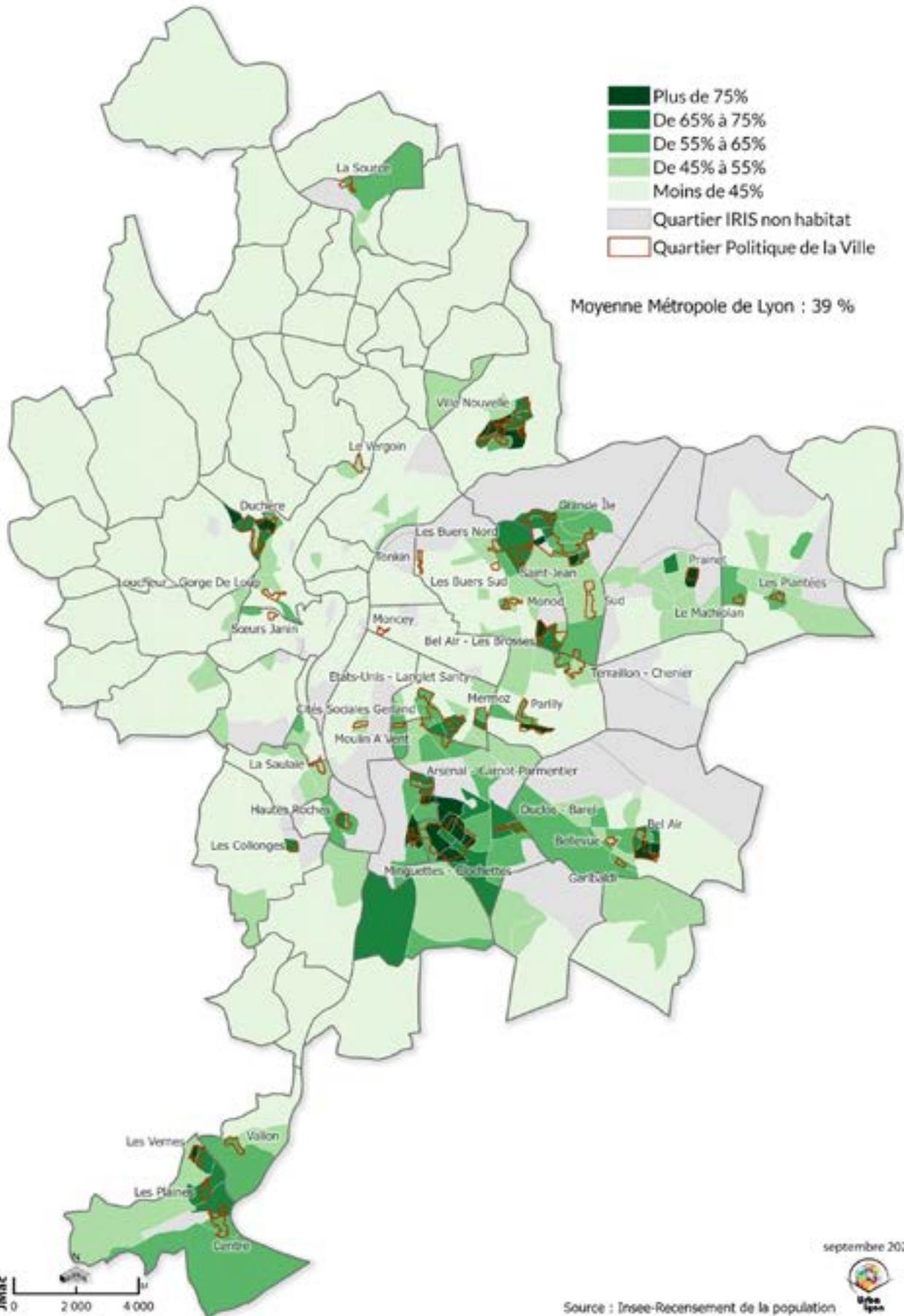
Répartition des actifs de 15 à 64 ans par catégorie sociale en 2019

Source : Insee-RP 2019 et RP estimations démographiques QPV 2019



Part des ouvriers et employés dans la population active occupée de 15 à 64 ans en 2019

Source : Insee - RP 2019



56% taux d'activité des femmes dans les QPV en 2019

70% dans la métropole

Définitions

Taux d'activité : correspond au rapport entre le nombre d'actifs (personnes en emploi ou au chômage) et l'ensemble de la population correspondante (dans le cas présent les 15-64 ans).

Taux d'emploi : mesure le nombre de personnes en emploi pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans

Des taux d'emploi et d'activité toujours nettement inférieurs dans les QPV, notamment pour les femmes

Si l'écart de taux d'activité est assez réduit entre les hommes habitant en QPV et globalement les hommes habitant dans la métropole de Lyon (respectivement 72 % et 77 % en 2019), il est très marqué pour les femmes avec 56 % dans les QPV et 70 % dans la métropole. Des traitements réalisés par l'ONPV-ANCT à partir des enquêtes emploi en continue de l'Insee 2014 et 2019 de l'Insee montre une baisse du taux d'activité à l'échelle des QPV de la France plus marquée pour les femmes. La quasi-totalité de l'écart de taux d'inactivité constaté entre QPV et le reste de la métropole s'explique par la part beaucoup plus élevée de personnes (et notamment des femmes) qui sont en dehors du marché de l'emploi pour d'autres raisons que le suivi d'études ou d'une formation. Ces raisons sont les contraintes familiales, le découragement, le souhait de ne pas travailler, la maladie etc. Le taux d'activité des jeunes âgés de 15 à 24 ans est légèrement plus élevé dans les QPV du fait d'une durée moyenne d'étude moins longue.

2,5 fois plus de personnes sans diplômes dans les QPV

Le taux d'emploi atteint 46 % en 2019 soit 17 points de moins que dans la métropole. Les habitants des QPV apparaissent plus faiblement insérés dans l'emploi en raison de niveaux de diplôme plus faibles (l'absence de diplôme constituant toujours un frein majeur pour trouver un emploi).

Des freins multiples et cumulatifs à l'accès à l'emploi

L'environnement familial, le manque de réseaux personnels et professionnels, la moindre mobilité des habitants des QPV, un état de santé plus dégradé (moindre accès et un moindre recours aux soins), les difficultés de garde d'enfants, une insuffisante maîtrise de la langue française, le manque de compétences de base sont autant de difficultés qui bien souvent se cumulent et entravent la démarche d'insertion professionnelle. Parmi les freins périphériques figurent également des freins d'ordre psychologique tel que le défaut de reconnaissance ressenti par les personnes durablement privées d'emploi. Lutter contre le sentiment d'échec, reprendre confiance en soi nécessitent un accompagnement dans la durée. Enfin, la compréhension et l'intégration des codes sociaux du travail est également un facteur discriminant en matière d'accès à l'emploi. Il paraît important d'encourager le développement du parrainage ou du mentorat qui permet de lever efficacement ce frein. Ces éléments ont été mis en avant dans le rapport de la Cour des Comptes paru en juin 2022 intitulé « Les dispositifs en faveur de l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la ville ».

Enfin il est important de ne pas négliger les freins auxquels les habitants des QPV sont confrontés du fait même de leur lieu de résidence.

Principales caractéristiques de la population en termes de diplômes, de CSP, d'activité et d'emploi

Source : Insee - RP estimations démographiques QPV 2019

	Total QPV	Total Métropole de Lyon
Part de la population sans diplôme	46%	19%
Part de la population avec un diplôme de niveau BAC+2 ou supérieur	15%	43%
Part d'actifs employés ou ouvriers	75%	41%
Part d'actifs dans des professions intermédiaires	15%	27%
Part d'actifs artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures	10%	30%
Taux d'emploi	46%	63%
Part des emplois à durée limitée parmi les emplois	22%	15%
Part de la population occupant un emploi à temps partiel	23%	18%
Taux d'activité des femmes	56%	70%
Taux d'activité des hommes	72%	77%
Taux d'activité des 15-24 ans	39%	37%
Taux de chômage	28%	13%



Les dynamiques bénéficient-elles aux demandeurs d'emploi des QPV ?

Un recul du chômage et un écart qui se réduit avec le reste de la métropole

Le taux de chômage dans les QPV de la métropole de Lyon atteint 27,5% en 2019 ce qui représente 14 points de plus que le taux moyen observé dans la métropole (13,3%).

Un taux de chômage en baisse de deux points en moyenne dans les 21 principaux QPV

Nous ne disposons pas du taux de chômage pour l'ensemble des QPV en 2013 afin d'analyser l'évolution mais l'estimation du taux de chômage à partir des données des Iris correspondants aux 21 principaux QPV montre un recul de plus de deux points entre 2013 et 2019 alors que le taux de chômage du reste de la métropole reste stable. De plus, les statistiques de Pôle emploi sur le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi dans les 37 QPV révèle une baisse du nombre de demandeurs d'emploi dans les QPV (-10 % entre 2014 et 2022).

La cartographie du taux de chômage par quartiers IRIS (cf. deux pages suivantes) montre que le chômage est toujours plus concentré dans les Iris qui sont à l'intérieur des périmètres QPV ou qui les intersectent mais qu'il s'est opéré une diffusion du chômage à des quartiers Iris situés en dehors de la géographie prioritaire actuelle.

A noter qu'un nombre important de quartiers Iris enregistrent un recul du taux de chômage entre 2013 et 2019. Le nombre de ceux dans lesquels le taux de chômage est supérieur à 25 % passe de 44 en 2013 à 31 en 2019.

Un recul du nombre de demandeurs d'emploi plus marqué dans les quartiers prioritaires

Au troisième trimestre 2022, les QPV concentrent 16,6 % des demandeurs d'emploi de catégories ABC. Ce taux atteignait 19 % en 2014. Pour rappel, 11 % de la population de la métropole résident dans un des 37 QPV de la métropole de Lyon en 2018.

10% de demandeurs d'emploi en moins dans les QPV entre 2014 et 2022

Si le nombre de demandeurs d'emploi des catégories ABC est globalement resté plutôt stable dans les QPV entre 2014 et 2020 oscillant entre 22 000 et 23 000, il a reculé très sensiblement (-9,7 %) au cours de l'année 2022. Le constat est un peu différent à l'échelle de la métropole de Lyon qui enregistre un bond du nombre de demandeurs d'emploi en 2020 puis un repli important à compter de 2021.

Ainsi, sur la période 2014-2022, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories ABC diminue de 10 % dans les QPV pour s'établir à 20 000 personnes au 3e trimestre 2022 soit un recul de 2 100 demandeurs d'emploi en huit ans. A l'échelle de la métropole, ce nombre est en croissance (+4 %) avec 4 600 demandeurs d'emploi supplémentaires.

27,5%
de taux de chômage dans les QPV en 2019

20 000
demandeurs d'emploi de cat. ABC dans les QPV au 3e trimestre 2022

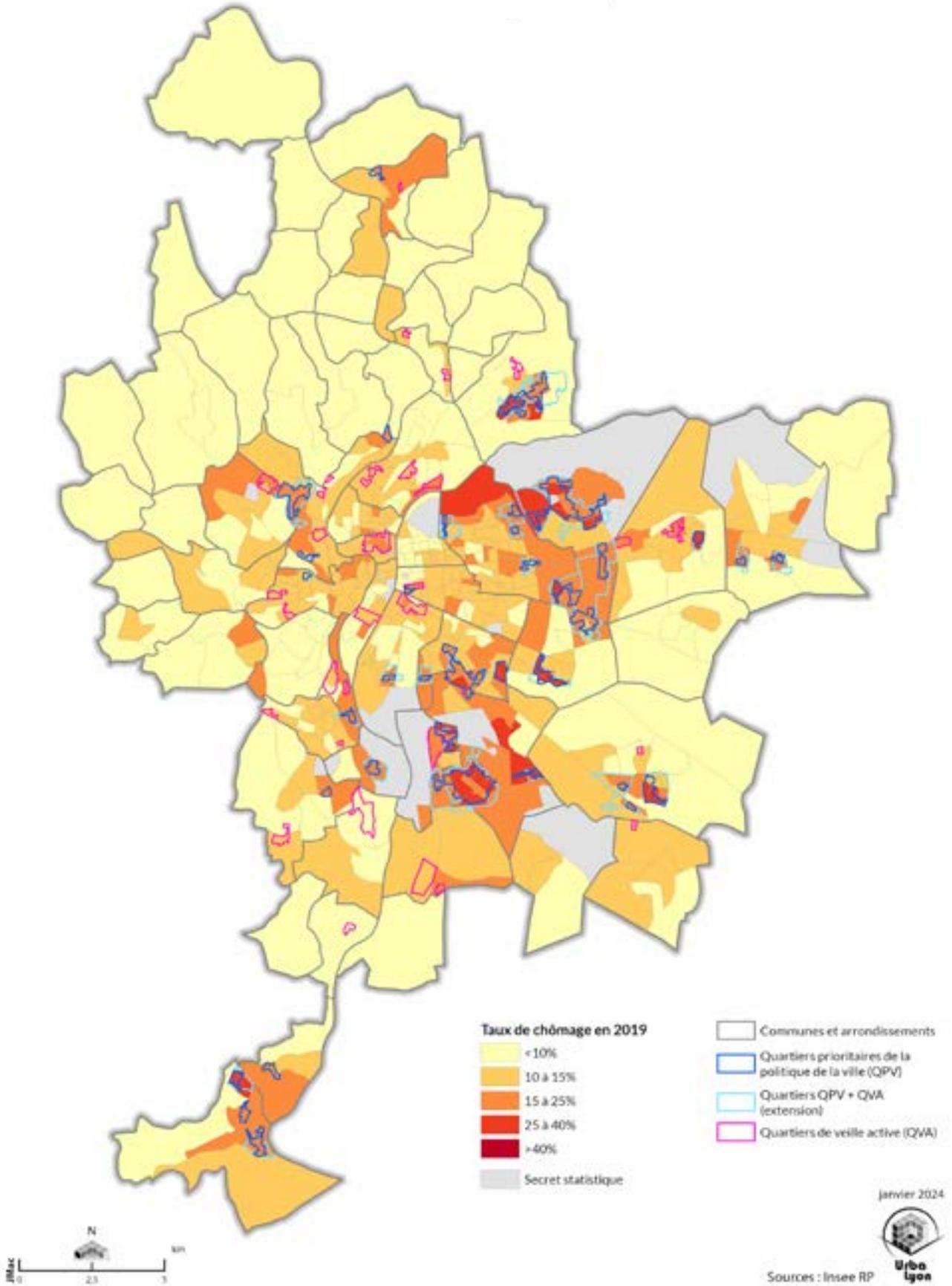
16,6%
des demandeurs d'emploi de la métropole habitent dans un QPV fin 2022 contre **19%** en 2014

Définitions

Taux de chômage : au sens du recensement de la population, il correspond au rapport entre le nombre de chômeurs et la population active. La population active comprend la population active ayant un emploi (ou population active occupée) et les chômeurs.

Taux de chômage au sens du recensement de la population dans les quartiers Iris de la métropole de Lyon en 2019

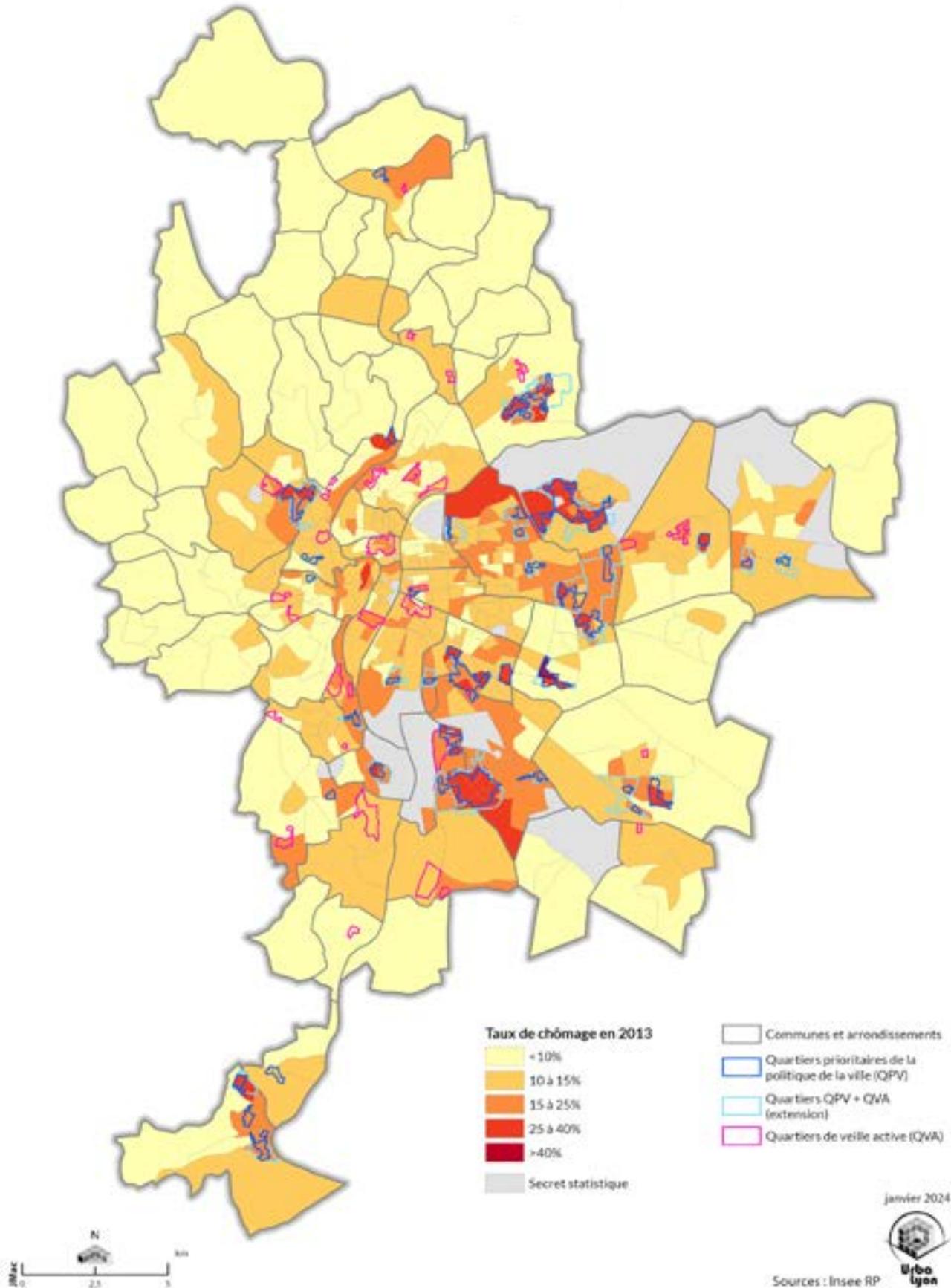
Source : Insee - RP 2013





Taux de chômage au sens du recensement de la population dans les quartiers Iris de la métropole de Lyon en 2013

Source : Insee - RP 2019



Définitions

Pôle emploi distingue cinq catégories de demandeurs d'emploi (DE) dont :

- les catégories A : DE sans activité en fin de mois, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi ;
- les catégories B et C : DE tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et en activité réduite courte de moins de 78 heures (Cat. B) ou longue de plus de 78 heures (Cat. C).

-10%
de demandeurs
d'emploi de cat.
ABC dans les
QPV entre 2014
et 2022 soit
2100
demandeurs
d'emploi de
moins en 8 ans

-23%
de demandeurs
d'emploi de cat.
A dans les QPV
entre 2014
et 2022

Une forte hausse (+26 %) du nombre de demandeurs d'emploi en activité réduite en lien avec la croissance des emplois temporaires

A l'échelle de l'ensemble des QPV, l'analyse par catégorie de demandeurs d'emploi montre un recul très marqué des catégories A qui correspondent aux demandeurs d'emploi sans aucune activité avec -23 % entre 2014 et 2022. Les catégories B et C (demandeurs d'emploi ayant eu une activité réduite) ont quant à elles fortement crû sur la période (+26 %). Ces demandeurs d'emploi sont majoritairement des personnes en emploi temporaire (CDD, intérim) ou en CDI à temps partiels avec un objectif de stabiliser leur situation d'emploi ou d'augmenter leurs revenus.

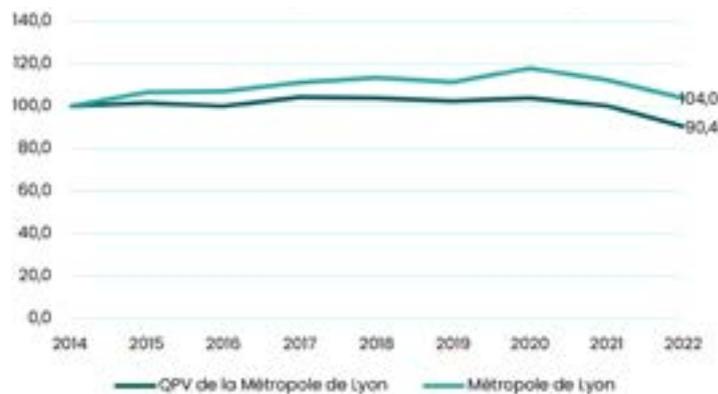
A l'échelle de la métropole, le phénomène est plus amplifié encore avec une augmentation de 46 % des catégories B et C.

D'après une étude de la Dares parue en juillet 2023, cette très forte augmentation du nombre de demandeurs d'emploi en activité réduite est liée pour sa majeure partie à l'évolution des comportements d'inscription sur les listes de demandeurs d'emploi (en lien avec les modifications introduites par la convention d'assurance chômage de 2014 et les évolutions du service public de l'emploi) mais également, pour une part non négligeable, au développement des emplois temporaires (CDD, intérim). L'enquête emploi en continue de l'Insee montre une hausse de 7% des CDD et des contrats saisonniers entre 2013 et 2021, de 24 % de l'intérim, et de 15 % des indépendants à l'échelle de la France. Dans le même temps, le nombre de CDI et de fonctionnaires ne progresse que de 1,5%.

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégories ABC

Base 100 au 3e trimestre 2014

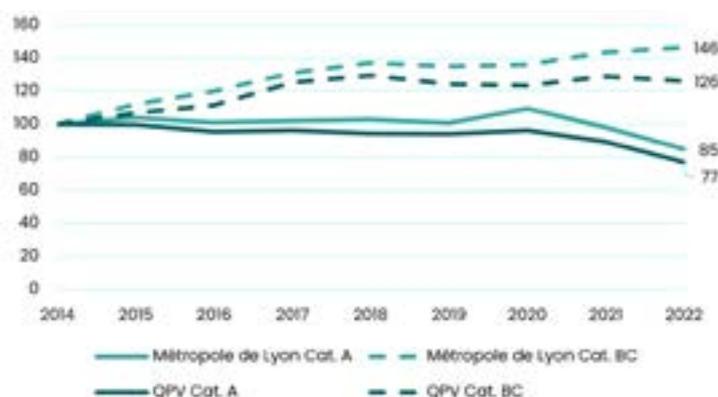
Source : Insee - Pôle emploi données conjoncturelle au 3e trimestre



Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégories A et de catégories BC

Base 100 au 3e trimestre 2014

Source : Insee - Pôle emploi données conjoncturelle au 3e trimestre



Des demandeurs d'emploi toujours moins diplômés dans les QPV mais des écarts qui s'atténuent

En 2022, un quart des demandeurs d'emploi de catégories ABC a un niveau de formation inférieur à un CAP-BEP (14 % dans la métropole de Lyon). Cette part a diminué de trois points par rapport à 2016 au profit des niveaux Bac et plus en augmentation de sept points (+5 points pour les niveaux supérieurs au Bac). Le phénomène s'observe également à l'échelle de la métropole mais dans des proportions plus modérées. Les différents plans nationaux pour soutenir la formation des plus éloignés de l'emploi (« 500 000 formations supplémentaires » dès 2016 et le « plan pour la formation des demandeurs d'emploi de longue durée » en 2021) ont sans conteste permis d'accroître le niveau général de formation des demandeurs d'emploi des QPV mais également des demandeurs d'emploi de l'ensemble de la métropole de Lyon.

Caractéristiques des demandeurs d'emploi au 31-12-2022

Source : Pôle emploi

	QPV MDL	MDL
Demandeurs d'emploi cat. ABC fin 2022	19 321	117 364
Evolution 2016-2022	-12%	-5%
Femmes	45%	49%
Evolution 2016-2022	-7%	-2%
50 ans et plus	26%	23%
Evolution 2016-2022	+8%	+11%
Etrangers	36%	22%
Evolution 2016-2022	-4%	+9%
Longue durée (un an et plus)	44%	43%
Evolution 2016-2022	-9%	+0%
Longue durée (deux ans et plus)	26%	25%
Evolution 2016-2022	-3%	+10%
Formation : peu ou pas diplômé	24%	14%
Evolution 2016-2022	-21%	-12%
Formation : CAP/BEP	32%	23%
Evolution 2016-2022	-23%	-23%
Formation : Bac et plus	43%	63%
Evolution 2016-2022	+6%	+7%
Formation : supérieur au Bac	20%	42%
Evolution 2016-2022	+22%	+14%

Les chiffres QPV n'intègrent pas le quartier de la Source car les données ne sont pas renseignées. Concernant les demandeurs d'emploi femmes 7 autres quartiers ne sont pas renseignés (les évolutions ont été calculées à périmètre constant en 2016 et 2022).

Les femmes minoritaires parmi les demandeurs d'emploi en raison d'un taux d'inactivité plus élevé

Alors que la répartition femmes - hommes est plutôt équilibrée au sein des demandeurs d'emploi de catégories ABC dans la métropole de Lyon, les femmes sont minoritaires (45 %) parmi les demandeurs d'emploi des QPV. Cette observation est directement liée au taux d'inactivité féminin sensiblement plus élevé dans les QPV que dans le reste de la métropole. Parmi les inactifs, on retrouve les personnes au foyer parmi lesquelles figurent des femmes seules avec enfants parfois confrontées à des difficultés de garde.

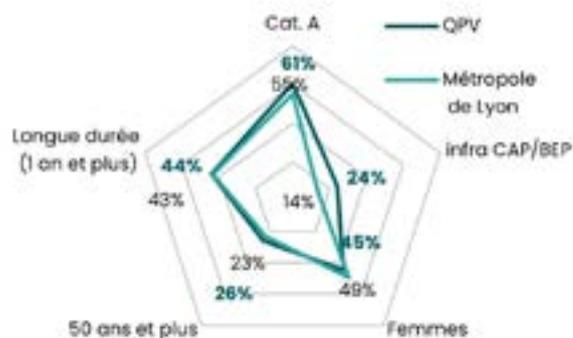
Les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus sont surreprésentés dans les QPV (26 % et 23 % dans la métropole). Les effectifs de seniors inscrits à Pôle emploi ont cru entre 2016 et 2022 à la fois dans les QPV et dans la métropole (respectivement 8 % et +11 % en six ans)

25%
des DE de cat. ABC ont un niv. de formation < CAP-BEP fin 2022, en baisse de **-3 pts** par rapport à 2016

20%
des DE des QPV ont un niveau de formation supérieure au BAC fin 2022, en hausse de **+5 pts** par rapport à 2016

Profil des demandeurs d'emploi de cat. ABC fin 2022

Source : Pôle emploi



ECLAIRAGE

Les entrées en formation des demandeurs d'emploi de la métropole de Lyon : 17 % ont concerné des habitants des QPV soit 3 500 demandeurs d'emploi concernés entre juillet 2022 et juin 2023

De juillet 2022 à juin 2023, 4 784 entrées en formation des demandeurs d'emploi résidant dans les QPV de la métropole de Lyon sont recensées, soit 17,3% de l'ensemble des entrées en formation du territoire. Cela concerne 3 516 stagiaires. 88% des entrées en formation des demandeurs d'emploi résidant dans les QPV relèvent du Plan d'investissement dans les compétences (PIC). Ce plan permet de financer des actions visant à développer les compétences des demandeurs d'emploi faiblement qualifiés et des jeunes sans qualification, dont notamment les personnes issues des Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et des Zones de revitalisation rurale (ZRR). Ce plan permet de financer des actions visant à développer les compétences des demandeurs d'emploi faiblement qualifiés et des jeunes sans qualification, dont notamment les personnes issues des Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et des Zones de revitalisation rurale (ZRR). Le PIC doit permettre de :

- Répondre aux besoins de recrutement des entreprises, notamment pour des métiers en tension ;
- Contribuer à la transformation des compétences : qualification de la main d'œuvre pour répondre aux évolutions de compétences, en lien notamment avec la transformation numérique et la transition écologique.

La durée moyenne des formations suivies est de 350 heures.

- 19% des entrées en formation ont concerné des jeunes demandeurs d'emploi de moins de 25 ans (17% à l'échelle de la métropole) et 15 % des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus (14% dans la métropole).
- Les hommes sont majoritaires dans les entrées en formation concernant les demandeurs d'emploi des QPV (55 % et 49 % dans la métropole).
- 21% des entrées en formation ont concerné des demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA, 16 % des demandeurs d'emploi durablement éloignés de l'emploi et 9% des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

Les formations les plus nombreuses (30% des entrées en formation concernant les demandeurs d'emploi des QPV) sont de niveau BEP CAP (22% à l'échelle de la métropole). Les formations de niveau Bac + 2 et Bac +3 et + représentent 22% des entrées en formation (respectivement 15%, 13 % et 9% à l'échelle de la métropole).

Répartition des entrées en formation par objectif de formation

Source : Pôle emploi



Un léger repli des bénéficiaires du RSA et une envolée des bénéficiaires de la prime d'activité

Le nombre de foyers allocataires du revenu de solidarité active (RSA) dans les QPV atteint 10 770 fin 2021. 27 150 personnes (dont les conjoints, enfants et autres ayants droits) sont ainsi concernées par cette allocation.

Un foyer allocataire du RSA sur quatre de la métropole de Lyon réside dans un QPV fin 2021. Pour rappel, les 37 QPV accueillent 11% de la population métropolitaine en 2018

Un recul des allocataires du RSA dans les QPV mais une hausse dans la métropole entre 2018 et 2021

Si la précarité reste plus intense dans les QPV, la situation s'améliore avec des évolutions plus favorables en moyenne dans les QPV que dans la métropole de Lyon sur le plan du RSA. En effet, après une légère hausse (de l'ordre de 1 %) du nombre d'allocataires entre 2014 et 2017 (comparable à celle observée dans la métropole), l'effectif diminue légèrement dans les QPV entre 2018 et 2021 (-0,6%) alors qu'il augmente sensiblement dans la métropole (+7,9%).

Retour à l'emploi, hausse du non-recours, des pistes d'explication au recul du RSA

La légère baisse du nombre d'allocataires du RSA peut trouver son explication dans plusieurs facteurs qui peuvent aussi se combiner : une hausse du non-recours, le retour à l'emploi pour un certain nombre d'allocataires qui dans le cas d'emplois précaires (temps partiel, durée limitée) vont solliciter la prime d'activité.

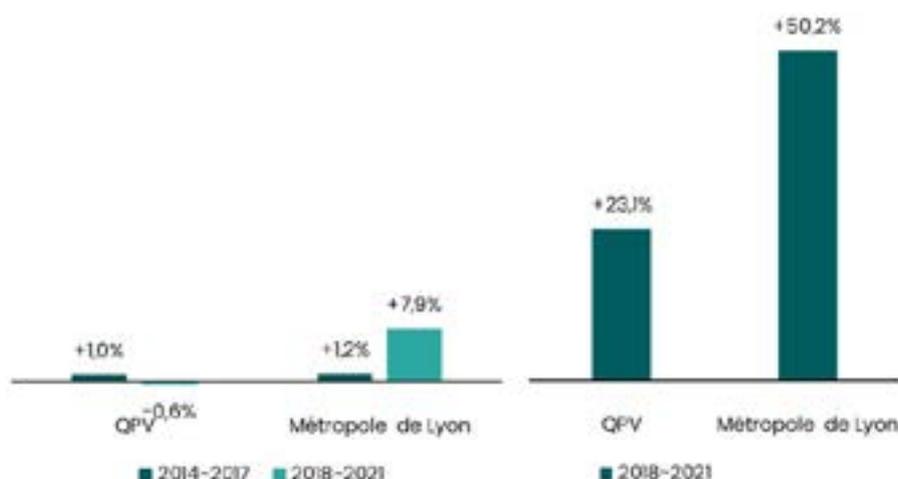
La situation est très contrastée concernant la prime d'activité créée en 2015. Après un bond en 2018 lié aux mesures gouvernementales prises à la suite de la crise des gilets jaunes, le nombre d'allocataires de la prime d'activité poursuit sa progression à un rythme plus modéré. 16 460 foyers habitant en QPV en bénéficient fin 2021 soit 15 % du total des allocataires de la prime d'activité de la métropole de Lyon. Le nombre d'allocataires de la prime d'activité a connu une hausse de 23% entre 2018 et 2021 (+50 % dans la métropole de Lyon).

1/4
des allocataires du RSA habite en QPV fin 2021

-0,6
d'allocataires du RSA dans les QPV entre 2018 et 2021 (+7,9 % dans la métropole)

Évolution du nombre de foyers allocataire du RSA et de la prime d'activité

Source : Insee - Cnaf



Des allocataires du RSA plus âgés et davantage de familles notamment monoparentales

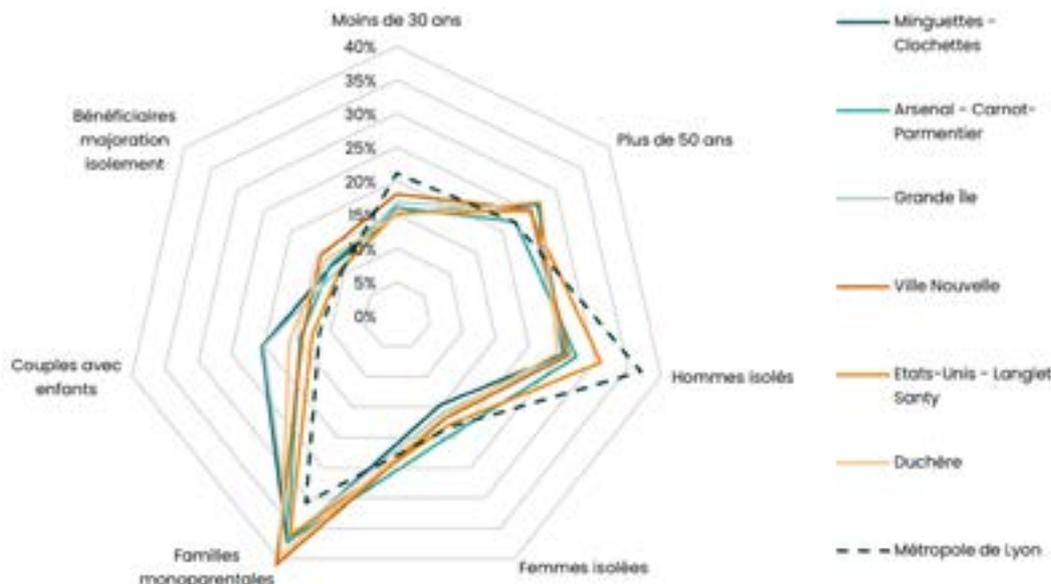
L'étude des profils des foyers allocataires du RSA sur les 6 QPV accueillant le plus d'allocataires montre des spécificités de ces quartiers par rapport à l'ensemble de la métropole mais aussi de chacun d'entre eux en lien avec sa socio-démographie :

- Une moyenne d'âge des allocataires du RSA plus élevée dans les six principaux QPV. Au moins un quart des allocataires a plus de 50 ans (excepté dans le quartier Arsenal - Carnot-Parmentier). Ce taux atteint 22 % en moyenne dans la métropole qui concentre davantage de moins de 30 ans parmi les allocataires du RSA.
- Moins de personnes isolées (hommes ou femmes) parmi les allocataires du RSA mais davantage de familles monoparentales dans les six QPV observés. Cette observation correspond à la socio-démographie des QPV dans lesquelles les foyers monoparentaux sont surreprésentés. La monoparentalité concerne 29 % des ménages résidant en QPV (ensemble des 37 quartiers) mais entre 37 % et 41 % des foyers allocataires du RSA sont monoparentaux au sein des six QPV étudiés (31 % à l'échelle de la métropole). Cela montre la plus grande exposition à la précarité et à la pauvreté des familles monoparentales.

- Davantage de couples avec enfants. Ce constat est plus marqué encore dans les quartiers des Minguettes - Clochettes à Vénissieux et Grande Ile à Vaulx-en-Velin (un foyer allocataire sur quatre du RSA).
- Une surreprésentation des parents en situation d'isolement (sans aucun revenu du conjoint, concubin ou Pacsé) parmi les allocataires du RSA. La majoration isolement concerne entre 11 % et 14 % des allocataires RSA des six QPV étudiés (10 % du total des allocataires RSA de la métropole). Cette majoration permet d'accompagner les parents isolés en grande difficulté financière. Cette prestation sociale peut venir en aide après une séparation, la perte d'un emploi ou encore une naissance.

Caractéristiques des foyers allocataires du RSA dans les principaux QPV (fin 2011)

Source : Insee - Caf du Rhône



*Les éléments de profil n'étant pas diffusés sur la majorité des quartiers, et en l'absence de totaux sur l'ensemble des QPV, nous avons fait le choix d'observer les QPV regroupant le plus grand nombre d'allocataires du RSA

Les dispositifs et expérimentations existants pour renforcer l'accès à l'emploi

Revenu de solidarité jeune (RSJ), plus de 400 jeunes bénéficiaires de moins de 25 ans au sein des QPV depuis sa création

Parmi les mesures mises en avant par la Métropole de Lyon au titre de l'axe du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) consacré à l'insertion des jeunes en précarité, figure le déploiement du revenu solidarité jeunes (RSJ). Créé en mai 2021 à la suite d'une concertation avec les acteurs locaux de l'insertion, le RSJ est destiné aux jeunes âgés de 18 à 24 ans répondant aux critères cumulatifs suivants :

- être Français ou étranger en situation régulière ;
- résider dans la métropole de Lyon depuis six mois au moins ;
- être sorti du système éducatif ; ne pas relever d'un dispositif de solidarité existant (revenu de solidarité active, allocation aux adultes handicapés, allocation éducation de l'enfant handicapé, contrat d'engagement jeune ou contrat jeunes majeurs) ;
- percevoir des ressources d'activité inférieures à 400 euros par mois ;
- ne pas bénéficier du soutien financier de parents ni de tiers.

Depuis sa création, le RSJ (dont le montant est compris entre 300 et 400 euros, en fonction du niveau de ressources) a bénéficié à près de 1900 jeunes qui ont été principalement accompagnés par les missions locales pour 82% d'entre eux. 56% des jeunes sont des hommes et 44% sont des femmes et un tiers d'entre eux sont sans diplôme.

23% des bénéficiaires (soit 400 jeunes) résident dans un quartier QPV et la part de sans diplôme parmi eux est 6 points supérieurs à celle observée dans l'ensemble des bénéficiaires. Les hommes restent majoritaires avec 53 % mais la répartition par sexe est un peu plus équilibrée qu'en moyenne dans la métropole. Enfin autre spécificité des bénéficiaires du RSJ en QPV, ils sont 38 % à avoir entre 18 et 20 ans (31% dans l'ensemble des bénéficiaires)

28% d'habitants des QPV parmi les salariés en parcours IAE

La part des salariés en insertion reste stable sur les trois années passées : près de 3 salariés en insertion sur dix habitent dans un Quartier prioritaire de la Politique de la ville (QPV), avec une vraie différence selon le type de structure d'accueil. Les habitants des QPV sont davantage présents dans les associations intermédiaires (AI) avec plus d'un tiers des salariés (35%).

En termes d'effectifs, ce sont près de 2000 salariés en insertion dans les SIAE qui résident dans un QPV en 2022.

Définitions

Quatre types de structures composent les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) :

Les Ateliers et chantiers d'insertion (ACI)

sont majoritairement composés de personnes en début de parcours d'insertion qui sont liées à la structure par un contrat de travail à durée déterminée d'insertion (CDDI). Les salariés produisent des biens et services qui sont ensuite commercialisés.

Les Entreprises d'insertion (EI) répondent aux mêmes règles qu'une entreprise classique, c'est leur finalité sociale qui les distingue de leurs concurrentes. Les salariés sont liés à la structure par un contrat de travail à durée déterminée d'insertion (CDDI). Ils intègrent l'équipe de production et les recettes de l'entreprise sont composées en grande partie de la commercialisation des biens ou services.

Les Associations intermédiaires (AI) embauchent des personnes éloignées de l'emploi par le biais de CDDI ou de CDD d'usage. Ces personnes sont mises à disposition d'entreprises, collectivités ou particuliers qui sont alors liés à l'AI par un contrat de mise à disposition.

L'Entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) utilisent le travail temporaire comme support de l'insertion. Les salariés sont liés à l'ETTI par un contrat d'intérim d'insertion (similaire à l'intérim classique) et l'ETTI est liée à l'entreprise cliente par un contrat de mise à disposition.

Part des salariés en insertion résidant en QPV par type de structures de l'IAE

Source : Ddets du Rhône



Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) : 200 personnes éloignées de l'emploi ont retrouvé un emploi en CDI dans le cadre de l'expérimentation

En 2023, quatre quartiers de la Métropole de Lyon répartis sur trois communes expérimentent désormais Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD).

L'objectif de l'expérimentation TZCLD est de proposer une activité à temps choisi en CDI à tous les chômeurs de longue durée du quartier qui souhaitent travailler : le CDI garantissant une sécurité essentielle au salarié-e tant sur le plan professionnel que personnel lui permettant de se projeter dans l'avenir, d'avoir des projets, de s'intégrer dans un collectif de travail (et également d'envisager les possibilités d'évolution professionnelle en dehors de l'EBE) et le temps choisi permettant de s'adapter aux capacités et au rythme mais aussi aux contraintes personnelles de chacun.

Les personnes durablement éloignées de l'emploi des quartiers Saint-Jean et des Brosses à Villeurbanne, de la Plaine Santy à Lyon 8e ou encore d'Arsenal-Carnot-Parmentier à Saint-Fons peuvent ainsi exprimer leur intérêt pour l'une des six entreprises à but d'emploi (EBE) créées dans le cadre de l'expérimentation. Les EBE Emerjean, Enjoué, Engagés et Brosses'up à Villeurbanne, SPactions dans le 8e arrondissement et Sfaire à Saint-Fons rendent effectif le droit à l'emploi pour les habitants, concernés par la privation d'emploi depuis plus d'un an. Les activités créées par les EBE naissent entre autres des compétences et des appétences des personnes qui souhaitent y travailler. Pour développer leurs activités, elles s'appuient sur le triptyque : utilité, complémentarité, responsabilité sociale.

Les six entreprises proposent des services utiles au territoire ou répondant à des besoins sociétaux non satisfaits en lien notamment avec la transition écologique, l'économie circulaire, les services de proximité ou l'amélioration de la qualité de vie au travail. Elles interviennent dans des secteurs diversifiés tels que :

- la revalorisation de jeux et jouets d'occasion,
- les activités de maraîchage et de floriculture,
- des ateliers cycle de réparation et démantèlement,
- la couture,
- la blanchisserie,
- le maraîchage et la vente directe,
- les activités de traiteur,
- le soin et la beauté,
- la vente d'articles textiles,
- les activités de relais postal,
- les activités de valorisation des déchets (démantèlement de tissus, reconditionnement d'articles...),
- le team-building RSE,
- la mise à disposition de personnel sur des besoins non-couverts dans les domaines tertiaire et technique (commercial, poste de médiation, poste administratif, accueil, technicien de montage, d'entretien, logistique...),
- la médiation punaises de lit,
- location de jeux,
- le lavage de véhicule ou encore le petit bricolage.

La plateforme métropolitaine des TZCLD pilotée par Claire Vanson, chargée de mission au sein de la Direction insertion et emploi, illustre la forte implication de la Métropole aux côtés des territoires habilités et des territoires souhaitant candidater. L'association le Booster, en sa capacité d'outil d'ingénierie et de pilotage opérationnel des projets TZCLD accompagne les différents EBE dans le cadre de cette plateforme pour leur permettre de développer leurs activités

Chaque territoire habilité met en place un comité local pour l'emploi (CLE) qui désigne le collectif d'acteurs et actrices locaux qui pilote le projet sur le territoire. Il est présidé par l'élu-e local-e référent-e (Maire, Président-e de la communauté de communes...) et réunit l'ensemble des acteurs et actrices volontaires du territoire pour mettre en œuvre le droit d'obtenir un emploi.



Les Cités de l'emploi : renforcer les actions du contrat de ville

Lancée en 2020, les Cités de l'emploi permettent de fédérer tous les acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la cohésion sociale pour assurer aux résidents des quartiers de la politique de la ville (QPV) le même accompagnement vers l'emploi que s'ils résidaient sur d'autres territoires. Cette mobilisation conjointe, sous le co-pilotage de l'Etat et de la collectivité, installe des coopérations entre les acteurs institutionnels et associatifs afin de mieux coordonner et mobiliser les dispositifs existants et recréer de la confiance entre les acteurs et les habitants.

Dans la métropole de Lyon, les Cités de l'emploi se déploient sur les communes de Villeurbanne, Vaulx-en-Velin et Vénissieux qui font partie des 84 sites labellisés en France par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Les Villes et leurs partenaires bénéficient d'une enveloppe financière annuelle pour mettre en place de nouveaux dispositifs et actions pour renforcer l'accès à l'emploi et la formation professionnelle de tous les habitants des en Politique de la ville (QPV).

Le dispositif Cité de l'emploi a permis de financer des actions innovantes de mobilisation et de coordination des acteurs économiques du territoire.

A Villeurbanne, des actions de recrutements ciblées sur les métiers du bâtiment, des services à la personne, de la relation client ou encore du réemploi ont été organisées en faisant venir les entreprises recruteuses au cœur des quartiers. Des suivis ont été mis en place à un mois et à trois mois à l'issue de ces actions. Une cellule opérationnelle a été mise en place sur le quartier Monod-Baratin : des professionnels se réunissent pour mettre en commun leurs outils et leurs ressources pour accélérer le retour à l'emploi d'habitants du quartier.

EN SYNTHÈSE

Le contexte pour l'emploi est très favorable dans la métropole dans la période actuelle.

Le tissu économique des QPV est majoritairement constitué de très petits établissements.

L'essor du micro-entrepreneuriat a été plus marqué dans les QPV principalement sur des activités précaires

Malgré un recul sensible et plus prononcé du chômage permettant une réduction des écarts avec le reste de la métropole de Lyon, le niveau de chômage reste élevé dans les QPV.

Dans le contexte inflationniste d'après crise sanitaire, les difficultés sociales se sont multipliées et intensifiées pour les demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail qui n'ont pas retrouvé d'activité professionnelle malgré la conjoncture économique favorable.

Il est important de continuer à accompagner (écoute, information, sensibilisation, formation, outils...) les acteurs de l'emploi et de l'insertion, les travailleurs sociaux qui doivent s'adapter à ces publics confrontés à une précarité pluridimensionnelle (santé, logement, mobilité, garde d'enfant...) plus nombreux qu'auparavant.

Le nombre de personnes durablement privées d'emploi continue de croître avec plus de la moitié des allocataires du revenu de solidarité active dans le dispositif depuis plus de quatre ans dans les QPV fin 2021.

Les expérimentations actuelles France Travail, Territoires zéro chômeurs de longue durée, Cités de l'emploi, Territoires zéro non-recours propose une rénovation des méthodes d'accompagnement des personnes en grande précarité sociale et bien souvent durablement privées d'emploi. Il sera intéressant de suivre les bénéfices produits dans les années à venir.

Les recommandations issues des Assises des quartiers populaires 2023

Cadrage

Les Assises des quartiers populaires sur le thème « Je cherche, tu recrutes : cap vers l'emploi pour toutes et tous » ont eu lieu le 09/03/2023.

Une centaine de personnes s'y sont réunies.

Sur les questions d'accès à l'emploi pour toutes et tous, de nombreux sujets d'interpellation sont ressortis, en particulier, le besoin de pouvoir accéder à un lieu dans le quartier dans lequel on sait qu'on trouvera des réponses à toutes les questions. Sont ressortis également le besoin d'écoute bienveillante, encourageante, adaptée à aux besoins (un parcours personnalisé), le droit de d'expérimenter, de tester (stages ou immersions en entreprise, formations, tester la création d'une activité...) et même de se tromper ou d'échouer.

A aussi été mis en exergue le rôle primordial des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) à la fois dans l'accompagnement des personnes, mais aussi dans la réponse aux besoins économiques des territoires et la nécessité de les soutenir.

Sur le volet éducation sont ressortis la lutte contre les disparités d'accompagnement et d'orientation (découverte de métiers, valorisation de parcours d'anciens élèves) au sein des collèges et des lycées dans les quartiers populaires ou en dehors, l'accompagnement des jeunes diplômés issus des quartiers populaires à trouver un emploi ou encore l'augmentation des moyens humains et financiers aux acteurs de la médiation et la prévention spécialisée

Les grandes recommandations autour de l'accès à l'emploi pour toutes et tous

Reprendre confiance en soi, un premier pas essentiel vers l'insertion professionnelle

- Pouvoir réaliser un bilan de compétences en début de parcours.
- Proposer un parcours de reconversion/accès à l'emploi autour d'actions multidisciplinaires et variées (actions collectives, accès au droit, coaching individuel, soutien psychologique, stages d'immersion, témoignages, activités sportives et culturelles...).

Vers un accompagnement au plus près des besoins des personnes concernées

- Proposer un accompagnement en proximité, par un professionnel référent, formé et disponible, en capacité d'accompagner à dépasser des contraintes de différentes nature mais aussi sur le projet de formation/emploi, ou de réorienter de façon pertinente.
- Donner le droit à l'expérimentation : permettre de tester et valider le projet professionnel, à travers la réalisation d'immersions en entreprises et des stages, d'échanges entre pairs en amont de formations, le droit à l'échec dans la création de son activité sans trop de répercussions





FOCUS

- Accompagner les personnes en reconversion professionnelle dans la durée (au-delà de la création de projet), de manière personnalisée et bienveillante.
- Organiser des forums métiers dans chaque commune de la Métropole pour faire se rencontrer des personnes ayant des projets similaires et se projeter dans du positif (« job dating inspirant »).
- Mobiliser les entreprises pour qu'elles s'engagent en matière d'insertion, d'emploi, de diversité et de lutte contre les discriminations (aides incitatives dans la durée, valorisation des « bonnes pratiques », formations...).

Renforcer la coordination entre les professionnels de l'emploi au bénéfice des habitants

- Renforcer et soutenir l'interconnaissance entre professionnels : de l'action sociale, la formation, l'emploi, les entreprises.
- Proposer des formations aux acteurs de l'emploi et entreprises (lutte contre les discriminations, posture d'accompagnateur, connaissance des rôles de chacun...).
- Rendre les informations plus accessibles

Créer une maison unique de proximité qui réunissent tous les acteurs de la chaîne de l'insertion sociale à l'emploi, en passant par ceux de la formation et des liens avec les entreprises.



La Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi, un groupement d'intérêt public (GIP) qui œuvre pour la mobilisation des entreprises en faveur des demandeurs d'emploi, le développement des clauses sociales, la coordination des acteurs de l'emploi et de l'insertion

La Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e) a été créée en 2019 pour développer une approche innovante de l'emploi et de l'insertion sur le territoire, elle compte 46 membres.

L'animation territoriale de la MMI'e s'inscrit dans deux démarches complémentaires au service du retour à l'activité des publics éloignés de l'emploi :

- le Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi (PMIe),
- un outil opérationnel pour favoriser le rapprochement insertion et développement économique.

Vingt lieux de proximité (accueil, information, orientation à destination des demandeurs d'emploi) dans lesquels sont présents des conseillers numériques France Services sont déployés sur le territoire métropolitain.

Plusieurs typologies de professionnels agissent sur le territoire pour une action plus efficace :

- les 12 chargés de liaison entreprises emploi (CLEE), proposent un appui au recrutement de personnes éloignées de l'emploi, participent à la sécurisation des emplois en favorisant l'intégration des demandeurs d'emploi, mobilisent les entreprises pour construire des parcours d'insertion innovants, mêlant immersion, formation et emploi, favorisent l'ancrage de pratiques inclusives dans les politiques RH et RSE des entreprises.
- les 14 coordonnateurs emploi Insertion (CEI) facilitent la mobilisation pertinente des intermédiaires de l'insertion et de l'emploi avec l'objectif d'amélioration de la qualité des parcours en lien avec les besoins des entreprises. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des communes sur le volet emploi & insertion et favorisent la bonne articulation de l'offre d'insertion globale du territoire en associant les représentants du service public de l'emploi, les interlocuteurs des communes et les équipes de la politique de la ville à ses actions.
- les 13 développeurs économiques de la Métropole de Lyon sont au service des entreprises sur les compétences aménagement, installation, accompagnement des entreprises.

Les missions de la MMI'e sont de :

- Mobiliser les entreprises pour un territoire inclusif à travers la Charte des 1 000 entreprises dont les objectifs sont de conduire des actions concrètes en faveur de l'insertion et de l'emploi pour un territoire plus inclusif (recrutement sans CV, parrainage, visites d'entreprises...).
- Concourir à la promotion de l'emploi et de l'insertion sur les filières stratégiques : transition écologique, industrie, métiers du prendre soin et petite enfance.
- Développer les clauses sociales dans les marchés publics et opérations privées en réservant des emplois aux publics qui en sont le plus éloignés et en accompagnant les entreprises à diversifier leurs recrutements.
- Animer et coordonner les acteurs de l'emploi et de l'insertion sur les territoires : pour rapprocher insertion et emploi, et, favoriser le retour à l'activité des personnes en insertion.
- Structurer un réseau de proximité : avec une offre variée pour tous nos publics grâce aux partenaires de la MMI'e et un accès à des espaces numériques accompagné par des Conseillers Numériques.
- Développer l'innovation sociale sur le territoire : en fédérant tout un écosystème de partenaires pour proposer des réponses innovantes et pertinentes en matière d'emploi.



**EMANCIPATION PAR L'EDUCATION
ET LA CULTURE**



L'éducation, lien majeur avec l'action publique territoriale

L'Education nationale s'est donnée historiquement trois rôles majeurs de contribution aux valeurs de la République : l'épanouissement individuel des élèves (liberté), le développement collectif du pays dans une société (égalité) et la cohésion sociale (fraternité). L'école républicaine doit remplir à la fois son rôle d'apprentissage de la vie en société et permettre d'acquérir des compétences, une autonomie et favoriser le parcours « d'ascenseur social ».

Par ailleurs, dans un monde où la télévision, Internet et l'IA constituent, dans tous les milieux, les moyens d'information les plus utilisés par les jeunes, le rôle de l'école dans la formation, à la fois théorique et expérimentielle, du discernement, de l'esprit critique est plus que jamais essentiel. A l'ère où l'accès à la connaissance a été bouleversé par le numérique, préparer les jeunes à devenir des citoyens responsables, éclairés et ouverts au monde semble un enjeu commun pertinent. Plus particulièrement dans une société bouleversée pour des raisons à la fois économiques, sociales et culturelles où se pose la question du renforcement du rôle de l'école, au-delà de la réussite scolaire, comme expérience de mixité sociale, d'éducation à la tolérance et au vivre ensemble.

Dans les QPV, il existe une forte corrélation entre les difficultés scolaires dans les établissements en éducation prioritaire et les quartiers politique de la ville qui concentrent les difficultés sociales et économiques. Les difficultés sociales sont toujours prégnantes et les inégalités scolaires se cumulent. Des stratégies d'évitement sont à l'œuvre en raison d'une plus faible mixité sociale, d'un manque d'attractivité de certains collèges mais aussi de l'offre proposée par certains établissements privés.

Les dispositifs mis en place par l'Education nationale pour répondre aux difficultés d'apprentissage scolaire et lutter contre le décrochage dans les QPV se traduisent par la mise en place de la politique de l'éducation prioritaire. L'offre scolaire, sa qualité et son attractivité ont un rôle important à jouer dans la dynamique des quartiers.



Parfois, les orientations scolaires fléchées vers plus d'employabilité rapide des jeunes, notamment les plus en difficultés les conduit à décrocher de leurs études pour aller sur le marché du travail où un autre parcours de difficultés peut commencer (cf. partie emploi-insertion).

En parallèle, les restrictions financières impactent les effectifs d'enseignants et les modules d'enseignements des disciplines considérées comme non essentielles (telles les langues anciennes, l'histoire ou la philosophie) et pourtant contribuant le mieux au développement des facultés analytiques et critiques nécessaires à une bonne appréhension du monde sont moins présents.

L'école de la connaissance et du mieux vivre-ensemble autant que de celle la compétence semble être une question à réactualiser pour faire face au défi du monde contemporain.

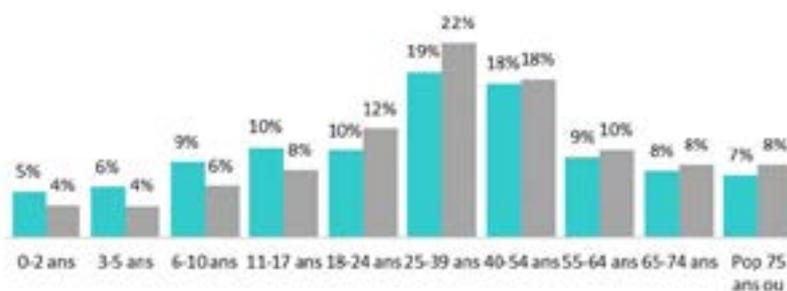
FOCUS

Une population jeune surreprésentée sans les QPV

Depuis 2015, on dénombre plus d'enfants, en nombre et en proportion dans les quartiers en politique de la ville. La tranche des 6-10 ans et des 11-17 ans sont particulièrement marquées, de 2 à 3 points supérieurs au poids observé dans la métropole. Cette part importante et croissante des enfants et des jeunes suppose une attention et un engagement particuliers des politiques éducatives dans ces quartiers.

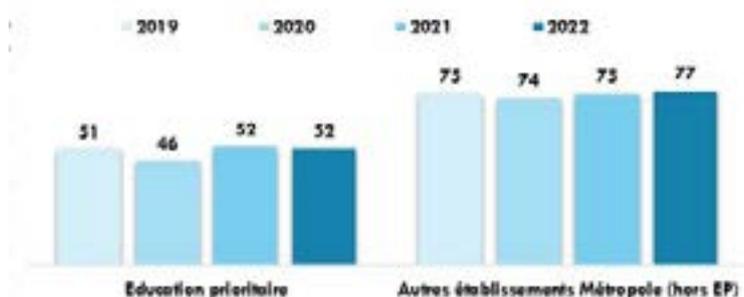
Répartition de la population par tranche d'âge en 2019

Source : Insee-Recensement de la population 2019 et 2013, données à l'Iris
Estimation du total QPV à partir des iris correspondant à un quartier QPV (21 quartiers sur 37)



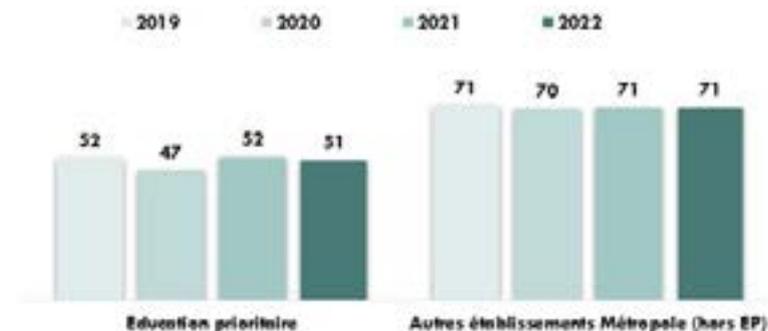
Part des élèves de CP présentant une maîtrise satisfaisante en français dans la compétence « Comprendre les mots lus par l'enseignant »

Source : Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, DEPP, Académie de Lyon



Part des élèves de CP présentant une maîtrise satisfaisante en mathématique dans la compétence « Résoudre les problèmes »

Source : Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, DEPP, Académie de Lyon



L'éducation dans les quartiers populaires : une politique publique qui répond à des objectifs pluriels

Réduire les écarts d'acquisition de compétences dès le CP entre les établissements REP et hors REP

Dans les réseaux d'éducation prioritaire (REP), les écarts de niveau avec ceux des autres établissements métropolitains (hors REP) demeurent importants et perdurent, année après année, quel que soit le niveau d'étude observé.

Sur la maîtrise des compétences en CP par exemple, on note que sur chacune des compétences, environ la moitié des élèves ont une maîtrise satisfaisante, quand ce taux atteint 70% dans les autres établissements. Une proportion qui reste stable et sans amélioration année après année. Cependant, l'année 2020 a été marquée par une baisse des résultats dans les établissements prioritaires quand ceux-ci sont restés stables dans les autres révélant des difficultés de suivi de la scolarité à distance (environnement familial moins propice à la concentration, manque d'outils informatiques, fragilité numérique, ...).

Autre exemple, la réussite au brevet : malgré une nette amélioration sur une longue période, le taux de réussite au brevet reste plus faible. La note moyenne en français passe de 08/20 à 10/20. En mathématiques, la note est redescendue à 07/20 : l'écart est particulièrement marqué dans cette matière par rapport aux établissements hors éducation prioritaire.

De ce constat, les participants aux assises des quartiers populaires, ont abordé le souhait d'insister sur certaines méthodes pour améliorer les apprentissages, ainsi que la participation des élèves afin qu'ils puissent s'entraider les uns les autres :

- des systèmes de tutorat, y compris polyglotte, entre 6^e et 3^e par exemple,
- des formats plus libres, plus participatifs, plus d'autogestion dans certains projets



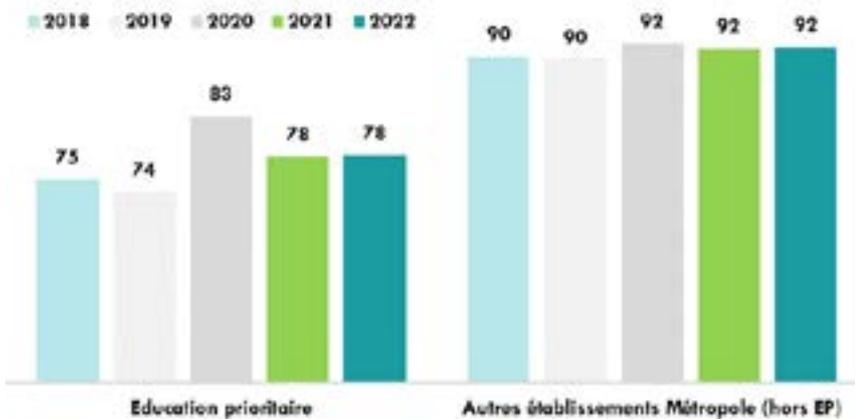
Evolution du taux de réussite au Diplôme national du Brevet

Source : Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, DEPP, Académie de Lyon



Evolution du taux de réussite au Diplôme National du Brevet

Source : Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, DEPP, Académie de Lyon



L'accompagnement à la persévérance scolaire (PRE, lutte contre le décrochage)

Pour permettre une amélioration de la réussite scolaire et au-delà, le renforcement de l'accompagnement des élèves en difficulté est une piste régulièrement évoquée. Dans le droit commun, certains dispositifs comme « Devoirs Faits » sont en voie de généralisation dans les collèges. Le PRE (Programme de Réussite Educative) constitue le pilier de l'action éducative dans le cadre de la politique de la ville. Il a pour objectif de proposer un parcours personnalisé, pour les enfants de 2 à 16 (l'âge pouvant différer suivant les PRE), qui présentent des signes de fragilité socio-éducatives, de santé, scolaires, d'absence de loisirs, ou de pratiques artistiques. Il s'agit d'un dispositif transitoire, la durée de l'accompagnement étant limitée. Deux axes de réflexion s'organisent autour de cette politique publique : le nombre de jeunes suivis, ainsi que son efficacité.

La métropole de Lyon compte 14 PRE sur son territoire, chacun étant déployé à l'échelle de la commune, pour un total de 3000 élèves en difficultés suivis localement. Ainsi, la quasi-totalité des communes ayant un quartier prioritaire disposent d'un programme de réussite éducative. Pour mémoire, les élèves en établissements prioritaires de la Métropole de Lyon à l'école et au collège sont près de 65000.

En 2016, l'Agence d'urbanisme publiait « L'éducation : un pilier de l'attractivité des territoires » ; 62% des enseignants questionnés

y soulignaient l'évolution positive des élèves pris en charge dans le cadre d'un PRE sur le plan scolaire et du comportement. Toutefois, l'étude de l'Institut des Politiques Publiques, concluait la même année, à une absence d'effet des parcours PRE sur la situation des enfants : « Au final, il n'existe pas, dans nos données, d'indice permettant de démontrer que les PRE ont, en moyenne, fait progresser, sur le plan cognitif et non-cognitif, les enfants bénéficiaires davantage que des enfants non-bénéficiaires aux difficultés de départ très comparables. »

Une forte piste d'amélioration était alors identifiée : « Pour être plus efficaces face aux défis immenses présentés par les enfants dans des situations sociales très difficiles, les PRE devraient donc peut-être disposer des moyens de déployer beaucoup plus souvent leurs propres interventions, et cibler davantage les enfants d'âge préscolaire. »

Le précédent Contrat de Ville identifiait plusieurs recommandations, en particulier sur l'articulation des différentes PRE d'une part, et sur le rôle de la Métropole :

- renforcer l'effort de diffusion et de capitalisation des actions innovantes menées localement au sein des PRE
- renforcer l'animation inter-PRE par l'Etat, en lien avec la métropole, pour partager, échanger sur les pratiques, et identifier les leviers d'action possibles, dans les différents territoires (pour mobiliser le droit commun par exemple)
- questionner l'implication de la métropole dans les PRE pour une meilleure prise en compte des collégiens, en lien avec les services de proximité métropolitains déjà impliqués (MDM et éducation spécialisées notamment)
- partager les bilans et harmoniser les indicateurs de suivi des PRE entre la métropole et l'Etat
- intégrer la question de la place des jeunes des QPV dans le système de suivi des PRE.

FOCUS

Rapport Borloo et le Programme de réussite éducative

Le 26 Avril 2018 était remis par Jean-Louis Borloo au Président de la République le Rapport « Vivre ensemble, vivre en grand : pour une réconciliation nationale ».

Parmi les 19 programmes identifiés, le quatrième s'intéresse à la réussite éducative, et propose notamment de relancer et renforcer le « programme de réussite éducative » (PRE+). Partant du constat de la faiblesse des moyens attribués au dispositif PRE actuel, il propose de :

- « Déployer le PRE+ dans les collèges (Seulement 16% [en 2018])
- Faire le lien avec les Cordées de la réussite et les actions de parrainage vers l'emploi
- Coordonner les politiques de persévérance scolaire et les accueils dans les dispositifs de raccrochage (EPIDE, écoles de la 2ème chance, « Lâche pas l'école » BBZ...) »



La prévention du décrochage scolaire, un axe du projet métropolitain des solidarités

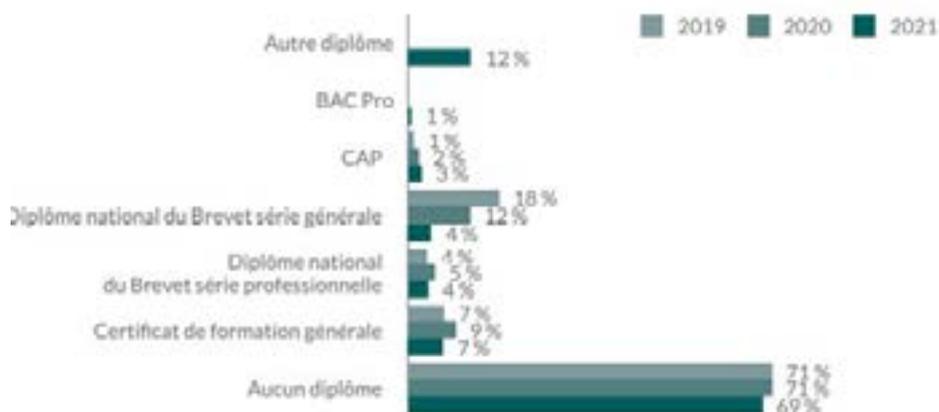
La prévention du décrochage scolaire s'inscrit dans le Projet métropolitain des solidarités (PMS), qui structure le développement d'actions dans le cadre de la protection de l'enfance, du soutien à la parentalité, d'insertion sociale et professionnelle ou encore lutte contre la précarité. Cette thématique paraît importante à explorer dans le prochain contrat de ville.

Le précédent contrat de ville préconisait la mise en commun de ces initiatives « pour aider à leur diffusion et évaluer la plus-value que pourrait apporter la métropole sur ce champ ». Deux expérimentations ont été initiées avec les villes de Bron et de Saint-Fons en 2016. L'évaluation du Contrat de ville identifie toutefois qu'elles ont été arrêtées faute de résultats.

Un bilan sur le décrochage scolaire a été réalisé dans le cadre de l'évaluation des cités éducatives métropolitaines, sous deux axes : le profil des jeunes « décrochés », et le suivi éducatif. Dans les quatre premières Cités éducatives, 62% des décrochés sont des garçons et 69% sont sans diplôme, en très légère baisse depuis 2019.

Diplôme des jeunes « décrochés » des établissements des quatre Cités éducatives (promotion 2019 à 2021 ; suivi CIO (en%))

Source : Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, DEPP, Académie de Lyon





Une progression des effectifs en Réseau d'éducation prioritaire en particulier dans les collèges

Sur le territoire de la métropole, les établissements en éducation prioritaire sont situés dans les quartiers en politique de la ville ou accueillent une majorité d'élèves habitant ces quartiers. Il existe une bonne correspondance entre l'éducation prioritaire et les quartiers de la politique de la ville, mais les périmètres de la carte scolaire couvrent souvent un territoire plus large.

Depuis la rentrée 2017, la métropole de Lyon compte deux nouveaux collèges publics classés en REP+ et REP situés dans un quartier prioritaire de la Politique de la ville ou à proximité (Simone Lagrange à Villeurbanne et Alice Guy dans le 8ème arrondissement de Lyon). Trois ont été construits hors éducation prioritaire.

A la rentrée 2021, la métropole de Lyon compte 82 collèges publics et 37 collèges privés. Trente et un collèges publics sont en éducation prioritaire, 15 REP+ et 16 REP. Les collèges en éducation prioritaire sont situés dans 12 communes sur 16 ayant un ou plusieurs quartiers prioritaires en politique de la ville (QPV). Les communes de Grigny, Meyzieu, Neuville-sur-Saône, Saint-Genis-Laval, Ecully et Fontaines-sur-Soâne n'ont pas de collège en éducation prioritaires.

Si les effectifs dans les écoles restent globalement stables, ceux-ci augmentent de manière significative dans les collèges, plus rapidement que dans les autres établissements.

A la rentrée 2021, les effectifs des collèges ont atteint 46 858 élèves dans les collèges publics de la métropole de Lyon dont 16 981 en éducation prioritaire, soit 36% des collégiens de la métropole contre 34% à la rentrée 2015.

Entre la rentrée 2015 et la rentrée 2021, 54% des élèves supplémentaires, soit 4 637 élèves,

sont inscrits dans les collèges en éducation prioritaire.

Sur les 30 établissements classés en éducation prioritaire, 16 ont une progression de leurs effectifs supérieure à 8%. Mais la baisse des effectifs scolaires dans certains établissements comme à Vénissieux (-13%), Vaulx en Velin (-20%) ou Ecully (-23%) questionne, les raisons peuvent être multiples. Cependant, lors des assises métropolitaines des quartiers populaires, la question de l'évitement de la carte scolaire est apparue comme un sujet important car lié à l'enjeu de la mixité sociale, à l'enjeu l'image du collège mais aussi aux chances de réussite scolaire des élèves qui les fréquentent.

A l'échelle nationale, c'est en moyenne 11% des enfants habitant en QPV qui vont dans le privé à leur entrée en 6e. Ces comportements accentuent l'absence de mixité sociale dans l'école ou le collège de secteur. Paradoxalement, cette possibilité d'évitement de la carte scolaire contribue à maintenir de la mixité résidentielle, permettant aux familles de ne pas opter le déménagement.

La réforme de l'éducation prioritaire apparaît dès lors essentielle pour agir sur la double ghettoïsation scolaire et sociale.

Source : Observatoire national de la politique de la ville, sur la base de chiffres de l'année scolaire 2015-2016 produits par la Depp, dans un document intitulé "Évitement de la carte scolaire à l'entrée en 6e : le privé attire aussi les élèves des quartiers prioritaires".

Ils est a noter pour les années à venir, l'augmentation de la tendance au niveau national devrait être à la baisse : « Ces variations d'effectifs sont principalement liées à la démographie. En effet, les générations qui vont entrer

dans le second degré à partir de 2023 (nées principalement en 2012 et après) comptent de moins en moins de naissances alors que celles qui le quitteront (nées principalement en 2007 et avant) sont de plus en plus importantes » (Note d'information 23.11, DEPP).

Deux fois plus d'élèves boursiers, un signe de vulnérabilité

Les taux élevés de bourses confirment les situations de fragilité financière des familles. A la rentrée 2021, 62% des élèves sont boursiers dans les collèges REP+, une proportion plus élevée que dans les établissements REP (49%) et deux fois supérieure à celle des établissements hors éducation prioritaire (29%). 32% des élèves boursiers en REP+ perçoivent une bourse de niveau 3.

Nombre des établissements et effectifs à la rentrée 2020, dans le territoire de la métropole de Lyon

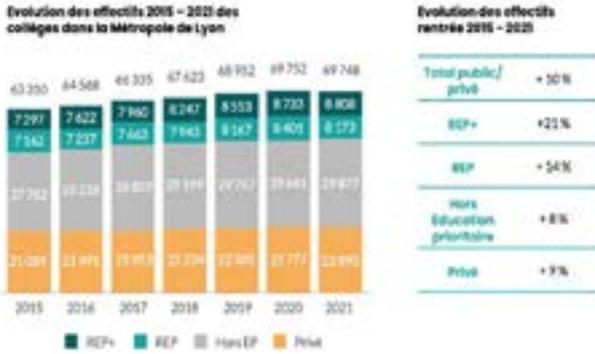
Source : Académie de Lyon

Nombre des établissements et effectifs à la rentrée 2020, sur le territoire de la métropole de Lyon (source : Académie de Lyon)	En éducation prioritaire	Hors éducation prioritaire
Ecole	98 établissements REP+ Pour 24 622 élèves 88 établissements REP Pour 21 737 élèves	362 établissements publics Pour 79 310 élèves 84 établissements privés Pour 24 782 élèves
Collège	15 établissements REP+ Pour 8 733 élèves 16 établissements REP Pour 8 401 élèves	50 établissements publics Pour 29 841 élèves 37 établissements privés 22 777 élèves
Lycée	NC	52 établissements publics pour 38 924 élèves 51 établissements privés Pour 19 380 élèves



Evolution des effectifs 2015 à 2021 dans les collèges de la Métropole de Lyon

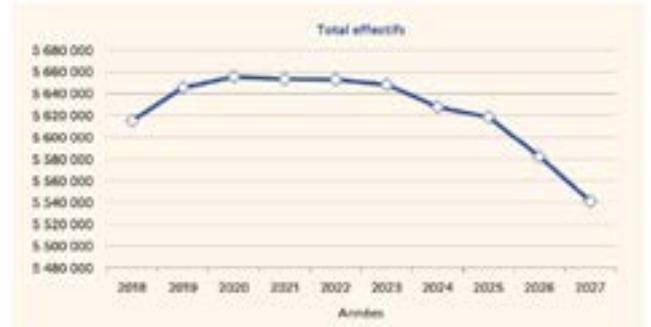
Source : Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, DEPP, Académie de Lyon



Source - Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse - DEPP - Académie de Lyon

Evolution et perspectives nationales des effectifs d'élèves dans le second degré

Source : DEPP, Note d'information 23.11



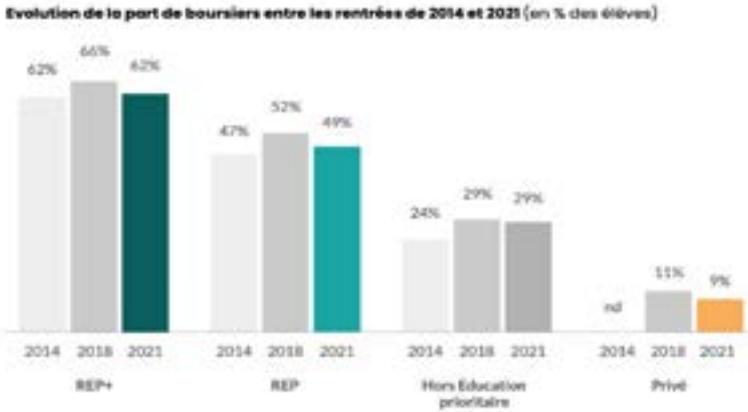
Changement de source : L'année 2020 est estimée à partir des données de l'année précédente, actualisées avec les données de l'Education nationale et de la Jeunesse.

Source : DEPP

Ref. - Note d'information, n° 23.11 - DEPP

Evolution de la part des boursiers entre les rentrées 2014 et 2021 dans la Métropole de Lyon

Source : Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, DEPP, Académie de Lyon



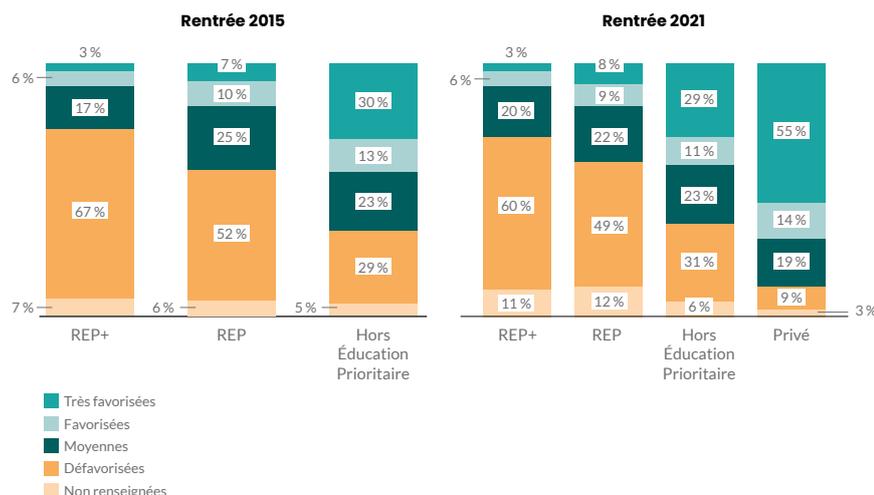
Répartition des boursiers en 2021 selon le taux de la bourse (en % des boursiers)



Source - Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse - DEPP - Académie de Lyon

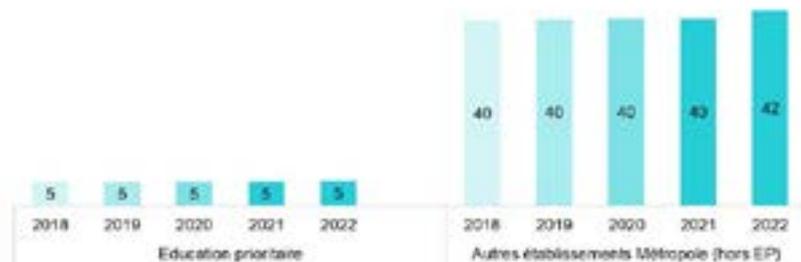
Evolution des catégories socio-professionnelles des parents des élèves de collège

Source : Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, DEPP, Académie de Lyon



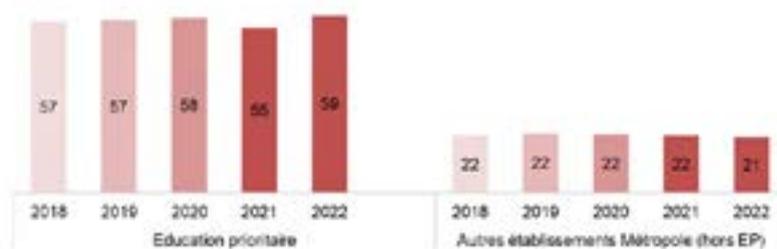
Part des classes favorisées depuis 2018 (%) – Collèges

Source : Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, DEPP, Académie de Lyon



Part des classes défavorisées depuis 2018 (%) – Collèges

Source : Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, DEPP, Académie de Lyon



La mixité scolaire, un enjeu à part entière mais interdépendant de la réussite éducative

Le ministère de l'éducation nationale reconnaît l'impact de la ségrégation sociale : « La France est l'un des pays de l'OCDE où les déterminismes sociaux pèsent le plus sur la réussite scolaire des élèves. L'insuffisante mixité scolaire nuit à la réussite de tous les élèves et à la promesse d'égalité des chances de l'École républicaine »²⁴.

Une étude INSEE note même qu'au niveau national, entre 2004 et 2019 « les disparités entre quartiers, mesurées selon le revenu, se sont accentuées dans la plupart des grandes villes »²⁵. En ce qui concerne les quartiers prioritaires, l'étude identifie que la mixité a diminué : « Dans les quartiers prioritaires, le décrochage des revenus par rapport au niveau moyen de revenu de la ville s'accroît depuis 2004, avec dans ces quartiers une augmentation de la part des 40 % des habitants les plus modestes et une diminution de la part des 40 % les plus aisés ».

Au niveau de la métropole de Lyon, l'étude de l'Agence d'urbanisme sur les principales évolutions 2015-2021 en éducation prioritaire²⁶ révèle une amorce vers davantage de mixité sociale où les catégories moyennes jouent un rôle important. Elles évoluent de 3 points dans les collèges REP+ (Pour mémoire, la progression du nombre de collégiens augmente de 21% dans les REP+ entre 2015 et 2021). C'est une tendance qui se retrouve également dans les sites en renouvellement urbain.

Cela peut être interprété positivement comme un signe d'une meilleure mixité sociale ou bien négativement, comme un signe de déclassement de la classe moyenne. Ces chiffres mettent aussi en évidence le repli des classes les plus favorisées dans le système d'enseignement privé.

Nous observons ainsi un creusement de la ségrégation scolaire entre 2015 et 2021 et une perte en mixité sociale qui pourrait renvoyer au renoncement d'un idéal de vivre ensemble qui commence par l'école.

24. Favoriser la mixité sociale et scolaire dans l'enseignement, www.education.gouv.fr

25. Insee Analyses - n° 79 - Janvier 2023

26. Flash Politique de la ville - Education prioritaire : principales évolutions 2015-2021 – Urbalyon - 2022



Un Indice de position sociale (IPS) légèrement plus bas que la moyenne nationale

Les services du ministère de l'Éducation nationale se basent sur l'IPS pour l'observation des disparités sociales entre les établissements. Le calcul d'un IPS est complexe et implique la compilation et l'analyse de plusieurs facteurs liés au statut économique, éducatif et professionnel d'un individu. Bien que différentes méthodes puissent être utilisées, des facteurs sont couramment pris en compte dans le calcul d'un indice de position sociale :

- le niveau d'éducation : les personnes ayant un niveau d'éducation plus élevé sont généralement perçues comme ayant une position sociale plus élevée ;
- le revenu : les revenus (individuels ou familiaux) plus élevés sont généralement associés à une position sociale plus élevée ;
- la profession ou la catégorie professionnelle : certains emplois sont considérés comme plus prestigieux ou mieux rémunérés que d'autres ;
- la possession de biens : les différentes formes de richesse peuvent être incluse dans le calcul de la position sociale ;
- le lieu de résidence : certains quartiers ou régions peuvent être associés à un statut social particulier ;
- l'étendue et la qualité du réseau social : elles peuvent influencer les opportunités et les ressources disponibles.

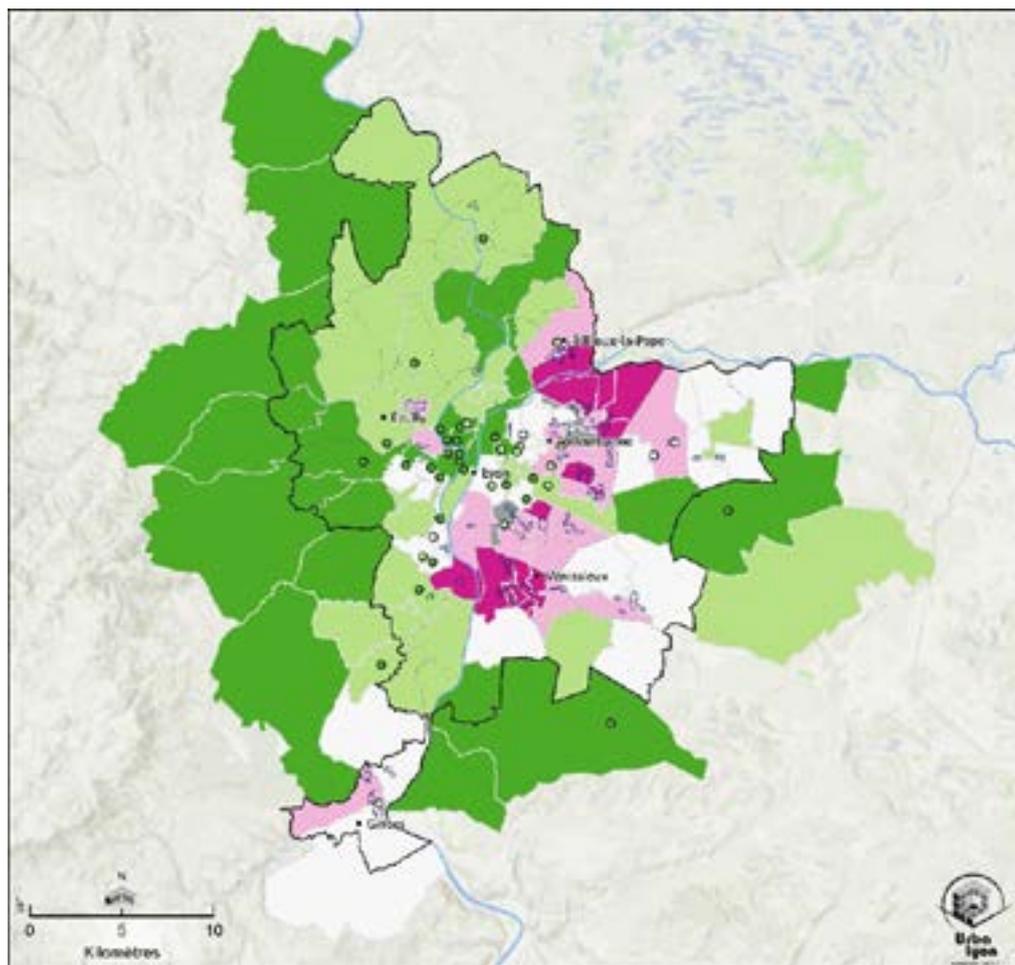
Certains indices incluent des facteurs tels que l'accès à des services de santé de qualité, à l'éducation, aux loisirs, etc., pour évaluer la position sociale. Il est important de noter que différentes méthodologies peuvent être utilisées en fonction des objectifs spécifiques de l'étude. La pertinence de l'IPS dépend donc du contexte dans lequel il est utilisé et des objectifs de la recherche. L'IPS peut être une mesure pertinente pour étudier les inégalités sociales dans certaines situations, mais il est important de l'utiliser avec prudence, en reconnaissant ses limites et en tenant compte du contexte spécifique de la recherche.

Plus l'IPS est élevé et plus la situation des élèves du collège concerné est favorable à leur réussite scolaire. En France, l'IPS médian est de 102. Il est de 95 dans la Métropole de Lyon.

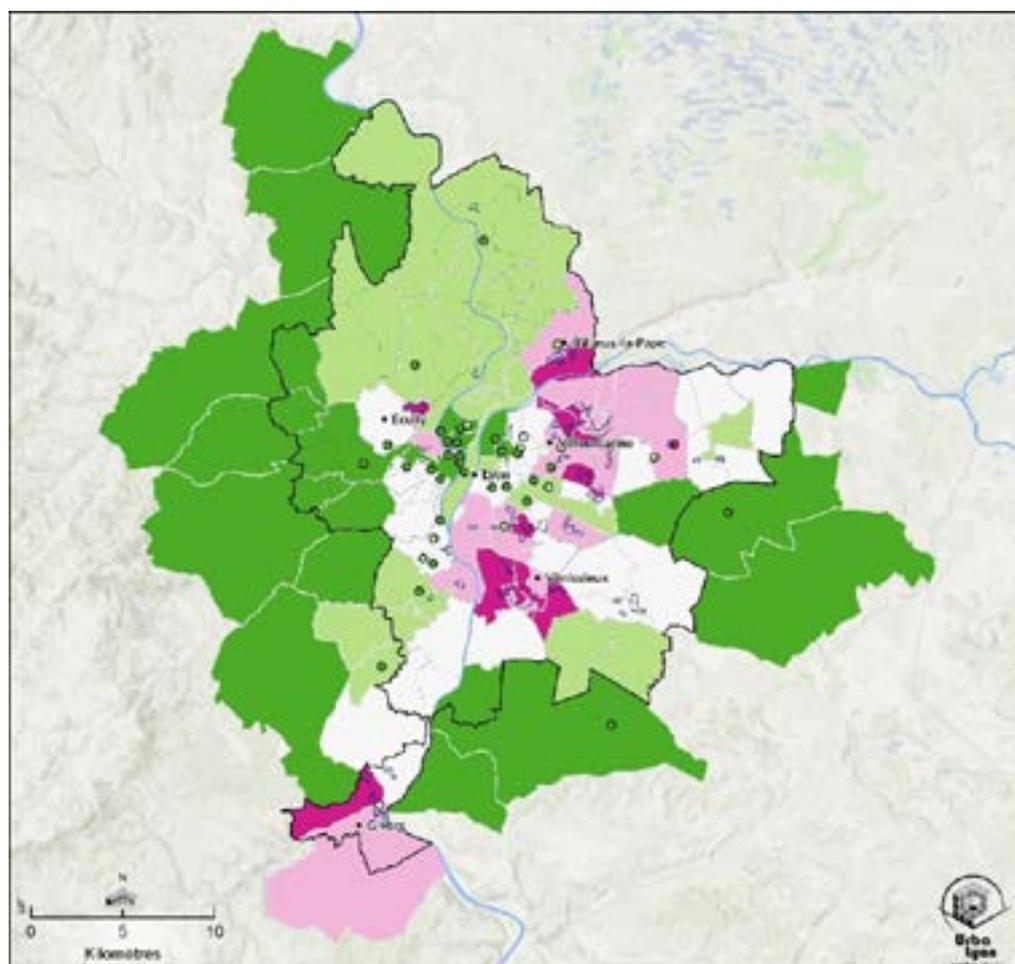
Les cartes suivantes présentent les IPS (sur la période 2016-2021) des collèges sur le territoire métropolitain de la façon suivante :

- une coloration qui se base sur la carte scolaire des collèges publics,
- trois grandes couleurs : vert pour un IPS favorable, blanc pour un IPS neutre, et rose pour un IPS plutôt défavorable,
- les collèges privés indiqués à titre informatif avec une gommette ronde colorée.

On constate la faible évolution des IPS entre les deux périodes. L'évolution de l'IPS tend à se stabiliser ou à s'améliorer dans une majorité de collèges, les évolutions positives les plus notables se situant à Bron, Vaux en Velin, Pierre Bénite et Lyon 8^e. Toutefois certains secteurs voient l'IPS se dégrader, à commencer par Givors, avec l'une des baisses les plus importantes, y compris hors du réseau de l'éducation prioritaire. Rillieux la Pape et Saint Fons voient leur IPS diminuer également pour tous les collèges. A Vénissieux, la situation des collèges en REP évolue à la baisse également, alors qu'elle tend à se stabiliser ou s'améliorer pour les collèges REP+.



Source: M6, Direction Métropole



Source: M6, Direction Métropole



Evolution de l'IPS dans les collèges en REP

Source : Education nationale

Nom du Collège	Commune	Réseau	IPS 2016/2017	IPS 2021/2022	Evolution
COLLEGE ALAIN	SAINT FONTS	REP+	71,2	66,6	-4,6
COLLEGE LUCIE AUBRAC	GIVORS	REP	79	74,6	-4,4
COLLEGE LES IRIS	VILLEURBANNE	REP	86,6	82,9	-3,7
COLLEGE MARIA CASARES	RILLIEUX LA PAPE	REP+	80,9	77,6	-3,3
COLLEGE HONORE DE BALZAC	VENISSIEUX	REP	84,3	81	-3,3
COLLEGE LOUIS ARAGON	VENISSIEUX	REP	76,3	73,3	-3
COLLEGE HENRI LONGCHAMBON	LYON 8E	REP+	76	73,2	-2,8
COLLEGE PAUL EMILE VICTOR	RILLIEUX LA PAPE	REP+	71,5	69,5	-2
COLLEGE VICTOR SCHOELCHER	LYON 9E	REP+	76,6	75,1	-1,5
COLLEGE JACQUES DUCLOS	VAULX EN VELIN	REP+	78,5	77,1	-1,4
COLLEGE GABRIEL ROSSET	LYON 7E	REP	85,2	83,9	-1,3
COLLEGE PAUL ELUARD	VENISSIEUX	REP+	70,1	68,8	-1,3
COLLEGE JEAN JAURES	VILLEURBANNE	REP	85,3	84,5	-0,8
COLLEGE JEAN DE VERRAZANE	LYON 9E	REP	80,7	80,4	-0,3
COLLEGE JULES MICHELET	VENISSIEUX	REP+	75,2	75,8	0,6
COLLEGE LA CLAVELIERE	OULLINS	REP	89,6	90,2	0,6
COLLEGE GEORGES BRASSENS	DECINES CHARPIEU	REP	82,6	83,4	0,8
COLLEGE VICTOR GRIGNARD	LYON 8E	REP	87,3	88,6	1,3
COLLEGE AIME CESAIRE	VAULX EN VELIN	REP+	75,9	77,4	1,5
COLLEGE PIERRE VALDO	VAULX EN VELIN	REP+	75,4	77,4	2
COLLEGE ELSA TRIOLET	VENISSIEUX	REP+	64,6	67,4	2,8
COLLEGE THEODORE MONOD	BRON	REP	83,1	86,5	3,4
COLLEGE COLETTE	SAINT PRIEST	REP	83,9	87,5	3,6
COLLEGE LAMARTINE	VILLEURBANNE	REP+	69,2	72,8	3,6
COLLEGE JOLIOT CURIE	BRON	REP	81,8	87,8	6
COLLEGE HENRI BARBUSSE	VAULX EN VELIN	REP+	73,2	79,5	6,3
COLLEGE MARCEL PAGNOL	PIERRE BENITE	REP+	67,7	78	10,3
COLLEGE JEAN MERMOZ	LYON 8E	REP	75,2	88,6	13,4
COLLEGE ALICE GUY	LYON 8E	REP		83,5	
COLLEGE SIMONE LAGRANGE	VILLEURBANNE	REP+		75,3	



Une note du Conseil Scientifique de l'éducation nationale sur les premiers résultats des expérimentations de mixité sociale au collège clarifie les premiers bilans des actions menées dans des collèges pilotes²⁷. Ces résultats montrent que :

- « Les actions engagées en faveur de la mixité sociale n'ont pas provoqué un surcroît d'évitement vers le secteur d'enseignement privé ;
- Les élèves scolarisés dans un collège où la mixité sociale a substantiellement progressé n'ont pas vu leurs résultats scolaires évoluer de manière significative par rapport aux élèves des collèges témoins, quel que soit le milieu social des élèves, indiquant une absence d'effet positif comme négatif de cette politique sur les apprentissages ;
- Une plus grande mixité sociale entraîne en revanche des effets positifs sur le plan du bien-être personnel et du bien-être social, pour les élèves de milieu défavorisé comme pour ceux de milieu favorisé »

27. Mixité sociale au collège : premiers résultats des expérimentations menées en France, Julien Grenet, Elise Huillery, Youssef Souidi, Note du CSEN Avril 2023 n°9

En mai 2023, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, a lancé la mobilisation de l'ensemble de ces acteurs avec pour objectif de réduire la ségrégation sociale des établissements scolaires publics de 20% d'ici à 2027.

Quatre leviers sont envisagés :

- diversifier la composition sociale des collèges et des lycées en modifiant les secteurs de recrutement,
- poursuivre la démarche d'ouverture sociale menée dans les établissements favorisés,
- implanter une offre de formation attractive dans les établissements défavorisés,
- optimiser la procédure d'affectation.

ECLAIRAGE

La force du destin, poids des héritages et parcours scolaire

France Stratégie a présenté en septembre 2023 une analyse présentant une exploitation des données sur les trajectoires scolaires de la sixième à la sortie de l'enseignement secondaire. Ces travaux visent à quantifier et qualifier le poids des caractéristiques héritées par les élèves sur leurs trajectoires scolaires, de la petite enfance à l'entrée dans l'enseignement supérieur et selon trois dimensions : l'origine sociale, de l'ascendance migratoire et du genre. Il en ressort les principaux éléments suivants, éclairants au regard des enjeux des quartiers prioritaires :

« Lieu de construction des destinées, l'école en France peine à déjouer le rôle exercé par l'origine sociale, le sexe et l'ascendance migratoire sur les performances et les parcours des élèves. [●●●] Des trois dimensions [●●●], c'est l'origine sociale qui, dans notre pays, pèse le plus sur les trajectoires des élèves. Même avec de bons résultats en début de scolarité, les enfants de famille modeste ont des parcours en moyenne plus heurtés, aux débouchés nettement moins favorables. Sept ans après l'entrée en sixième, près des deux tiers des élèves d'origine favorisée gagnent l'enseignement supérieur, contre un quart des élèves d'origine modeste. »

« Les phénomènes de ségrégation sociale et scolaire, plus marqués qu'en primaire, contribuent également à la divergence des parcours. Sous l'effet des écarts de niveaux initiaux mais aussi de progressions différenciées, le collège constitue ainsi un accélérateur des inégalités scolaires. Les enfants d'immigrés y voient leur position relative se dégrader et les garçons y progressent moins que les filles, leurs performances moyennes y « décrochant » en effet davantage. Les enfants de ces deux catégories sont plus nombreux à être évincés du cursus général – voire de la scolarité – avant la fin du collège et connaissent des évolutions de leurs performances scolaires plus défavorables que les autres élèves, quelles que soient leurs performances initiales. »



Il est également possible d'observer la dynamique de mixité scolaire à travers l'évitement scolaire. L'évitement scolaire désigne le fait que les enfants qui, selon la carte scolaire, devraient être inscrits dans le collège public du secteur correspondant à leur école, se retrouve par choix, scolarisés dans un autre collège public ou privé.

L'évaluation des Cités éducatives suit cette donnée sur les quatre premières cités éducatives : Minguettes-Clochettes (Vénissieux/Saint-Fons, Vaulx-en-Velin, Lyon8-Etats-Unis-Langlet-Santy/Mermoz, Rillieux-la-Pape). En 2022, 325 élèves présents en CM2 dans une école des cités éducatives relevant d'un collège des quatre Cités éducatives entrent en 6ème dans un collège hors cité éducative, soit 15,1% des élèves. C'est le taux d'évitement le plus bas depuis 2018 où il atteignait 17,9%.

Des non-affectations qui engendrent des retards scolaires voire des décrochages

A la rentrée 2022, L'Education nationale annonçait 17 832 élèves sans affectation à l'échelle nationale. Un chiffre en augmentation de 33% par rapport à 2021. Près des trois quarts d'entre eux appartenaient à la voie professionnelle. Une situation qui remet en cause le droit à l'éducation pour tous. Trois raisons majeures ressortent :

- ceux qui, sortant du collège, ne trouvent pas de place en seconde, « en particulier dans la voie professionnelle »,
- des élèves de seconde qui ne trouvent pas d'affectation en première, notamment dans la filière technologique sciences et technologies du management et de la gestion,
- ceux qui, après un échec au bac, se voient refuser un redoublement dans leur lycée d'origine... alors que celui-ci est de droit.

Dans les meilleurs des cas, un élève abouti à une inscription dans un établissement éloigné, contraignant l'élève à des déplacements fatigants, ou à de coûteuses inscriptions en internat. Dans d'autres cas, il aboutit à un redoublement forcé, à une réorientation subie, voire à un décrochage complet.

Part des élèves de CM2 relevant d'un collège des quatre Cités éducatives qui entrent en 6e dans un collège de la Cité

Source : Rectorat de Lyon, fichier Scolarité





Lutte contre les discriminations scolaires

Il existe des préoccupations et des débats persistants concernant les discriminations scolaires liées aux orientations professionnelles. Ces discriminations peuvent se manifester de différentes manières, notamment en fonction du genre, de l'origine sociale, de l'origine ethnique ou de mobilité :

- De façon globale dans la société, la discrimination basée sur le genre influence les choix d'orientation professionnelle. Par exemple, certaines filières ou métiers peuvent être perçus comme plus adaptés aux filles ou aux garçons, ce qui peut limiter leurs choix. Les filles sont parfois moins encouragées à s'orienter vers des filières scientifiques ou techniques, tandis que les garçons peuvent être confrontés à des préjugés s'ils souhaitent s'orienter vers des métiers traditionnellement considérés comme féminins.
- Les élèves issus des QPV peuvent subir une discrimination socioéconomique dans le système éducatif qui limitent leurs choix d'orientation. Les ressources financières, l'accès à des cours de soutien, et d'autres facteurs socio-économiques peuvent influencer les possibilités d'orientation professionnelle des élèves.
- La discrimination liée à l'origine ethnique des élèves issus de minorités ethniques influence leurs choix d'orientation professionnelle. Cela peut également se refléter dans l'accès aux opportunités éducatives et professionnelles (stages, embauches sur des postes en contact avec des publics, etc.)
- La discrimination liée à la mobilité peut également jouer un rôle important. Certains territoires sont davantage accessibles en termes d'opportunités professionnelles ou avoir un accès plus facile à certaines filières éducatives, ce qui peut affecter les choix d'orientation des élèves.

Lutter contre les stéréotypes de genre et encourager la diversité dans les choix d'orientation sont donc des leviers majeurs pour poursuivre les actions visant à créer un système éducatif équitable pour tous.

L'ingénierie de projet pour répondre aux enjeux éducatifs

Une multiplicité d'acteurs et une coordination rendue nécessaire de l'action publique

L'action en matière d'éducation est répartie entre de nombreux acteurs, à la fois dans les dispositifs de droit commun et dans les dispositifs Politique de la Ville : l'Education nationale, le Conseil régional, la Métropole de Lyon, les Communes.

L'évaluation du contrat de ville identifie une gouvernance du volet éducation du contrat de ville métropolitain ambitieuse et structurée, mais discontinuée dans le temps. Au vu de la force de ses conclusions, nous reprenons ses propos en substance. En synthèse, elle indique :

- « La gouvernance prévue par le contrat de ville était ambitieuse et répondait à deux enjeux : la mobilisation du droit commun et le maillage territorial. La gouvernance a plutôt bien fonctionné sur les premières années du contrat de ville : l'instance technique partenariale mise en place à l'échelle métropolitaine, alias le Réseau métropolitain éducation et politique de la ville a été particulièrement utile pour affiner la stratégie et les modalités d'intervention de la politique de la ville sur le volet, puis pour faire avancer certains sujets. Le groupe des Maires "éducation et politique de la ville" a également servi de rampe de lancement politique.
- « Après 2019, la gouvernance globale s'est progressivement étiolée, tant politiquement que techniquement, avec un arrêt quasi-total des instances, à la fois en raison de la crise sanitaire mais aussi également de la difficulté liée à la complexité du copilotage droit commun / politique de la ville. La Région a été absente du contrat de ville, ce qui crée inévitablement des angles morts en termes de réflexion et d'intervention, notamment du côté des lycées ».



Pour autant la gouvernance du contrat de ville a néanmoins été rendue effective par d'autres leviers (plus ou moins formels), mais qui ne remplacent pas l'ambition initiale : comités de pilotage locaux, gouvernance spécifique à l'échelle des différents dispositifs, mise en place des rencontres inter-PRE, travail de capitalisation et d'évaluation autour des cités éducatives...

« Aujourd'hui les attentes restent fortes pour une plus grande implication de la métropole en coordination et appui au plus près des territoires. »

L'évaluation du Contrat de Ville identifiait en septembre 2022 plusieurs objectifs à tenir d'ici la fin de l'actuel contrat de ville. En partant de la Recommandation n°2, il est possible de maintenir ces objectifs pour le prochain Contrat de Ville :

- Poursuivre l'effort de relance de la gouvernance partenariale du contrat de ville métropolitain, à la fois sur ses aspects globaux et transverses (comité de pilotage) mais également sur ses aspects plus techniques (groupes de travail), en vue d'assurer une mise en cohérence et une articulation des différents dispositifs, échelles d'intervention et stratégies d'acteurs
- Construire progressivement un modèle de gouvernance faisant pleinement le lien entre les comités de pilotage locaux à l'échelle des communes, les instances liées aux dispositifs et la gouvernance politique et technique à l'échelle métropolitaine
- Renforcer la place de la métropole dans la gouvernance et l'action locale, de manière ciblée (certains territoires et/ou dispositifs spécifiques)
- Renforcer le travail de capitalisation, d'appui et de mise en réseau à l'échelle métropolitaine, sur les dispositifs ou par enjeu, en prévoyant une ingénierie adaptée pour cela.

Travailler la continuité éducative à travers les âges : l'enjeu des marges scolaires (tranches d'âge avant ou après l'école)

La politique publique de l'éducation permet d'identifier les enfants en difficultés dans leur parcours scolaire. Cette identification est beaucoup moins possible pour les enfants/jeunes qui ne sont pas encore ou qui ne sont plus au sein d'un établissement scolaire. La question a ainsi été évoquée dans les groupes focus de l'évaluation des Cités éducatives :

« Plusieurs Cités éducatives évoquent une difficulté à toucher les tranches d'âges en marge du parcours scolaire, plus difficilement détectables. D'autres évoquent plutôt les tranches d'âges qui ne relèvent pas de la compétence d'une collectivité territoriale de grande envergure, comme les écoles qui ont un budget plus restreint. Les tranches d'âges qui ressortent sont celles des plus de 16 ans et des moins de 6 ans, voire des moins de 3 ans. La très petite enfance est en effet évoquée sous l'angle de l'acculturation dès le plus jeune âge ».

Le 26 Avril 2018 était remis par Jean-Louis Borloo au Président de la République le Rapport « Vivre ensemble, vivre en grand : pour une réconciliation nationale ». Parmi les 19 programmes identifiés, le troisième identifie l'objectif d'investir dans la petite enfance. Partant des expériences scandinaves et américaines d'intervention sociale intensive dès les premiers mois de l'enfant dans les familles fragiles, il propose notamment de changer le modèle pour créer 30.000 places de crèches dans les QPV, préparer le passage à la scolarisation, et développer l'emploi d'assistantes maternelles, en créant 300 maisons d'assistantes maternelles.

La question de la continuité éducative se réfléchit aussi dans les actions présentes dans le droit commun. Les collectivités sont amenées à agir également dans les temps périscolaire et extra-scolaire, soit directement, soit à travers les actions de structures partenaires (MJC, centres sociaux...). La prise en compte de ces actions peut augmenter les coordinations des structures et une mobilisation de l'ensemble des forces vives autour de l'épanouissement de l'enfant.



De nombreux dispositifs et plusieurs expérimentations en cours

En plus de l'éparpillement des compétences dans le domaine éducatif, les dispositifs sont développés de façon inégale sur le territoire : certains quartiers disposent de PRE (14), d'autres de la démarche Cités éducatives (7), d'autres de ToTem... Parmi ces dispositifs, certains sont temporaires, et assurent peu de visibilité sur la pérennité des actions conduites sur ces territoires.

Par exemple, l'évaluation du Contrat de Ville documente la « fragilité des PRE, liée tant aux financements fluctuants qu'au renouvellement des postes de coordinateurs ou référents, qui nécessitent de reconstruire des partenariats et freinent la mise en œuvre opérationnelle d'une "approche" des PRE inscrite dans le temps au sein des communes. »

Par ailleurs, il est également possible de questionner l'articulation des dispositifs intervenant sur un même territoire : l'évaluation métropolitaine des Cités éducatives a montré que plusieurs dispositifs ont leur gouvernance propre, leurs objectifs et actions propres qui ne sont pas nécessairement coordonnées entre elles. Par exemple, le volet culturel des Cités éducatives ne s'inscrit pas toujours dans le projet culturel porté par les communs territoires des Cités.

Les professeurs et les parents : deux acteurs essentiels à impliquer plus fortement

Les parents et les professeurs constituent des acteurs majeurs de la réussite éducative, en nombre, mais aussi à travers l'interaction directe qu'ils assurent avec les élèves et entre eux.

Les assises populaires ont travaillé les attentes et les besoins des parents à travers trois points : le lien avec les enseignants et l'institution, la possibilité d'avoir des temps d'échanges, l'accompagnement sur certains usages. Ces travaux ont mis en évidence certaines pistes d'amélioration :

- avoir des échanges positifs parents-enseignants, en valorisant les projets des enfants auprès des parents ;
- développer des temps d'écoute et d'échanges pour les parents, dans et en dehors du collège ;
- avoir la possibilité d'entrer dans le collège et de mieux le connaître (ex : déambulations des parents pour présenter le collège, café des parents, lieu d'écoute pour les parents) ;
- accompagner pendant un trimestre les nouveaux parents ayant un enfant en 6e ;

- avoir accès à une personne référente au sein du collège, un interlocuteur dédié avec un langage accessible et un accompagnement des parents allophones (interprètes...) ;
- accompagner les parents à l'usage du numérique pour les démarches administratives et le suivi de la scolarité.

Les enseignants sont au cœur de l'objectif de réussite éducative. Le nombre d'enseignants a augmenté en adéquation avec l'augmentation du nombre d'élèves. Parmi les évolutions significatives, on note la très forte progression des enseignants ayant plus de deux ans d'ancienneté.

Après une forte progression entre 2015 et 2016, celle-ci diminue, en particulier dans les REP+ (29% en 2021 contre 52% en 2016). L'écart n'est plus que de 3 points avec les collèges hors éducation prioritaire, qui pour la première fois en 2021, enregistrent un taux plus élevé que les REP+.

Par ailleurs, la part des enseignants de moins de 35 ans diminue dans les collèges en éducation prioritaire, en particulier en REP+ où il passe de 43% à la rentrée 2017 à 35% en 2021. Cette proportion est moins élevée dans les collèges REP (elle passe de 38% en 2017 à 32% en 2021). L'écart se réduit avec les établissements hors éducation prioritaire (21% en 2017 à 19% en 2021).

Autre volet évoqué lors des Assises, l'amélioration du remplacement des professeurs absents. Ce sujet est porté fortement par les professeurs comme par les parents²⁸. Le ministère de l'Éducation nationale a annoncé de nouvelles dispositions à ce sujet en mai 2023 et fait l'objet d'un engagement national : le Pacte enseignant, qui incite financièrement les professeurs en place à assurer les cours de leurs collègues absents. Une attention particulière devra être apportée à la mesure du taux d'efficacité de la démarche nationale sur le territoire.

Lors des assises des quartiers populaires ont été également évoquées d'une part une meilleure coordination/organisation des professeurs, et d'autre part une intensification de la relation avec les parents :

- organiser les temps d'analyse de la pratique, notamment pour travailler sur les questions d'autorité,
- travailler sur la cohésion d'équipe pédagogique/éducative,
- un meilleur remplacement des absences.

28. Un élève de Seine-Saint-Denis perd l'équivalent d'un an de scolarité, faute de remplacement des instituteurs absents, Le Monde 28 février 2023



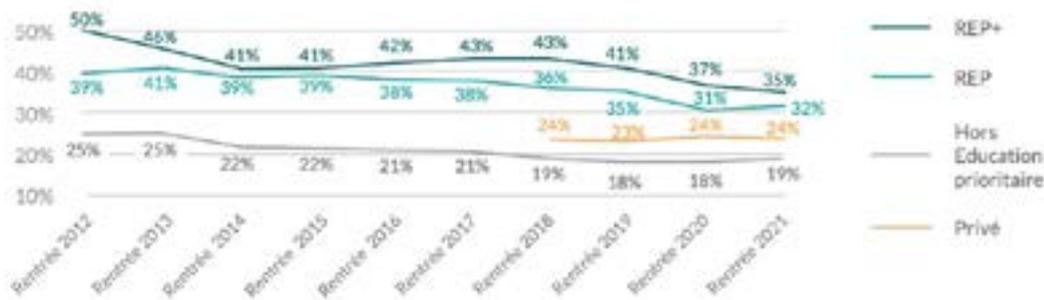
Part des enseignants de moins de deux ans d'ancienneté dans la Métropole de Lyon

Source : Rectorat de Lyon, 2022



Part des enseignants de moins de 35 ans dans la Métropole de Lyon

Source : Rectorat de Lyon, 2022



EN SYNTHÈSE

Le classement PISA 2023 (Programme International pour le Suivi des Acquis des Élèves) de l'OCDE fait apparaître la France au 23^e rang du classement conséquence d'une chute historique des compétences des élèves français, en particulier en mathématiques mais aussi en compréhension écrite et en sciences. Il met aussi en lumière une régression des conditions d'apprentissage (rapport aux outils numériques et au smartphone en classe, bruit, climat agressif et harcèlement scolaire, etc.). Cette régression des compétences à l'échelle nationale se trouve accentuée en QPV à cause des difficultés cumulatives des conditions de vie et d'apprentissages.

Si le niveau en primaire ne fait pas apparaître de trop grands écarts entre QPV et Hors QPV, le taux de réussite reste faible au brevet malgré une amélioration ces dernières années. L'écart est particulièrement marqué en mathématiques par rapport aux établissements hors éducation prioritaire. Les premières expérimentations Réussite Éducatives révèlent que le décrochage scolaire est plus marqué chez les garçons que les filles. Cela se cumule parfois à des non-affectations de la part de l'Éducation nationale.

Le calcul de l'IPS révèle une régression de la mixité sociale dans les établissements scolaires aggravée par des stratégies d'évitement de la carte scolaire. L'enquête de l'OCDE fait apparaître que la France est aussi le pays membre où la condition socio-économique a le plus de conséquences sur les trajectoires scolaires, révélant encore plus fortement l'enjeu de mixité sociale dans le milieu scolaire mais aussi dans le territoire de vie.

Enfin, la discrimination scolaire multifactorielle apparaît comme un sujet important de reproduction des inégalités sociales et un frein à l'égalité des chances.

Les recommandations issues des Assises des quartiers populaires 2023

Les éléments abordés montrent la complexité de la réduction des écarts scolaires. Pour autant, il paraît essentiel de poursuivre l'objectif d'amélioration de la réussite éducative dans les quartiers prioritaires, dans une dynamique de rattrapage des établissements hors éducation prioritaire en vue de relever le défi de la mixité scolaire, de la lutte contre l'évitement de la carte scolaire, le décrochage et la discrimination.

Pour soutenir les élèves dans leurs apprentissages

Dans l'organisation de l'établissement

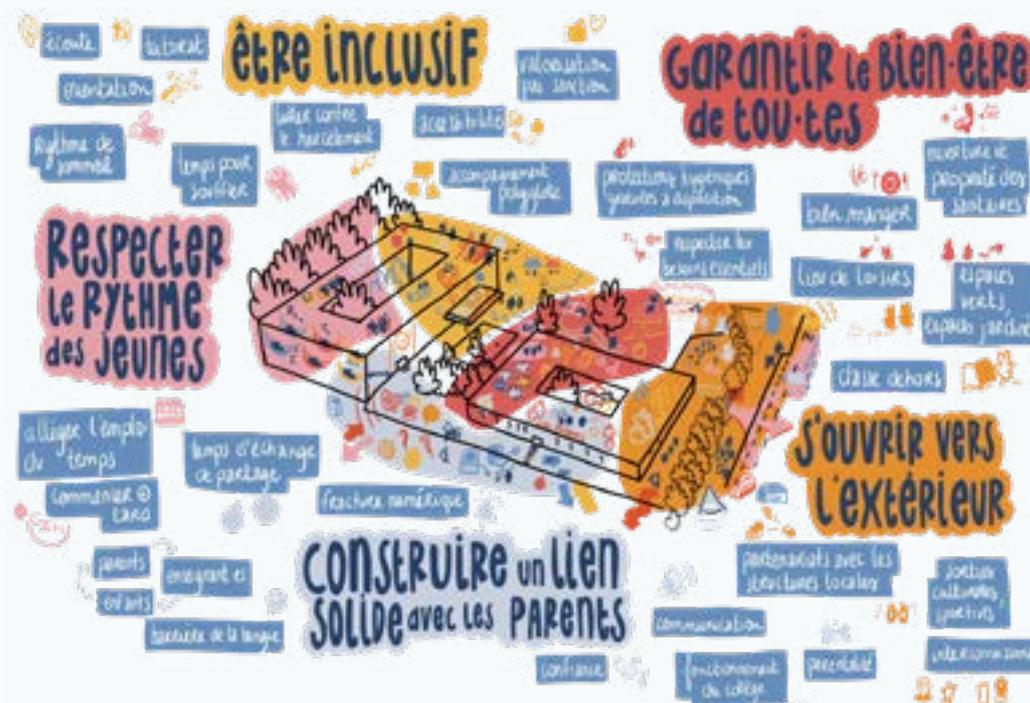
- un espace d'échange de convivialité et de confidentialité, une salle de repos au calme,
- des espaces verts, des abords bien pensés, un collège ouvert sur la vie du quartier
- des projets plus participatifs et /ou autogérés sur certains projets
- accueillir au sein des collèges des forums des associations ou forums emploi/stage/alternance
- proposer des activités hors-scolaires aux collégiens au sein de leur collège

« Le collège idéal : c'est celui qui laisse de bons souvenirs »

« Les établissements scolaires fonctionnent en circuit fermé. Ils sont dans leur tour d'ivoire. »

Dans l'évaluation des apprentissages

- un système d'évaluation plus valorisant (moins sanctionnant), des systèmes de tutorat et de parrainage, des élèves médiateurs, une aide à la recherche de stage
- une présence de professionnels de santé dans l'établissement pour accompagner les adolescents dans les enjeux de santé liés à leur âge (santé physique, santé émotionnelle, santé sexuelles, etc.)
- augmenter le choix des options pour plus de réussite
- désigner du personnel référent pour les élèves « allophones » et en situation de « handicap »
- développer les sorties culturelles, les partenariats avec les institutions culturelles du territoire métropolitain
- organiser des temps et modalités d'interconnaissance entre établissements des quartiers populaires et ceux d'autres quartiers pour casser les représentations réciproques ; jumeler des collèges de proximité
- organiser des classes délocalisées
- faire participer les écoles et collèges aux conseils de quartier



Une fresque pour représenter les quartiers populaires de demain, à partir des idées des participants à l'atelier

Pour soutenir les enseignants dans leur métier de pédagogues

- organiser des temps d'analyse de la pratique, notamment pour travailler sur les questions d'autorité
- avoir une meilleure rémunération
- travailler sur la cohésion d'équipe pédagogique/éducative
- un meilleur remplacement des absences
- embaucher au sein du collège un professionnel spécialisé pour construire les partenariats et créer des actions avec les structures du territoire
- créer des binômes de médiateur et d'éducateur spécialisé pour intervenir au sein des écoles et des collèges, très en amont des problématiques
- assurer la continuité des Cités éducatives qui garantissent les moyens de collaboration, notamment entre centres sociaux et Éducation Nationale
- prendre en charge dans une structure partenaires tous les élèves exclus y compris hors REP

Pour soutenir le rôle de la parentalité :

- des systèmes de valorisation des capacités/compétences « non scolaires » des parents
- avoir échanges positifs avec les enseignants, en valorisant les projets des enfants auprès des parents
- développer les temps d'écoute et d'échanges pour les parents, dans et en dehors du collège
- avoir la possibilité d'entrer dans le collège et de mieux le connaître (ex: déambulations des parents, présenter le collège; cafés des parents; lieu d'écoute pour les parents)
- accompagner les parents dans le rapport au numérique de leur enfants
- tenir compte de la situation des parents (parents solos, parents travaillant en horaires décalés...)
- généraliser des journées portes ouvertes avec visites guidées par les élèves pour valoriser l'établissement

« L'implication des parents, c'est un problème de culture, mais c'est aussi qu'il y a des parents qui travaillent ! Il faut que les horaires soient adaptés. »



Culture : trouver et renouveler ses repères dans un monde de plus en plus complexe

Les politiques culturelles répondent à des besoins immatériels ce qui rend complexe son évaluation.

L'apport des ressources artistiques et culturelles, au le quotidien, permet d'offrir un panel de connaissances et d'expériences à toute personne, quelle que soit sa catégorie socio-économique, afin d'exprimer sa sensibilité, sa créativité, enrichir sa personnalité et sa manière d'être, tout au long de sa vie. La spécificité de l'intervention culturelle et artistique dans un QPV/QVA porte sur le fait qu'un habitant vivant et évoluant dans ces territoires est traversé par des difficultés cumulatives (une intersectionnalité de problématiques) qui peuvent le pousser à considérer l'activité artistique comme non essentielle (pas de temps, pas de place, pas utile) ou ajournables car d'autres urgences viennent bousculer ce besoin.

Les déficits en capital économique, social, culturel ou symbolique - par rapport au territoire dans lequel on vit - ne sont pas propices au bien-être et au vécu positif (sentiment de grande différence, tendance à l'éloignement, isolement). Les a priori limitants, où les freins identitaires ne favorisent pas non-plus l'ouverture sur le monde. C'est pourquoi, un effort particulier d'accompagnement aux pratiques culturelles apparaît nécessaire au sentiment de légitimité et de droit pour tous. L'enrichissement et la diversification de la vie artistique et culturelle d'un habitant peut être perçu comme un levier de résilience et de cohésion sociale pour l'ensemble des activités qui permettent sa socialisation : vie professionnelle, familiale et affinitaire, parentale, citoyenne, santé, mixité sociale, interculturalité, pratique de la langue, etc.

Par ailleurs, la perception de l'habitant comme contributeur culturel (dans la mouvance des Droits Culturels) mérite d'être approfondie et valorisée dans le cadre des politiques publiques de la culture. C'est un sujet montant et portés de plus en plus par les DRAC (formation des agents à ces enjeux).

Les droits culturels, une méthode de lutte contre les discriminations

Les droits culturels ont été inscrits dans les lois NOTRe de 2015. Même s'ils semblent difficiles dans les réseaux culturels d'en cerner le champ d'application et leurs implications, ils recouvrent pourtant des actions culturelles déjà mises en œuvre dans certaines collectivités car leur inscription résulte de l'ensemble de la déclaration des droits de l'Homme (1948) et à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005). L'enjeu est désormais de les conscientiser dans leur mise en œuvre pour les approfondir et les enrichir dans l'ensemble des politiques culturelles.

La notion de Droits culturels repose sur quatre principes fondamentaux : permettre aux personnes d'accéder à leur propre culture et à celle des autres ; favoriser la liberté d'expression artistique ; élaborer collectivement et en permanence le « vouloir vivre ensemble » ; développer la vitalité du territoire en favorisant les interactions entre les cultures.

Les besoins en la matière de formation sont donc importants pour les professionnels. La méthode Paideia, portée localement par le réseau Culture 21, est une source d'inspiration pour les professionnels des politiques culturelles dans la mesure où elle propose « une nouvelle culture de l'action publique ».

Une diversité de méthodes pour se nourrir culturellement

Dans le cadre de la culture prescrite par les institutions, plusieurs portes et sas d'entrée sont proposés par les acteurs du développement culturel de la métropole de Lyon. Certaines s'inscrivent dans le cadre scolaire (Education Artistique et Culturelle), d'autres se font sur du temps de loisir ou d'événements festifs pour améliorer le cadre de vie et la cohésion sociale.

Accéder à des structures dédiées afin d'ouvrir de nouveaux horizons

Cela passe à titre d'exemples par l'accès à une billetterie solidaire, proposé notamment par Culture pour tous ou le Café culturel, par l'offre numérique (découverte d'établissements nationaux) à l'instar des Micro-folies, par des événementiels comme Veduta (Biennale d'art contemporain). Parfois cette offre rejoint l'enjeu de la participation citoyenne avec la possibilité de contribuer à la programmation comme le propose le théâtre d'Oullins pour des 12-15 ans en passant par le Festival d'Avignon en amont ou encore l'enjeu de la mobilité et la sortie du quartier pour découvrir d'autres horizons.

Pratiquer, éprouver l'expérience artistique afin d'exprimer sa créativité

Cela passe par l'accompagnement et la qualification des pratiques amateurs et par l'initiation à plusieurs langages artistiques selon les projets et les territoires à l'instar de la Troupe à la MJC Laennec-Mermoz à Lyon 8e, des ateliers d'écritures à Vénissieux, Peindre ensemble avec Arts et Développement ou encore l'orchestre Démos déployé dans plusieurs villes et restitué à l'Auditorium de Lyon. Parfois, cette offre vient rejoindre les enjeux de l'insertion professionnelle.

Participer à un projet collectif afin de vivre : l'expérience créative ensemble

Cela passe par l'accompagnement des habitantes et habitants à collaborer avec plusieurs métiers et partenaires afin de concevoir ensemble un événement ou une création artistique. L'exemple de la ville de Bron illustre cet enjeu par l'accompagnement des habitants pour monter de projets de réalisation de fresques ou des jardins paysagers ou l'exemple du Festival Arta Sacra à Vaulx, en Velin dans l'optique de favoriser le dialogue entre cultures et traditions, et aussi l'emblématique Défilé de la Biennale de la Danse. A travers cette espace collaboratif, les habitants apprennent à se concerter, coconstruire, communiquer et à mieux se saisir du sens d'un projet commun.



L'Education artistique et culturelle (EAC) renforcée comme levier de réussite pour certains profils d'élèves

Le parcours d'éducation artistique et culturelle accompli par chaque élève se construit de l'école primaire au lycée, dans la complémentarité des temps scolaire et périscolaire. Et afin de permettre à certains élèves de pratiquer une activité artistique de manière soutenue (musique, danse, arts plastiques, théâtre et cinéma), l'Académie de Lyon et la métropole de Lyon ont développés, en conventionnant avec différentes institutions culturelles plusieurs types de dispositifs permettant leur accueil au sein d'établissements REP et REP+ proposant des aménagements du temps scolaire et un enseignement artistique renforcé dans la discipline sollicitée : ce sont des Classes à Horaires Aménagés, une sorte de laboratoire de recherches artistiques pour collégiens régies par des textes de cadrage nationaux. Les élèves sont libérés deux à trois demi-journées par semaine afin de pratiquer leur activité au sein de l'établissement ou de la structure partenaire.

Ce dispositif est porté par l'Education nationale mais il est mis en œuvre conjointement avec les politiques culturelles des collectivités. A ce jour, il n'existe pas d'analyse qualitative de ces dispositifs sur des cohortes. L'existence de cycles complet en 2023 pourrait permettre d'enclencher un suivi de ce dispositif.

FOCUS

La CHAAP (Lyon 8^e/Collège Jean Mermoz)

La CHAAP (Classe à horaires aménagés d'arts plastiques) concerne environ 70 collégiens qui représente 20% des élèves du collège Jean-Mermoz. L'enseignante développe un Parcours d'éducation artistique et culturelles (EAC) qui favorise l'ouverture artistique et culturelle de l'ensemble des élèves de l'établissement. Elle stimule l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun, à ceux qui sont le plus en difficulté, grâce à cette approche pédagogique singulière.

La CHAAP Lyon Mermoz attire des élèves de différents territoires. Elle participe au rayonnement et à l'attractivité de l'établissement en pleine zone d'éducation prioritaire, et de fait, à la mixité sociale.

Passerelles avec le dispositif Réussite éducative :

- Français et langues vivantes : autour des temps de verbalisation et de mise en commun, l'acquisition de la langue et de stratégies de communication écrites ou orales sont largement sollicitées et développées.
- Mathématiques : grâce à des projets de mises en situations numériques de la création, les élèves sont invités à travailler autour de solides ou de formes géométriques qu'ils manipulent dans l'espace mais aussi sur la programmation et la création d'algorithmes.
- Technologie : les élèves travaillent activement à la consolidation des compétences PIX ainsi que sur l'évolution des outils et des techniques employés par les artistes.
- Histoire, géographie, EMC : l'ensemble du travail mené autour de l'histoire des Arts permettent l'acquisition de repères permettant de positionner historiquement et géographiquement une œuvre, d'en saisir le contexte et les enjeux esthétiques ou culturels.
- SVT et physiques : le travail autour des matériaux eux-mêmes, leurs résistances, leurs élasticités et leur pérennité permet aux élèves d'opérer des choix efficient lors de la conception et l'effectuation de leurs projets personnels ou collectifs.
- EPS : en lien étroit avec la pratique chorégraphique et scénique de la biennale de la danse, les élèves s'engagent dans des productions singulières s'inscrivant dans les temps fort de la ville de Lyon. Les élèves y déploient des productions plastiques en lien avec le mouvement, la physionomie, le geste ou l'espace scénique.

Titre: les cinq disciplines proposés en classes à horaires aménagés

Source: Métropole de Lyon

CHAM Musique	CHAD Danse	CHAAP Arts plastiques	CHAT Théâtre	CHAC Cinéma
Jean Charcot (Lyon 5) Jean Moulin (Lyon 5) Evariste Galois (Meyzieu) Jules Michelet (Vénissieux) Colette (Saint-Priest) Henri Barbusse (Vaulx-en-Velin) Claude Bernard (Villefranche) Ampère (Lyon 2, Maîtrise Opéra)	Collège Jean Moulin (Lyon 5) (danse classique et contemporaine)	Jean Mermoz (Lyon 8)	Aimé Césaire (Vaulx-en-Velin)	Tonkin (Villeurbanne)



Un champ de possible qui s'inscrit dans un bain culturel en profonde mutation

Il devient difficile pour les politiques culturelles prescrites par les institutions de rivaliser avec les pratiques numériques prescrites par les algorithmes, aussi bien en termes de diffusion que de médiation de proximité. D'autant plus que ces nouvelles pratiques se passent souvent dans une chambre, dans un salon. Les tendances à l'œuvre sont à contrecourant des pratiques dans des espaces dédiés. Cette situation pose la question des nouveaux modes de partage des ressources culturelles et artistiques.

Par ailleurs, l'expérience de la crise sanitaire (mais nous pouvons citer d'autres crises plus récentes) a exacerbé le rapport à la peur, à la colère et à l'incertitude des individus dans leur globalité ayant pour conséquence leur enfermement réel ou symbolique. Les études sociologiques nous révèlent que lorsque cette incertitude exacerbée s'installe dans des milieux en précarité, c'est le repli qui prend le dessus accompagné d'une perte de légitimité des institutions, un effondrement de la créativité, la peur et le rejet de l'autre, la violence, etc. (Cf : les travaux de Clair Michalon).

L'acception élargie de la culture et l'enrichissement du capital culturel, symbolique et social, accompagné de justice sociale, prend tout sens pour agir sur les phénomènes de convergences culturelles des groupes sociaux plutôt qu'au délitement social. Malgré ces mutations, l'enjeu au cœur du partage des ressources culturelles reste celui de maintenir la créativité des individus afin de maintenir leur résilience et de pouvoir se réinventer dans un monde qui se durcit par plusieurs aspects et où les horizons dystopiques prennent une place importante dans l'imaginaire collectif.

De façon opérationnelle, la créativité et l'évasion du quotidien permettent d'imaginer des solutions constructives (ouverture d'esprit, prise de recul, esprit critique, transfert de connaissances) à un vécu en QPV, souvent enfermant.

FOCUS

Les pratiques culturelles des Français

L'enquête nationale de 2022 sur les pratiques culturelles, (menée tous les dix ans depuis les années 1970), offre un aperçu des comportements culturels des Français de 15 ans et plus. Six tendances émergent des six éditions successives de l'enquête, permettant de qualifier près d'un demi-siècle de culture en France.

- **Place croissante de la culture dans le quotidien** : dans la plupart des secteurs culturels, il y a un développement et une diversification des pratiques culturelles, indépendamment de l'âge, du milieu social et du type de territoire. La télévision et la radio restent populaires, mais connaissent un léger recul en raison de la concurrence accrue des contenus numériques, surtout chez les moins de 35 ans.

94 % des personnes de 15 ans ou plus regardent la télévision, dont 78 % le font tous les jours ou presque.

L'écoute quotidienne de musique enregistrée (hors radio) a augmenté de 34 % en 2008 à 57 % en 2018.

- **Essor des pratiques culturelles numériques** : l'écoute de musique enregistrée a considérablement augmenté au cours des dix dernières années en raison de la diffusion croissante des usages numériques. Les jeux vidéo ont gagné en popularité, touchant un public de plus en plus large, y compris les générations plus âgées.

59 % des personnes de 15-24 ans regardent quotidiennement des vidéos en ligne.

La pratique des jeux vidéo est passée de 36 % en 2008 à 44 % en 2018 pour les personnes de 15 ans et plus.

- **Fréquentation croissante des lieux culturels** : la fréquentation des lieux culturels tels que le cinéma, le spectacle, les musées et les monuments historiques est en augmentation. Les sorties culturelles augmentent surtout au-delà de 40 ans, avec une augmentation significative de la fréquentation chez les 40-59 ans.

En 2018, 63 % des personnes de 15 ans et plus sont allées au cinéma au moins une fois dans l'année, 43 % ont assisté à un spectacle vivant, et 44% ont visité un musée ou un monument historique.

La fréquentation des cinémas, spectacles, musées, expositions, et monuments historiques a augmenté, en particulier au-delà de 40 ans.

- **Réduction des écarts territoriaux et sociaux** : la massification de certaines pratiques culturelles, notamment numériques, contribue à réduire les écarts entre les populations des grandes villes et des espaces ruraux, ainsi qu'entre les milieux sociaux. Cependant, des écarts subsistent, en particulier pour la fréquentation des lieux patrimoniaux, où les plus diplômés et les catégories socioprofessionnelles supérieures sont plus susceptibles de participer.

En 2018, l'écoute quotidienne de musique enregistrée concerne 58 % des habitants, que ce soit dans les populations rurales (communes de moins de 2000 habitants) ou dans les grandes agglomérations (plus de 100 000 habitants).

- **Singularité culturelle des générations récentes** : la montée en puissance des usages numériques redéfinit le paysage culturel des générations les plus récentes, influençant leurs préférences et habitudes culturelles. Les jeunes, malgré leur engagement dans les usages numériques, restent actifs dans la fréquentation des lieux culturels.

Les usages numériques sont devenus majoritaires dans le quotidien des jeunes (nés entre 1995 et 2004), affectant leurs préférences culturelles. Les jeunes restent actifs dans la fréquentation des lieux culturels malgré la prédominance des usages numériques.

- **Déclin de pratiques associées à la génération du baby-boom** : la trajectoire culturelle des baby-boomers, caractérisée par une forte participation culturelle, a structuré le paysage culturel des cinquante dernières années. Cependant, le vieillissement de cette génération contribue à l'érosion de la participation à certaines activités culturelles, telles que la lecture de livres et la fréquentation de sites patrimoniaux.

La génération du baby-boom (née entre 1945 et 1954) se distingue par une participation culturelle développée, mais le vieillissement de cette génération contribue à l'érosion de certaines pratiques culturelles. La lecture de livres diminue durablement, les publics de la musique classique peinent à se renouveler.

Source : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-d-ouvrages/Chiffres-cles-statistiques-de-la-culture-et-de-la-communication-2012-2022/>
Chiffres-cles-2022



L'ingénierie de projet pour répondre aux enjeux culturels des habitants

Un droit commun mobilisé par des instances partenariales robustes : la Déclaration de Coopération culturelle

Unique en France, la Charte de coopération culturelle est née en 2004 à la ville de Lyon pour inciter les grandes institutions culturelles à contribuer davantage à la vie culturelle dans les QPV et QVA. Forte de sa pertinence, elle s'est élargie en termes de territoires, de partenaires et de thématiques afin d'embrasser l'ensemble du périmètre métropolitain pour devenir la Déclaration de Coopération Culturelle dès 2015 ; déclaration qui a contribué à la préfiguration de la compétence culturelle de la métropole de Lyon lors de sa création en 2015.

L'avènement de la crise sanitaire avec le confinement et la fermeture des structures culturelles et socioculturelles a mis à mal le lien social de tous nos concitoyens et particulièrement les plus installés dans une fragilité antérieure.

Les services culturels ont su se mobiliser en proposant une offre numérique renouvelée dans un premier temps et un grand événement Métropole Quartier d'Été, dès l'été 2020 pour enrichir l'offre de proximité et restimuler le lien social.

L'originalité de la démarche réside dans les appels à projet partagés et un pilotage partenarial et collaboratif de la démarche qui permet de :

- favoriser des objectifs communs à l'échelle métropolitaine,
- mutualiser des actions et des projets,
- contribuer à faire évoluer les modalités d'actions des EE (événements et établissements culturels) métropolitains : évolution des postures et des pratiques professionnels des institutions culturelles.

Cette mise en œuvre partenariale a permis à l'ensemble des acteurs de faire preuve de réactivité en pleine crise sanitaire de 2020 grâce à :

- un partenariat ancré, entretenu et approfondi depuis plusieurs années,
- une bonne connaissance des dynamiques des territoires,
- différentes échelles de coopération (Etat, métropole, communes, quartiers),
- différents métiers/savoir-faire coopérants (culture institutionnelle, éducation populaire, éducation nationale),
- une imbrication droit commun-droit spécifique comme couple de force et de durabilité.

La démarche partenariale en chiffres

Source : documents de pilotage de la Métropole de Lyon - DAAC

	2015	2017	2021
Partenariats	16 partenariats de coopération culturelle	21 partenariats de coopération culturelle	22 partenariats de coopération culturelle
Nombre d'équipements mobilisés	99 équipements culturels et socioculturels	126 équipements culturels et socioculturels	132 équipements culturels et socioculturels
Nombres de projets recensés		188 projets dont une centaine sur Lyon	195 projets dont une centaine sur Lyon
Nombre d'établissement scolaires impliqués		60 écoles primaires (dont 52 en zone prioritaire) sur 72	72 écoles primaires
Projets participatifs avec les habitant-es (Création, programmation, concertation)	6 projets	14 projets	9 projets (dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19)



FOCUS

L'apport des équipements et évènements culturels du droit commun (EEC)



Les engagements tenus et développés entre 2017 et 2021...

- Un cadre de travail structurant et pérenne au niveau métropolitain et local qui permet la montée en compétence des agents (enrichissement de programmes locaux, actions sur mesure, valorisation du territoire, etc.)
- Le rôle essentiel de la culture pour retisser du lien entre habitant.es
- Un accès facilité des habitants à l'offre culturelle de droit commun et aux équipements métropolitains avec des dispositifs dédiés pour « aller vers » comme les modules Hors les murs.
- Une présence artistique renforcée : Métropole Quartiers d'été (MQE), programmation sociale, résidences artistiques, etc.
- Plus de temps et de ressources humaines dédiés à la démarche.

... Et des outils à consolider...

- Approfondir l'approche territoriale des Equipement et Evènements Culturels
- (EEC) et les articulant davantage avec les projets des communes
- Améliorer la communication sr les apports potentiels des EEC aux territoires
- Améliorer la couverture des EEC dans les QPV

FOCUS

Exemple inspirant : Métropole Quartier d'Été (MQE)

La métropole de Lyon, en partenariat avec les communes, l'État et le mouvement associatif, élabore depuis 2020, dans le cadre du festival MQE, des animations estivales au profit des habitants des quartiers populaires. Cet évènement est devenu moteur pour les projets d'animation de proximité des structures d'éducation populaire permettant une synergie et une stimulation collective et structurante.

Ses objectifs :

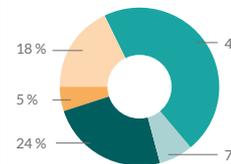
- Enrichir les propositions d'animations d'été dans les QPV/QVA afin d'étendre l'accès aux sports, aux loisirs ou à la culture à des populations fragiles sur le plans social et économique,
- Offrir des animations gratuites, ou payantes en fonction du quotient familial, aux habitants des quartiers populaires durant l'été,
- Proposer des actions éducatives aux jeunes en décrochage scolaire.

Le succès de cette offre se mesure notamment à :

- La constante augmentation des bénéficiaires des animations (43 600 en 2020 ; 44 300 en 2021 et 46 400 en 2022).
- L'augmentation des partenariats : la première édition Culture au balcon a mobilisé 11 communes (15 QPV-QVA). Depuis, l'évènement s'est maintenu et s'est élargi 17 communes en 2021 et 20 communes en 2022.

Métropole Quartier d'Été (MQE) : l'offre culturelle occupe une part importante

Répartition du montant des subventions par thématiques



Typologie des projets



- Culture
- Sport
- Loisirs
- Éducation
- Autre



Du droit spécifique pour mobiliser des acteurs culturels au plus près des habitants : le volet culturel de la Politique de la Ville

Le volet culturel de la politique de la ville permet de territorialiser et d'inscrire une approche culturelle singulière à chaque territoire selon les acteurs volontaires et les besoins du territoire. Des co-financements pluriannuels versés et suivis par l'Etat, la métropole et les communes permettent de :

- faire vivre l'approche « d'aller vers » à travers le droit commun et le droit spécifique
- approfondir le développement culturel et social des territoires en s'appuyant sur les ressources de proximité
- amplifier le maillage de la coopération institutionnelle et associative afin d'agir au plus près des besoins des habitants

Sur la métropole de Lyon, le volet culturel vient s'adosser au déploiement des politiques de droits communs ce qui permet un dialogue permanent et un renouvellement des approches de l'ensemble de cette politique. En ce sens, cette méthode renvoie à l'aspiration initiale de la genèse de la politique de la ville « réparer le spécifique tout en transformant le commun ».

L'implication des structures d'éducation populaire : condition essentielle de l'efficacité des projets

Les structures d'éducation populaires (MJC, Centres sociaux), en cohérence avec les différentes offres artistiques et culturelles existantes sur les territoires, assurent un rôle de passerelle et de continuum culturel entre différents temps de la vie et pour différents publics (l'enfant, le jeune et les familles). Elles sont facilement identifiées par les habitants et nouent avec elles des relations « légitimantes ». Autrement dit, moins intimidantes que de grandes structures culturelles. Les habitants se tournent vers ces structures pour des pratiques de loisirs, pour des sorties, des chantiers jeunes, des sorties familiales, des camps d'été, etc.

Elles ont souvent été, dans le passé, les seules structures ouvertes pendant les vacances scolaires qui proposaient de l'animation de proximité. Aujourd'hui, le panel d'événements métropolitains déploie une présence non négligeable pour animer les quartiers en périodes estivales.

FOCUS

La culture à l'intersection d'autres politiques publiques : le rendez-vous annuel « Nos cultures dans la ville » - mobilités créatives

A travers Rendez-vous des territoires annuels ou biannuels qui rassemblent plusieurs réseaux qui agissent dans le cadre du volet culturel de la Politique de la Ville, la culture apparaît comme un levier pour agir sur d'autres politiques publiques car elle accompagne les changements d'imaginaires collectifs et de facto, les comportements et modes de vies. Cela a été fait pour les mobilités créatives, pour la Ville durable ou encore Rester unis, Agir ensemble qui interrogeait la culture dans la prévention de la radicalisation.

Ces temps d'expérimentation et de réflexion ont permis d'éclairer que la manière dont un habitant vit son territoire constitue une première entrée culturelle : s'approprier, habiter (ou pas) les espaces, utiliser les transports, etc. sont autant de potentialités ou de freins, souvent liés au « capital culturel » de chacun.

Les mobilités s'avèrent une précondition pour accéder à nombre d'autres droits, dont les droits culturels. A l'intersection entre culture et mobilité, les « mobilités créatives » ont constitué un axe thématique présent dans le Contrat de Ville métropolitain 2015-2022 :

- la mobilité des institutions et des publics comme axe de la Déclaration de coopération culturelle métropolitaine,
- dans le volet culture, elle constitue le quatrième objectif d'améliorer l'accès des habitants des quartiers prioritaires à l'offre culturelle.



ECLAIRAGE

Agir sur les perceptions

- **Entre perceptions des habitants d'un QPV...**

Parmi les expressions récurrentes des habitants des quartiers populaires, il en ressort trois grandes familles de freins réels ou symboliques :

« Ce n'est pas pour moi » : entre « croyance limitante » et « accueil non adapté », souvent le sentiment de légitimité apparaît comme obstacle majeur pour s'approprier une offre culturelle proposée dans son quartier ou en dehors.

- « C'est loin » : l'accès à la mobilité (réseau des transports en commun en soirée) rend parfois inaccessible la possibilité de se déplacer de l'autre côté de la métropole pour une sortie culturelle. La fermeture de certains lieux comme le centre social à Décines-Charpieu ou la fermeture temporaire des Amphis cinéma à Vaux en Velin freine des pratiques et réduit la proximité avec un équipement culturel.

- « Je ne savais pas » : la clarté du message et l'accès à l'information apparaît elle aussi comme un frein à l'accès aux ressources proposées.

- **... et réponse apportée par le dispositif d'insertion culturelle « Culture pour tous »**

L'association lyonnaise ALLIES par le dispositif « Culture pour tous », propose une billetterie solidaire et service de développement d'actions d'insertion par la culture, mutualisé et maillé à l'échelle du territoire métropolitain. Elle propose gratuitement des places d'évènements culturels (environ 14 genres différents) à 900 structures qui œuvrent dans les champs du social. Ainsi, le dispositif permet à chacun de développer ses pratiques, de s'aventurer dans des univers inconnus, de participer à des parcours ou des projets artistiques et culturels et d'agir sur les différents freins à l'inclusion sociale (isolement, langue, mobilité, estime de soi, etc.).

En 2023, l'association a fait vivre un lien avec 235 structures culturelles sur 28 communes et environ 900 structures sociales sur environ 50 communes. Elle contribue à agir sur des obstacles réels et symboliques pour permettre à tous d'exercer le droit constitutionnel d'accès à l'offre artistique et culturelle.

EN SYNTHÈSE

Au déficit en capital économique, social et spatial des habitants des QPV, s'ajoute un déficit en capital culturel ou symbolique par rapport au territoire national. L'enrichissement et la diversification de la vie artistique et culturelle d'un habitant peut être servir de levier de résilience et de cohésion sociale pour l'ensemble des activités qui permettent la socialisation : vie professionnelle, familiale et affinitaire, parentale, citoyenne, santé, mixité sociale, interculturalité, pratique de la langue, etc. Les Droits Culturels (Fribourg 2007) apparaissent, de plus en plus, comme une méthode de reconnaissance et de valorisation des habitants dans leur contribution culturelle à la société (un autre capital culturel)

La permanence et la durabilité des projets ainsi que le continuum du travail des acteurs apparaissent comme conditions essentielles pour mener à bien le travail culturel et encren en profondeur dans la construction citoyenne.

Le milieu scolaire est un champ d'action privilégié via l'EAC et les Classes à horaires aménagées. Cependant le temps du vivre ensemble l'est tout autant via les grands évènementiels et les vacances d'été où les habitants des QPV restent souvent assignés à résidence faute de budget vacances.

Les recommandations issues des Assises des quartiers populaires 2023

De la petite enfance à l'âge adulte, apparaît le besoin de consolider des pratiques et des préférences artistiques et culturelles. Il s'agit à la fois d'enrichir l'offre culturelle prescrite par les politiques culturelles et de valoriser et d'échanger sur les pratiques choisies et partagées dans des groupes. Le débat entre «culture officielle» et «culture populaire» devra laisser davantage de place à une acception plus large de la culture, plus hybride, prenant en compte le cadre proposé par les droits culturels. Le « aller vers» des lieux de vie des habitants comme les LAEP (Lieux d'accueil enfants parents), les EHPAD, le milieu carseral apparaît aussi comme un axe d'amélioration des politiques culturelles.

Tracer un continuum d'accès aux ressources artistiques et culturelles tout au long de la vie

- Imaginer des dispositifs modulables et des équipements modulaires : des tiers lieux mêlant culture, convivialité, services aux habitants ; des tiers lieux en extérieur qui rassemblent sport, culture, art, commerce
- Proposer des friches culturelles dans tous les lieux de transition
- Diversifier l'offre. Exemple : développer différents types de battle (musique, danse, humour, dessin, etc.) et pas que !
- Élargir les jours et horaires d'ouverture pour plus d'accessibilité ;
- Incrire dans la durée, penser la permanence, régularité ou récurrence des actions menées, la modularité des lieux, structures en proximité
- Favoriser un accès totalement libre pour les 0-3 ans ; proposer des gardes d'enfants pour faire venir les parents
- Prévoir des scènes de pratique libre intergénérationnelle
- Développer l'offre en direction des seniors, les projets pour les EHPAD/personnes âgées
- Porter une attention à des publics spécifiques : petite enfance, enfants et jeunes (scolaire, périscolaire – ex. colonies culturelles...) ; jeunes adultes ; personnes âgées
- Diversifier les lieux de pratiques et d'échanges : résidence artistique ouverte ; Création d'un musée de quartier ; Musée d'appartement
- Créer un espace ressource numérique qui référence l'ensemble des dispositifs et appels à projets – ceux de toutes les institutions-
- Valoriser les talents dans les quartiers ; festival des habitants ; Maison des talents pour les habitants
- Impliquer les habitants dans la programmation
- Accompagner, diffuser et valoriser les pratiques et talents des habitants
- Développer la présence de l'art et la culture dans l'espace public, de façon récurrente / permanente en s'appuyant sur les pratiques des habitants, résidences d'artistes, action participatives, fêtes de quartier, associations locales et interventions d'équipements culturels...

« Je n'ai pas envie de rester dans mon quartier, j'ai envie de découvrir des salles de spectacles»

« Ce qui est important c'est d'être force de proposition, de donner l'impulsion, de donner envie de faire ensemble»



Des points soulevés par les instances des politiques culturelles

Il semble important de souligner l'apport des politiques culturelles de droit commun et du droit spécifique sont non négligeables. La démarche de travail de la Métropole prend en compte de manière attentive les enjeux des QPV dans la conduite des événements culturels et l'ouverture des équipements. Ceci dans un contexte d'évolution majeure des pratiques artistiques et culturelles par des habitants aux parcours de vie marqués par des difficultés cumulatives.

Dans la continuité des contributions aux 40 ans de la Politique de la Ville, les instances des politiques culturelles réfléchissent aussi à la façon d'améliorer leur ingénierie. Selon les opportunités et la maturité des instances, les enjeux majeurs sont les suivants :

- renforcer la permanence et la durabilité des projets qui prennent compte des besoins collectifs des territoires et des habitants notamment en faisant vivre les droits culturels
- élargir à de nouveaux partenaires et impliquer de nouveaux établissements culturels d'envergure métropolitaine ou intercommunale ;
- décliner des « déclarations de coopération culturelle communales » pour approfondir et territorialiser les partenariats ;
- étendre davantage les gouvernances mixtes (collectivités, associations, habitants) ;
- produire un document unique pour le volet culture et la Déclaration de coopération culturelle ;
- créer des instances dans chaque territoire associant les services Culture et Politique de la Ville, avec des référents identifiés dans les établissements culturels ;
- inscrire des projets dans la récurrence et la durée en priorisant des conventions pluriannuelles ;
- mieux coordonner les financeurs lors des appels à projets (modalités, temporalités, priorités...);
- mieux articuler l'offre EAC (Education artistique et culturelle) - Cités Educatives-Education prioritaire



**HABITER, SE DÉPLACER,
DES BESOINS ESSENTIELS
ET INDISSOCIABLES POUR
LES HABITANTS DES QUARTIERS**



L'habitat s'est développé ces dernières décennies avec le postulat de la possession d'une voiture individuelle comme première hypothèse. Cette conception a eu pour conséquence l'éloignement du lieu de travail (zones industrielles) et des lieux de consommation (zones commerciales) et petit à petit, des services de proximité publics comme privés.

Depuis, elle a démontré ses limites en lien avec plusieurs enjeux contemporains (écologiques, sanitaires, économiques, cohésion sociale etc.) dont les conséquences sont encore plus impactantes pour les habitants des QPV.

L'habitat en quartiers prioritaires, inscrit plus largement dans un cadre de vie, porte pleinement les stigmates de cette culture urbaine et périurbaine et peine à pouvoir accéder aux nouvelles normes et aspirations : réduire les émissions de particules polluantes dans son environnement de vie, aider les personnes et les ménages à contrôler leurs dépenses de mobilité, permettre à chacun de ses déplacer pour accéder à l'emploi, à des services, à ses loisirs.

Il semble donc inopérant de séparer les politiques de logement, de l'habitat et des transports urbains de celles qui concernent le bien-être des individus dans la Cité. Les relations entre mobilité et habitat nécessitent d'être articulées étroitement. Le diagnostic des portraits de quartier nous conduit jusqu'à devoir appréhender désormais la mobilité comme prolongement de l'habitat.

Les opérations de renouvellement urbain, qui interviennent en faveur du désenclavement par les transports, devraient inclure un volet mobilité plus ancré dans la réalité quotidienne des usages modulables (en lien aussi avec l'économie de la mutualisation et du partage). Un espace d'innovation conjoint entre habitat et mobilité mérite de se profiler plus favorablement dans les quartiers prioritaires.

L'habitat des quartiers prioritaires

Le logement reste la priorité des habitants des quartiers prioritaires. Il constitue, comme pour tout le monde, le premier élément essentiel de leur cadre de vie : un toit pour vivre. L'habitat renvoie à une notion plus large : il concerne l'environnement dans lequel les hommes vivent et assure leur épanouissement vital.

Le logement et l'habitat sont, au tout début de la vie, les espaces d'identification et d'apprentissage de la relation avec les parents, les frères et sœurs, le voisinage, puis avec la société elle-même. L'habitat est le premier environnement où chacun nourrit ses perceptions du monde qui l'entoure.

La politique globale d'équilibre territorial de la Métropole de Lyon vise à organiser aux différentes échelles géographiques une mixité de l'offre en réponse aux besoins en logement et de corriger les déséquilibres de l'agglomération par une meilleure diversification de l'offre.

Les actions portées par le PLU-H et les programmes de rénovation urbaine (NPNRU) ont un impact significatif : de nouvelles formes urbaines avec leurs normes de construction, d'isolation phonique ou thermique, et des réhabilitations ambitieuses qui participent à l'amélioration de l'environnement le plus immédiat des habitants, dans leurs relations au logement et au confort.

Néanmoins, compte tenu de leur plus grande exposition aux vulnérabilités liées aux crises récentes et aux effets du changement climatique, ces attentes vont se renforcer plus fortement à l'avenir : 84% des habitants au niveau national considèrent qu'il est important de rénover leur logement²⁹.

L'enjeu pour le territoire est de répondre aux besoins en logement multiples et conséquents de la population dans un cadre national et international qui rend le marché immobilier lyonnais particulièrement tendu.

Cette situation se renforce sur la période récente, caractérisée par une tension sur les marchés immobilier qui engendre des difficultés d'accès au logement. Plusieurs raisons se cumulent : rareté et augmentation des coûts du foncier, hausse des coûts des matériaux, hausse des taux d'intérêt.

29. Harris Interactive, ANRU, 2022, « Baromètre d'opinion, les français dans leur quartier »



Une production de logements qui chute après 2017

Le développement du parc résidentiel de l'agglomération lyonnaise a vu sa situation se dégrader depuis 2017.

Sur l'ensemble du territoire métropolitain, l'évaluation triennale a mis en avant une chute de la production de logements de façon générale (10 062 logements de production annuelle moyenne sur la période 2015-2017 contre 7 358 pour la période 2019-2021, pour un objectif annuel moyen métropolitain de 9 320 logements). L'objectif global de production de logements est inférieur aux objectifs du PLU-H sur la période 2019-2021.

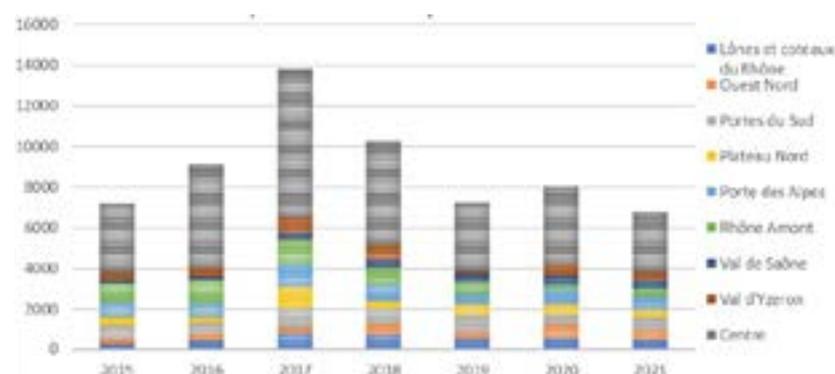
Une offre en accession particulièrement touchée

En outre, l'offre en accession abordable diminue de façon très conséquente. Entre 2019 et 2021, on observe :

- une part des logements vendus dans le diffus à un prix inférieur à 2 800€/m² systématiquement inférieure à l'objectif, et en baisse constante.
- une part des logements vendus entre 2 800€/m² et 3 600€/m² en diminution également
- des logements vendus à plus de 3 600€/m² représentant 75% des ventes sur la métropole en 2021, en augmentation constante.

Logements commencés sur la métropole de Lyon par année et par bassin de vie

Source : DREAL Sit@del2 – date de prise en compte



Suivi annuel des ventes de logements par gamme de prix

Source : Métropole de Lyon.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Part de logements abordables : moins de 2 800€/m ²	31%	38%	22%	16%	15%	8%
Part de logements abordables : compris entre 2 800€ et 3 600€/m ²	nc	nc	nc	26%	24%	17%
Part de logements vendus plus 3 600€/m ²	nc	nc	51%	58%	61%	75%

Un objectif annuel de 4000 logements sociaux/an qui n'est plus atteint

Le logement social est aussi concerné par la chute de production, dont l'objectif annuel métropolitain de 4 000 logements n'est plus atteint non plus : depuis 2020, le nombre de logements sociaux financés par an et par nature se situe autour de 3 100 logements.

Près de 70% de la production réalisée dans les communes SRU

Sur la période triennale, 69% de la production sociale a été réalisée sur des communes SRU, contre 63% sur la période 2008-2017.

La poursuite du développement de l'offre sociale dans les communes déficitaires en logements sociaux pour répondre aux objectifs de rééquilibrage de l'offre de logement social reste nécessaire.

Nombre de logements sociaux financés et par nature (PLUS, PLAI et PLS)

Source : DDT 69



Répartition géographique de l'offre nouvelle, non SRU

Source :

	SRU	Non SRU	Total
2019	71,2%	28,8%	100%
2020	67,2%	32,8%	100%
2021	72,7%	27,3%	100%

Nombre et part de logements SRU dans les communes ayant au moins un QPV

Source : RPLS, 2022

Communes SRU	Nombre de logements sociaux SRU 2022	Part des logements sociaux SRU 2022
Vaulx-en-Velin	9 782	53,0%
Rillieux-la-Pape	6 527	53,0%
Saint-Fons	3 716	52,6%
Vénissieux	13 367	50,4%
Givors	3 920	46,7%
Lyon 8 ^e	15 976	37,0%
Lyon 9 ^e	9 386	36,0%
Grigny	1 349	33,8%
Saint-Priest	6 413	30,8%
Villeurbanne	22 376	28,3%
Neuville-sur-Saône	1 048	27,9%
Bron	4 830	26,5%
Pierre-Bénite	1 224	26,4%
Décines-Charpieu	3 163	25,2%
Meyzieu	3 096	21,9%
Lyon 7 ^e	9 954	21,2%
Oullins	2 614	19,9%
Lyon 3 ^e	10 383	19,6%
Saint-Genis-Laval	1 752	19,0%
Lyon 5 ^e	3 641	17,0%
Métropole de Lyon	171 889	26,1%
Communes avec QPV	134 517	30,4%

Parmi les 16 communes ayant au moins un QPV :

- quatre ont un taux de 50% ou plus : Vaulx-en-Velin, Rillieux-la-Pape, Saint-Fons, Vénissieux,
- dix ont un taux compris entre 25 et 50%,
- six ont un taux SRU inférieur à 25%.

Les éléments de contexte général pointent les enjeux essentiels, portés par le PLU-H, qui restent plus que jamais à relever et qui sont pleinement en adéquation avec le contrat de ville :

- un enjeu d'accès au logement, en lien avec les niveaux de prix et la disponibilité de l'offre,
- un enjeu de cherté du logement et du poids qu'il représente au sein du budget global des ménages,
- un enjeu d'accès au logement social pour faire face à la demande,
- un enjeu d'accession sociale pour faciliter les parcours résidentiels.

Ces défis en faveur de l'accès au logement et de la solidarité font écho à la politique de la ville et au rôle qu'occupent les quartiers pour répondre aux besoins notamment par l'intervention du renouvellement urbain et des actions pour lutter contre le parc privé fragile et/ou dégradé.

Malgré les efforts engagés pour diversifier l'offre de logements dans les quartiers prioritaires, celle-ci évolue globalement peu dans sa consistance : elle reste très majoritairement constituée de logements sociaux avec pour certains quartiers, des problématiques de parc privé dégradé toujours très fortes.

Les quartiers participent à l'accueil et à la mobilité même si leur contribution aux parcours résidentiels ascendants mérite d'être amplifiée pour mieux répondre aux besoins et attentes des ménages en évolution continue.

Une concentration de l'offre sociale qui reste forte mais qui tend à s'atténuer

Selon le recensement 2019, le territoire dispose d'un total de 722 220 logements dont près de 90% de résidences principales (environ 648 000 logements). 7% des logements sont recensés comme vacants, soit 52 216 logements. Les résidences secondaires pèsent pour 3% (environ 22 000 logements).

9% du parc de logements dans les QPV, une dynamique de production plus faible dans la période récente

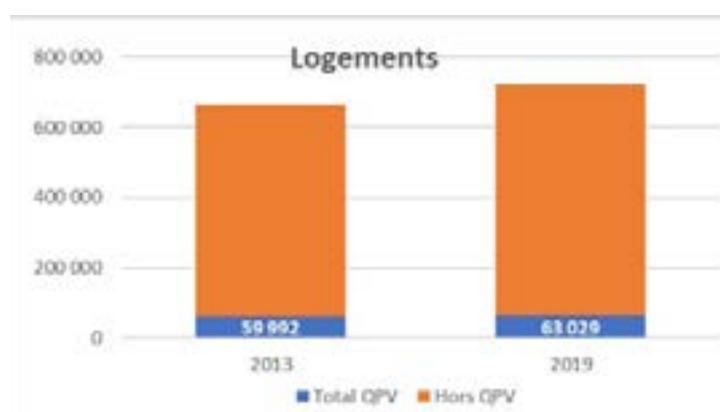
Parmi les 21 quartiers les plus importants, on compte 63 000 logements³⁰, soit 9 % du parc total de logement. Bien que l'on compte plus de 3 000 logements supplémentaires entre 2013 et 2019, la dynamique de production (+5%) y est plus faible que sur le reste de l'agglomération (+9%) qui comptabilise 59 000 logements supplémentaires.

Au regard des dernières données du recensement :

- le parc collectif représente la quasi-totalité des résidences principales (95% contre 80% dans le reste de la métropole).
- les résidences de grande taille sont majoritaires avec 46% de T4 et plus.
- le poids des logements vacants est plus marqué dans les QPV (8,3%) que sur le reste de l'agglomération : ils représentent plus de 5 000 logements (+725 logements depuis 2013).

Poids des logements hors et dans les QPV

Source : Insee RP 2019 – Estimations à partir des données Iris correspondant à 21 quartiers sur 37



Répartition des logements locatifs sociaux selon la typologie en 2021

Source : RPLS 2021



30. Estimation du total QPV à partir des iris correspondant à un quartier QPV (21 quartiers sur 37)

Près de 50% de logements de grande taille (T4 et plus)

Les grands logements restent surreprésentés dans les QPV mais leur nombre a sensiblement diminué dans les QPV (- 2 pts) en raison des démolitions mises en œuvre avec le renouvellement urbain et parfois difficiles à reconstituer dans le cadre de la reconstitution de l'offre. En revanche, il augmente sensiblement dans le reste de la métropole de Lyon (+ 600 logements). Cependant, les besoins ne sont pas couverts : la demande reste importante et l'objectif de production des T5, entre 2019 et 2021, n'atteint pas l'objectif d'un minimum de 10% de la production (5% en moyenne).

Un taux de vacance important (8,3%), reflet des situations d'habitat dégradé

Cette mesure de la vacance, par l'indicateur Insee, constitue un indicateur pour tenter d'approcher au mieux le phénomène de la vacance sur le parc global des QPV (social et privé). Il met en évidence une photographie de la vacance à considérer avec prudence au regard :

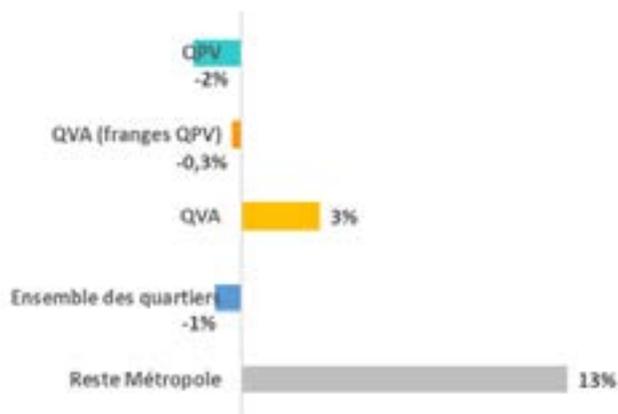
- du manque de confrontation et de croisement avec d'autres sources possibles à la maille infra-communale sur la totalité du parc (public et privé),
- de la diversité du parc selon les quartiers avec un profil différent entre parc public et parc privé,
- de la vacance organisée liée aux opérations de démolition en cours sur les sites de renouvellement urbain.

En lien avec le poids du parc privé, les taux de la vacance sont particulièrement importants (plus de 10%) dans les quartiers avec des copropriétés dont certaines présentent des signes de fragilité ou un patrimoine avec des caractéristiques de centre ancien dégradé. Les QPV Givors Centre (15,6%) et La Saulaie à Oullins (14,6%) semblent faire partie des territoires les plus impactés par la vacance. Les QPV Tonkin à Villeurbanne et Bellevue à Saint-Priest ont un taux avoisinant les 11%.

La géolocalisation réalisée dans le cadre de l'étude LOVAC en cours semble conforter ces analyses.

Evolution du nombre de grands logements (T5 et plus) entre 2014 et 2021 (%)

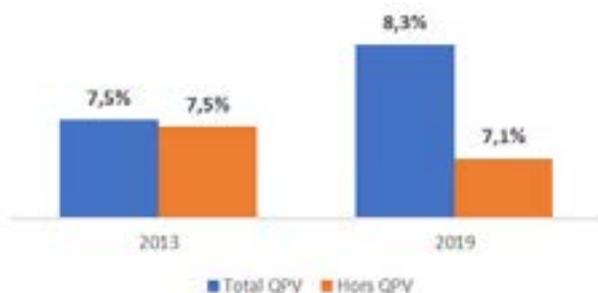
Source : RPLS 2014-2021



Part des logements vacants parmi les résidences principales

Source : Insee Recensement de la Population 2019

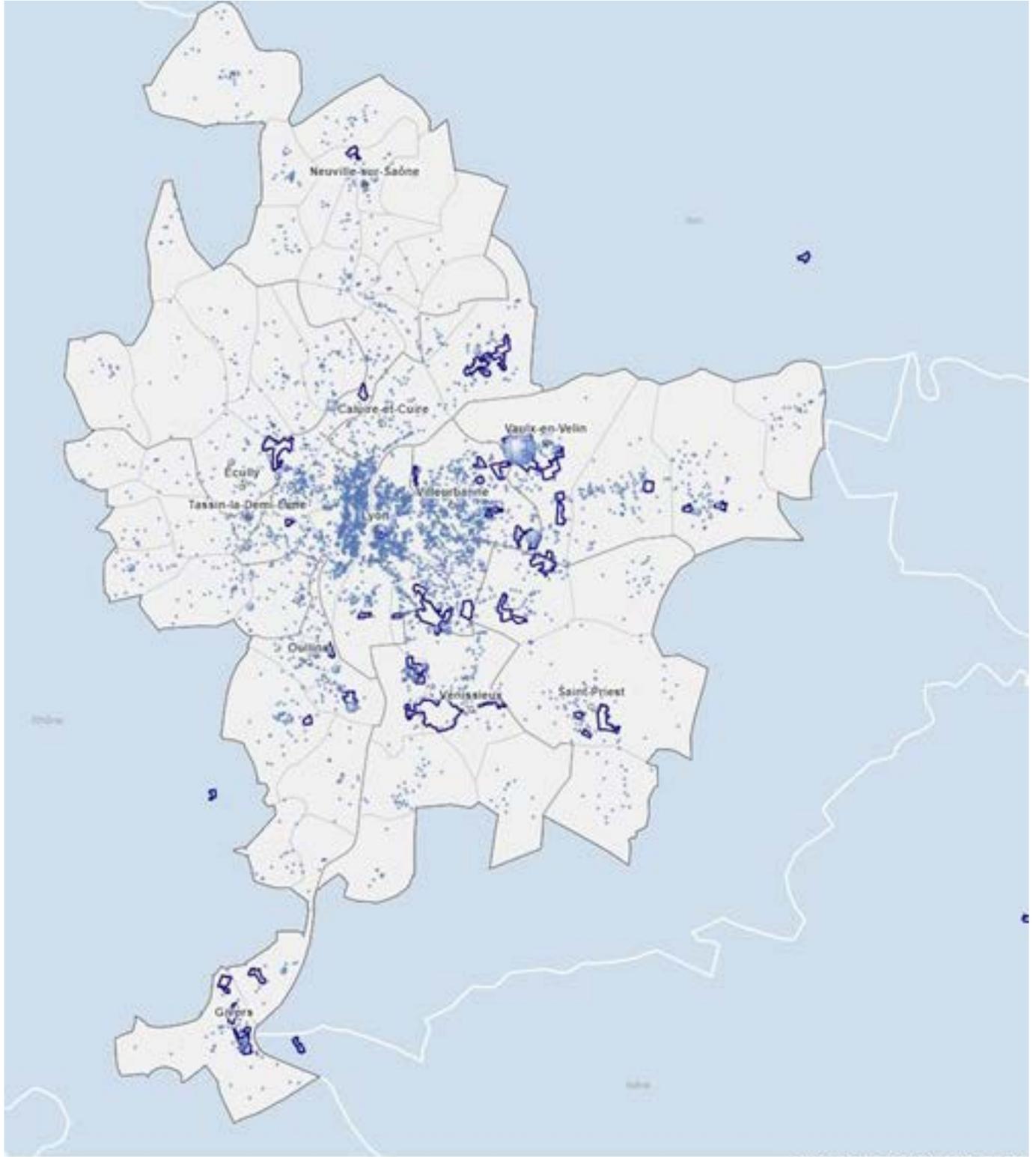
Estimation du total QPV à partir des données Iris correspondant à un quartier QPV (21 quartiers sur 37)





Nombre de logements vacants

Source : Données LOVAC



© Agence urbanisme de Lyon - IGN GeoFile 2019



Loyer médian dans le parc locatif privé de l'agglomération en 2022 :

12,10 €
le m²

Il s'élève à

12,90 €
le m² à Lyon et Villeurbanne

Loyer moyen dans le parc locatif public de l'agglomération en 2021 :

- **5,3€**
le m² en QPV

- **6,2€**
le m² dans la métropole

32% de l'offre sociale de la métropole de Lyon dans les QPV, des taux dépassant les 80% sur une majorité de quartiers

L'accès à un logement social est l'un des déterminants de l'installation des ménages dans les quartiers prioritaires (QPV) car ils concentrent :

- 32 % du parc locatif social de la métropole de Lyon (contre 37% en 2014)
- 43 % des T5 et plus (contre 45 % en 2014) au sein du parc social
- 63 % du parc locatif social à bas loyer avec une baisse constatée de 17% entre 2014 et 2021.

La présence du parc locatif social est un indicateur par essence structurel dans les quartiers politique de la ville.

En 2021, la métropole de Lyon compte 152 000 logements sociaux³¹. Les quartiers prioritaires accueillent 32 % du parc locatif social (près de 49 000 logements sociaux) contre 11 % de la population de la métropole (Insee 2019). Ce taux atteint 46% avec l'ensemble des quartiers QVA isolés et franges. Six QPV sur dix comprend 80 % de logements sociaux et plus. Et, près des trois quarts des quartiers QPV et QVA sont majoritairement constitués d'habitat social, avec plus de 60 % de logements locatifs sociaux.

Malgré la baisse de la part des logements sociaux dans les quartiers politique de la ville, la prédominance sociale du parc résidentiel illustre bien leur vocation spécifique en tant que territoires d'accueil des ménages modestes éligibles au logement social au sein de l'agglomération. Ces logements accessibles permettent d'accueillir des ménages qui ne pourraient supporter les coûts d'un logement dans le parc privé. Les niveaux de loyer dans le parc social sont environ deux fois moins élevés que dans le parc privé.

Le logement est le facteur le plus important expliquant les effets de concentration de populations les plus fragiles dans les QPV. Dès lors il n'est pas surprenant d'observer que très majoritairement, le taux de ménages locataires est près de quatre fois plus fort dans les QPV.

6 500 logements locatifs sociaux à bas loyers perdus entre 2014 et 2021

Le parc locatif social à bas loyers de la métropole (loyer inférieur ou égal à 5,13 euros le m², inférieur au plafond PLAI) représente 21 000 logements sociaux en 2021 (14% de l'offre). Au global, les QPV concentrent 63% de l'offre à bas loyer. Le reste de la métropole (dont QVA) concentre 37% de l'offre. L'offre à bas loyer est donc sous représentée hors QPV.

Entre 2014 et 2021, la métropole de Lyon a perdu plus de 6 500 logements locatifs sociaux à bas loyer (inférieur au plafond PLAI) dont plus de la moitié dans les quartiers prioritaires.

Définition

Bas loyers

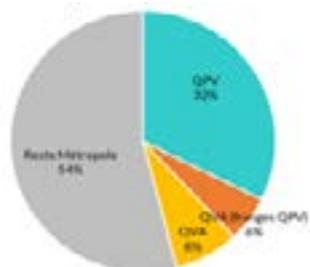
Loyer inférieur au plafond PLAI :

2014 : 4,92 euros/m²

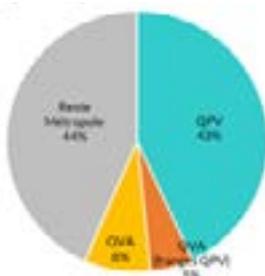
2021 : 5,13 euros/m²

31. Dreal - RPLS au 01 janvier

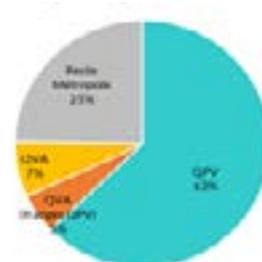
Répartition du parc locatif social dans la métropole de Lyon en 2021



Répartition des grands logements (T5 et +) dans la métropole de Lyon en 2021



Répartition des logements à bas loyers dans la métropole de Lyon en 2021

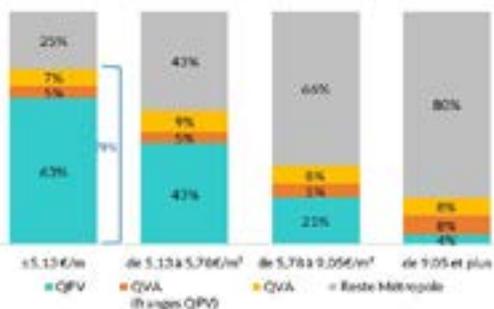


Un objectif de production de PLAI non atteint

L'enjeu de production des logements à bas loyers est à soutenir, l'objectif de 30% de la production n'étant pas complètement atteint entre 2019 et 2021 avec 27% de PLAI au sein de la production en moyenne sur les 3 ans (source : bilan triennal du PLH).

Logements sociaux par tranche de loyers

Source : DREAL - RPLS



Evolution des logements locatifs sociaux selon le niveau de loyer dans la Métropole de Lyon en 2021

Source : RPLS 2014-2021



Les copropriétés dégradées, un fait notable dans les QPV

Même si le parc social est largement majoritaire dans les QPV, l'offre du parc privé a un poids conséquent, en particulier dans les quartiers suivants :

- Cinq sites sont en copropriétés (QPV Terraillon à Bron, Les Plantées à Meyzieu, Centre Alpes Bellevue à Saint-Priest, QVA La Berthaudière Sablons à Décines et Beauséjour à Saint-Priest) dont certaines présentent des signes de fragilité ;
- Trois quartiers anciens dégradés (QPV Givors centre, La Saulaie à Oullins et QVA Saint-Fons Centre) ;
- Sept centres anciens à Lyon (QPV Moncey et les QVA Pentes Croix-Rousse, Voltaire, Guillotière, Verdun Suchet, Vaise) et à Caluire-et-Cuire (QVA Saint-Clair).

Le parc privé, jouant un rôle variable selon les quartiers, peut être occupé par des populations captives et fragiles : propriétaires ou locataires, disposant de faibles niveaux de ressources peuvent vivre au sein de logements déqualifiés qui ne présentent pas tous les éléments de confort. Dans sa partie locative, il peut constituer un « parc social » de fait, voire révélateur de situations de marchands de sommeil, dans les quartiers anciens dégradés comme dans les copropriétés des années 1950-1970. Ces constats incitent à avoir une connaissance fine pour chaque quartier des situations d'occupation sociale, de vacance, de l'état du bâti et d'assurer un suivi de l'observation des copropriétés fragiles et dégradées.

Un rééquilibrage progressif de l'offre en logement social au sein de la métropole et de l'agglomération

Le nombre de logements sociaux a connu une évolution de près de +12% sur le territoire métropolitain entre 2014 et 2021. Sur les périmètres stricts des QPV, l'évolution est globalement stable (-1,0%). La dynamique de reconstitution de l'offre sociale démolie tend à équilibrer les démolitions. Le volume du parc de logements sociaux augmente sensiblement dans les QVA aux franges des QPV (+20,8 %). Le reste de la métropole enregistre une hausse significative de logements locatifs sociaux (+21,2 %, soit 14 376 logements locatifs sociaux supplémentaires).

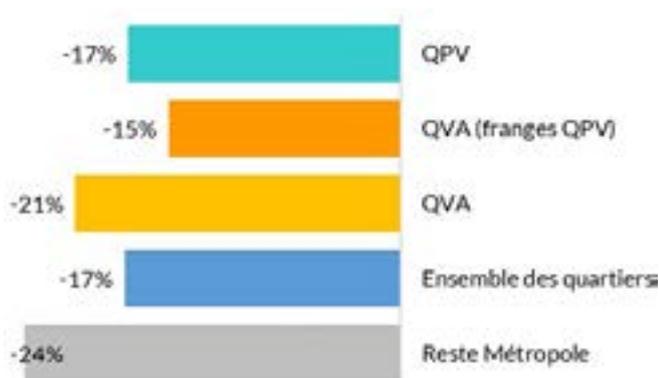
Sur la dernière période triennale 2019-2021, environ 10 500 logements locatifs sociaux ont été financés soit 3 500 logements par an en moyenne sur le territoire. La majorité de la production s'est concentrée sur le secteur centre (à hauteur de 59,4%). Le secteur Ouest a concentré 25,2% de la production, et le secteur Est 15,4%.

Cette évolution témoigne des efforts de rééquilibrage progressif du logement locatif social à l'échelle de l'agglomération lyonnaise et de développement de l'offre sociale hors secteur Est, accueillant une grande partie des QPV et son parc social. Les dynamiques observées restent porteuses d'une certaine diversification territoriale de l'offre sociale.

Les effets de la reconstitution de l'offre très sociale hors QPV sont visibles. La part des logements très sociaux parmi les mises en service depuis 2014 est plus faible dans les communes QPV qu'en dehors. A l'inverse, celles de type PLS sont plus importantes dans les communes QPV.

Evolution des logements locatifs sociaux entre 2014 et 2021 (en %)

Source : RPLS 2014-2021



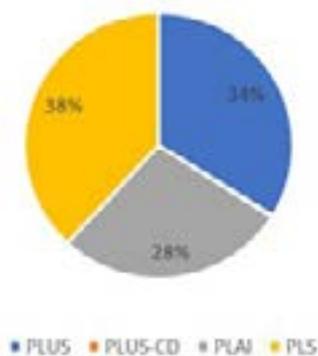
Evolution du parc locatif social 2014 - 2021

Source : DREAL-RPLS au 1er janvier. Cette enquête prend en compte les logements locatifs sociaux gérés par les bailleurs sociaux. Les logements intermédiaires de la Foncière logement ne sont pas pris en compte dans le décompte des logements sociaux dans cette analyse.

	2021	2014	Evol. 2014-2021 (%)	Evol. 2014-2021 (Eff.)
QPV	49 143	49 622	-1,0%	-479
QVA (franges QPV)	8 587	7 109	+ 20,8%	1 478
QVA	12 034	11 213	+ 7,3%	821
Ensemble des quartiers	69 764	67 944	+ 2,7%	1 820
Reste Métropole	82 282	67 906	+ 21,2%	14 376
Métropole de Lyon	152 046	135 850	+ 11,9%	16 196

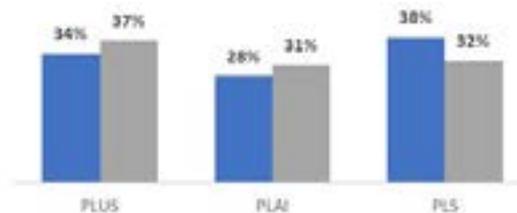
Répartition par financements du parc social construit dans les communes QPV entre 2014 et 2021

Source : DDT Financements



Répartition des logements financés entre 2014 et 2021

Source : DDT Financements



8 670

demandes de logement social satisfaites pour

71 700

demandes actives (contre respectivement 12 180 et 46 900 en 2014)

24%

des attributions de la Métropole se font sur les QPV (contre 26% en 2017)

31%

des attributions sont des demandeurs issus du parc social

Source : Fichier commun du Rhône 2021

Des dynamiques d'occupation, de mobilité et des parcours résidentiels des habitants en manque de fluidité

Une plus faible rotation et une moindre mobilité dans un contexte de tension forte du marché

Une moindre mobilité résidentielle des habitants des quartiers prioritaires est constatée. L'ancienneté dans le logement diffère peu au sein des QPV entre 2013 et 2019. En 2019, 32% des ménages résidant dans les QPV ont emménagé il y a moins de cinq ans, contre 43% dans le reste de la métropole. 20% ont emménagé entre cinq et neuf ans et plus et 48% occupent leur logement depuis plus de dix ans.

Ces éléments viennent confirmer le phénomène déjà identifié par les dernières études récentes réalisées sur la moindre mobilité résidentielle des habitants des QPV³². Ils déménagent un peu moins (11.5%) que ceux de la métropole hors QPV (12.4%)³³.

Répartition des ménages selon l'ancienneté dans leur logement

Source : Insee Recensement de la Population 2019
Estimation du total QPV à partir des données Inis correspondant à un quartier QPV (21 quartiers sur 37)



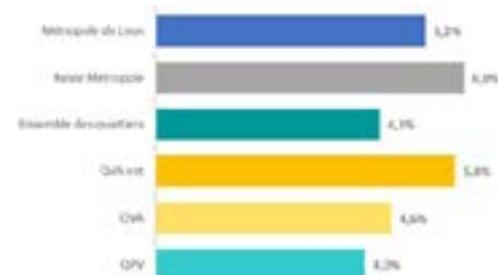
Une mixité sociale qui peine à s'installer : ceux qui quittent gagnent en revenu et sont remplacés par des populations aux revenus plus faibles

L'évolution des ménages dans leur parcours résidentiel en fonction de leurs besoins et/ou aspirations dépend en grande partie de leur capacité économique. Le parcours se réalise selon le niveau de vie : ceux qui quittent les QPV ont des revenus comparativement plus importants et sont remplacés par d'autres familles à plus faibles revenus. Le renouvellement de la population a aussi pour effet de maintenir les écarts entre les quartiers prioritaires et les autres.

Le constat général laisse à penser que les quartiers jouent un rôle d'accueil des plus précaires et ont un effet nasse pour les habitants qui y résident, les plus fragiles économiquement, sont plus captifs des logements sociaux qu'ils occupent.

Taux de mobilité 2020 du parc locatif social

Source : DREAL - RPLS 1/01/2021



32. Enquête Insee 2020 et Cahier n°11 « Les mobilités des ménages dans les quartiers politiques de la ville : récits de vie » - Métropole de Lyon (2021)
33. Insee Analyse Auvergne-Rhône-Alpes, n°119 - avril 2021 « Une moindre mobilité des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville »

Un taux de mobilité résidentielle qui connaît un fort ralentissement depuis 2015

Le taux de mobilité enregistre une forte chute dans le parc locatif social des QPV depuis 2015, l'écart s'accroît avec le reste de la métropole. Les ménages sont de plus en plus captifs alors que la demande de logements sociaux augmente en parallèle. Cette faible mobilité entraîne une vacance depuis plus de trois mois également très faible (2,8% dans les QPV et le reste de la métropole). Le taux de vacance totale est de 2%.

La vacance des logements est une composante essentielle du marché immobilier pour assurer la fluidité des parcours résidentiel (entre 5 et 7%). En deçà, cela dénote une tension du marché et des situations de vacance plus structurelle (parcours bloqué, inadéquation...).

Dans un contexte de tension sur le marché notamment locatif et de précarité économique renforcée par les périodes de crise, les difficultés d'accès sur le marché privé viennent allonger les demandes de logements sociaux.

Une tension croissante sur la demande en logement social

La tension de la demande est en constante augmentation depuis 2014 (elle passe de 3,8 demandes pour une attribution en 2014 à 8,3 demandes pour une attribution en 2021).

Cette dynamique est à mettre en lien d'une part avec la hausse du volume de demandeurs, mais également avec une diminution de la mobilité au sein du parc locatif social, le volume d'attributions étant en baisse sur 2017-2021.

A noter une année 2020 particulière, avec des attributions limitées du fait de la crise sanitaire, induisant un pic sur la tension (9,5 demandes pour une attribution). Les attributions sont en hausse en 2021 sans retrouver le niveau de 2017-2019.

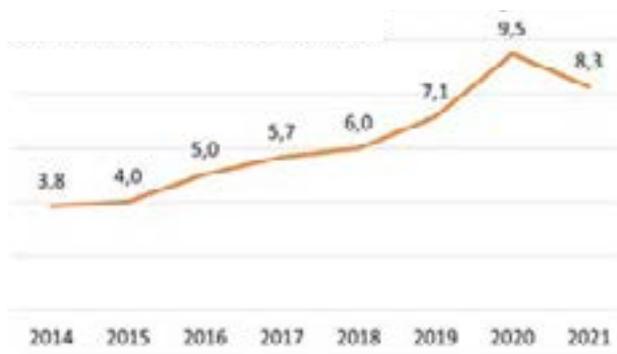
Evolution du taux de vacance totale dans le parc locatif social

Source : RPLS



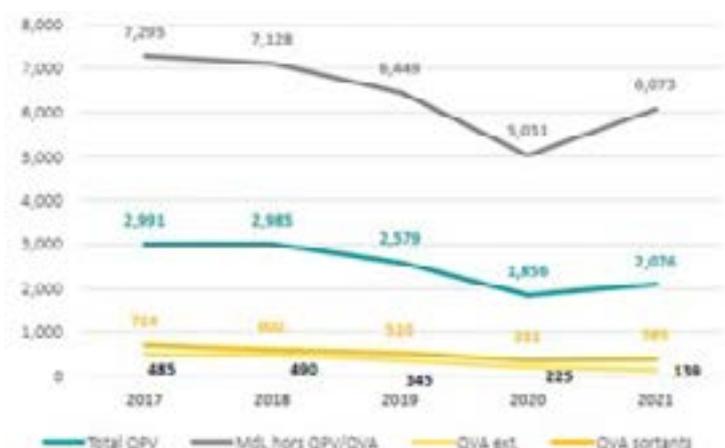
Evolution de la pression de la demande en logement social

Source : Fichier commun de la demande



Evolution des demandes satisfaites

Source : Fichier commun de la demande





La mutation interne au parc social, un vecteur de mobilité résidentielle

Les ménages bloqués dans leur projet d'accès à la propriété n'ont pas d'autres choix que de rester locataires et le parc social joue de plus en plus un rôle d'assurance résidentielle. La mobilité n'est souvent possible que dans le cadre des mutations internes au parc social : la part des mutations a augmenté entre 2019 et 2021 passant 28% à 31%.

L'attachement au quartier et les liens sociaux créés peuvent aussi être des arguments moteurs dans le choix de ne pas quitter le quartier.

La stabilité résidentielle des habitants des QPV masque toutefois des nuances. Sur une plus longue temporalité, les quartiers jouent une réelle fonction urbaine comme tremplin dans les parcours résidentiels et sont une étape vers le parc privé notamment.

Des habitants qui toutefois restent mobiles : six habitants sur dix ayant déménagé se sont installés hors QPV

Les études réalisées, avant le contexte de forte tension du marché local, démontrent que les habitants restent mobiles : entre 2014 et 2016, six habitants sur dix ayant déménagé d'un QPV³⁴ sont partis s'installer hors QPV, principalement dans la métropole (41%) et 15% en région Auvergne-Rhône Alpes ou en France. La mobilité interne dans le quartier représentait 34% des déménagements et est plus élevée dans les QPV hors centre. L'enquête montrait aussi que 20% des habitants quittent le parc locatif social pour le parc privé. Ces travaux antérieurs confirment que les habitants des quartiers prioritaires sont tout autant mobiles que les autres, qu'ils quittent la géographie prioritaire et qu'il existe une trajectoire d'émancipation résidentielle pour eux.

En l'absence d'études spécifiques portant sur des cohortes de population et le suivi des parcours sur un temps long, il reste difficile de mesurer précisément la contribution des quartiers à la mobilité de leurs habitants sur la base des flux résidentiels des sortants (notamment dans le privé avec la part accession/locatif).

Une occupation fragile avec des sources de précarité face au logement

L'analyse des dernières données disponibles sur le profil des entrants³⁵ au regard des habitants occupants met en évidence les caractéristiques suivantes : les emménagés récents sont globalement plus jeunes que les ménages en place depuis plus de dix ans et comportent une part plus importante de familles avec enfants, 47% contre 41%.

L'occupation sociale du parc : une paupérisation qui se renforce

Les locataires des QPV se démarquent du reste de la métropole avec un profil plus marqué par une fragilité économique et sociale :

- 47% des habitants des QPV ont des niveaux de ressources situés en dessous de 40% des plafond PLUS (contre 40% pour les ménages résidant hors QPV),
- une paupérisation qui s'accroît : 61% des emménagés récents en QPV ont des ressources inférieures à 40% des plafond PLUS (contre 40% hors QPV),
- davantage de majeurs au chômage en QPV (10%) qu'hors QPV,
- davantage de familles nombreuses (3 enfants et plus) en QPV (17%) qu'hors QPV (13%),
- un taux de ménages de plus de 65 ans supérieur : 16% en QPV contre 12% hors QPV,
- une part de personnes seules moins importantes en QPV qu'hors QPV, mais reste néanmoins importante.

34. « Une moindre mobilité des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville – Métropole de Lyon » Insee Analyses Auvergne Rhône-Alpes, n°119, Avril 2021

35. Insee-Recensement de la Population 2013 et 2019

Répartition des ménages emménagés depuis moins de cinq ans selon la composition familiale et la tranche d'âge

Source : Insee Recensement de la Population 2019
 Estimation du total QPV à partir des données Iris correspondant à un quartier QPV (21 quartiers sur 37)



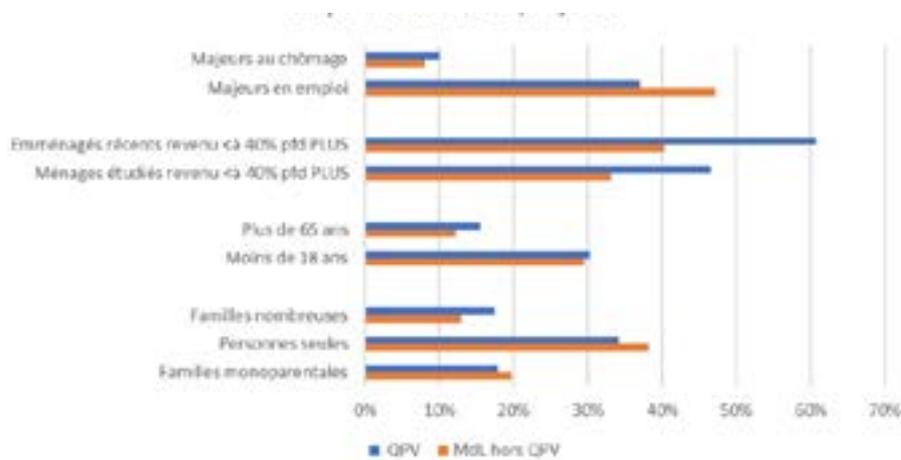
Répartition des ménages emménagés depuis plus de 10 ans selon la composition familiale et la tranche d'âge

Source : Insee Recensement de la Population 2019
 Estimation du total QPV à partir des données Iris correspondant à un quartier QPV (21 quartiers sur 37)



Profils comparés des occupants du parc social au 01/01/2020

Source : données OPS 2020



Le profil des attributaires : baisse des jeunes et hausse des publics prioritaires

Concernant le profil des attributaires ces dernières années :

- la part des attributions au profit des jeunes ménages est en baisse : la part des moins de 30 ans dans les attributions passe de 29% en 2019 à 25% en 2021,
- la part des attributions bénéficiant aux ménages du 1er quartile diminue. Elle reste néanmoins plus importante en QPV (21% contre 19% dans le reste de la métropole hors QPV). Celle des ménages des 2èmes et 4es quartiles s'est améliorée,
- la part des attributions aux publics prioritaires est en hausse,
- la part des attributions pour les demandeurs en emploi précaire ou disposant du RSA est en baisse mais toujours plus importante dans les QPV.

Suroccupation et précarité énergétique, marqueurs forts des conditions de vie dans les quartiers

Par ailleurs, des indicateurs de condition de logement et de cadre de vie traduisent aussi des écarts notables entre les quartiers et le reste de la métropole notamment celui de la part des ménages en situation de suroccupation qui est deux fois plus importante en QPV (12,9%) que sur le reste de la métropole (6,1%).

L'accentuation du phénomène de suroccupation se retrouve dans l'analyse des attributions de logement social : dans les QPV, en 2021, 68% des attributions bénéficient à des familles nombreuses qui étaient logées dans des T3 et moins au moment de la demande, contre 60% en 2018. Ce taux hors QPV/QVA est de 57%³⁶.

La précarité énergétique liée au logement touche aussi plus durement les catégories populaires. La présence de logements anciens énergivores couplée au coût de l'énergie expose davantage les habitants des quartiers. Si à l'instar de l'ensemble de la population, le loyer pèse beaucoup sur le budget mensuel des habitants des quartiers Politique de la ville, les dépenses énergétiques mais aussi d'alimentation et de santé sont d'importants postes de dépenses. Les ménages sont plus exposés aux situations d'impayés de factures d'énergie en raison de ressources trop faibles et de logements trop énergivores.

La précarité énergétique dépend de l'environnement immédiat dans lequel se trouve le logement (isolation thermique, protections solaires, espaces verts...) et joue un rôle important dans la dégradation de la santé physique et mentale des ménages. Cette précarité du logement se double d'une sensation d'inconfort urbain lié aux îlots de chaleur qui peuvent être plus prégnant dans les quartiers, faute d'espaces verts suffisants (cf. *Partie Santé et Transition écologique*).

Elle inclut des indicateurs liés aux taux d'effort énergétique en lien avec le ressenti de froid dans son logement mais renvoie également au ressenti du chaud. En effet les vagues de chaleur successives de ces dernières années démontrent les difficultés à maintenir une température acceptable durant les périodes caniculaires et les personnes les plus vulnérables (personnes âgées, personnes isolées, enfants) sont de fait plus exposées aux conséquences des épisodes de forte chaleur. L'amélioration de la qualité thermique du parc ancien, tant sur le plan de la précarité énergétique d'hiver (amélioration du confort d'hiver, baisse des dépenses de chauffage) que sur l'amélioration du confort d'été (résilience du parc, végétalisation des abords, isolation thermique,) répond à un enjeu de favoriser le bien-être et la préservation de la santé, de lutte contre le gaspillage énergétique et la préservation du pouvoir d'achat.

Cette situation vient renforcer l'enjeu de poursuivre massivement l'action publique en faveur de la rénovation du parc existant, du développement du réseau de chaleur urbain, du développement des constructions neuves en renouvellement urbain, des projets « éco-quartiers » pour une meilleure réponse sociale, sanitaire, financière en faveur d'une plus grande résilience des quartiers et d'une protection des plus fragiles.

La souffrance psychologique constitue également un facteur de fragilité dans l'autonomie face au logement, en étant à la fois cause et effet de certaines situations de grande vulnérabilité corrélées très souvent avec un cumul de problématiques : incapacité à disposer d'un emploi, situations de violence...

36. Etude attributions logement social QPV/QVA – Urbalyon – Septembre 2023

Sur la période 2019-2022 : une baisse des attributions des ménages du 1^{er} quartile hors QPV, mais une hausse des attributions aux publics prioritaires

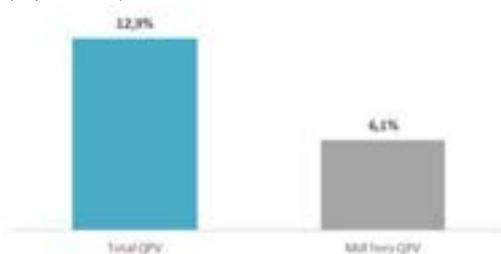
Source : Métropole de Lyon, suivi de la CIA- Convention intercommunale d'attribution, avril 2023

	Attributions hors QPV Ménages 1 ^{er} quartile	Attributions en QPV Ménages quartiles 2-4	Attributions aux publics prioritaires
Objectifs	25%	75%	25%
2019	20% (-5%)	70% (-5%)	19% (-6)
2020	19% (-6%)	70% (-5%)	36% (+11)
2021	14% (-11%)	79% (+4)	34% (+9)
2022	15% (-10%)	75% (=Obj)	42% (+17%)

Taux de suroccupation des résidences principales

Source : Insee Recensement de la Population 2019

Estimation du total QPV à partir des données Iris correspondant à un quartier QPV (21 quartiers sur 37)



Une redistribution des statuts d'occupation qui semble opérer : une contribution amorcée des quartiers prioritaires au parcours résidentiel

L'analyse des statuts d'occupation fait toujours apparaître de forts « déséquilibres » : la part de propriétaires occupant leur logement dans les QPV est presque deux fois inférieure au reste du territoire (45%).

Accession à la propriété et locatif privé en progression

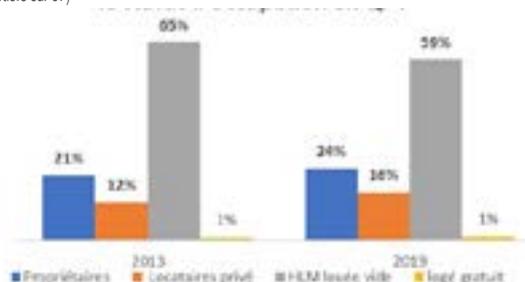
Néanmoins, la comparaison entre 2013 et 2019 démontre une diversification à la faveur de l'accession (+3 points) et du locatif privé (+4 points). En parallèle, le poids des locataires du parc public recule de 6 points. Les locataires sont par conséquent proportionnellement moins nombreux et représentent 75% dont 59% dans le parc HLM et 16% dans le parc privé. Les autres ménages sont logés gratuitement (1%).

L'offre locative sociale reste naturellement très présente mais l'augmentation de la part des locataires et propriétaires privés est un indicateur favorable qui témoigne des efforts visibles de la diversification de l'offre de logements, levier essentiel pour contribuer à faciliter la réalisation des parcours résidentiels avec la production de nouveaux produits de logements en accession abordable au sein des quartiers et eu égard la vente des logements sociaux opérée par les bailleurs sociaux.

Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation

Source : Insee Recensement de la Population 2019

Estimation du total QPV à partir des données Iris correspondant à un quartier QPV (21 quartiers sur 37)



Le parcours résidentiel dit « ascendant » des habitants des quartiers prioritaires est un enjeu majeur de la politique de la ville et les PRU se fixent pour objectif de diversifier le parc de logement avec une importante production neuve par site (environ 800 logements par site pour le NPNRU). L'accompagnement des ménages aux revenus modestes à devenir propriétaire de leur logement dans des conditions économiques adaptées avec des produits de qualité répond aux enjeux d'habitat, de solidarité et d'équilibre des territoires.

Différents aides et mesures fiscales participent à l'objectif de diversification et déconcentration du parc social des quartiers en favorisant la vente de logements sociaux dans et hors QPV aux locataires (985 logements vendus en 2020 et 2021) et la production de logements en accession sociale avec des prix de sortie modérée (TVA à 5,5%, aides sous forme de subventions...).

Les dernières opérations dans les sites PRU réalisées entre 2002 et 2019 sont porteuses d'une diversification tant dans le tissu urbain (nouvelles formes urbaines) que dans la nature même des produits proposés (accession abordable sécurisée, accession libre, locatif privé). Le dynamisme immobilier porté par les investisseurs privés est lié aux transformations urbaines effectuées tant sur la qualité urbaine que sur le dynamisme commercial et l'amélioration des transports en commun.

Les territoires en rénovation urbaine se transforment avec une diversification et une amélioration de l'offre de logements. Ils permettent de développer une offre renouvelée et diversifiée en engageant :

- des opérations de démolition de logements locatifs sociaux,
- la reconstitution de l'offre démolie hors QPV, en priorité sur les communes en manque de logements sociaux (- 25%),
- une reconstitution sur site d'une offre variée qui permet d'accueillir de nouvelles populations et de proposer des parcours résidentiels aux ménages des quartiers et plus généralement au bassin métropolitain.

Les dynamiques observées sont nécessairement différenciées entre les quartiers, hétérogènes, en raison de la diversité des structures urbaines, des caractéristiques du parc de logement et des projets conduits.

Néanmoins, les sites PRU avec le premier programme ont permis de mettre en mouvement et d'ouvrir des trajectoires résidentielles en offrant des opportunités de production de logements neufs à des prix maîtrisés et attractifs. Les interventions produisent des effets positifs mesurés par l'enquête auprès des accédants³⁷ et par le constat de l'arrivée de nouveaux habitants. Les prix attractifs constituent la première raison d'emménagement identifiée par l'enquête : ils ont permis à une majorité de ménages de devenir propriétaires. Aussi³⁸, près de 3 500 logements en accession ont pu être proposés dans le cadre du PRU1 permettant de faciliter la primo-accession pour un tiers chez les plus modestes notamment d'anciens locataires HLM.

CHIFFRES CLES

La diversification de l'offre en logement dans les sites PRU1

3 430 logements en accession dont 2776 en accession libre (81 %) et 654 en accession abordable (19%) avec des volumes conséquents à la Duchère (plus de 850 logements) et Grande Ile (plus de 650 logements) principalement en accession libre (plus de 75%).

La majorité des ménages avant l'achat étaient locataires et ont pu devenir primo-accédants grâce à un prix d'achat peu élevé dans le neuf, dans une autre commune que celle où ils résidaient. 2/3 ont été encouragés dans leur achat par le prix avantageux.

37. Etude exploratoire qualitative de l'accession à la propriété des ménages au sein des logements livrés dans le cadre du PRU1 – Juin 2023

38. Projet de territoire de la Duchère 2016 -2020 bilan 2022



Le cadre et le quartier ont été également des motivations à l'achat et les ménages sont en majeure partie satisfaits de leur logement et de son environnement. L'enquête observe également que 8 ménages sur 10 ne regrettent pas leur achat et qu'un ménage sur deux considère que leur quartier s'est amélioré. Pour autant près de la moitié des ménages expriment le souhait de quitter leur logement dans l'objectif de rechercher un cadre plus calme (73%) et plus vert et naturel (59%).

L'arrivée de nouvelles familles a entraîné une plus grande mixité sociale dans l'habitat. Dans le cadre du NPNRU, cet objectif est réaffirmé et le processus de diversification à vocation à se poursuivre plus intensément. Plusieurs leviers sont mobilisés par la métropole pour faciliter la reconstitution de l'offre démolie dans un contexte de sortie d'opérations difficiles.

La diversification se traduit également par la nécessité de développer un habitat plus inclusif. L'offre de logements doit s'adapter au handicap et au vieillissement de la population observé dans les quartiers prioritaires. Les logements doivent être adaptés à la perte d'autonomie pour faciliter les déplacements. L'accessibilité au logement peut être compromise par le manque ou les pannes d'ascenseurs. La demande, en réponse aux besoins spécifiques, est toujours rendue nécessaire pour favoriser l'accompagnement vers l'autonomie et l'accès à un logement pérenne ce peut impliquer un besoin d'accompagnement personnalisé et la proposition de solutions les plus adaptées à chaque situation.

FOCUS

Principaux éléments de bilan du PNRU 1 volet habitat (2005-2022)

À l'échelle de l'agglomération, la politique de la ville contractualisée avec l'État au travers du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) signé en 2007, conjuguée avec les politiques locales a permis d'améliorer significativement la situation des quartiers en difficulté. Les transformations les plus marquantes ont été réalisées dans le cadre du premier Programme national de renouvellement urbain (PNRU1) signé en 2004 pour quatorze sites répartis sur dix communes du territoire métropolitain.

Sur le volet Habitat, on dénombre :

- 6 275 logements démolis
- 5 766 logements reconstruits
- 8 148 logements réhabilités
- 12 690 logements résidentialisés



La convention-cadre NPNRU 2014-2030 a été modifiée : elle porte désormais sur 13 sites et 9 communes.

Les objectifs ont été rajustés :

- 5 285 logements sociaux à démolir
- 5 171 logements sociaux à reconstituer
- 9 786 logements sociaux à réhabiliter
- 794 logements neufs à produire sur site

Sur cette période, on compte :

- 1 685 logements financés en reconstitution programmés pour 1 375 démolitions réalisées
- 3 078 logements livrés

Pour l'état d'avancement, à fin 2022 : 34% de l'objectif est atteint pour les réhabilitations ; il est de 26% pour les démolitions. Pour les reconstitutions, l'objectif est à 32% d'opérations financées (3 660 logements restants à financer).

Les opérations de réhabilitation et démolition sont localisées dans les treize sites NPNRU de la métropole de Lyon. La reconstitution se fait principalement en dehors des QPV (89% des opérations).

Source : Métropole de Lyon

Des projets d'amélioration de la qualité de vie au cœur de l'intégration des quartiers

La démarche GSUP : une dynamique partenariale historique en faveur du cadre de vie et support de lien social

La gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) rassemble l'ensemble des actes qui concourent au quotidien à un cadre de vie de qualité. Dans un contexte de renforcement de l'attractivité résidentielle, elle se veut une réponse collective et concertée des acteurs locaux aux problématiques spécifiques et récurrentes des quartiers prioritaires dont les enjeux en matière de qualité de vie et de gestion restent particulièrement importants. Les actions conduites constituent un puissant levier économique et d'insertion sociale et professionnelle mais également d'accompagnement des dynamiques habitantes.

« Les actions et dispositifs mis en œuvre dans le cadre des démarches de GSUP peuvent être conçus comme des moyens de favoriser l'implication d'acteurs très variés – Ville, Métropole, bailleurs sociaux, associations, équipements socioculturels... – ainsi que l'appropriation des projets par les habitants et usagers (à travers le « pouvoir d'agir » et la mobilisation de bénévoles, notamment). En ce sens, ils occupent une place de premier plan dans les démarches de développement local qui articulent les questions urbaines, sociales ou encore environnementales. Ils constituent également un puissant ressort de dynamisation du partenariat et facilitent l'expérimentation d'autres manières de faire la ville à travers une approche pragmatique inscrite dans le réel. »



Un partenariat solide favorisant l'interconnaissance et la coordination

Initiée dans les années 1990 dans l'agglomération lyonnaise, le territoire bénéficie d'une « culture commune » relativement forte chez les acteurs, portée par l'ensemble des acteurs dont chacun assure un rôle dans la dynamique de travail : équipes projets politique de la ville co-mandatées Métropole-Ville), le réseau inter-bailleurs, les services de l'Etat, les municipalités, les habitants et autres acteurs concourant à la gestion du quotidien. Il existe une réelle expertise des acteurs et une habitude de travailler ensemble.

La plus-value de la démarche réside dans sa capacité à fédérer l'ensemble des acteurs autour des enjeux d'amélioration du cadre de vie et de vivre-ensemble, au quotidien et à apporter une relative souplesse et réactivité dans la résolution des dysfonctionnements. Se déployant dans des temporalités distinctes et complémentaires (conception des projets, phase chantiers, gestion courante), elle contribue à une optimisation des moyens en s'appuyant sur des liens, des échanges et une articulation poussée des dispositifs de programmations annuelles GSUP avec les conventions d'exonération partielle de la TFPB afin que les financements spécifiques soient complémentaires et puissent constituer un réel effet levier.

Fort de leur expérience partenariale et de leur interconnaissance commune, les acteurs de la GSUP sont pleinement mobilisés pour améliorer la qualité de service rendu et le déploiement d'actions territoriales en réponse aux dysfonctionnements (fonds petits travaux, remise en état, chantiers jeunes, médiation sociale, ...).

Traditionnellement, les démarches de GSUP se sont d'abord développées dans les quartiers d'habitat social et en lien avec le renouvellement urbain qui les a rendus obligatoires. Elle permet de maintenir les bénéfices des changements opérés. Elle s'étend désormais sur l'ensemble des quartiers politique de la ville avec un développement progressif aux problématiques d'habitat privé, soumis à des difficultés similaires que l'habitat social.



Le partenariat s'ouvre de plus en plus en direction des copropriétés en lien avec les syndicats et conseils syndicaux. Face aux enjeux similaires sur le plan urbain et social dans les secteurs d'habitat privé, le déploiement de la GSUP y compris hors dispositifs d'intervention lourde sur le parc privé interroge nécessairement sur les bonnes pratiques et conditions de réalisation de ce développement (site de Bron Terrailon). Il existe un enjeu pour l'avenir à formaliser un cadre d'intervention partenariale et définir des leviers financiers spécifiques pour favoriser l'animation sur les secteurs d'habitat privé afin d'encourager au mieux la mobilisation des syndicats (ingénierie) et le soutien aux projets portés par les copropriétés (subventions).

Le bilan de la mise en oeuvre de la convention intercommunale

La convention a été signée le 15 mars 2017, pour une durée de six ans, et court jusqu'au 31/12/2023. Elle est déclinée par commune. Toutes les communes ayant un QPV ont une déclinaison du plan d'action. Les actions s'articulent autour de huit thématiques :

- renforcement de la présence du personnel de proximité,
- formation/soutien des personnels de proximité,
- sur-entretien,
- gestion des déchets et des encombrants/épaves,
- tranquillité résidentielle,
- concertation/sensibilisation des locataires,
- animation, lien social et vivre ensemble,
- petits travaux d'amélioration de la qualité de service.

La Métropole de Lyon priorise son intervention sur la participation citoyenne au maintien du cadre de vie : insertion, co-construction habitante et transition écologique. La synthèse d'évaluation réalisée en 2022 sur ces volets montrent que le poids en nombre et en coût de ces actions est en hausse depuis 2021.

Programmation 2018 à 2021 : 43 actions ont été menées dont la moitié en « animation, lien social et vivre ensemble » et l'autre moitié sur « sur-entretien, concertation, sensibilisation et participation, et « petits travaux d'amélioration de la qualité de service ».

Sur le bilan qualitatif, les principaux éléments à retenir sont les suivants :

- une amélioration significative de la qualité de service et une logique de projets de gestion de sites locaux,
- une meilleure évolution bailleur/locataire, une meilleure connaissance des vécus habitants,
- une dynamique partenariale consolidée, des rôles identifiés et des financements partagés,
- des programmations construites en complémentarité droit commun/GSUP/abattement TFPB,
- une capacité d'innovation et d'expérimentation,
- une souplesse des financements notamment ceux de l'abattement TFPB.

Les acteurs de la GSUP identifient des perspectives pour la prochaine contractualisation :

- une optimisation plus poussée entre le droit commun et les financements GSUP/abattement TFPB : la question du relai des actions initiées par la GSUP vers le droit commun avec l'objectif de leur pérennisation,
- la question de la gouvernance politique et technique pour plus d'efficacité, de partage et de visibilité commune « cadre de vie »,
- une plus forte mobilisation des habitants à insuffler, une communication à renforcer,
- la question des moyens pour aller plus loin dans le soutien des actions de proximité, de développement social, « d'aller vers » et de communication,
- des problématiques nouvelles : vieillissement de la population, transition énergétique, publics invisibles, lutte contre les nuisibles (punaises de lit),
- la recherche d'une plus grande opérationnalité de la convention communautaire à partir de la définition d'objectifs et d'axes de travail communs et d'une priorisation.



Des actions phares en faveur du développement social

Devenue essentielle pour tous les territoires (QPV et QVA), fortement portée par ses partenaires, la GSUP constitue un domaine privilégié de l'innovation dans les quartiers de la Politique de la ville : participation des citoyens et co-conception, chantiers-jeunes, sensibilisation à la gestion des déchets, fonds petits travaux, ... Autant de thématiques propices aux « pas de côtés » et en lien direct avec les habitants. Plusieurs actions phares peuvent être relevées :

- La GSUP, comme support à la participation des habitants et l'implication des jeunes : La place des habitants est au cœur du dispositif et des actions mises en place : il s'agit notamment de renforcer au quotidien le lien avec les habitants, de s'appuyer sur leur lecture fine de leur quartier afin de mieux répondre à leurs besoins et aux dysfonctionnements, d'accompagner la bonne appropriation des aménagements et/ou des nouvelles gestions, et d'accompagner les changements de comportement.

A ce titre, la GSUP soutient le déploiement des chantiers-jeunes, actions phares à l'articulation entre lien social, insertion et embellissement du quartier dont les impacts ont un effet positif sur le cadre de vie (bonne durabilité des travaux engendrant des évolutions des usages dans la moitié des situations) mais également pour les jeunes participants. Cela leur permet

- d'expérimenter des pratiques (professionnelles, vocations, mobilité, employabilité,...)
- avoir une porte d'entrée dans le monde du travail et rentrer en relation avec les acteurs et les institutions
- obtenir une ressource financière pendant la durée des chantiers
- valoriser leur travail auprès des habitants et des acteurs des quartiers
- La GSUP, un support à la mobilisation de l'insertion par l'économie : en 2021, sur les sites NPNRU, on décompte 18 marchés réservés et d'insertion de 9 maîtres d'ouvrage différents, et qui relèvent de la GSUP de la métropole de Lyon. Les résidents en QPV représentent 38% des bénéficiaires des marchés réservés et d'insertion relevant de la GSUP (298 sur 789) en augmentation. Ces habitants des QPV ont réalisé 39% des heures d'insertion.

- La GSUP, un support aux expérimentations sociales : l'exemple de Saint Priest : Une étude a été conduite par le bailleur Alliade, initiateur du projet, en lien avec la ville de Saint-Priest, la métropole, les acteurs sociaux, des artistes et accompagné d'un bureau d'études en psychologie sociale afin de déterminer les leviers de changement de comportement et d'explorer les pistes de solution à mettre en place dans un quartier touché par de nombreux dépôts sauvages. Les conclusions de l'étude préconisent les stratégies à mobiliser pour permettre de rendre un environnement moins hostile en intervenant sur les dimensions comportementales et psychosociales pour :

- encourager l'optimisme sur l'évolution du quartier,
- rendre les espaces moins anonymes et porteurs de valeurs positives,
- personnaliser les représentations des habitants et illustre la diversité,
- proposer une participation active et donner des espaces de choix.

La GSUP, en tant que levier pour assurer un bon fonctionnement social et urbain, reste un enjeu prioritaire pour répondre au traitement rapide des dysfonctionnements et éviter leur dégradation accélérée. Un manque ou un déficit d'intervention de la GSUP amplifie les situations d'aggravation.

La persistance de dysfonctionnements fait toujours débat concernant la gestion de la propreté, le dépôt d'encombrants, la gestion locative du parc social (parties communes, accessibilité) et les problématiques de sécurité et de tranquillité publique. Ces sujets ont été fortement exprimés par les habitants lors des assises. Le soutien aux actions portées, leur adaptation, reste indispensable comme la poursuite des actions de sensibilisation auprès de la population (propreté, éco-gestes, ...).

Les différents acteurs évoquent aussi difficulté de mobiliser les habitants : l'enjeu est de trouver la capacité à innover dans les méthodes de collaboration afin que les habitants, premiers concernés, au-delà de leur participation au repérage, se sentent contributeurs à la résolution des dysfonctionnements et pleinement partenaires à la gouvernance de la GSUP.

Le parc privé, objet d'attention ciblée

Le parc privé recouvre des réalités très diverses des grandes copropriétés souvent similaires aux grands ensembles d'habitat social aux plus petits ensembles dans les centres anciens dont la fragilisation peut déstabiliser le quartier. Les problématiques de dégradation du bâti, d'intégration urbaine et de défaut de gestion sont toutefois similaires.

Des copropriétés fragiles ou dégradées prépondérantes dans les quartiers prioritaires et les centres anciens

Le territoire de la métropole compte 18 221 copropriétés dont 10 707 sont situées sur les communes et arrondissements ayant au moins un QPV 2 870 hors Lyon et Villeurbanne.

Parmi les copropriétés avec un taux d'impayés (9 112 copropriétés concernées) près de 17% ont des taux d'impayés compris entre 8% et 25%, fourchette considérée comme fragile par l'Anah. En outre, plus de 10% d'entre elles ont des taux d'impayés supérieurs à 25%, soit un total de 941 copropriétés.

Les parts sont très légèrement plus élevées hors arrondissements de Lyon et Villeurbanne.

Les copropriétés fragiles et/ou dégradées³⁹ se situent principalement dans les quartiers prioritaires et les centres anciens. Certains quartiers peuvent afficher un effectif de copropriétés présentant des signes de fragilité plus ou moins important.

Des actions préventives ou curatives sont menées via la mobilisation de différents outils d'intervention (Plan de sauvegarde, OPAH Copro, POPAC) face aux signes de fragilité qui impactent le fonctionnement de leurs instances de gestion et l'état du bâti. La fragilité concerne aussi les occupants : un habitat dégradé peut dégrader la santé de ceux qui y vivent.

Cette intervention publique en faveur de l'accompagnement des réhabilitations dans le parc privé est inscrite au PLU-H. Il s'agit de veiller à enrayer la dégradation des situations, réintroduire ces logements dans le marché de l'immobilier, contribuer à l'équilibre des quartiers, renforcer et assurer aux occupants des conditions pérennes d'occupation.

Elle a pour objectif de traiter et accompagner 9 000 logements en copropriétés fragiles et ou dégradées en neuf ans (2018-2026).

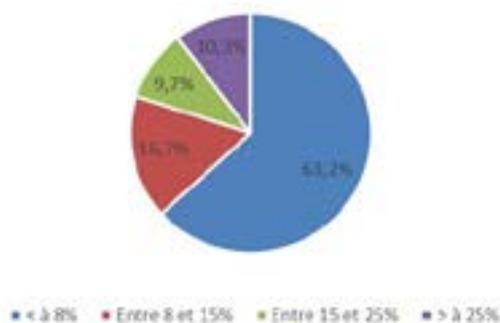
Sur les QPV, les interventions sur les copropriétés sont étroitement coordonnées aux programmes portés par les sites NPNRU où l'articulation des dispositifs est indispensable dans une stratégie de territoire.

Aussi, sur la période 2019 un total de dix copropriétés représentant 2 531 logements sont concernées par un plan de Sauvegarde à Bron Terraillon, Saint-Priest et Saint-Fons et 2 copropriétés représentant 721 logements sont concernées par une OPAH (Saint André quartier des Brosses à Villeurbanne -et François Ouest à Vaulx-en-Velin). Deux opérations de recyclage accompagnent les plans de sauvegarde.

L'accompagnement vise aussi à faciliter la mise en place des modalités de gestion des nouvelles copropriétés créés et l'implication des copropriétaires dans ces instances.

Répartitions des copropriétés des communes et arrondissements QPV selon les taux d'impayés de charges

Source : Observatoire partenarial de l'habitat - Géoclip



Nature et localisation des opérations

Source : Bilan triennal du PLU-H

Nature et localisation des opérations	Nbre de logements	Nbre de copropriétés	Dates de mise en oeuvre
Plan de sauvegarde Bron terraillon	975	7	2 ^e tranche 2010-2021
Plan de sauvegarde Saint-Priest	815	4	2012-2018
Plan de sauvegarde copropriété Bellevue Saint-Priest	532	1	2020-2025
Plan de sauvegarde Saint-Fons	354	2	2009-2019
Plan de sauvegarde copropriété Saint-André - Villeurbanne	641	1	2017-2024
OPAH copropriété François Ouest Vaulx-en-Velin	80	1	2012-2017
Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (Popac)	Plus de 7 000 logements	120 copropriétés suivies dans la veille 35 mesures d'accompagnement	2016-2021
Interventions (OPAH copropriétés- Plan de sauvegarde pour 13 copropriété du quartier Derveières sauveteurs à Vaulx-en-Velin	1 445	13	2020-2024

39. XXXXX

Renouvellement urbain

Huit sites d'intérêt national

Parilly et Terraillon Chénier à Bron ;
La Duchère à Lyon ;
Ville Nouvelle à Rillieux-la-Pape ;
Minguettes Clochettes à Saint-Fons Vénissieux ;
Grande Île à Vaulx-en-Velin ;
Les Buers Nord et Saint Jean à Villeurbanne

Cinq d'intérêt régional

Les Vernes à Givors ;
Langlet Santy et Mermoz à Lyon 8 ;
Arsenal et Carnot Parmentier à Saint-Fons ;
Bellevue à Saint-Priest

Des quartiers anciens face à la présence d'un habitat dégradé

Les centres anciens dégradés constituent une porte d'entrée pour les modestes primo-accédants ou locataires en jouant un rôle dans le parcours résidentiel des habitants mais aussi en tant que centralité urbaine, cœur historique et de vie de quartier. L'habitat ancien, qui n'est souvent plus adapté aux usages contemporains (densité, manque de lumière, faible isolation thermique, absence d'ascenseurs), fait face, sans investissements des propriétaires, à des situations de dégradation, d'indignité ou de péril.

Des secteurs présentent des caractéristiques de dégradation assez fortes (Saint-Fons Centre, Givors Centre notamment). La persistance de situation d'habitat indigne, (de l'ordre de 2 % de l'ensemble du parc privé de la métropole, soit 10 683 logements en 2019), a amené la Métropole à développer des actions fortes en matière de lutte contre l'habitat dégradé et indigne.

Des outils et interventions sont mis en place ou étudiés pour répondre à ces enjeux qui nécessitent aujourd'hui une intervention lourde (type OPAH RU) pour lutter contre les situations d'habitat indigne ou éviter la dégradation des logements ne répondant pas aux normes afin de limiter leur impact sur la santé de leurs occupants. Cette démarche s'inscrit nécessairement dans une stratégie globale territorialisée et coordonnée de revitalisation locale, priorisée sur différentes échelles, qui permet d'agir simultanément sur les volets habitat, commerce, foncier, renouvellement urbain et aménagement des espaces publics.

L'accompagnement vise aussi à faciliter la mise en place des modalités de gestion des nouvelles copropriétés créées et l'implication des copropriétaires dans ces instances.

Une dynamique de rénovation urbaine volontariste

La Métropole de Lyon est engagée dans une politique urbaine d'envergure au service de l'attractivité des quartiers politiques de la ville. La dynamique de transformation urbaine, accompagnée des actions de cohésion, enclenchée sur les quartiers en rénovation urbaine par la première vague d'opérations de renouvellement urbain (PRU1) a amené une amélioration visible des conditions de vie au quotidien des habitants. Elle a permis de modifier structurellement les secteurs et favoriser une intégration urbaine plus poussée à leur environnement mais aussi à la dynamique de développement de la métropole.

Le bilan des opérations en renouvellement urbain réalisé en 2015, par l'Agence d'urbanisme, pointe les principales réussites en ce sens : l'amélioration de l'attractivité et de l'image des quartiers (désenclavement, création de centralités avec des espaces publics de qualité, offre commerciale renouvelée), diversification de l'habitat et des fonctions, amélioration des équipements publics, des opérations de réhabilitation et de résidentialisation importantes et des habitants au cœur des dispositifs d'amélioration quotidienne du cadre de vie (GSUP). Une forte attention est portée à l'environnement et au développement durable et l'intégration des préoccupations énergétiques.

Les investissements réalisés, publics comme privés, œuvrent à une attractivité renouvelée même si celle-ci reste fragile. Des efforts importants ont été menés en direction du parc social notamment au sein des quartiers prioritaires. L'enjeu constant est la capacité à gérer l'environnement urbain des quartiers renouvelés sur un temps long.

ECLAIRAGE

L'accompagnement de l'intervention sur le parc privé dégradé nécessite une connaissance fine de situations de dégradations, fragilités et de vacance : pour ce faire, la Métropole a engagé en 2023 le déploiement d'un outil de Veille et d'Observation des Copropriétés (VOC), l'utilisation de la plateforme Histologe visant à favoriser le signalement de mal-logement et optimiser leur suivi et traitement par les partenaires concernés.



Dans la continuité des efforts engagés, le NPNRU vise à poursuivre et conforter la dynamique de transformation des quartiers, dans une approche globale, initiée par le premier programme.

Les objectifs sont poursuivis par des opérations de grande ampleur (aménagement, réhabilitation, équipements, mobilité, développement économique/commerces) pour :

- rattacher les quartiers à la ville (désenclaver, lier, greffer),
- y introduire de la mixité résidentielle et fonctionnelle « comme dans le reste de la ville » (diversifier les formes et les fonctions),
- leur redonner une attractivité urbaine (requalifier et valoriser leur image).

L'effort public est conséquent et concentré, le montant total des investissements représente plus de 2 milliards d'euros.

La philosophie du NPNRU, dans la continuité du premier programme, est de traiter les dysfonctionnements des quartiers de manière globale et intégrée par des projets adaptés et en mobilisant l'ensemble des politiques publiques : désenclavement, réorganisation viaire et foncière, adaptation de la forme urbaine, amélioration du cadre de vie, mixité fonctionnelle, co-construction avec les habitants...

EN SYNTHÈSE

Ce qu'il faut retenir

Le parc de logement détermine en grande partie le peuplement d'un territoire. L'analyse socio-démographique d'un quartier découle du type d'habitat qui a été construit et du statut d'occupation des ménages, ce qui en font des caractéristiques importantes.

Les quartiers prioritaires se caractérisent souvent par une forte concentration du parc locatif social ancien aux loyers les plus bas. De fait, le profil des occupants des QPV reste marqué par une fragilité socio-économique.

Les efforts particuliers sur la production de logement locatifs sociaux selon le principe de mixité et de solidarité territoriale pour limiter la concentration des situations de fragilités sur les QPV se traduisent par un rééquilibrage progressif du parc.

Plusieurs leviers doivent être mobilisés pour répondre aux besoins des ménages :

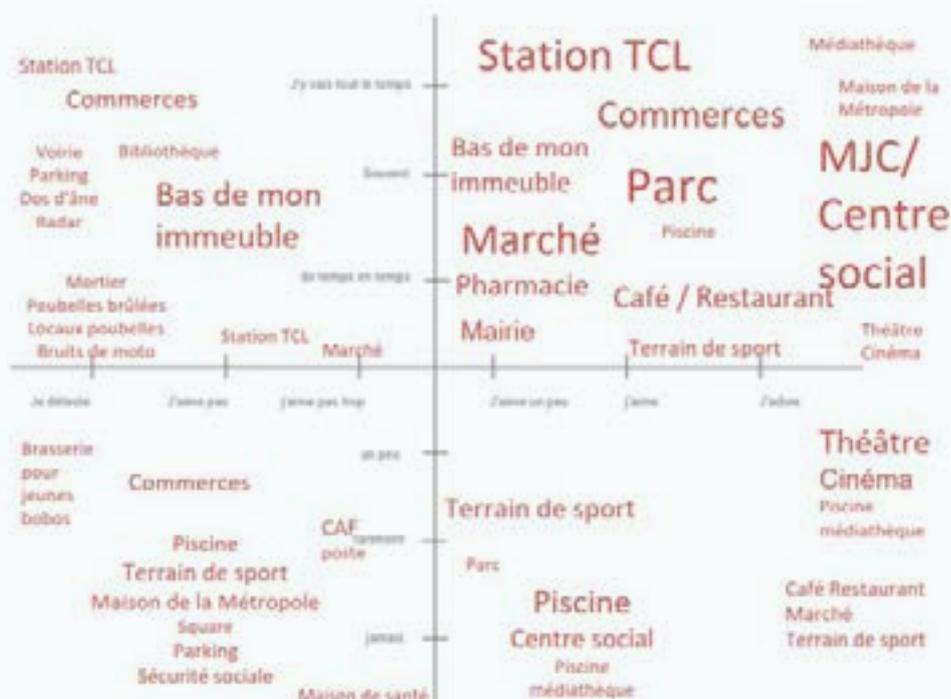
- Le développement du parc social sur tout le territoire reste essentiel afin d'apporter des réponses aux besoins de logements à bas coûts, dans un contexte de pression de la demande en hausse.
- Les opérations de diversification au sein des territoires NPNRU constituent également un levier important pour favoriser les trajectoires résidentielles des ménages.
- Enfin, les actions sur le parc existant (performance énergétique, attractivité du parc, confort de vie...) viennent contribuer à l'amélioration de l'offre mise à disposition.

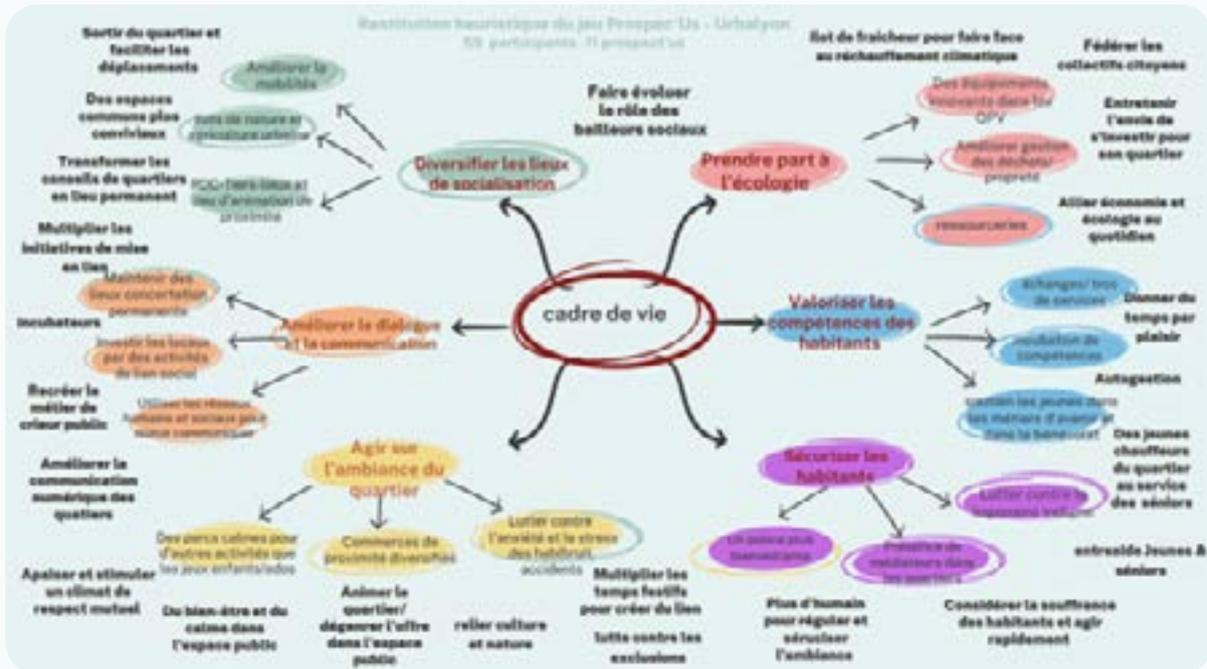
Les recommandations issues des Assises des quartiers populaires 2023

L'habitat et plus largement le cadre de vie ont fait l'objet d'une consultation des habitants lors des Assises des quartiers populaires. Toutes les composantes du cadre de vie dans les QPV ont été discutées : le logement, les résidences, les espaces publics, les parcs, les stations TCL... Les recommandations pour l'avenir issues des Assises montrent à quel point le logement ne peut s'appréhender sans une réflexion globale sur le cadre de vie.

Les lieux que j'aime et que je n'aime pas, les lieux que je fréquente ou que je ne fréquente pas dans le quartier populaire où je vis

« Les personnes présentes dans mon atelier avaient beaucoup de mal à trouver ce qu'elles n'aimaient pas dans leur quartier. »





« Le manque de mixité sociale enferme les gens Les enfants ont peur ensuite d'aller dans d'autres quartiers. [...] ne parlons pas de mixité sociale, parlons de diversité... dans des villes bourgeoises, on ne parle pas de mixité sociale ! » »

- **En tant qu'habitant, besoin d'être reconnu, entendu et soutenu**
- Favoriser le pouvoir d'agir des habitants et avoir le courage politique de le mettre en place
- S'appuyer sur les initiatives habitantes
- « Aller vers les invisibles »
- Des emplois non précaires
- L'insertion des jeunes doit être prioritaire
- S'appuyer sur les seniors comme acteurs pas seulement comme « aidant »
- **Des services publics et des structures de proximité**
- Un centre social dans chaque quartier
- Coordination, mutualisation des différentes structures pour fédérer des idées d'animation, les mettre en place et les pérenniser
- Identification de médiateurs clés pour l'accès aux droits ; de l'information accessible en plusieurs langues
- Des besoins humains : présence humaine, humaniste, des personnes plutôt que des automates, des services publics plus outillés, plus adaptés ; des besoins financiers pour pérenniser les actions
- Nécessité de prendre en compte les plaintes des femmes victimes de violence

- Des commerces aux tarifs solidaires
- Des clubs sportifs qui endossent un rôle de cohésion social
- Des écoles qui sont ouvertes sur les quartiers et qui participent à tisser des liens sociaux dans la vie du quartier
- **Se réapproprier les espaces publics**
- Plus de lieux calmes
- Des espaces verts avec des bancs pour les personnes âgées
- Des lieux pour les jeunes
- Des équipements sportifs non genrés et diversifiés (adapté à la pratique des filles)
- Des espaces où on se sent en sécurité ; des lieux conviviaux et animés
- **Des conditions de logement dignes**
- Une meilleure communication avec les locataires
- Une meilleure prise en charge des dysfonctionnements dans les logements
- Propreté, sensibilisation au développement durable
- Des liaisons avec les transports en commun ; Vigilance sur le fait de ne pas « rester dans un village » fermé sur lui-même

L'accès à la mobilité des habitants des quartiers prioritaires

Des disparités persistantes dans les pratiques de mobilité

L'analyse de l'Enquête Déplacements Grand Territoire (EDGT) de 2015 permet d'observer les pratiques de mobilité des habitants des quartiers prioritaires et d'analyser les écarts pouvant exister avec la mobilité de l'ensemble des habitants de la métropole, selon leur situation géographique (centre, hors centre), le genre des habitants et la situation du ménage (monoparentalité).

Un moindre accès aux « sésames » de mobilité

Les taux de possession du permis de conduire montrent d'importantes disparités entre les QPV et la moyenne métropolitaine. Au sein des QPV, 32% des habitants de 18 ans et plus ne possèdent pas le permis de conduire, contre 20% des habitants de la métropole. Cet écart pourra expliquer une plus faible motorisation et une plus faible mobilité pour les habitants des QPV.

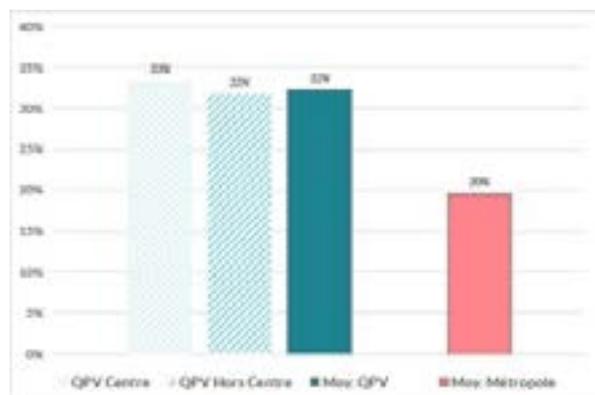
Malgré cette plus faible possession du permis, il apparaît que seulement 3 points séparent la moyenne métropolitaine des habitants des QPV sur la non-possession d'un abonnement T.C. : 69% dans la métropole, 64% dans les QPV. Ce faible écart interroge sur les freins persistants à l'accès aux transports collectifs ou sur le non-recours aux tarifications solidaires.

En lien avec les taux de possession du permis, les taux de motorisation des ménages sont plus faibles en QPV. Si la part de ménages possédant une voiture est sensiblement similaire dans ou hors QPV, les écarts se dessinent sur les ménages non motorisés et ceux possédant deux voitures ou plus.

Ainsi, 40% des ménages en QPV ne sont pas motorisés, contre 29% des ménages métropolitains. 13% des ménages en QPV ont accès à deux voitures ou plus, contre 24% des ménages métropolitains. Ce taux, faible, exclut de fait une partie du foyer de l'accès au volant et donc à certains motifs de mobilité.

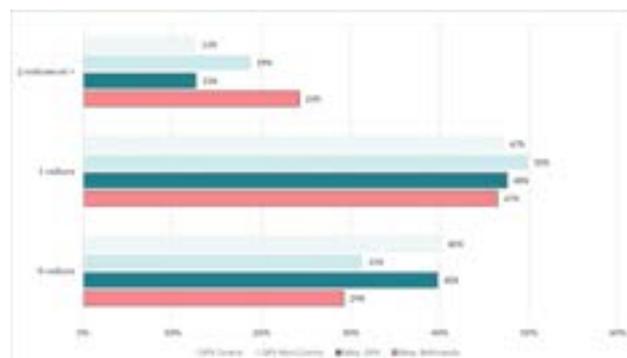
Part de personnes de 18 ans et plus ne possédant pas le permis de conduire dans les QPV et dans la Métropole

Source : EDGT 2015



Equipped des ménages en voiture particulière dans les QPV et dans la Métropole

Source : EDGT 2015





Une plus faible mobilité quotidienne

La mobilité des habitants peut s'analyser par le nombre de déplacements par jour et par personne. A l'échelle métropolitaine, on compte en moyenne 3,4 déplacements par jour par personne. Ce taux est de 3,27 pour les habitants des QPV, et diminue jusqu'à 3,09 pour les habitants des QPV centraux. Cette moindre mobilité s'explique en partie par une part plus importante de personnes immobiles dans ces quartiers.

Les personnes des ménages monoparentaux ont une mobilité bien plus marquée que la moyenne (3,71 dans les QPV, 3,56 dans la métropole), pouvant traduire des situations de sur-mobilité fragilisantes. Les taux d'immobilité la veille de l'enquête montrent un écart de 4 points entre les habitants métropolitains et les habitants des QPV. 15% des habitants des QPV ne se sont pas déplacés.

Des déplacements davantage ancrés dans la proximité

La répartition par tranches de distances de déplacements permet d'identifier des distances parcourues plus faibles pour les habitants des QPV. En moyenne, 47% des déplacements des habitants des QPV font moins d'1 km, contre 41% pour la métropole. Cependant, ce taux plus important de déplacements dans la très courte distance n'amène pas d'écarts dans les pratiques de déplacements au-delà de 5 km. La situation géographique des QPV est discriminante, et les QPV centraux montrent des distances parcourues sensiblement similaires à la moyenne métropolitaine, alors que la moitié des déplacements dans les QPV non centraux font moins d'1 km.

Il est intéressant de noter que les durées de déplacements ne montrent pas d'importants écarts entre QPV et non QPV, malgré ces écarts constatés dans les tranches de distances. Malgré des distances inférieures, on passe à peu près le même temps à se déplacer, peut-être en lien avec les pratiques modales.

Apparaît effectivement un taux plus faible de déplacements réalisés en voiture conducteur pour les habitants des QPV : 28% contre 33% en moyenne dans la métropole. Cette différence se fait essentiellement au profit de la marche, qui représente 41,5% des déplacements des habitants des QPV contre 35% des déplacements des métropolitains, expliquant les moindres distances parcourues.

Part d'immobiles la veille de l'enquête dans les QPV et dans la Métropole, selon le genre et dans les ménages monoparentaux

Source : EDGT 2015



Répartition des déplacements par classes de distances dans les QPV et dans la Métropole

Source : EDGT 2015



Un recours aux Transports en commun (TC) de la moyenne métropolitaine

Malgré les différences constatées d'accès à la voiture, la part modale TC reste proche de la moyenne (20,5% dans les QPV, 19,5% dans la métropole). Ce faible écart pourrait à la fois s'expliquer par le développement des offres structurantes, notamment au sein des QPV, mais également par d'autres freins d'accès à la mobilité, qui dépassent les questions de présence physiques des offres alternatives.

Le vélo, « parent pauvre » de la mobilité dans les QPV

Enfin, l'usage du vélo, déjà faiblement représenté à l'échelle métropolitaine, est particulièrement marginal dans les QPV. Il représenterait pourtant une solution attractive pour des déplacements globalement réalisés dans de plus courtes distances.

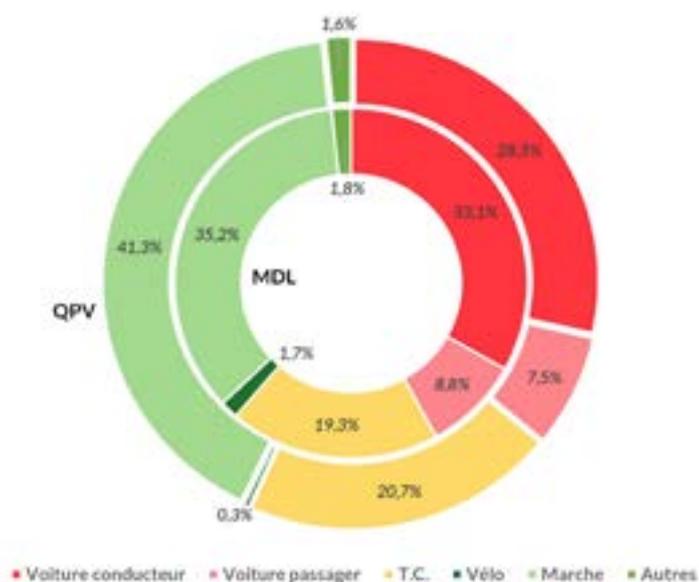
La situation géographique du QPV, centrale ou hors centre, influe bien sûr sur l'accès aux offres alternatives à la voiture. Ressortent ainsi un usage plus marqué de la voiture dans les QPV hors centre, un plus faible usage des TC, mais aussi une pratique supérieure de la marche, explicative des plus faibles distances parcourues. L'écart de 10 points dans l'usage des TC invite à souligner la condition nécessaire (mais non suffisante) du développement des offres alternatives pour favoriser le désenclavement des pratiques de mobilité.

Des horaires de déplacements décalés : un tiers des déplacements avant 7h

La moindre activité professionnelle et des emplois plus précaires sont souvent mis en avant dans la moindre capacité des habitants des QPV à accéder aux offres alternatives à la voiture, notamment des TC moins performants en heures creuses ou aux amplitudes horaires non adaptées. L'analyse de la répartition horaire des départs des déplacements à motif travail, sur la plage horaire 4h-13h, montre en effet une heure de pointe du matin (6h - 9h) bien moins marquée pour les QPV que pour la métropole, pour laquelle se forme une pointe dense. Pour les QPV, près du tiers des départs à destination du travail à l'échelle de la journée ont été réalisés avant 7h, contre 18% pour la métropole. Cette tendance est particulièrement observable pour les QPV hors centre.

La répartition horaire des départs depuis le travail, sur la tranche 13h-23h, montre également une pointe moins marquée et plus étalée pour les habitants des QPV, pour qui les déplacements sont plus importants entre 13h et 16h. 52% de ces déplacements s'effectuent entre 16h et 19h, contre 63% pour l'ensemble de la métropole.

Répartition modale des déplacements dans les QPV et dans la Métropole
Source : EDGT 2015





Des inégalités de genre exacerbées dans les QPV

La variable de genre est tout particulièrement discriminante pour la majorité des variables observées. Elle tend à renforcer les disparités entre les moyennes des QPV et de la métropole, ainsi qu'à exacerber les inégalités de genre déjà à l'œuvre dans la mobilité métropolitaine.

Sur les taux de possession du permis de conduire, 18% des hommes de 18 ans et plus n'ont pas le permis dans les QPV (13% dans la métropole) pour 45% des femmes (25% dans la métropole). Ces écarts sont également sensibles lorsqu'on observe le cumul de la non-possession du permis de conduire et d'un abonnement TC : 21% des femmes en QPV n'ont accès à aucun de ces « sésames », contre 7% des hommes, les éloignant d'autant plus de la mobilité quotidienne.

Si les écarts selon le genre sont relativement faibles dans le nombre de déplacements quotidiens, cela tient en grande partie de la sur-mobilité observée chez les personnes des ménages monoparentaux, en grande majorité tenus par des femmes. A l'inverse, les femmes sont surreprésentées chez les immobiles la veille de l'enquête, à hauteur de 17% contre 12% pour les hommes.

Enfin, la répartition modale des déplacements est particulièrement sensible aux effets de genre. A l'échelle de la métropole, les femmes utilisent moins la voiture, particulièrement au profit de la marche à pied puis des TC. Ces tendances se trouvent renforcées dans les QPV. 21% des femmes utilisent la voiture contre 36% des hommes. Cet écart se fait essentiellement au profit de la marche, pratique de près de la moitié des déplacements des femmes en QPV (35% pour les hommes), puis des TC, 4 points supérieurs pour les femmes.

D'importants enjeux de mobilité nécessitant une inscription dans les documents cadres et l'intervention publique

Les problématiques sociales et de mobilité liées aux quartiers de la politique de la ville posent des enjeux à différentes échelles : nationale, intercommunale, communale, locale.

Cadre législatif et engagements de l'Etat

Dès 2000, la loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU) a rendu obligatoire la mise en place de tarifications sociales pour les personnes ayant de modestes revenus. Bien qu'il y ait un phénomène important de non-recours à ces tarifications, cette mesure renforce l'accès aux offres de transports en commun aux populations les plus précaires notamment en QPV.

En 2018, le « Pacte de Dijon » a été signé par 86 villes et intercommunalités, dont la Métropole de Lyon, en présence du Premier Ministre. Ce document met en avant le rôle structurant et transversal des mobilités dans l'évolution des territoires et engage les signataires sur plusieurs sujets liés aux questions de mobilité.

La Loi d'orientations des mobilités (LOM) promulguée en 2019 accorde également une place importante à l'amélioration des conditions de mobilité des habitants des quartiers prioritaires, sous plusieurs champs. Ils concernent les moyens financiers dédiés à la mobilité, via un programme d'investissements visant notamment à « réduire les inégalités territoriales, notamment en matière d'accessibilité pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville ». Ils concernent également la mobilité solidaire, les Autorités organisatrices de la mobilité (AOM) bénéficiant de davantage de souplesse dans la mise en place d'aides sociales à la mobilité, ainsi que de la possibilité de choisir de financer des services de mobilité à caractère social ou d'octroyer des aides individuelles. Elles peuvent également travailler avec d'autres acteurs pour accompagner les publics des QPV dans leur mobilité (apprentissage, aides financières, initiatives solidaires, etc.). La prise en compte des QPV est également intégrée dans la capacité à favoriser les outils numériques adaptés à tous, en mobilisant des moyens financiers et humains, notamment en sensibilisant les acteurs relais des QPV pour accéder à « une mobilité intuitive et sans couture ».

Le plan de déplacements urbains et ses priorités dans les QPV

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU), élaboré en 2017, énonce plusieurs stratégies pour améliorer la mobilité dans les QPV. Dans le cadre du Schéma d'amélioration des performances des lignes de bus, il met en avant le critère du niveau d'enclavement des territoires, en particulier lorsqu'il s'agit d'un QPV. De manière plus large, l'Axe 6 est consacré aux moyens permettant de « favoriser l'accès à la mobilité pour tous, aux plus vulnérables et dans tous les territoires ». La fragilité des habitants des QPV implique que les deux premières familles d'actions de cet axe soient consacrées à ces publics :

- « Améliorer la desserte tous les modes des quartiers inscrits en politique de la ville ».
- « Mieux accompagner les publics fragiles dans leurs parcours de mobilité ».

Aussi, le précédent Contrat de Ville (2015) dresse un diagnostic des pratiques de mobilité des QPV de la métropole et met en avant plusieurs leviers à mettre en œuvre conjointement afin de dynamiser l'emploi dans ces quartiers. Plusieurs actions sont mises en avant pour favoriser l'accès à l'emploi, dont l'enrichissement de la mobilité des habitants des QPV et l'accès à une offre plus large.

Les principaux dispositifs d'aide à la mobilité

Des tarifs sociaux ont été instaurés dès 1997 sur le réseau TCL, qui propose deux types de tarifications sociales :

- La tarification « Solidaire Gratuit », qui permet d'accéder gratuitement à l'ensemble du réseau aux habitants du Rhône qui répondent à certains critères sociaux.
- L'abonnement « Solidaire Réduit » qui permet de profiter du réseau TCL pour le prix de 10 euros par mois aux habitants du Rhône qui répondent à d'autres critères.

Le service de Cars du Rhône propose également une tarification sociale à tarif réduit sur le coût de l'abonnement mensuel.

Créée en 2009 et portée par l'association Uni-Est, la plateforme Mobilité emploi Insertion s'adresse aux bénéficiaires du RSA et aux publics les plus éloignés de l'emploi. Elle est un espace d'accueil, de conseils, d'informations (notamment sur les tarifications sociales), de coordination, de formations, d'apprentissage, d'expertises ciblées et d'appuis, qui vise à lever les freins à la mobilité pour favoriser l'accès à l'emploi.

Une couverture en offres de mobilité qui se renforce, mais des points de vigilance dans l'accès aux dessertes

L'objectif de desserte des 37 quartiers prioritaires est fortement inscrit dans la politique de développement des transports collectifs. L'accessibilité de certains quartiers est renforcée par le développement des réseaux structurants et par les projets en cours. Or, la desserte de certains quartiers reste à renforcer notamment dans le rayonnement effectif des réseaux. Au-delà de ces freins d'usage, la présence, encore faible, de services de mobilité pourraient par ailleurs répondre à certains besoins de mobilité de ces territoires.



Une forte inscription des quartiers prioritaires dans les Plans de Mobilité

La politique de développement massif des T.C. lancée début 2000 pour désenclaver ces quartiers a permis de renforcer la desserte de multiples QPV : Bron et Saint-Priest (T2), Minguettes (T4), Rillieux et la Duchère (C2, C14), Vaulx-en-Velin (C3), etc. Ce développement est couplé à une tarification sociale adaptée aux publics fragiles.

25 quartiers pourvus d'une desserte « structurante »

Ce sont ainsi 25 quartiers qui bénéficient aujourd'hui d'une desserte « structurante » : 7 du métro, 9 du tramway et 9 d'une ligne C. Parmi eux, on retrouve les 10 quartiers prioritaires les plus peuplés, qui représentent 70% de la population en QPV de la métropole. Les récentes mises en service des tramways T6 (2019) et T7 (2021) ont permis de renforcer la desserte de 5 quartiers : Cités sociales Gerland, Etats-Unis, Mermoz, Moulin à Vent et Prainet. Cette dynamique se poursuit pour Vaulx-Sud, Saint-Jean et les Buers qui bénéficieront de l'arrivée du T9, Arsenal-Carnot et Cités Sociales Gerland du T10, Bel Air-Les Brosses et Terrailon de la ligne de l'est lyonnais.

Au-delà de la desserte des freins multiples à lever : coûts, amplitude horaire, difficulté d'accès physique aux réseaux

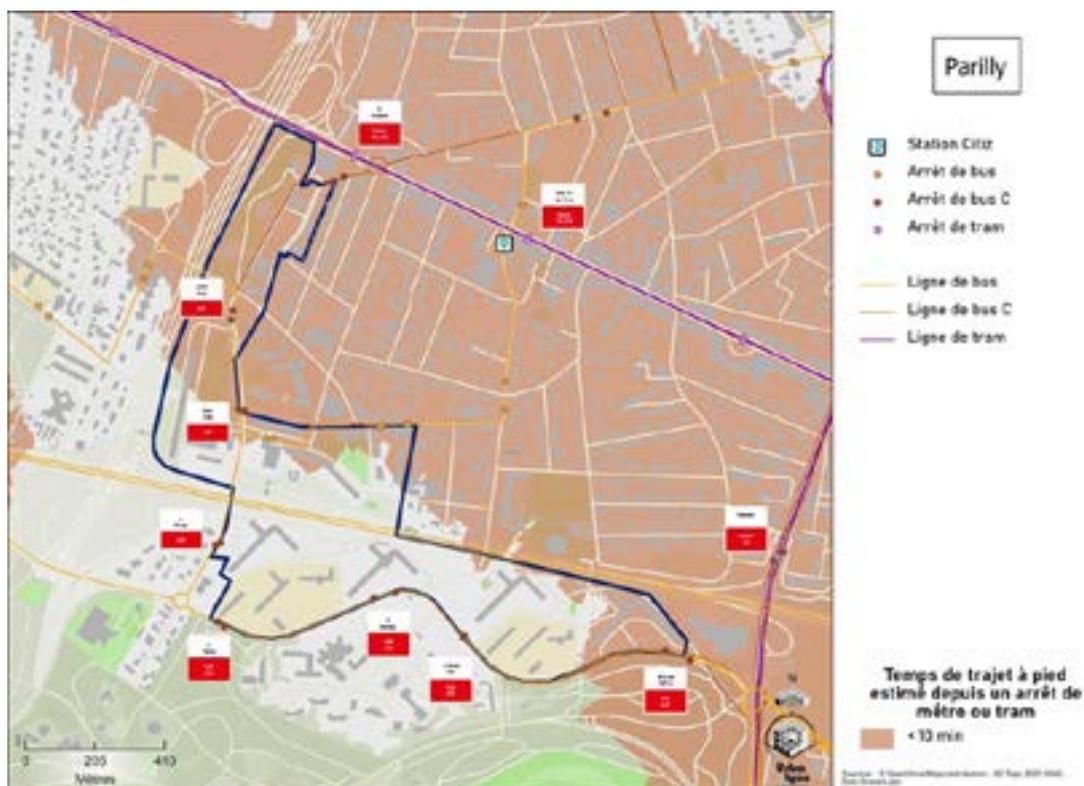
La desserte des quartiers prioritaires par une ou plusieurs offres de transports en commun est une condition indispensable mais non suffisante à l'amélioration des conditions de mobilité. Les freins sont multiples (coût, amplitude horaire, freins cognitifs) et intègrent la question des difficultés physiques d'accès aux réseaux dans la proximité : coupures ou imperméabilité de certains tissus peuvent contraindre une partie des habitants dans leur capacité d'accès aux offres dans des temps adaptés.

- 8% des habitants des 37 quartiers prioritaires de la métropole accèdent en moins de 10 minutes de marche au réseau métro, 40% au réseau de tramway, 76% aux lignes C et 87% au réseau bus.
 - Près de 80% d'entre eux ont accès à au moins deux modes différents dans un rayon de 10 minutes de marche.
 - Ce sont cependant 16% des habitants en QPV qui n'ont accès dans cette échelle de temps qu'au réseau bus uniquement. Cela concerne plus de 13 000 habitants répartis sur 9 quartiers : Centre, Les Plaines, Le Mathiolan, Les Plantées, Les Collonges, Le Vergoin, Sœurs Janin, Vallon et La Source.
- Parmi les cinq quartiers prioritaires les plus denses, la couverture des quartiers par le réseau dit « structurant » permet leur accès en moins de 10 minutes à pied à la quasi-totalité des habitants, à l'exception de :
- Près de 1 500 habitants du quartier Minguettes-Clochettes situés au-delà de l'aire d'influence des T4 et C12.
 - Près de 20% des habitants particulièrement enclavés au sud de l'A43 n'ont pas accès aux tramways T2 et T5 sur le quartier Parilly, intégralement couvert par les lignes C15 et C17.
 - L'ensemble de la partie sud du quartier Bel Air – Les Brosses, desservi dans sa totalité par les lignes C17, C15 et C8, voit son accès au tramway T3 contrainte par l'imperméabilité du tissu urbain environnant.
 - Seuls 13% et 21% des habitants du quartier Duclos – Barel ont respectivement accès à une ligne C ou un tramway.

FOCUS

L'enclavement au sud de l'A43 (Parilly)

En raison de leur fort enclavement, les habitants du quartier Parilly vivants entre l'hippodrome et l'A43 (couverts par les lignes C15 et C17) n'ont pas accès en moins de 10 minutes aux stations de tramway présents sur les avenues F. Roosevelt ou du 8 mai 1945. Aussi, l'accès est particulièrement contraint et peu attractif en raison des fortes coupures (A43, secteur Jean Jaurès, zones commerciales de Grand Frais ou Lionel Terry) et du manque de qualité des perméabilités présentes (passerelles, rue R. Salengro).





Des accès plus inégaux aux services de mobilité cyclable

Concernant le réseau cyclable, les quartiers montrent une densité de linéaires aménagés différenciés. Pour exemple, certains quartiers disposent de moins de 2 km de réseau dans un rayon de 300 mètres : Les Vernes, Les Plaines, Garibaldi, Sœurs Janin, Les Buers Sud et La Source. Le réseau de Voies Lyonnaises projeté en 2026 et 2030 viendra cependant renforcer l'accessibilité cyclable de l'ensemble des quartiers prioritaires, sous réserve de les connecter à cette nouvelle armature cyclable.

La peur du vol de vélo et le manque de capacité de stationnement à domicile peuvent par ailleurs représenter d'importants freins à l'usage du vélo. Au-delà du développement de stationnements sécurisés, la présence d'arceaux dans l'espace public est un élément de réponse pour développer la pratique. En moyenne, on retrouve dans les QPV une place de stationnement vélo pour quinze habitants. Onze quartiers montrent une offre plus conséquente : Mermoz, Saint-Jean, Monod, Tonkin ou encore les Buers Nord disposent au moins d'une place pour dix habitants. Deux quartiers ne disposent pas de stationnement vélo : Le Mathiolan et Le Vergoin. Aussi, parmi les douze quartiers les plus denses, huit proposent une place pour plus de 30 habitants, notamment Les Vernes qui montre un important déficit d'offre compte tenu de sa densité.

Concernant les offres de mobilités partagées, le développement des stations d'autopartage Citiz-LPA bénéficie aujourd'hui à 20 quartiers prioritaires, soit 40% des habitants en QPV dans la métropole.

Enfin, vingt quartiers disposent d'une offre Vélo'V, dont six parmi les dix quartiers les plus denses. Ainsi, 60% des habitants de QPV ont accès à ce service. Dix quartiers offrent un maillage important avec plus de 50 bornes. Vingt-sept quartiers ne sont pas ou peu pourvus du service.

Freins cognitifs, financiers ou culturels, ou manque de services pour une majorité d'habitants de QPV, sont des obstacles à l'usage du vélo alors qu'il pourrait représenter une solution pouvant pallier la dépendance et/ou au nonaccès à la voiture.

Des accessibilités contrariées à plusieurs échelles pour certains quartiers

Emplois, équipements métropolitains structurants, panier de services de proximité, arrêts de transports en commun ... certains quartiers cumulent d'importantes contraintes d'accessibilité à plusieurs échelles. Face à des mobilités contraintes, un besoin d'accès aux aménités quotidiennes dans la proximité apparaît comme essentiel.

50% des déplacements ont lieu dans le quartier

Si la question des inégalités d'accès aux ressources urbaines passe par l'analyse de la desserte par les offres de mobilité, il importe également d'observer la capacité à accéder à un panier d'équipements diversifié dans la proximité du quartier. Considérant que les habitants des quartiers prioritaires sont moins mobiles et se déplacent davantage dans de courtes distances (50% des déplacements des habitants des QPV ont lieu au sein même de leur quartier), il est nécessaire d'analyser leur proximité avec un nombre et une variété suffisante d'aménités dans et autour de leur lieu de résidence.

Un panier de neuf équipements accessible en dix minutes à pied pour 75% des habitants

En sélectionnant onze types d'équipements dits de « proximité » et en observant leur accessibilité en dix minutes à pied aux habitants des QPV, il en ressort que trois quarts des habitants ont accès à un panier d'au moins neuf types différents, et 50% à un panier regroupant dix ou onze types différents. 2% seulement ont accès à un panier inférieur ou égal à cinq types, majoritairement habitant dans les quartiers La Source, Le Vergoin et Vaulx-en-Velin Sud.



A l'échelle de l'agglomération, des difficultés observées d'accès aux emplois et équipements structurants

La mobilité est une importante condition pour l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires, dans lesquels de forts taux de chômage subsistent. La combinaison d'une ségrégation résidentielle et d'une faible accessibilité spatiale, notamment liée à un moindre recours à la voiture, renforce la difficulté d'accès à l'emploi. Aussi, face à ces taux de motorisation moindre et à l'absence de certains équipements structurants à proximité, les transports en commun sont une ressource permettant leur accès effectif, et une nécessaire brique pour les lever des freins d'usage multiples (coûts, facteurs culturels, cognitifs, etc.) pouvant conduire au renoncement.

En moyenne, les habitants des QPV ont accès en moins de 30 minutes en TC à 16% des emplois métropolitains⁴⁰. Ces accessibilités varient fortement selon les quartiers : 18 d'entre eux ont en moyenne accès à moins de 10% des emplois, soit 81 000 habitants. Parmi eux, 35 000 habitants ont accès à moins de 5% des emplois métropolitains.

De la même manière, les habitants des QPV ont accès en moins de 30 minutes en T.C. à 16% des équipements métropolitains dits « structurants ». 14 quartiers (1/3 des habitants de QPV) ont accès à moins de 5% de ces équipements.

Certains quartiers montrent un cumul d'importantes contraintes d'accessibilités, à toutes les échelles : La Source, Le Mathiolan, Le Vergoin, Les Plaines, Les Vernes, Vallon et Ville Nouvelle. Les Vernes est, par exemple, en situation de grande fragilité face à ces accessibilités. Ses habitants accèdent en 30 minutes en TC à seulement 1% des emplois ou des équipements structurants de la métropole. La totalité de ses habitants n'a pas accès à un TC structurant et à plus de 8 types d'équipements de proximité.

40. Un jour type de semaine à l'heure de pointe du matin.

41. Ici entendu par les accidents corporels sur voie ouverte à la circulation publique, impliquant au moins un véhicule, ayant fait au moins une victime ayant nécessité des soins.

Des quartiers montrant d'important niveaux d'exposition aux risques et nuisances liées aux infrastructures de transports

La proximité de certains quartiers prioritaires aux infrastructures routières structurantes peut conduire à une exposition accrue aux risques et nuisances liées aux transports, ainsi qu'à leurs externalités négatives sur la santé des habitants. Pollution de l'air, exposition au bruit, insécurité routière sont autant de possibles impacts sur la qualité de vie dans les QPV.

Des quartiers particulièrement accidentogènes : 5% des accidents de la route

La proximité d'axes routiers majeurs, le manque de qualité des espaces publics et des comportements à risque peuvent exposer plus fortement les quartiers prioritaires à l'accidentologie routière⁴¹. Au total, 5% des accidents de la route, tout modes impliqués, ayant eu lieu sur la métropole entre 2017 et 2019 se sont produits dans des périmètres de quartiers prioritaires, et plus précisément dans 16 QPV. Certains montrent d'importantes concentrations d'accidents : Etats-Unis (23 accidents, fortement concentrés sur le boulevard des Etats-Unis), Minguettes—Clochettes (14 accidents au sein du quartier), Grande-Île (11 accidents), Duchère (6 accidents). Ces seuls 4 quartiers prioritaires représentent plus de 3% des accidents de la Métropole entre 2017 et 2019.



Des situations de nuisances cumulées entre pollution de l'air et bruit

- Quatre quartiers en dépassement de seuils de concentration NO2:

Parmi les 37 quartiers prioritaires de la métropole, 4 exposent une partie de leurs habitants à des dépassements de seuils de concentration de dioxyde d'azote (NO2). Cela représente au total 3% des habitants des QPV métropolitains, répartis sur les quartiers Bel Air – Les Brosses (4% des habitants exposés aux émissions de L. Bonnevey), La Saulaie (25% en lien avec M7), Les Buers Nord (61% en lien avec L. Bonnevey) et Parilly (65% en lien avec L. Bonnevey et l'A43).

- 29% des quartiers souffrent d'une situation d'exposition au bruit:

L'exposition au bruit est encore davantage marquée parmi les habitants en QPV. 4% ont un indice de multi-exposition dit « très dégradé », 9% un indice dit « dégradé », 16% un indice dit « altérée ». 4 quartiers exposent la totalité de leurs habitants à des situations altérée, dégradée ou très dégradée : La Saulaie (A7), Loucheur–Gorge de Loup (M6), Parilly (L. Bonnevey, A43), Saint-Jean (L. Bonnevey).

3 QPV montrent des situations importantes de cumul d'expositions pollution / bruit en lien avec la proximité directe d'infrastructures routières : les Buers Nord, Parilly et la Saulaie.

EN SYNTHÈSE

Le droit à se mouvoir semble particulièrement mis à mal dans les QPV. Il est au cœur des difficultés cumulatives que vivent les habitants de ces quartiers. Cet empêchement impacte massivement l'ensemble des habitants et s'accroît par le prisme du genre en défaveur des filles et des femmes. Malgré le développement des réseaux TC structurants, les freins à la pratique sont multiples (coût, amplitude horaire, freins cognitifs, difficultés physiques d'accès aux réseaux, ...).

« La galère » est le mot le plus associé à la mobilité dans les réactions des habitants lors des Assises.

Cela a un impact sur la perception du territoire et du potentiel du bassin de vie d'un point de vue cognitif mais aussi dans l'accès à l'ensemble des besoins qui nécessitent un déplacement. Le besoin de sortir du quartier pour découvrir d'autres horizons a un impact sur le repli sur soi de certaines populations dans des quartiers enclavés.



**SANTÉ ET TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, UN IMPENSÉ
DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

Des inégalités de santé entre les quartiers prioritaires

La santé, une notion "d'état global", de "ressource" et la prise en compte de plusieurs déterminants

Comme le définit l'OMS dès 1946 dans son préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé, adoptée par la Conférence internationale sur la Santé, « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social. »

Au-delà d'un état, la santé est une ressource : « Pour parvenir à un état de complet bien-être physique, mental et social, l'individu, ou le groupe, doit pouvoir identifier et réaliser ses ambitions, satisfaire ses besoins et évoluer avec son milieu ou s'y adapter. » (Charte d'Ottawa, 1986).

Enfin, depuis le début des années 2000 et encore plus depuis la pandémie du Covid-19, une vision encore plus large de la santé a émergé avec le concept d'« une seule santé » (ou « one health ») et la prise de conscience des liens étroits entre la santé humaine, celle des animaux et l'état écologique global. Ce concept vise à promouvoir une approche pluridisciplinaire des enjeux sanitaires.

Cette définition de la santé repose sur :

- Une approche « positive » de la santé, c'est-à-dire qui ne se focalise pas uniquement sur la réduction des risques ou sur l'occurrence de pathologies mais accorde une importance majeure à la promotion de la santé ;
- Une approche globale de la santé, qui prend en compte l'ensemble des déterminants⁴² environnementaux, sociaux et économiques et pas seulement les déterminants individuels (biologiques et comportementaux) de la santé.

Les déterminants de santé peuvent être classés en plusieurs catégories et n'impactent pas tous de la même façon la santé d'un individu. La communauté scientifique estime que les facteurs socio-économiques et les facteurs environnementaux interviennent pour environ 70% dans la détermination de la santé (voir le schéma ci-contre).

ECLAIRAGE

Deux mécanismes susceptibles de contribuer à générer des inégalités sociales de santé

- Le « différentiel de vulnérabilité » (ou de susceptibilité) qui veut qu'à niveau semblable d'exposition, le risque sanitaire encouru par les populations défavorisées est plus élevé en raison d'un état de santé plus dégradé ou d'un moindre accès aux soins
- Le « différentiel d'exposition » qui suggère que les populations socio-économiquement défavorisées pourraient être à la fois davantage exposées à un plus grand nombre de nuisances et/ou à des niveaux d'expositions plus élevés

42. En santé publique, un déterminant de santé est un facteur qui influence l'état de santé d'une personne ou plus largement d'une population soit de façon isolée soit en association avec d'autres facteurs.



Source : Représentation de Lalonde / Synthèse des travaux Barton et al., 2015 ; OMS, 2010 ; Cantoreggi N, et al. 2010- Pondération des déterminants de la santé en Suisse, université de Genève ; Los Angeles County Department of Public Health, 2013 : How Social and Economic Factors Affect Health.

L'existence d'inégalités sociales de santé est aujourd'hui solidement établie dans la plupart des pays industrialisés (Kunst, 2007, HCSP 2009). Ceci s'explique pour partie par le fait que les populations socio-économiquement désavantagées sont plus fréquemment affectées par divers problèmes de santé (Dalstra et al, 2005 ; Menvielle, 2007 ; Ellison-Lochmann, 2007). On parle ainsi de « gradient social » des inégalités de santé (Potvin et al, 2010 ; Moleux et al, 2011).

L'impact positif ou négatif de nombreux déterminants sociaux sur la santé sont

aujourd'hui bien connus : stabilité économique (statut d'emploi, revenu, stabilité de logement, ...), éducation, contexte familial et professionnel (structure familiale, cohésion sociale, exclusion, conditions de travail...), cadre de vie (qualité du logement, accès aux aménités, ...).

A ces inégalités sociales peuvent se cumuler des inégalités environnementales. La connaissance scientifique actuelle tend même à démontrer l'existence de liens entre environnement et inégalités sociales.

Des disparités territoriales importantes en matière de santé

Les indicateurs généraux de santé montrent que les habitants de la métropole évoluent dans un contexte plutôt favorable. Sur la période 2013-2017, l'espérance de vie à la naissance est de 86,2 ans pour les femmes et 80,9 ans pour les hommes⁴³. Ces âges sont supérieurs à ceux observés dans la région comme en France métropolitaine. En 2020, le taux de mortalité observé dans la métropole est égal à 7,3 décès pour 1 000 habitants, inférieur au taux régional (8,0 ‰) et au taux national (8,4 ‰)⁴⁴. Le taux de mortalité prématurée sur le territoire indique également une situation avantageuse : avec 161,8 pour 100 000 habitants en 2020, le taux dans la métropole est moins élevé qu'au niveau régional (168,0) et au niveau national (190,0)⁴⁵.

S'agissant des pathologies, à l'instar de ce qui est observé au niveau national, les tumeurs sont la première cause de décès et les maladies cardiovasculaires la deuxième. Les taux dans la métropole demeurent toutefois inférieurs à ceux observés aux niveaux régional et national. La situation des patients sous traitement psychotrope en revanche, celle des personnes sous traitement anti-diabétique, des personnes allergiques et asthmatiques appuie un constat moins clément avec des taux qui dépassent les taux régionaux et nationaux.

Du point de vue de la densité médicale, la métropole semble a priori préservée de la question des déserts médicaux. Au 01/01/2022, près de 1 500 médecins omnipraticiens libéraux, 880 dentistes exerçant en libéral, près de 300 psychiatres libéraux, plus de 2 000 infirmiers en cabinet libéral sont installés sur le territoire métropolitain⁴⁶. A cette offre, s'ajoute la présence de centres de santé⁴⁷ dans quatre communes sur dix.

Ce bilan métropolitain masque des inégalités territoriales fortes. A l'échelle des conférences territoriales des maires (CTM), les analyses montrent l'existence de disparités importantes. Par exemple, l'espérance de vie s'étire de 82,3 ans dans la CTM Rhône-Amont à 85,3 ans dans celle de Val d'Yzeron soit trois années d'écart. A l'échelle des communes, les écarts peuvent être très forts : le taux de femmes ayant réalisé une mammographie en 2021 par exemple varie de 7,7% à 18,7% selon les communes de la métropole. Des disparités fortes existent également entre les quartiers avec des écarts relatifs jusqu'à 23%. Par exemple, le taux standardisé annuel des femmes sous traitement antiasthmatique varie de 2 580 à 6 870 personnes selon les quartiers.

La santé des habitants des quartiers

Les Contrats locaux de santé (CLS) pour une meilleure compréhension des enjeux sanitaire du territoire

Les contrats locaux de Santé sont des dispositifs mis en place pour favoriser la coordination des acteurs de santé au niveau local. Ils sont conçus pour répondre aux besoins spécifiques d'une population et d'un territoire donné. Les enjeux associés à la mise en place d'un CLS sur un territoire sont multiples :

- améliorer de la coordination des acteurs de santé tels que les professionnels de santé, les collectivités locales, les associations, etc. Cela permet une meilleure prise en charge des besoins de la population ;
- réduire les inégalités de santé en garantissant un accès équitable aux services de santé et à promouvoir la prévention ;
- prendre en compte des spécificités locales pour s'adapter aux réalités spécifiques et proposer des solutions adaptées ;

43. Inserm CépiDc (BCMD - 2013-2017), INSEE Recensement (2013-2017), Etat civil (2013-2017), Traitement ORS

44. Sources et années : Inserm CépiDc (DCMD - 2013-2017), Insee (Recensement - 2012 et 2015, Traitement ORS

45. Sources et années : Inserm CépiDc (DCMD - 2013-2017), Insee (Recensement - 2012 et 2015, Traitement ORS

46. Sources et années : Cnam (SNDS - 01/01/2022), Insee (Recensement - 2019), Traitement ORS

47. Les centres de santé sont des structures sanitaires de proximité dans lesquelles les professionnels de santé sont salariés et dispensent principalement des soins de premiers recours. Les centres de santé peuvent être polyvalents ou spécialisés (médicaux, dentaires ou infirmiers)

- mettre l'accent sur la prévention des maladies et la promotion de la santé par des actions de sensibilisation, des campagnes de dépistage, etc. ;
- impliquer les habitants du territoire dans l'élaboration et à la mise en œuvre des CLS. Leur participation est essentielle pour garantir la pertinence des actions entreprises.

Il existe à ce jour sept CLS sur le territoire métropolitain : Givors, Lyon, Rillieux-la-Pape, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Villeurbanne. Cependant, il n'existe plus de CLSM (Contrat local de santé mentale) sur la métropole à ce jour dont certaines villes étaient dotées comme Givors.

Les CLS permettent de mettre en exergue les éclairages suivants et de les approfondir à l'échelle des QPV.

Près du quart ou davantage de la population est en ALD dans certains quartiers

Les affections longue durée sont des maladies chroniques graves qui justifient une prise en charge et/ou un parcours spécifique. Ces situations de santé nécessitent une prise en charge à 100% par l'assurance maladie. Elles sont inscrites sur une liste établie par le ministère de la santé (liste ALD30). Notamment, les patients souffrant de diabète, de cancer, d'insuffisance cardiaque grave, d'affections neurologiques et psychiatriques intègrent le processus de soins des ALD30.

En 2020, 26 360 personnes des quartiers, affiliées ou ayants-droits du régime général sont reconnues avec au moins une affection longue durée. Dans tous les quartiers de la métropole, à l'exception d'un seul (Les Plaines à Givors), le taux de personnes en ALD est supérieur à celui de la commune d'implantation.

Certains quartiers connaissent une situation très dégradée par rapport à leurs communes d'appartenance, notamment Le Mathiolan à Meyzieu et Les Collonges à Saint-Genis-Laval (respectivement 25,5% et 21,2 % dans les quartiers contre 18,3% et 16,2% dans la commune) soit des écarts supérieurs à 30%.

Dans les quartiers de Garibaldi, du Prainet, du Vallon, du Mathiolan, au moins 24% de la population est en ALD, soit près du quart ou davantage.

Les Affections longue durée (ALD)

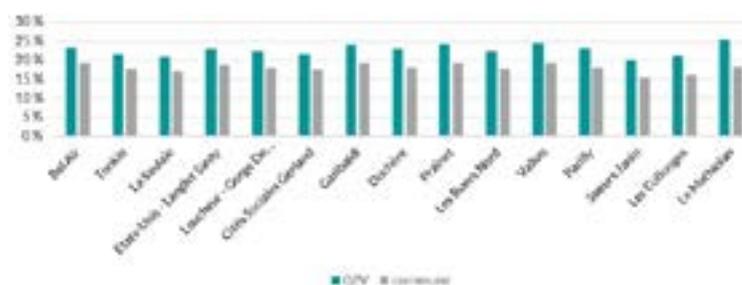
Des taux d'ALD plus élevés dans tous les quartiers de la métropole à l'exception d'un seul (Les Plaines à Givors).

Deux quartiers connaissent une situation très dégradée par rapport à leurs communes d'appartenance : Le Mathiolan à Meyzieu et Les Collonges à Saint-Genis-Laval.

Dans les quartiers de Garibaldi, du Prainet, du Vallon, du Mathiolan, au moins 24% de la population est en ALD.

Affiliés ou ayants-droits du Régime général ayant au moins une ALD en 2020

Source : Balises - ORS Auvergne-Rhône-Alpes





Les psychotropes : une question de santé métropolitaine qui ne semble pas recouvrir une problématique spécifique dans les quartiers

Les médicaments psychotropes sont des composés pharmacologiques ayant un effet psychotrope prescrits pour le traitement des maladies psychiatriques.

En 2020, le taux de patients sous traitement psychotrope demeure élevé dans la métropole : avec 9 500 personnes sous traitements pour 100 000 affiliés ou ayants droits du régime général, il est supérieur au taux régional (8 960). Les femmes sont systématiquement plus concernées que les hommes avec en moyenne dans la métropole, 11 560 patientes pour 100 000 personnes affiliées ou ayants droits du régime général contre 7 120 patients.

Des taux de patients sous psychotrope élevés dans les quartiers et les communes

Comme au niveau métropolitain, les femmes sont plus concernées que les hommes par un traitement psychotrope, quel que soit le quartier ou la commune, avec des taux toujours systématiquement plus élevés, parfois de plus du double.

Une tendance générale quartier/commune ne semble pas se dégager. Le taux de patients sous psychotrope dans les quartiers est tantôt supérieur à celui des communes, tantôt inférieur. Vingt quartiers présentent un taux plus élevé que celui de la commune, dix-sept un taux inférieur à celui de la commune. Cette observation reste vraie lorsque l'analyse porte sur le genre (hommes/femmes).

Une vigilance toutefois est à souligner dans le quartier du Vallon à Grigny, celui des sœurs Janin à Lyon 5 et celui des Collonges à Saint-Genis-Laval où les taux standardisés annuels de patients sous traitement psychotrope demeurent élevés (supérieurs à 12 000 patients pour 100 000 affiliés ou ayants droits du régime général). A noter que dix-sept quartiers affichent des taux supérieurs à 10 000.

Des inégalités fortes entre les quartiers autant pour les hommes que pour les femmes

Une grande disparité existe entre les quartiers où les taux varient fortement d'un quartier à l'autre : à Meyzieu aux Plantées, le taux de patients sous psychotrope est égal à 7 100 quand il est égal à plus du double au Vallon à Grigny (14 900). Ce constat est valable autant pour les hommes (le taux varie entre 4 780 et 12 400) que pour les femmes (le taux s'échelonne de 7 590 à 16 820).

Les comparatifs entre les communes ne révèlent pas de disparités fortes. Elles ont plutôt des taux de prévalence comparables.

Une plus forte sensibilité aux allergies et à l'asthme dans les quartiers, des traitements plus répandus dans les quartiers

33 quartiers sur 37 présentent un taux des personnes assujetties à un traitement anti-allergique supérieur à celui de la commune. Seuls les quartiers de Moncey (Lyon 3), Vallon (Grigny), Les Plaines (Givors) et la Saulaie affichent des situations meilleures que leur commune d'appartenance.

Cinq quartiers dépassent le taux de 7 500 pour 100 000 : Bel air à Saint-Priest (7 860), Duclos-Barel à Vénissieux (7 710), Sud à Vaulx-en-Velin (8 440), Hautes Roches à Pierre-Bénite (7 870), Minguettes - Clochettes à Vénissieux (7 520).

Concernant l'asthme, le constat est quasiment similaire : le taux de personnes sous traitement antiasthmatique est supérieur à la situation observée dans la commune pour 33 quartiers. Seul Moncey à Lyon 3 affiche une situation franchement meilleure.

21 quartiers présentent des taux très élevés, supérieurs à 5 000 pour 100 000 habitants (le maximum communal est égal à 4 570). En particulier, les Vernes à Givors qui approche les 7 000 personnes sous traitement anti-asthmatique (6 870).

Dans la métropole, 3 920 personnes sont sous traitement antiasthmatiques quand elles sont 3 590 dans la région.



Les femmes des quartiers plus sujettes aux allergies

Qu'elles résident dans les quartiers Politique de la ville ou dans les communes, les femmes sont systématiquement plus concernées par les traitements anti-allergiques. Dans la métropole en 2020, 6 250 patientes⁴⁹ sont sous traitement anti-allergique contre 4 360 patients. Dans la région, 5 300 femmes sont concernées contre 3 800 hommes.

Globalement, les femmes sont plus sensibles aux allergies avec des taux annuels standardisés toujours supérieurs aux taux observés des hommes. Les femmes des quartiers, de surcroît, présentent des taux quasi-systématiquement supérieurs à ceux des communes à l'exception des quartiers du Vallon à Givors et celui des Plantées à Meyzieu qui montrent des situations plus favorables. Dans trois quartiers, la situation est franchement dégradée par rapport à celle de la commune : Les sœurs Janin à Lyon 5, Les Buers Nord à Villeurbanne, Cités sociales Gerland à Lyon 7 ont des taux supérieurs d'un tiers au moins par rapport aux taux de leur commune d'appartenance. Le taux de patientes sous traitement anti-allergique est élevé dans les quartiers Hautes Roches à Pierre-Bénite, Grande-île et Sud à Vaulx-en-Velin, Minguettes et Duclos-Barel à Vénissieux, Les Buers Nord à Villeurbanne, Bel Air à Saint-Priest avec des taux supérieurs à 9 000 pour 100 000 affiliés ou ayants droits du régime général.

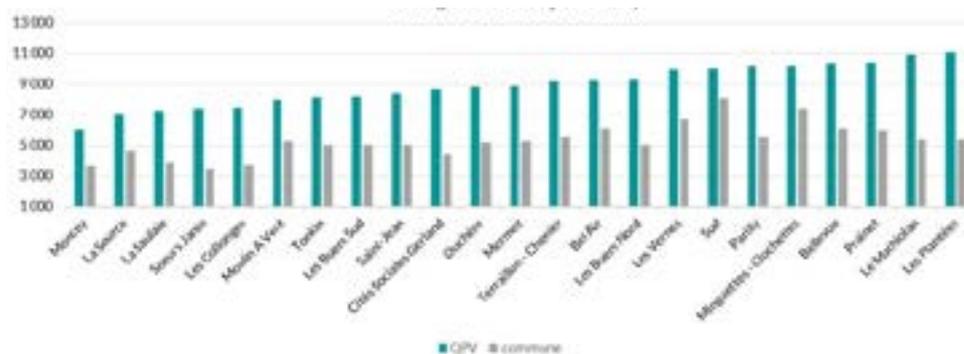
Des inégalités qui varient du simple au double selon le quartier

Selon les quartiers, le taux de personnes ayant un traitement anti-allergique varie de 3 900 à 8 450 pour 100 000, soit du simple au double. Le taux de personnes sous traitement antiasthmatique varie lui de 2 580 à 6 870. Quel que soit le traitement - anti allergique ou antiasthmatique, les disparités entre quartiers sont plus importantes qu'entre communes.

49. Taux standardisé pour 100 000 habitants, affiliés ou ayants-droits du régime général

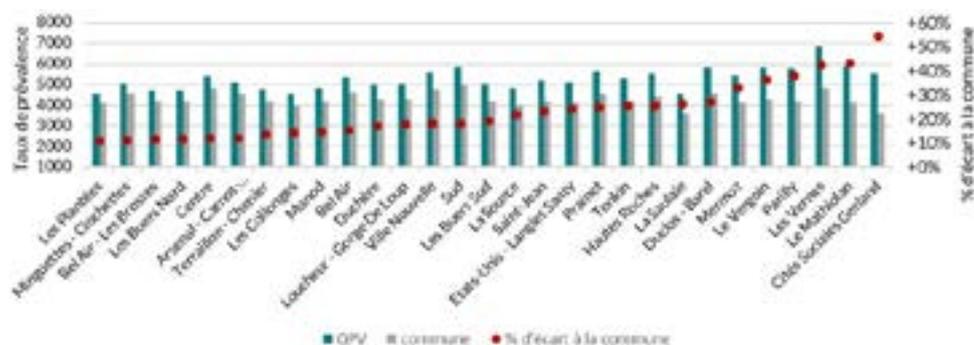
22 quartiers avec un écart supérieur à 10% avec la commune d'implantation - Classement par ordre croissant des écarts (en %)

Source : Balises - ORS Auvergne-Rhône-Alpes



30 quartiers avec un écart supérieur à 10% avec la commune d'implantation - Classement par ordre croissant des écarts (en %)

Source : Balises - ORS Auvergne-Rhône-Alpes



FOCUS

Inégalités de genre, les femmes en situation de fragilité dans les QPV

D'après l'enquête de l'Institut Montaigne de 2022 :

- 51,1% des femmes résidant en QPV se déclarent en bon ou très bon état de santé général, soit 16,4 points de moins que dans les autres quartiers des unités urbaines environnantes
- 54,3% des femmes résidant en QPV sont en surpoids, contre 37,9 des femmes hors quartiers prioritaires
- Seulement 26 des femmes résidant en QPV pratiquent un sport ou une activité physique de loisir, contre 45,4% des femmes hors quartiers prioritaires
- 54% des femmes résidants en QPV mangent des légumes au moins une fois par jour, contre 66% hors quartiers prioritaires
- 45% des femmes résidant en QPV ont eu recours à un dentiste ou orthodontiste au cours des douze derniers mois, soit 14 points de moins que dans le reste des unités urbaines environnantes
- 41,1% des femmes résidant en QPV ont renoncé à au moins un soin pour raisons financières, soit 11 points de plus que dans le reste des unités urbaines environnantes.

L'offre de soins, la prévention et les dispositifs territoriaux

Des quartiers bien moins dotés en offre de soin par rapport au reste du territoire métropolitain

Du point de vue de la densité médicale, la métropole semble a priori préservée de la question des déserts médicaux. Au 01/01/2022, près de 1500 médecins omnipraticiens libéraux, 880 dentistes exerçant en libéral, près de 300 psychiatres libéraux, plus de 2000 infirmiers en cabinet libéral sont installés sur le territoire métropolitain⁵⁰. A cette offre, s'ajoute la présence de centres de santé⁵¹ dans quatre communes sur dix.

TEMOIGNAGE

Groupe de travail du 5 juillet 2023

« Même à connaître le nombre de médecins pratiquants, il faut également tenir compte de l'âge des professionnels de santé alors que la question du non-remplacement des praticiens et le manque d'anticipation des départs à la retraite est un enjeu majeur dans les quartiers populaires. Par exemple, à Rillieux-la-Pape, un tiers des généralistes seront à la retraite d'ici 4 ans (7 sur 22). On observe également un manque de locaux disponibles pour l'accueil de cabinets médicaux. Il est donc nécessaire de mieux qualifier l'offre en médecins généralistes pour prévenir des futurs « déserts médicaux ».

Aujourd'hui, les territoires sont dans une logique de compétition et non de coopération pour l'accueil des professionnels de santé ».

Les données relatives aux professionnels libéraux ne sont pas disponibles à l'échelle des quartiers. Sur les 75 centres de santé implantés dans la métropole à fin 2021⁵², seulement sept sont installés dans les quartiers (les Minguettes à Vénissieux, Grande-île à Vaulx-en-Velin, Etats-Unis - Langlet Santy et Duchère à Lyon)⁵³. Sur les 26 maisons de santé pluriprofessionnelles que compte la métropole, seulement deux sont installées dans les quartiers Quartier Bel-air à Saint-Priest et Etats-Unis - Langlet Santy à Lyon. Dans plus de la moitié des quartiers, au moins une pharmacie est implantée.

A l'échelle nationale, selon une étude de l'institut Montaigne de 2022, les quartiers QPV dits « métropolitains », c'est-à-dire situés en périphérie des grandes métropoles, se caractérisent par un déficit en médecins généralistes et sont fréquemment considérés comme des déserts médicaux par l'ARS.

Ce constat est accentué sur la démographie des médecins spécialistes, 3 fois moins nombreux dans les QPV que dans le reste de la France. Les médecins pédiatres ou psychiatres de l'enfant sont par exemple bien moins nombreux alors que la population dans les quartiers populaires est en moyenne plus jeune.

De plus, les QPV sont sous-dotés en infrastructures de santé. A l'échelle nationale, en 2018, les QPV regroupaient 42 maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) et 209 centres de santé sur les 1 048 MSP et 2 063 centres de santé à l'échelle de la France. Le constat est similaire pour les centres de soins spécialisés comme ceux en cancérologie.

Un taux de déclaration de médecin traitant faible par rapport à l'ensemble à la commune mais aussi au territoire métropolitain

Les habitants des quartiers affiliés ou ayants-droits du régime général sont 91 600 à avoir déclaré un médecin traitant en 2020. On observe une sous-représentation des habitants des quartiers à déclarer un médecin traitant. Ce constat est vrai dans 29 quartiers sur les 37. Les écarts sont parfois très importants. A Moncey à Lyon 3 (-12,2 points), à la Saulaie à Oullins (-6,3), à Garibaldi et Bellevue à Saint Priest (-4,3 et -4,8), à la Source à Neuville-Sur-Saône (-3,3), à Parilly à Bron (-3), les situations sont fortement différenciées entre les quartiers et les communes.

Dans la métropole, ce sont 91,2% des habitants affiliés ou ayants-droits du régime général qui déclarent un médecin traitant. Deux quartiers affichent des taux de recours nettement plus faibles : La Saulaie à Oullins (86,9%) et Moncey à Lyon 9 (77,7%)⁵⁴.

Le non-recours aux soins diminue les effets de la carence d'offre mais accroît les inégalités. Cette notion de "non-recours" concerne

50. Sources et années : Cnam (SNDS - 01/01/2022), Insee (Recensement - 2019), Traitement ORS

51. Les centres de santé sont des structures sanitaires de proximité dans lesquelles les professionnels de santé sont salariés et dispensent principalement des soins de premiers recours. Les centres de santé peuvent être polyvalents ou spécialisés (médicaux, dentaires ou infirmiers)

52. Source et année : Ministère de la santé (Finss - 18/11/2021), Traitement ORS

53. Finss, Données au 22/11/2022

54. Sources et années : ARS (Régime général de l'Assurance maladie - 2020), Insee (Recensement - 2012)



des personnes éligibles à des prestations sociales qui n'en font pas la demande pour diverses raisons. Dans les QPV, le non-recours au soin peut s'expliquer par diverses raisons : soit l'impossibilité d'y accéder en raison de contraintes élevées (perception ou réalité d'un coût élevé, indisponibilité du professionnel de santé, manque de temps, méconnaissance de l'offre de soins sur le territoire) ou bien le refus choisi du soin proposé (méfiance vis-à-vis de la médecine, préférence pour l'automédication et les soins domestiques, valorisation de l'endurance à la douleur).

Pour 40% des habitants des quartiers prioritaires, la précarité reste la principale explication au non-recours

La précarité elle aggrave toutes les contraintes. L'effet lieu a plutôt trait aux problématiques d'enclavement et d'isolement de ces quartiers, réelles ou perçues par les habitants. Le non-recours aux soins en QPV traduit aussi les difficultés du système de soin à répondre aux attentes différenciées des habitants de ces quartiers.

40% des habitants des quartiers prioritaires ont déclaré avoir renoncé à au moins un soin (optique, dentaire, consultation de médecin généraliste) pour des raisons financières contre 26 % dans les unités urbaines environnantes. Le non-recours est un enjeu important comme le souligne le Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) : "la politique de lutte contre le non-recours doit être réellement placée au centre des politiques publiques de prévention et de lutte contre la pauvreté". Force est de constater que si le non-recours doit être au cœur des politiques publiques, dans les QPV, la situation est préoccupante.

Enfin, un autre enjeu important réside dans la non-connaissance des dispositifs d'aide, ce malgré la mise en place d'un dispositif de médiation santé (ateliers santé-ville) qui recense les besoins d'accompagnement et vise à proposer aux habitants qui le souhaitent d'être accompagnés pour accéder à leurs droits, préalables à l'accès aux soins.

La prévention, un domaine à promouvoir dans les quartiers

Dans les deux domaines de prévention que sont la prévention buccodentaire et le dépistage organisé du cancer du sein, les taux de réalisation dans les quartiers sont la plupart du temps inférieurs aux taux relevés dans les communes. Pourtant, ce constat global masque des contrastes forts selon les quartiers.

La prévention buccodentaire moins répandue dans les quartiers qu'ailleurs

En moyenne dans la métropole de Lyon, plus d'un jeune sur cinq a bénéficié d'un examen de prévention buccodentaire en 2020 (21,4%). Dans la région, un quart des jeunes ont bénéficié de cet examen (25,8%). Il semblerait que le taux métropolitain soit en baisse.

Globalement, la prévention buccodentaire est moins répandue dans les quartiers qu'ailleurs. Dans près de 9 quartiers sur 10 en 2020, le taux de jeunes⁵⁵ ayant bénéficié d'un examen bucco-dentaire est inférieur à celui des communes, les écarts entre le quartier et la commune peuvent être minimes (de quelques décimales) ou plus du double : par exemple, dans le quartier Les Plantées à Meyzieu le taux de prévention est égal à 9,3 alors que dans la commune il est égal à 21,4 ou à Prainet à Décines-Charpieu, il est égal à 8,2 contre 20,2 dans la commune.

Dans plus de la moitié des quartiers (53%), le taux de jeunes affiliés ou ayants droits du régime général ayant bénéficié d'une prévention buccodentaire en 2020 est inférieur d'au moins 5 points aux taux observés dans les communes.

Aux Minguettes à Vénissieux, dans le quartier Sud à Vaulx-en-Velin, à Prainet à Décines-Charpieu, à Mermoz à Lyon et aux Plantées à Meyzieu, moins d'un jeune sur 10 a bénéficié d'un examen buccodentaire en 2020. S'agissant de Mermoz, du Prainet et des Plantées, ces taux sont très éloignés des taux des communes, au moins deux fois inférieur.

On peut noter en outre qu'indépendamment des quartiers, le taux de jeunes ayant bénéficié d'un examen buccodentaire dans les communes de Vénissieux, Vaulx-en-Velin est faible, respectivement 13,6 et 14,2 alors que dans les autres communes, il est au minimum égal à 16,9.

55. Jeunes de 3, 6, 9, 12, 15, 18, 21 et 24 ans affiliés ou ayants droits du régime général ayant bénéficié d'un examen bucco-dentaire (programme MT dents)

Dix points et plus entre les communes et les quartiers sur le dépistage du cancer du sein

Si la prévention buccodentaire révèle une inégalité entre les jeunes des quartiers et l'ensemble des jeunes de la commune, la prévention du cancer du sein montre une inégalité encore plus marquée avec des écarts de 10 points et plus entre les communes et les quartiers.

En 2020, 44,1% des femmes habitantes de la métropole âgées de 50 à 74 ans affiliées ou ayants-droits du régime général ont réalisé une mammographie dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein. Dans la région, elles sont 45,4% à avoir effectué ce dépistage de prévention.

Dans les trois quarts des communes, le taux de dépistage du cancer du sein concerne près de la moitié (45,0%) des femmes alors que dans 3/4 des quartiers, elles sont un peu plus d'un tiers (34,4%) à avoir réalisé une mammographie organisée.

A l'exception de quelques quartiers où le taux de dépistage communal n'est pas très différent de celui des quartiers voire meilleur, Arsenal - Carnot-Parmentier à Saint-Fons, Les Collonges à Saint-Genis-Laval, Duclos - Barel à Vénissieux, Monod à Villeurbanne et Sud Vaulx-en-Velin, les taux de dépistage sont systématiquement très faibles dans les quartiers.

Un point d'attention particulier est à relever dans les quartiers Les Plantées (Meyzieu), Moncet (Lyon 3), Moulin A Vent (Lyon 8) à Prainet (Décines Charpieu), Bel Air - Les Brosses, Les Buers Nord (Villeurbanne), Bellevue (Saint-Priest), La Source (Neuville sur Saône), Vallon (Grigny) et Parilly (Bron) puisque les écarts observés sont supérieurs à 15 points.

La prévention en santé mentale

La Fondation ARHM -Action et recherche handicap et santé mentale - via Le pôle LYADE gère des activités de soins, d'accompagnement en addictologie et de prévention à travers trois dispositifs d'écoute :

- Points Accueil Ecoute Jeune : le PAEJ est un lieu de proximité, inconditionnel et réactif qui offre un accueil, une écoute, un soutien, une orientation, une sensibilisation et une médiation auprès des jeunes de 12 à 25 ans qui rencontrent une situation de mal-être, et leur proches (familles, professionnels).
- Points Ecoute Adulte : le PEA est un espace de consultation gratuite, anonyme et confidentielle pour les personnes âgées de plus de 18 ans. Ce dispositif généraliste s'inscrit dans une démarche de prévention en santé mentale. Le PEA est accessible directement à la demande de la personne ou sur orientation par des professionnels, notamment du secteur social et médico-social.
- Points Ecoute Parents-Enfants : le PEPE est un dispositif d'écoute et de soutien psychologique qui s'adresse aux enfants de 0 à 11 ans et à leurs parents. L'objectif est d'accompagner les familles dans leurs souffrances (difficultés du lien parent-enfant ou relatives à la parentalité). La prise en charge est anonyme, gratuite et confidentielle.

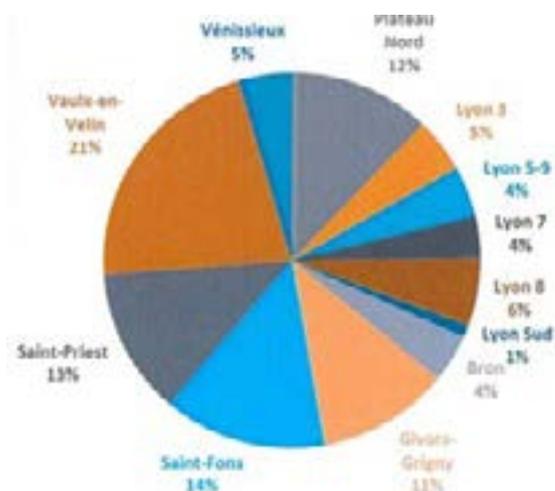
Depuis avril 2022, les points Ecoute adultes sont cofinancé par la Métropole de Lyon, l'ARS et certaines communes : ville de Lyon, Saint-Fons, Rillieux, Caluire et Neuville. Aujourd'hui, 12 points Ecoute adultes existent sur le territoire de la métropole lyonnaise et font intervenir 11 psychologues et un thérapeute familial.

Un bilan annuel est réalisé par la fondation et permet d'évaluer les besoins et le nombre de consultations en santé mentale.

363 personnes habitant en Quartier Politique de la Ville, ont consulté un PEA en 2022, ce qui représente 36,8% des consultations totales. Les femmes pèsent pour 76% des consultations.

Répartition des personnes ayant consulté un Point écoute adulte (PEA)

Source : LYADE, 2022





L'action territoriale, des dispositifs pour l'éducation et l'accès à la santé

Réaliser un état des lieux exhaustif demeure complexe, en raison de la diversité des dispositifs et des acteurs impliqués dans leur mise en œuvre mais également la difficulté de disposer de base de données fiables et à jour.

Sont ainsi présentés ici les principaux dispositifs impliquant la collectivité locale pour accompagner le parcours de soins, développer des actions de prévention et améliorer l'accès par le développement d'une offre de soins.

Les Ateliers santé ville (ASV)

Les ASV ont été impulsés en 2000 conjointement par la Délégation interministérielle à la ville, la Direction générale de la santé et la Direction générale de l'action sociale dans un souci de réduction des inégalités de santé.

L'ASV est une démarche et non un dispositif. Il n'a pas vocation à se substituer à l'existant mais à s'adapter au contexte local en maillant et en consolidant les dynamiques à l'œuvre.

L'ASV a pour objet de favoriser la mise en réseau et la coordination des acteurs et des actions en lien avec la santé sur un territoire afin de permettre aux acteurs et professionnels de santé d'élaborer des programmes de santé publique à l'échelle locale et, si possible avec les habitants.

L'ASV vise les objectifs suivants :

- la connaissance de l'état de santé de la population
- la définition des objectifs d'amélioration de l'état de santé et de ses déterminants
- l'accessibilité aux droits sociaux, aux soins, à la prévention et à la santé
- l'analyse des principaux dysfonctionnements de l'accès à la prévention et aux soins
- les questions concernant les pratiques professionnelles sanitaires, sociales et d'insertion
- la qualité et l'organisation de l'offre de soins
- les besoins en formation des professionnels accueillant des publics en situation de précarité.

Sur les 34 ASV mises en œuvre en Auvergne-Rhône-Alpes, quinze d'entre elles concernent des communes ou regroupement de communes de la Métropole : Bron, Décines, Feyzin, Fontaine sur Saône/Neuville sur Saône, Givors, Lyon, Meyzieu, Oullins, Pierre-Bénite, Rillieux-la-Pape, Saint-Fons, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Villeurbanne.

Les Contrats locaux de santé (CLS)

Le CLS permet de consolider le partenariat local sur les questions de santé entre l'ARS et les collectivités territoriales à partir d'un diagnostic concerté. Il soutient les dynamiques locales de santé sur des territoires de proximité. Ils ont ainsi vocation à renforcer les partenariats sur un même territoire dans l'objectif de mieux prendre en charge la santé des habitants.

Il s'agit d'un outil qui met en œuvre le projet régional de santé et vaut un engagement pour coordonner davantage les interventions des différents acteurs locaux de santé sur leur territoire, que ce soit en matière de prévention, promotion de la santé, d'accès aux soins ou d'accompagnement médico-social.

Selon l'ARS, la Métropole de Lyon compte en 2023 quatre CLS actifs portant sur une période de cinq ans :

- CLS Lyon 2022-2027
- CLS Rillieux La Pape 2022-2026
- CLS Vénissieux 2022-2026
- CLS 3 Villeurbanne

Les Conseils locaux de santé mentale (CLSM)

Depuis 2017, les CLSM se sont créés et développés à l'initiative conjointe des élus locaux et des secteurs de psychiatrie, notamment dans le cadre de la politique de la ville.

Les CLSM sont des dispositifs de concertation et de coordination en santé mentale d'un territoire réunissant les personnes concernées, les aidants familiaux et les représentants des usagers.

Ils favorisent l'inclusion sociale, l'autonomie et la pleine citoyenneté des personnes concernées par la mise en œuvre d'actions de prévention et de promotion. Ils participent également aux actions de lutte contre la stigmatisation et les discriminations.

Leurs champs d'action rejoignent quatre thèmes prioritaires év de la stratégie nationale de santé :

- la prévention et la promotion de la santé,
- la lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé,
- la nécessité d'accroître la pertinence et la qualité des soins,
- l'innovation.

Chaque arrondissement de la Ville de Lyon dispose d'un CLSM ainsi que les communes suivantes de la Métropole de Lyon : Villeurbanne/Bron, Vaulx-en-Velin, Saint Fons/Vénissieux, CLSM intercommunal de Caluire et Cuire-Neuville sur Saône-Rillieux la Pape, Saint-Priest.

Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)

Les CPTS regroupent les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser – à leur initiative – autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes.

Ils ont pour objectif de réorganiser les soins autour du patient et sont conçues pour aider les professionnels de santé à mieux structurer leurs relations et mieux se coordonner.

Le bénéfice attendu est aussi une plus grande fluidité des parcours de santé pour le patient.

La CPTS est constituée de l'ensemble des acteurs de santé qui souhaitent se coordonner sur un territoire. Le projet de santé est un prérequis à la contractualisation entre les professionnels et l'ARS.

Ce dispositif visant à faciliter l'exercice des professionnels de santé, à améliorer l'organisation des prises en charge des patients.

Ils émergent avant tout à partir des initiatives des professionnels de santé eux-mêmes.

Selon le ministère de la Santé et de la Prévention, la Métropole de Lyon compte onze CPTS en 2023 qui couvre partiellement les communes accueillant un QPV : Bron, Caluire, Lyon 5, Lyon 6, Lyon 7, Lyon 8, Lyon 9, Ouest Lyonnais, Saint-Priest Moins, Val de Saône, Vaulx-en-Velin, Vénissieux.

La Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP)

Les MSP sont un mode d'exercice professionnel collectif et coordonné créé en 2007, développé pour répondre au besoin de "Travailler ensemble" et aux problématiques de santé actuelles : prise en charge des maladies chroniques, vieillissement de la population...

Les MSP sont des personnes morales et proposent un ensemble de services de santé de proximité sans hébergement, ainsi que des actions de prévention. Les professionnels de santé d'une MSP exercent à titre libéral.

Les 140 MSP de la métropole de Lyon situées dans des communes accueillant un QPV

Communes	Nombre de MSP
Bron	5
Décines	2
Givors	3
Grigny	1
Lyon 3-5-7-8-9	51
Meyzieu	3
Neuville-sur-Saône	2
Oullins	5
Pierre-Bénite	1
Rillieux-la-Pape	3
Saint-Fons	2
Saint-Genis-Laval	1
Saint-Priest	6
Vaulx-en-Velin	6
Vénissieux	8
Villeurbanne	23

Centres de santé

« Les centres de Santé sont des structures sanitaires de proximité dispensant des soins de premier recours qui élaborent un projet de santé. Ils mettent en places des actions d'éducation thérapeutique du patient, des actions de prévention et de santé publique.

Les centres de santé sont des lieux de stage pour les professionnels de santé. Ils contribuent notamment à la réduction des inégalités d'accès aux soins et à la santé.

Il en existe quatre types :

- centres de santé polyvalents (consultation de médecine, actes de radiologie, soins dentaires, spécialistes, paramédicaux, etc.),
- centres de santé médicaux,
- centres de santé dentaires,
- centres de santé infirmiers.

La promotion du sport dans les quartiers populaires, un levier important de santé publique

On observe dans les quartiers différentes pathologies et comportements individuels qui nuisent à la bonne santé des habitants :

- sédentarité, addiction aux écrans et obésité chez les jeunes,
- diabète, en particulier chez les femmes,
- allergies et asthmes,
- santé mentale, ...

Pour toutes ces problématiques de santé, sont reconnus depuis plusieurs années les nombreux bénéfices d'une activité physique régulière.

Le schéma ci-dessous illustre le spectre large de ces bénéfices pour la santé :



La promotion de l'activité sportive constitue un fort enjeu pour les quartiers populaires, d'autant qu'elle constitue un facteur de solidarité, d'intégration sociale, de mixité et d'émancipation. La dimension sociale du sport explique notamment les nombreuses initiatives publiques et associatives dans ces quartiers visant la promotion du sport pour tous, au-delà du sport « compétition ». La question du sport s'appréhende à travers deux dimensions complémentaires : les équipements disponibles et les pratiques sociales, la première devant répondre au moins à la seconde.

Des équipements sportifs insuffisants en nombre et en diversité

Il est observé au niveau national un déficit des équipements sportifs dans les quartiers eu égard au poids de la population. De plus, l'offre sportive demeurent relativement

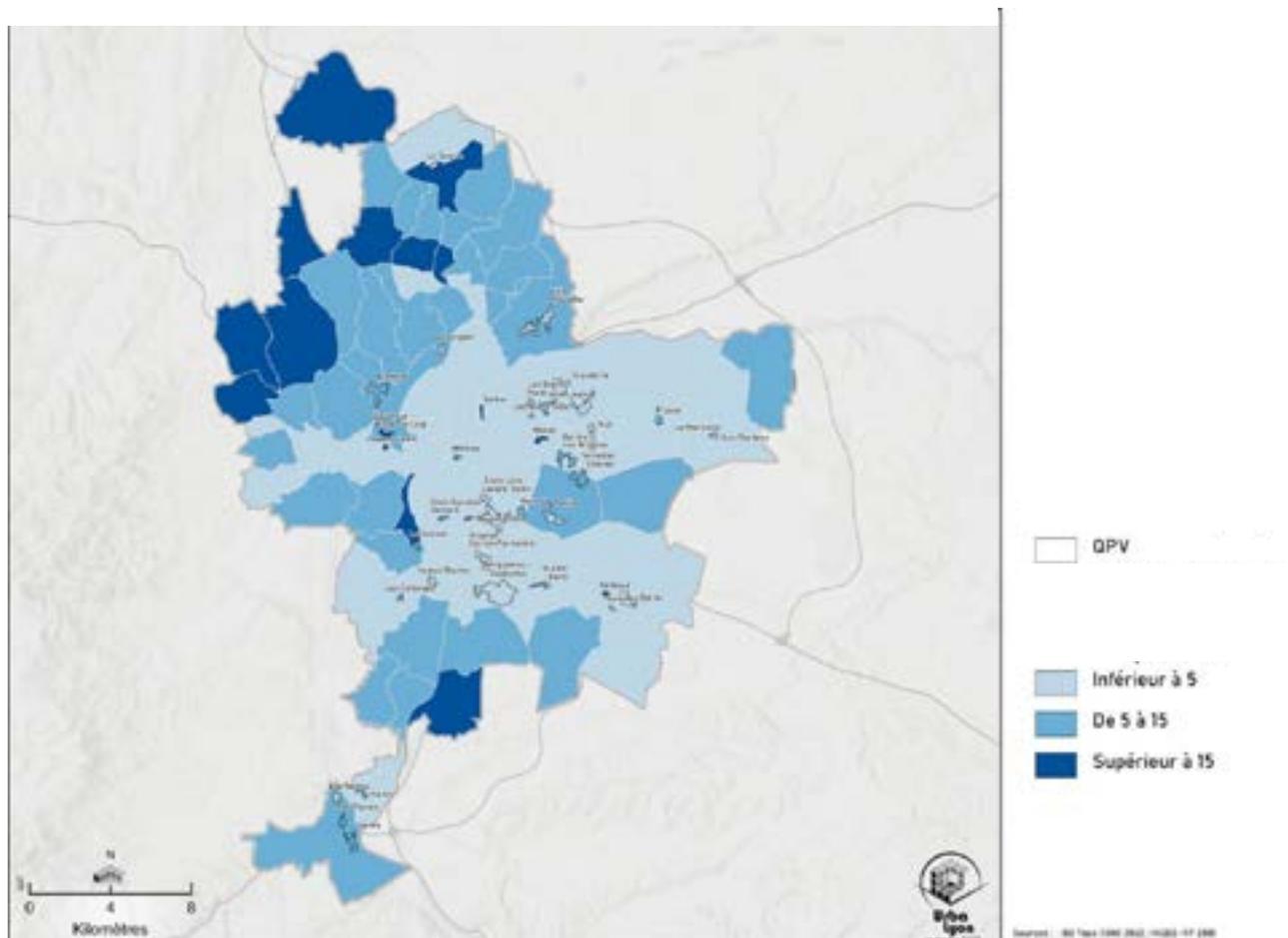
« traditionnelle » : football, sports de combat, handball et judo. Les nouvelles pratiques et sports émergents ne bénéficient que peu des espaces et équipements dédiés.

Un nombre de licenciés nettement inférieurs (-20% en 2021) à la moyenne régionale

Même si l'on observe de fortes disparités territoriales, il demeure que l'ensemble des quartiers présentent un nombre de licenciés nettement inférieurs à la moyenne régionale, de l'ordre de 20% en 2021. Même si une partie grandissante des pratiques sportives se font en loisir (hors licence fédérale), cela révèle bien la faible pratique sportive des habitants des quartiers populaires. Cela fait écho au constat fait lors des Assises où les associations sportives ont exprimé leurs difficultés à maintenir leurs effectifs et à pérenniser leurs activités. Cette baisse s'est d'ailleurs accentuée suite au Covid et les fédérations peinent à retrouver leur niveau

Nombre d'équipements sportifs pour 1000 habitants par commune et QPV

Source : RES, Insee - RP 2018



de pratique antérieur. Le football demeure la pratique fédérale la plus répandue, comme pour l'ensemble du territoire métropolitain et national.

Un nombre de licenciés qui ne reflète pas une réalité de nouvelles pratiques

Au niveau national, 4% des licences sportives sont localisées dans un quartier populaire alors que ces quartiers représentent plus de 8% de la population française totale en 2018 (INJEP, données du MEDES). Ce constat est plus marqué pour les femmes. Cette part des licences est stable depuis 2014 aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

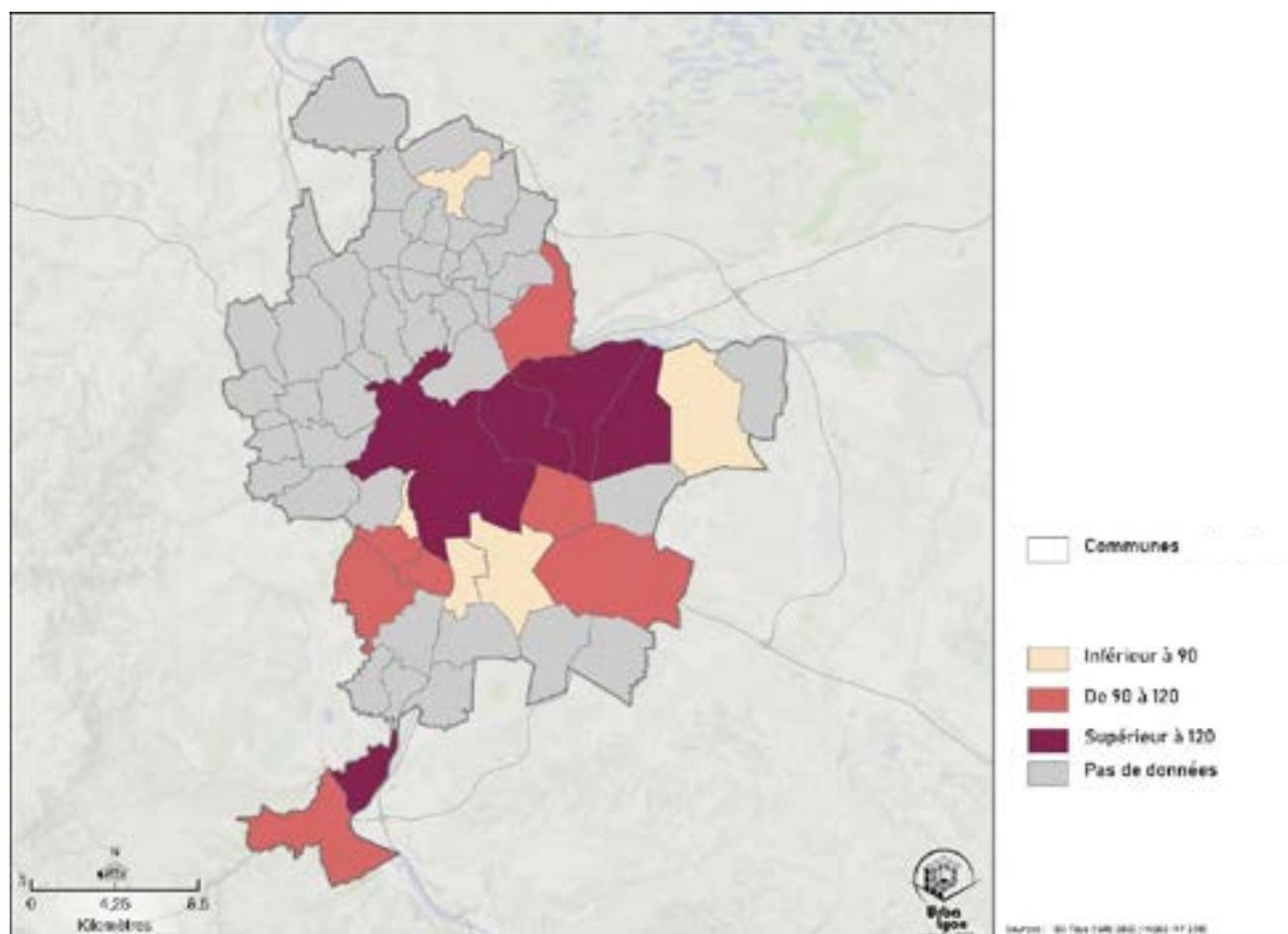
La Fédération française de Football, la Fédération sportive et gymnique du travail sont surreprésentées dans les quartiers populaires, à l'inverse du tennis. Là encore, des différences de genre s'observent selon le sport, les femmes étant par exemple surreprésentées pour le handball.

Le faible nombre de licenciés explique pour partie la faible fréquentation des équipements sportifs mais un faisceau d'autres facteurs participent de ce phénomène : obsolescence des équipements, coût de la licence, contraintes imposées par les clubs, ...

Ceci marque également une tendance plus profonde de changement d'aspiration des citoyens envers le sport et des pratiques : rejet du sport « compétition », recherche du sport « santé », liberté de pratiques (en termes d'horaires, de fréquences, ...), émergence de sports de rue, ... On assiste notamment au développement de sports qui empruntent aux cultures urbaines, à la danse et à la musique qui attirent un public jeune. C'est pourquoi le nombre de licenciés des fédérations sportives ne reflètent ni la réalité du nombre de pratiquants, ni la diversité des pratiques.

Nombre de licenciés pour 1000 habitants par commune

Source : RES, Insee - RP 2018



TEMOIGNAGE

Assises des quartiers populaires

Les assises des quartiers populaires consacrées au sport et à la santé ont bien mis en avant ces difficultés d'accès. Il ressort des débats les constats et problématiques principales suivantes :

- une perte du nombre de licenciés liée à la sédentarité des jeunes, aux inégalités de genre, au coût de l'équipement et de la licence,
- un recul des moyens alloués aux clubs et associations,
- des difficultés pour trouver le temps pour faire du sport (horaires inadaptés, ...),
- des équipements inadaptés pour les femmes ou les seniors, notamment dans l'espace public,
- de nombreux a priori sur la difficile conciliation entre l'activité sportive et les croyances religieuses, notamment pour les jeunes filles,
- la faible accessibilité à des sites et espace de nature.

Une offre sportive inadaptée pour des personnes porteuses d'un handicap physique

L'espace public vécu comme un nouvel équipement sportif

L'espace public devient ainsi un lieu de pratique sportive et de rassemblement libre : street golf, basket de rue, street workout, etc.). Cela répond à un besoin qui va au-delà de l'envie de faire du sport : vecteur de rencontres, usage alternatif, voire transgressif (mais non illégal) de l'espace public. Ces pratiques sont source de bénéfices qui vont au-delà de la santé et répondent à des valeurs d'entraide, de transmission et de liberté. Elles permettent également le rapprochement de publics différents.

Ces pratiques répondent également à un besoin de sortir de l'institution qui réinterroge les acteurs du sport, que ce soient les collectivités locales, les fédérations, les clubs et associations sportives. On assiste donc à une hybridation des genres, entre sport et culture, favoriserait la création de communautés de loisir.

L'enjeu d'élargir les publics (âge, genre, finalité de la pratique)

A l'évolution des pratiques pour lesquelles les équipements existants doivent être adaptés s'ajoutent des problématiques de genre et de génération pour l'accès au sport. Les politiques sportives sont encore trop orientées vers les jeunes, même si le développement du sport santé permet l'accès à une activité physique adaptée à un plus large public.

EN SYNTHÈSE

Les habitants des quartiers populaires présentent globalement un moins bon état de santé général que la population de l'agglomération lyonnaise, même si l'on observe des disparités entre quartiers. Des problématiques spécifiques se posent concernant plusieurs pathologies, telles que les allergies ou le diabète.

Cet état de santé est le miroir des inégalités sociales, économiques et environnementales que connaissent ces quartiers. Elles affectent plus particulièrement les populations dites « sensibles » que sont les jeunes et les personnes âgées.

On observe également des inégalités de genre, les femmes étant plus affectées que les hommes, en raison notamment de leur situation familiale et des discriminations qui persistent.

A cela s'ajoute une offre de soins insuffisante dont le renouvellement à moyen terme est fortement questionné, dans un contexte où la mobilité des personnes et la digitalisation de la médecine éloigne de plus en plus les habitants du soin. Le non-recours aux soins est ainsi un réel enjeu pour ces quartiers et masque potentiellement des situations de précarité sanitaire plus grandes. Les freins à lever sont nombreux pour rompre avec les situations d'isolement et de non-recours aux droits de santé. C'est pourquoi il est nécessaire de promouvoir les démarches et initiatives qui permettent « d'aller vers » ces publics fragiles

Dans ce contexte, la prévention revêt une importance fondamentale. Les dispositifs existants prouvent leur efficacité mais les initiatives demeurent peu lisibles. En outre, le sport constitue un levier pour favoriser un meilleur état de santé mais les équipements restent insuffisants et inadaptés pour certains publics et répondre aux nouvelles aspirations des habitants. L'offre sportive doit être diversifiée et sortir de la stricte pratique fédérale de compétition pour aller vers plus de sport santé et ludique.



Les recommandations issues des Assises des quartiers populaires 2023

Les Assises des quartiers populaires autour du sport, de la santé et du bien-être pour tous ont eu lieu le 14/03/2023. Plus d'une centaine de personnes s'y sont réunies.

Sur les questions de santé, de nombreux sujets d'interpellation sont ressortis, en particulier le besoin de renforcer la présence humaine, la coordination et l'innovation dans les lieux de santé, de développer la prévention en particulier chez les enfants et les jeunes, d'aller vers les personnes isolées.

Sur la dimension sportive, les interpellations portent à la fois sur les équipements et sur la pratique. Une meilleure disponibilité des équipements est ainsi questionnée.

Sur le plan de la pratique, la baisse du nombre de pratiquants après Covid interpelle, tout comme la cherté des pratiques sportives. La diversification de l'offre à destination des jeunes et le développement d'une offre à destination des seniors font partie des éléments d'attentes exprimés.

Les grandes recommandations en santé pour demain

- Mieux comprendre les situations de fragilités
- Former les clubs sportifs aux méthodes d'aller vers (ex: seniors)
- Prendre en compte les fragilités physiques et psychologiques
- Renforcer la coordination des acteurs du soin
- Simplifier l'accès aux soins
- Faciliter l'accès aux soins
- Simplifier les démarches administratives
- Privilégier la prévention
- Rendre visible les lieux et les acteurs
- Afficher clairement les missions des différents acteurs locaux pour être bien identifiés sur le territoire (ex: associations, CCAS qui peuvent avoir des missions

différentes selon le territoire)

- Créer une cartographie des acteurs locaux (institutions, associations)
- Prendre en charge de la santé au collège (bilan santé)
- Faciliter l'inclusion
- Donner plus de moyens financiers, humains, formations aux enseignants pour inclure tous les enfants dans les classes, en particulier ceux atteints d'un handicap
- S'appuyer sur les acteurs et les structures de proximité
- Appui sur l'entourage proche (famille, amis) et renforcement de son rôle de soutien
- Il faut remettre du lien dans les quartiers : les voisins jouent un rôle face à l'isolement des personnes âgées, par exemple
- Le médecin traitant a un rôle d'alerte/vigilance et c'est le premier interlocuteur à contacter en cas de problème

« Il faut de l'humain, des personnes à l'accueil »

« L'atelier sur la santé confirme bien qu'il y a un parcours du combattant de la santé. »



« Certains sports deviennent vite très chers »

Les grandes recommandations en sport pour demain

- Des actions de sensibilisation en direction des parents
 - Allier sport et loisirs en famille
 - Soutenir les pratiques sportives encadrées (équipements ville, pratique sportive en clubs) et libres (balades, randonnées, sports outdoor)
 - Pouvoir s'informer et échanger sur les pratiques sportives
 - Des pratiques sportives mixtes au sein d'équipements sportifs inclusifs en libre accès
 - Entre valides et non-valides
 - Entre patients d'établissements de santé mentale et autres publics
 - Pratiques sportives intergénérationnelles (séniors et collégiens par exemple)
- Mieux communiquer autour des pratiques sportives et de l'inclusion dans le sport
 - Organiser des événements sportifs dans les quartiers pour sensibiliser et faire découvrir des sports
 - Les clubs sportifs ont un rôle important à jouer au sein des quartiers
 - Centraliser, informer et diffuser plus largement et aussi plus spécifiquement les informations concernant le sport inclusif
- Développer les pratiques pour les publics éloignés du sport
 - En direction des seniors, femmes, personnes en situation de handicap
 - Analyser les freins et repérer les leviers pour faire
 - Diversifier les pratiques sportives pour les adolescents et sortir des sports traditionnels en pied d'immeuble
 - Inciter les clubs à former au moins un éducateur sportif pour être en mesure d'accueillir dans de bonnes conditions des personnes en situation de handicap
- Favoriser le réemploi et le recyclage d'équipements sportifs
 - Via la seconde main
- Hybrider les pratiques
 - Entre sport et pratiques numériques
- Pluralité des financements des infrastructures sportives
 - Possibilité de co-financement des infrastructures de sport dans les quartiers
 - Pluralité d'acteurs, d'usages et de fonctionnements

Les habitants des quartiers face à la transition écologique

Les habitants des QPV subissent le plus les conséquences de la dégradation écologique

Le climat s'appréhende à une échelle large, régionale voire nationale. Les quartiers subissent au même titre que l'ensemble du territoire les impacts globaux du changement climatique. Pour autant, les habitants des quartiers populaires du fait de leurs fragilités économiques, sociales et sanitaires, subissent plus violemment les grands dérèglements climatiques de notre époque et leurs conséquences. Ils y sont plus sensibles en raison des caractéristiques de leur environnement, de leur cadre de vie (nuisances, carence en végétal, chaleur liée à l'imperméabilisation des sols, difficulté d'accès à une nourriture de qualité...) et de conditions matérielles plus précaires.

Malgré une forte exposition aux effets du changement climatique, les habitants des quartiers au niveau national⁵⁶ perçoivent les problématiques environnementales comme éloignées de leurs préoccupations et non prioritaires par rapport aux problèmes sociaux du quotidien (précarité, mal-logement, insécurité, ...). Ces derniers sont urgents et ancrés sur le court terme et peuvent masquer voire entrer en contradiction avec les enjeux long termes d'autant plus préoccupants. En outre, les enjeux du changement climatique appellent le déploiement d'actions de long terme peu compatibles avec les appels à projets à court terme mis en place dans le cadre de la politique de la ville.

Il y a urgence à considérer les quartiers comme « prioritaires » en matière de résilience et une nécessité à sensibiliser plus fortement les habitants à ces enjeux.

CHIFFRE CLE

Le changement climatique sur la Métropole de Lyon

- Augmentation des températures moyennes annuelles : +2.4°C (Lyon-Bron) entre 1953 et 2021.
- Diminution du nombre moyen de jours de gel annuel : -17.6 jours (Lyon-Bron) entre 1962 - 1991 et 1992 - 2021.
- Diminution du bilan hydrique annuel : -117 mm (Lyon-Bron) entre les périodes 1962 - 1991 et 1992 - 2021. Les pluies seront réparties différemment (plus intenses l'hiver, moins abondantes l'été). La ressource en eau va être bien plus limitée qu'auparavant.
- Augmentation du risque météorologique de feux de forêt (Rhône) : 24.2 jours entre 1986 et 2015 contre 17.9 jours entre 1959 et 1988 ; + 37.8% de surface où le risque est élevé entre 1959 et 1988 et la suivante 1986 et 2015.
- Selon les prévisions de Météo France, il devrait faire 1 à 3°C de plus en moyenne à Lyon après 2040 par rapport à 1976-2006 . Il devrait aussi y avoir près de 15 jours de canicule en plus.

56. Labocités, Transition écologique et solidaire des quartiers populaires, 2020

Etat des lieux et perceptions des enjeux de transition écologique dans les QPV

Lors des assises, les habitants n'ont pas abordé tous les sujets de la transition écologique montrant une préoccupation ciblée sur l'alimentation, les déchets, la santé, la nature de proximité et la précarité énergétique. D'autres préoccupations n'ont pas été évoqués ou bien partiellement comme l'agriculture, la biodiversité, l'eau, les énergies renouvelables, les emplois durables, l'exposition aux risques, les impacts du changement climatique (autres que la chaleur). Ceci illustre un écart de perception des urgences entre les habitants des QPV et hors QPV sur les urgences écologiques.

Alimentation : précarité alimentaire et faiblesse de l'offre de qualité

En France métropolitaine, un tiers des ménages n'a pas les moyens de s'alimenter correctement, et 15% des habitants déclarent ne pas manger à leur faim⁵⁷.

Au niveau national, les habitants des QPV relatent plus de difficultés à trouver près de chez eux certains produits⁵⁸ :

- 82% des habitants des QPV estiment avoir accès facilement à des produits de qualité (contre 88% en France) ;
- 68% des habitants des QPV estiment avoir accès facilement à des produits locaux (contre 75% en France) ;
- 66% des habitants des QPV estiment avoir accès facilement à des produits biologiques (contre 74% en France).

Dans la métropole lyonnaise, les habitants des quartiers font remonter⁵⁹ :

- des zones de « désert alimentaire » ;
- un manque de diversité denseignes pour s'alimenter ;
- peu ou pas d'artisans et de commerces primeurs dans les quartiers populaires ; des produits alimentaires de qualité trop chers ;
- des tarifs des produits en vrac encore trop élevés ;
- un manque de diversité saisonnière ; des parcelles de jardins insuffisantes ;
- des productions volées dans les jardins partagés ;
- une surconsommation de produits de faible qualité.

Concernant l'offre de marché alimentaire, les habitants semblent partagés : certains exprimant des prix et une qualité des marchés variables, d'autres des prix suffisamment attractifs pour attirer une population qui vient de loin, et une présence accrue de producteurs locaux.

Focus Givors : la Ville de Givors exprime une difficulté à trouver des producteurs locaux dans les QPV. En effet, les producteurs de Givors et alentours concentrent leur circuit de commercialisation à Lyon, car la clientèle lyonnaise est prête à payer cher plus les produits⁶⁰.

Des habitants relativement éloignés des commerces alimentaires et notamment des commerces offrant une alimentation de qualité

L'offre de commerces alimentaires sur la métropole est inégalement répartie, avec de nombreux espaces qui cumulent à la fois faibles revenus et offre insatisfaisante de commerces (quantité et/ou diversité). Parmi les quartiers prioritaires concernés on peut citer :

- Arsenal Sud (Saint-Fons),
- Bellevue et Bel-Air1 (Saint-Priest),
- Mas-du-Taureau-Sud,
- Sauveteur-Nord et Sauveteur-Sud (Vaulx-en-Velin),
- Vernay et Ecoin-Thibaude (Vaulx-en-Velin),
- Lartaget-Mermoz (Lyon),
- Jacques Monod et Reguillon (Villeurbanne),
- Feyzin (Feyzin),
- Cité Jardin (Lyon),
- La Mulatière (La Mulatière),
- Montessuy Le Vergoin (Lyon).

Dans les quartiers à faible diversité commerciale, certains types de commerces sont sur-représentés (boulangeries et superettes) et d'autres sous-représentés (pâtisseries, primeurs, surgelés et hypermarchés) : par exemple, Les Brosses (Villeurbanne) compte cinq boulangeries sur huit commerces. Si Saint-Fons et Vénissieux cumulent pauvreté et faible diversité commerciale, d'autres quartiers prioritaires à l'inverse disposent d'une bonne diversité commerciale (Dumas-Genas à Vaulx-en-Velin et Cité Berliet-La Gare à Saint-Priest).

57. Métropole de Lyon, DPDP, 2021, Dossier « De la fourche à la fourchette, vers une résilience alimentaire du Grand Lyon – Millénaire 3 »

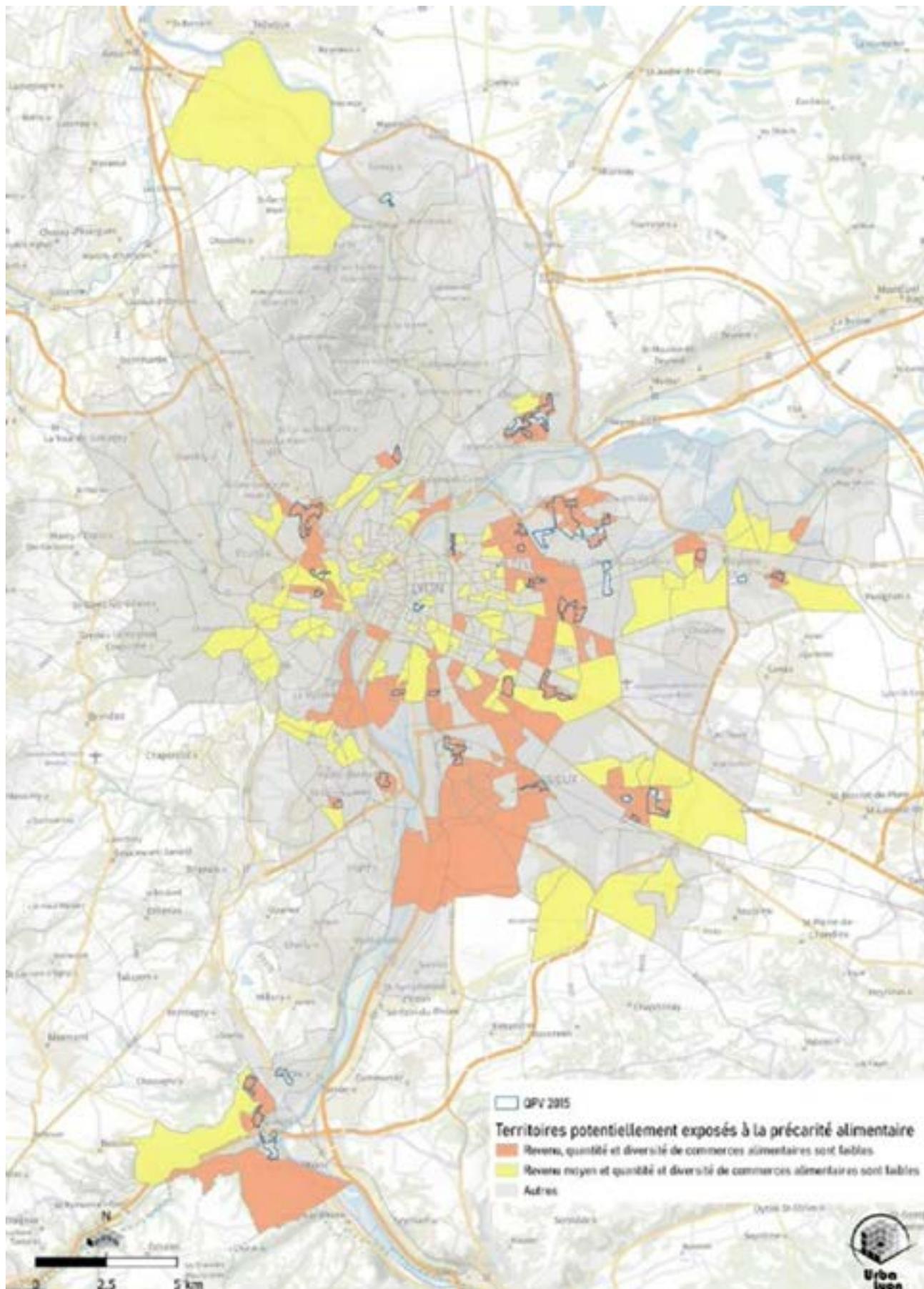
58. Harris Interactive, ANRU, 2022, « Baromètre d'opinion, les français dans leur quartier »

59. Métropole de Lyon, Assises des quartiers populaires, 2022

60. Chambre d'Agriculture, 2022, « Etude Ateliers de transformation Région de Givors »

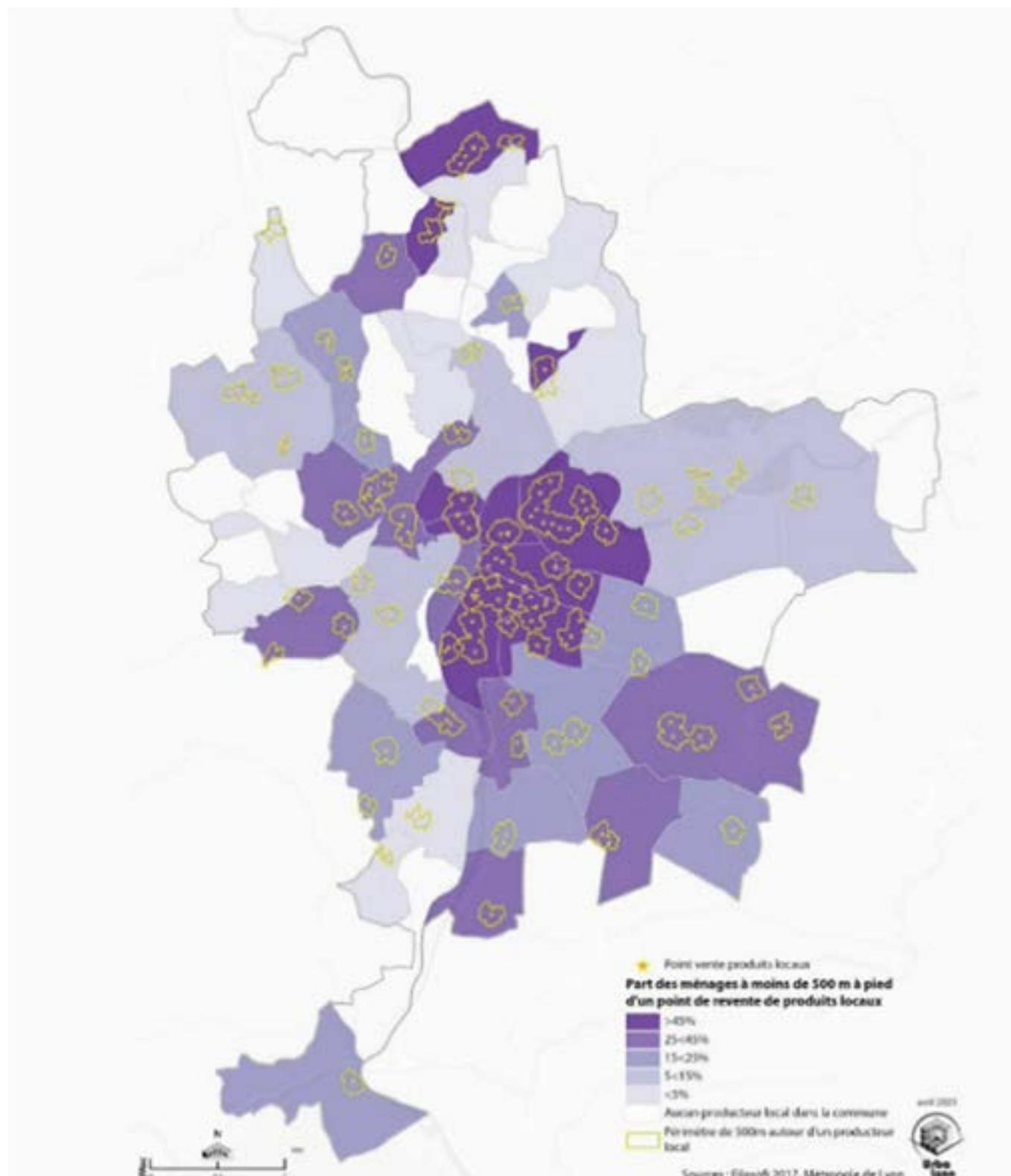
Quartiers populaires et inégalités d'accès aux commerces alimentaires dans la Métropole de Lyon Vers une cartographie des paysages alimentaires

Source : Observatoire partenarial des espaces agricoles, naturels et de l'alimentation – Urbalyon – 2022



Part des ménages à moins de 500 mètres à pied d'un point de vente de produits locaux

Source : Urbalyon - 2023



Des effets en chaîne sur la santé, le reste à vivre et le climat

La précarité alimentaire se renforce avec les problèmes de mobilité et de précarité énergétique : l'éloignement de certains quartiers par rapport aux commerces alimentaires pose la question de la dépendance des ménages à la voiture et aux transports collectifs pour s'approvisionner. Face au manque d'offres de proximité, les populations pauvres des quartiers sont potentiellement plus dépendantes des modes de transport collectifs pour accéder aux commerces alimentaires et plus captives de l'offre proposée en proximité. L'utilisation de la voiture pour accéder à une offre alimentaire plus diversifiée accroîtrait également leur dépendance énergétique.

Le besoin de diversifier l'offre alimentaire dans les QPV

La précarité alimentaire se combine aux problèmes de santé et de pauvreté : les territoires de la métropole sont potentiellement exposés à la précarité alimentaire sont aussi pour la grande majorité située dans des communes où le taux de patients sous traitement antidiabétique est très élevé (Givors, Feyzin, Vénissieux, Saint-Fons, Saint-Priest, Lyon 09). En outre, l'alimentation constitue l'une des sources d'inégalités de santé liées à la pauvreté : les inégalités sociales ont des répercussions sur les pratiques alimentaires, le rapport à l'alimentation et in fine, sur la santé globale des individus.

Lors des Assises, les habitants ont mis en évidence le besoin de diversifier l'offre alimentaire avec un accent mis sur la dimension sociale : accompagner l'implantation de commerçants, multiplier les épiceries solidaires, développer les liens avec les producteurs pour favoriser leur implantation dans les quartiers notamment dans les marchés, déve-

lopper les circuits courts (type AMAP avec la distribution dans les lieux publics type bibliothèque, créer des systèmes d'achats groupés), structurer des filières alimentaires jusqu'au quartier (penser local : cantine alimentée localement, produire localement, ...).

Ils ont également fait remonter un besoin d'éducation à l'alimentation et à l'agriculture urbaine (sensibilisation à l'école et dans les cantines, espaces jardins-potagers dans les écoles, formation des associations, conseils de quartiers et collectifs d'habitants, partenariats avec les commerçants et producteurs, présence de jardins dans l'espace public et privé : poulaillers collectifs, jardins collectifs productifs).

Plus de 50% du parc locatif des QPV a une étiquette énergétique

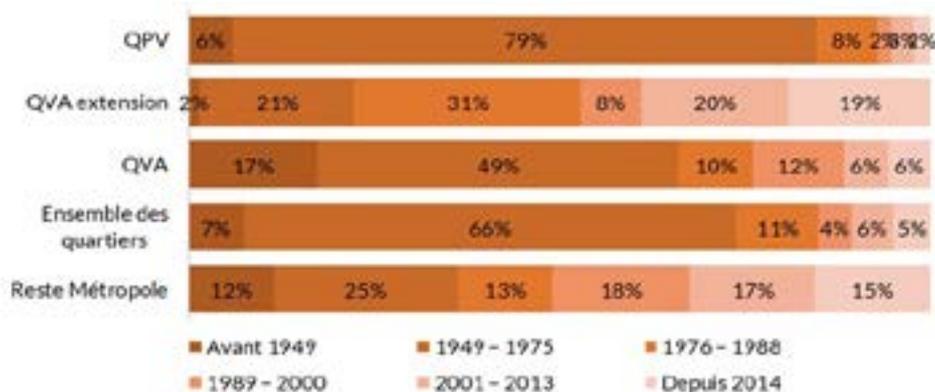
Les habitants des quartiers sont plus nombreux qu'ailleurs à subir la précarité énergétique liée au logement, en raison d'un parc énergivore important. La date de construction des logements joue un rôle important dans les émissions de CO₂ : plus le logement est ancien, plus son efficacité énergétique est faible, en particulier pour les résidences construites avant les premières réglementations thermiques (1974).

Le parc locatif social⁶¹ construit avant 1975 est dominant dans les quartiers QPV (85% contre 36 % dans le reste de la métropole). 6% des logements sociaux ont été construits avant 1949 (contre 12 % dans le reste de la Métropole de Lyon). Plus de la moitié du parc locatif des QPV a une étiquette énergétique D (52 % contre 29% dans le reste d'agglomération) et 13% une étiquette E, F, G (contre 15% dans le reste d'agglomération). Le parc récent à faible consommation d'énergie (étiquette A et B) représente seulement 5% du parc locatif social dans les QPV, trois fois moins que dans le reste de l'agglomération.

61. Urbalyon, 2022, « Principales évolutions des quartiers politique de la ville et leurs habitants : contrat de ville métropole de Lyon 2015-2022 : cahier n°14 »

Année d'achèvement de la construction du parc locatif social en 2021

Source : XXX



En outre, les ménages à faible revenu sont plus susceptibles d'être en situation de précarité énergétique, c'est-à-dire qu'ils consacrent une part importante de leurs revenus aux factures d'énergie. La hausse des prix de l'énergie peut aggraver ce problème et accroître encore les inégalités. La loi a acté l'interdiction progressive des « passoires énergétiques » (logements mal isolés) à la location, à compter de 2023. En France, l'Ademe estime que 80% du parc de résidences principales du territoire est à rénover d'ici 2050⁶².

Les habitants des quartiers du territoire sont de plus en plus conscients de cette problématique de précarité énergétique et constatent concrètement le vieillissement de leurs logements : fuite, insalubrité⁶³. Au niveau national, si en 2021, la rénovation énergétique n'était pas une priorité des habitants des quartiers, elle est passée en 2022 au cœur de leurs problématiques : l'impact de la hausse des prix de l'énergie sur la capacité à se chauffer l'hiver est redouté par 7 habitants de QPV sur 10 (72% contre 65% dans les autres territoires⁶⁴).

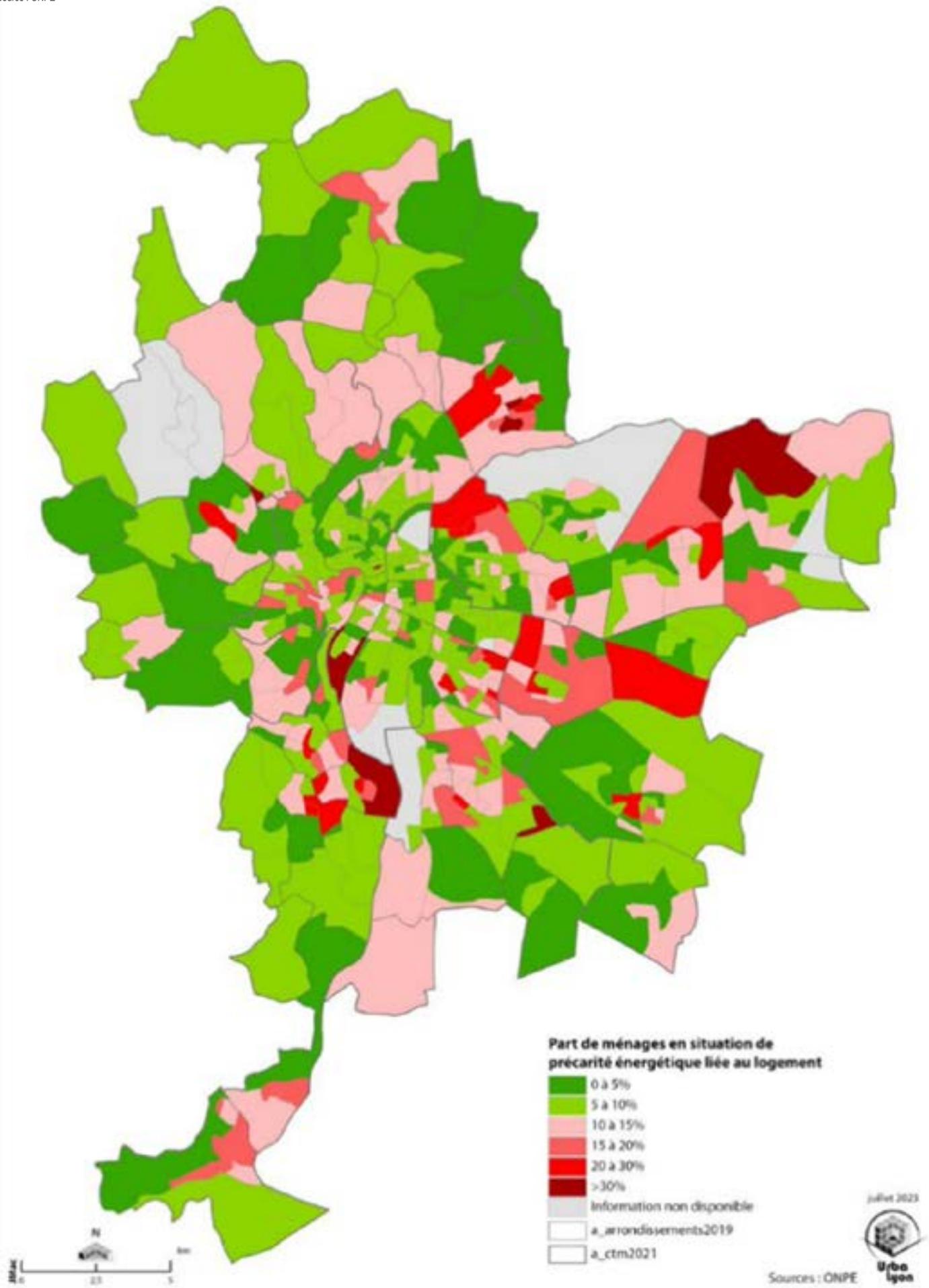
62. The shift Project, Territoires au futur, 2021

63. Métropole de Lyon, Assises des quartiers populaires, 2022

64. Harris Interactive, ANRU, 2022, « Baromètre d'opinion, les français dans leur quartier »

Part des ménages en situation de précarité énergétique liée au logement

Source : ONPE





Les habitants des quartiers proposent⁶⁵ des actions de proximité pour lutter contre la précarité énergétique :

- mettre en place des médiations à domicile pour faire de la sensibilisation,
- réaliser des diagnostics, distinguer propriétaires bailleurs, propriétaires occupants et locataires,
- former les syndicats, réaliser des permanences en bas d'immeuble avec une information claire et lisible,
- mettre en place un fonds d'urgence en attendant les travaux de réhabilitation ;
- mettre en place un service public de l'énergie comme cela a été fait pour la régie publique de l'eau.

Plus de 50 % des surfaces non végétalisées sont imperméabilisées et sujets à l'inconfort thermique

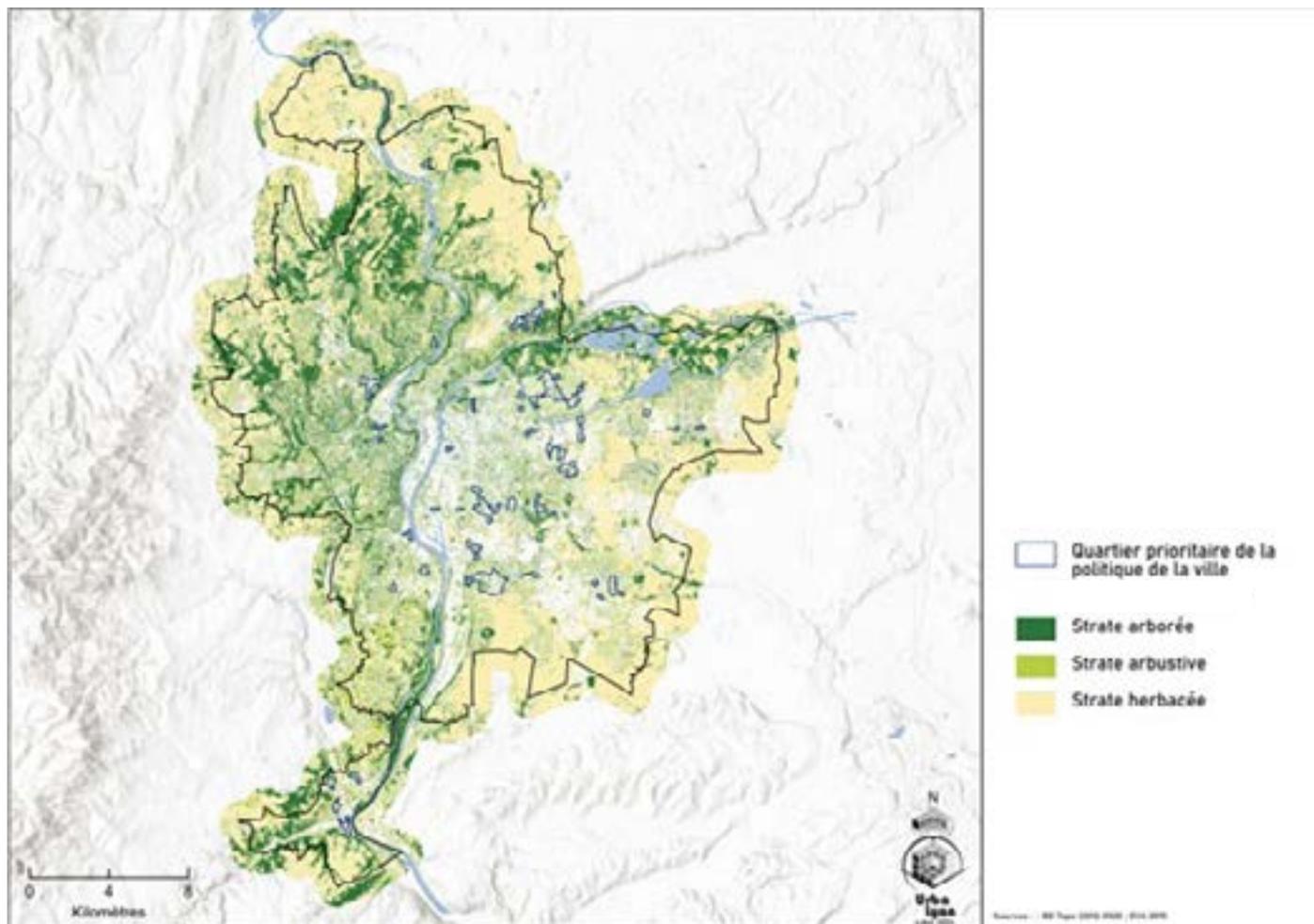
Les QPV cumulent des carences en végétalisation, imperméabilisation et points d'eau. Les espaces végétalisés sont inégalement répartis sur le territoire métropolitain (Ouest/Est), avec une surface moyenne de végétation qui oscille entre moins de 20 m²/habitant dans les centres urbains et plus de 1500 m²/habitant dans certains secteurs comme les Monts d'Or⁶⁶. Le croisement des strates végétalisées avec les surfaces des quartiers prioritaires (cf. carte ci-avant) révèle que ces derniers se caractérisent par un manque d'espaces verts important, tous ayant a minima environ 50% de leur surface non végétalisée (imperméable) en 2015. Certains quartiers ont un taux important de surfaces imperméabilisées, par exemple Moncey : 95%, La Saulaie : 84%, Le Mathiolan : 74%.

65. Métropole de Lyon, Assises des quartiers populaires, 2022

66. Métropole de Lyon / Urbalyon, Rapport transitions et résilience, 2022

Strates végétalisées et quartiers prioritaires dans la métropole de Lyon

Source : EVA 2015





Les habitants des quartiers considèrent que les espaces verts sont insuffisants, clos et peu accessibles ou bien ouverts mais vandalisés⁶⁷. Ces retours qualitatifs sont confirmés par une enquête nationale auprès des habitants des quartiers ANRU : 8 habitants sur 10 souhaitent donner plus de place aux espaces verts⁶⁸. Les habitants proposent⁶⁹ d'articuler la végétalisation des quartiers avec les enjeux sociaux et économiques pour favoriser la vie sociale et la convivialité. Les initiatives proposées sont nombreuses : créer localement des emplois d'« éco-jardinier » polyvalents ; soutenir les petites structures sur la gestion de la vie micro-locale ; encourager l'identification de ces lieux comme des lieux conviviaux.

Les habitants font également le constat d'une difficulté d'accès à l'eau avec peu de points d'eau dans les quartiers⁷⁰. Tous les habitants de la métropole ne sont pas égaux dans la capacité d'accès aux piscines municipales pour se rafraîchir ce qui pourrait générer des tensions.

Une surchauffe pour les habitants et la biodiversité

L'absence ou le manque de végétation favorise les espèces invasives, en créant des niches écologiques vides. Les espèces invasives ayant des stratégies de colonisation de type pionnière, en s'adaptant à une grande diversité de ressources, y compris quand il y en a peu, vont facilement occuper ces niches écologiques vides. Les habitants des quartiers ont fait remonter lors des Assises le constat d'une problématique d'espèces invasives (moustiques, nuisibles). Les habitants estiment que l'on devrait intégrer la biodiversité dans les opérations de rénovation (études faune/flore avant, aménagements dédiés...).

Bien que le phénomène d'îlot de chaleur urbain s'appréhende à une échelle large de territoire (températures élevées en milieu urbain par rapport aux zones rurales ou forestières voisines), les quartiers, fortement imperméabilisés, subissent des surchauffes urbaines localisées, visibles sur la carte de température des surfaces du sol. En outre, la mauvaise qualité d'isolation thermique des bâtiments accentue l'exposition des habitants à la chaleur.

Au niveau national⁷¹, 70% habitants des quartiers ANRU indiquent avoir été confrontés à des températures trop élevées pendant l'été dans leur logement, contre 56% au niveau national ; 62% ont déclaré avoir eu des difficultés à trouver un endroit frais lors des épisodes caniculaires. Sur la métropole lyonnaise⁷², les habitants des quartiers ont fait remonter le besoin de créer des équipements innovants en matière d'adaptation au réchauffement climatique (îlots de fraîcheur, ouverture des jardins, piscines, « refuges thermiques » comme des salles rafraîchies ouvertes à tous).

Les effets du changement climatique et notamment les canicules et le manque d'espaces verts peuvent avoir des impacts négatifs sur la santé physique et mentale des habitants, renforçant la sensibilité sanitaire des personnes vulnérables : détérioration de la santé mentale (anxiété, dépression), augmentation et aggravation des maladies chroniques, baisse de la fertilité, réduction de l'activité physique en été, surmortalité liée aux fortes chaleurs⁷³.

67. Métropole de Lyon, Assises des quartiers populaires, 2022

68. Harris Interactive, ANRU, 2022, « Baromètre d'opinion, les français dans leur quartier »

69. Métropole de Lyon, Assises des quartiers populaires, 2022

70. Métropole de Lyon, Assises des quartiers populaires, 2022

71. Harris Interactive, ANRU, 2022, « Baromètre d'opinion, les français dans leur quartier »

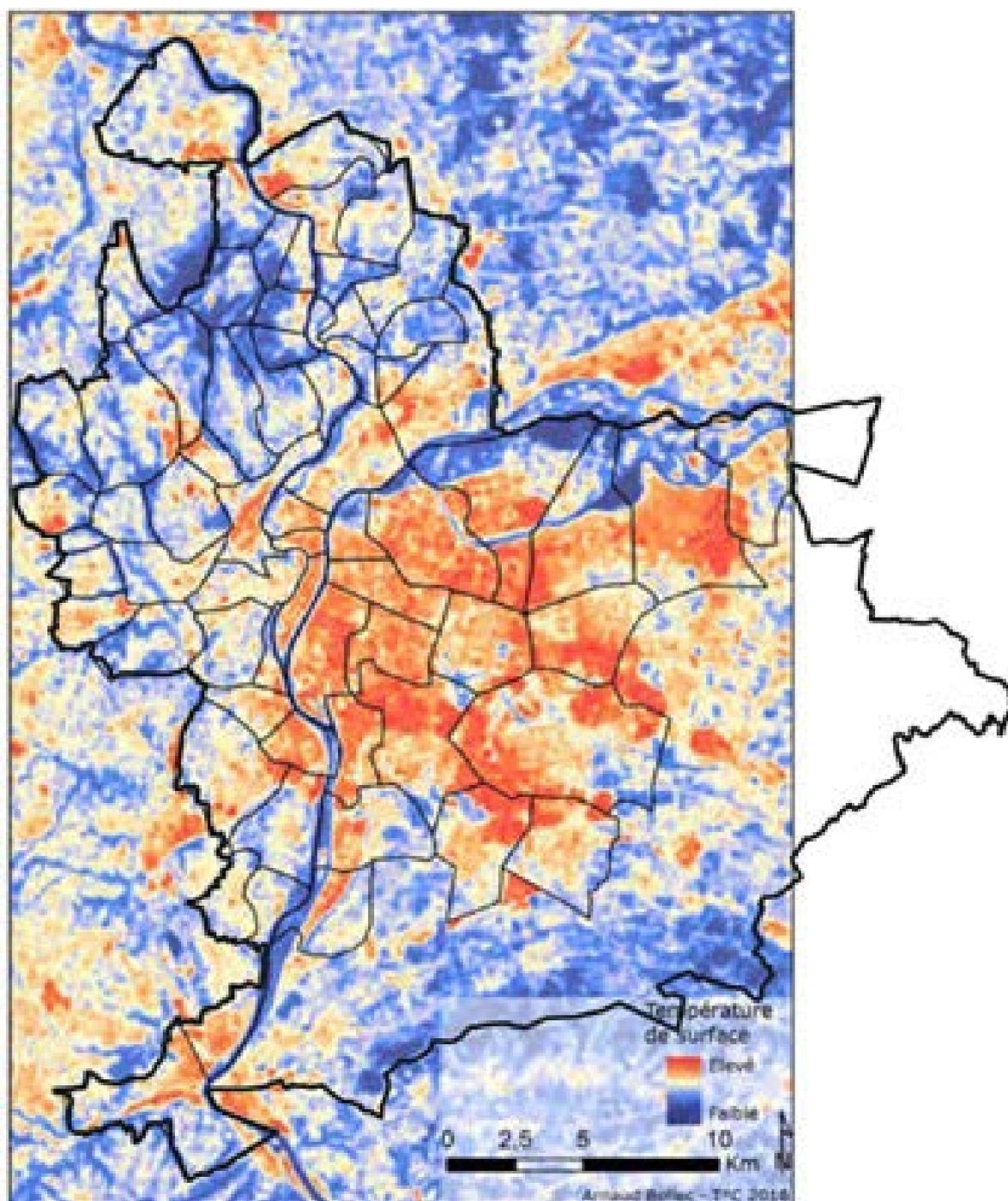
72. Métropole de Lyon, Assises des quartiers populaires, 2022

73. Schéma des impacts du changement climatique, Urbalyon, 2023



Carte de température des surfaces au sol sur le Scot de l'agglomération lyonnaise

Source : mission d'étude paysages, sols et résilience – SEPAL – BASE - Travaux de recherches d'Arnaud Bellec – 2023



Des habitants en proximité avec des infrastructures fortement exposés aux nuisances et pollutions :

Sur le territoire de la métropole de Lyon, le trafic routier est à l'origine d'une part importante de la pollution atmosphérique : 58% pour le dioxyde d'azote (NO₂), émis à plus de 94% par les moteurs diesel, et 18% pour les particules fines (PM₁₀ et PM_{2,5})⁷⁴. Les quartiers sont fortement exposés à ces pollutions du fait de la proximité des grandes infrastructures routières.

Les conditions de vie dans les quartiers sont aussi dégradées par les nuisances sonores comme indiqué plus haut dans le diagnostic (cf. Partie mobilité). Les bâtiments le long des infrastructures routières sont particulièrement exposés, certains classés en points noirs du bruit (exposition à plus de 68dB(A) en Lden) comme illustré sur deux quartiers ci-dessous.

La mise en place de la ZFE à Lyon est un levier pour réduire l'exposition aux pollutions tout en étant aussi une contrainte pour les habitants des quartiers, faute d'accès à d'autres modes de mobilité⁷⁵. Néanmoins cet impact n'a pas été mesuré finement.

L'exposition continue à ce type de nuisances, notamment à des niveaux élevés, peut engendrer des effets multiples sur la santé (pollution : irritations, gênes, maladies respiratoires ou cardiovasculaires, ... ; bruit : effets auditifs, troubles du sommeil, stress, troubles cardiovasculaires...). Les enfants subissent les conséquences les plus graves de la pollution de l'air⁷⁶, beaucoup vivent dans les quartiers populaires.

Déchets et économie circulaire : une problématique de gestion des déchets

La production et la gestion des déchets constituent un enjeu prégnant dans les quartiers.

Au niveau national, la consommation de produits est plutôt en hausse ces dernières années⁷⁷ :

- Textile et habillement : en valeur, on observe un fléchissement de la consommation depuis la crise économique de 2008, mais dans le même temps on estime qu'en moyenne une personne achète 40% de vêtements de plus qu'il y a 15 ans. Les dépenses annuelles étaient de 10,5 kg par habitant en 2021.
- Meubles : en 2021, les ventes de meubles en France sont fortement en hausse : plus de 14 % entre 2021 et 2020. Le taux de réemploi reste bas du fait de la détérioration des meubles lors de leur collecte.

Il n'existe pas de données sur les biens de consommation dans les quartiers de la politique de la ville. Les habitants évoluant dans une société de consommation qui incite à acheter neuf ou changer rapidement de vêtements/de mobilier, on pourrait faire penser qu'ils consomment autant. Pour autant, cette tendance a été démentie, mettant en évidence dans les modes de vie populaires des pratiques de débrouille et d'économie, à faible impact écologique⁷⁸.

Néanmoins, lors des Assises⁷⁹, il a été évoqué une consommation quotidienne impliquant beaucoup de déchets, du fait du poids de la fast fashion, d'un manque d'informations sur les recycleries, des tissus abimés par les punaises de lit, et de l'absence de fonds pérenne dédié au réemploi. Les modalités de recyclage et de réemploi sont également insuffisantes sur les quartiers avec des déchetteries trop éloignées, un problème d'accessibilité en transport, des horaires trop réduits, un manque de lieux de réparation, de réemploi et de réutilisation (dons, troc, recyclerie). Les habitants souhaiteraient des lieux de ressourceries publiques, des espaces de réparation, améliorer les espaces communs de tri, des modalités de tri et de récupération plus efficaces (dont déchets verts), des infrastructures de proximité accessibles et adaptées pour une utilisation facile pour tous. Ils ont exprimé également des pistes pour faciliter les initiatives pour le réemploi :

- Développer des partenariats,
- Mettre à disposition des locaux,
- Créer des emplois d'ultra proximité avec le budget «déchets / propreté»

Et pour sensibiliser à la consommation responsable :

- Sensibiliser dans les écoles, les cantines et les centres sociaux,
- Développer des dispositifs incitatifs, une communication positive sur la seconde main en appui des conseils de quartiers, ,
- Utiliser des formats divers de communication : vidéos pédagogiques, communication "flash", porte à porte, campagne humoristique, visite de centres de tri).

L'économie circulaire (recyclage, réemploi, ...) se développe progressivement dans les quartiers pour des questions financières, tout en répondant à un besoin de sobriété⁸⁰. L'économie sociale et solidaire (ESS) constitue un levier d'action pour s'engager dans la transition écologique car elle allie souvent l'économie, l'écologie et le social. L'économiste Danièle Demoustier préconisait la construction d'un nouveau récit sur la consommation, notamment à travers l'ESS, à partager auprès des populations précaires, de manière à renverser l'idée du progrès passant par la consommation vers l'idée du mieux-être par la transition écologique.

74. ATMO, 2019

75. Les cahiers du Développement social urbain, juillet 2023

76. Les cahiers du Développement social urbain, juillet 2023

77. Travail en cours à la DPDP sur les matériaux

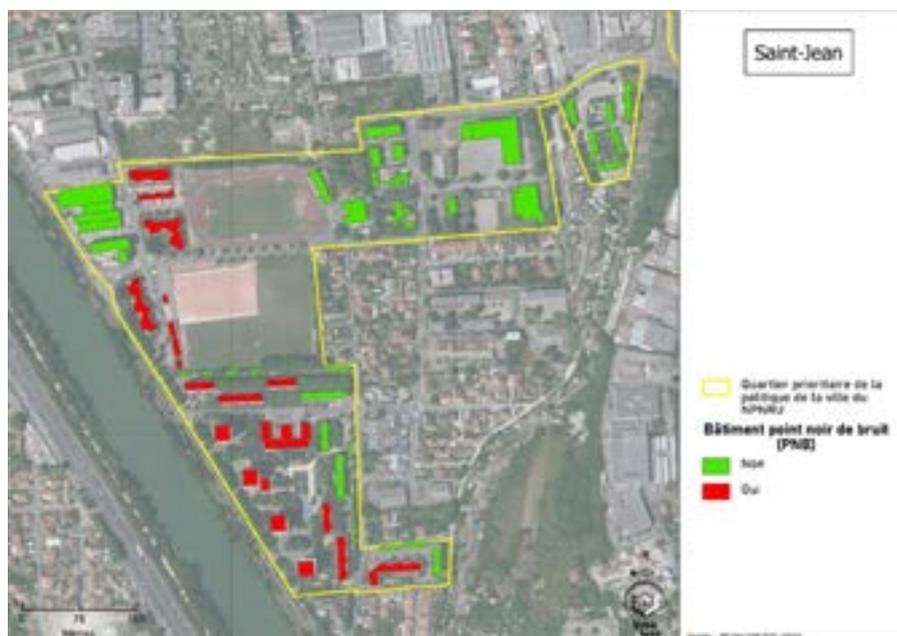
78. Les cahiers du Développement social urbain, juillet 2023

79. Métropole de Lyon, Assises des quartiers populaires, 2022

80. Labocités, Transition écologique et solidaire des quartiers populaires, 2020

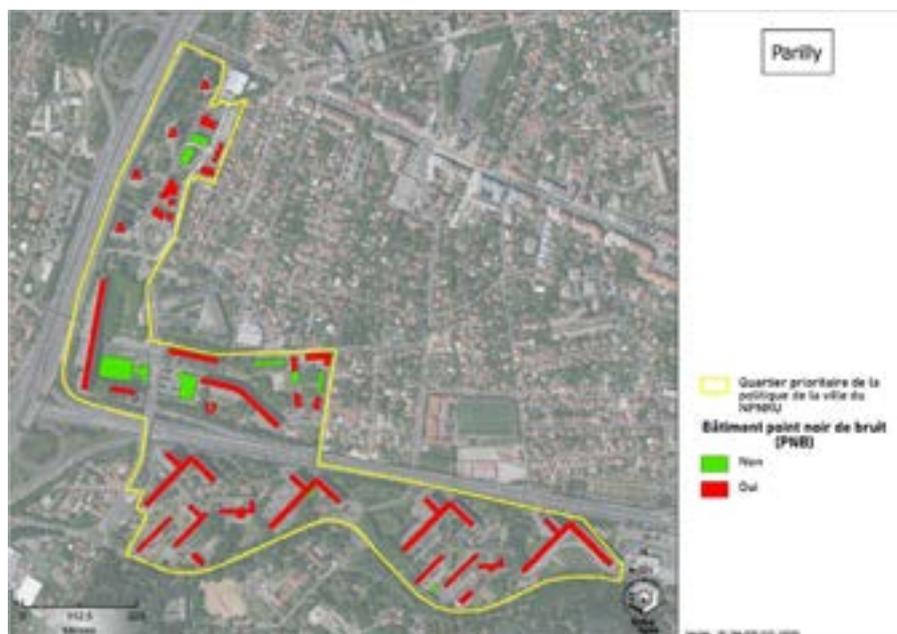
Points noirs du bruit au bâtiment dans le quartier Saint-Jean

Source : Ademe, 2021



Points noirs du bruit au bâtiment dans le quartier Parilly

Source : Ademe, 2021



Limite méthodologique : ces cartes ont été réalisées à partir des données bruit échéance 3 qui ne tiennent pas compte des façades calmes ; les données échéance 4 permettraient une vision plus proche de la réalité en répartissant la population exposée sur l'ensemble des façades.

Initiatives en faveur de l'écologie pour faire face aux enjeux du changement climatique

Face à l'urgence économique, sociale et environnementale, l'action publique, à l'échelle nationale et locale, déploie un arsenal de droit commun ou spécifique en faveur de la résilience. La métropole de Lyon ne déroge pas à ce mouvement, en s'engageant en faveur de la transition écologique, au travers d'une série de dispositifs et politiques publiques.

La vulnérabilité particulièrement forte des habitants des quartiers et plus globalement les inégalités sociales et environnementales, imposent de traiter la résilience en intégrant les enjeux de justice sociale, à l'échelle métropolitaine et à l'échelle des quartiers.

Une politique de transition écologique assez récente dans le droit commun et entièrement émergente dans les QPV

Ces dernières années, la France s'est engagée et a consolidé un droit commun en faveur de

la transition écologique à travers un éventail riche de lois, dispositifs et politiques publiques. Si ces derniers évoquent rarement spécifiquement les QPV, certains de leurs enjeux et objectifs visent les populations vulnérables sur le plan urbain, économique, social ou environnemental.

Néanmoins, il n'existe pas de droit spécifique dédié à la transition écologique pour les QPV. Du national au territorial, la mise en place de la transition écologique concerne l'ensemble du territoire.

Dans son rapport réglementaire du développement durable, la Métropole de Lyon valorise son bilan des politiques publiques engagées, au travers huit thématiques pour la transition socio-environnementale et la résilience : alimentation, écosystèmes, sobriété carbone, pauvreté et inégalités territoriales, économie responsable, mobilité durable et santé. Le rapport évoque à la marge les quartiers QPV bien que ses actions contribuent indirectement à la résilience des quartiers, notamment l'enjeu « Réduire la pauvreté et les inégalités sous toutes les formes ».

Lois et dispositifs principaux de droit commun pour la résilience en France et sur la Métropole lyonnaise

Echelle	Lois, dispositifs, politiques publiques	Objectifs et enjeux	Mise en oeuvre
Europe	Plan de relance Next Generation EU et la « Facilité pour la reprise et la résilience »	Favoriser un investissement massif dans la transition écologique et numérique	
France	Plan national de Relance et de la Résilience (PNRR), 2021	Cohésion sociale et territoriale Santé Résilience économique, sociale et institutionnelle	
	Loi Grenelle de l'Environnement (I, II)	Pour le bâtiment et l'habitat une généralisation des normes de basse consommation énergétique Enjeux sante et qualité et l'air Enjeux biodiversité et création d'une « trame verte »	Mesures incitatives pour la rénovation thermique des logements et bâtiments existants, etc. (Réglementation thermique (RT) 2022) Mise en place d'un plan sur la qualité de l'air Trame verte opposable aux nouveaux projets d'aménagement
	Loi climat et résilience, 2022	Accélérer la transition écologique dans tous les domaines du quotidien	Des logements mieux isolés : Financement du reste à charge. Les ménages, même ceux dont les revenus sont les plus modestes, auront accès à un mécanisme de financement pour régler le reste à charge de leurs travaux de rénovation. Des villes moins polluées : prêt à taux zéro à partir de 2023 pour les ménages les plus modestes qui vivent dans des zones à faibles émissions et souhaiteraient changer de véhicule. Prime à la conversion aux vélos à assistance électrique Un menu végétarien quotidien dans les cantines de l'État
	Loi d'orientation des mobilités (LOM), 2019	Apporter des solutions de mobilité à tous et dans tous les territoires	Mise en place d'aides financières individuelles, de conseil ou d'accompagnement individualisé, services spécifiques, etc. En faveur des personnes vulnérables, sur le plan économique ou social Le développement du covoiturage comme solution de transport au quotidien
	Loi d'accélération des EnR, 2023	Partager la valeur des projets d'énergies renouvelables avec les territoires qui les accueillent	Mécanisme de redistribution de la valeur générée par les projets de production d'électricité par la voie du financement aux projets locaux contre la précarité énergétique, l'efficacité énergétique, rénovation énergétique, de la transition énergétique, entre autres La création du forfait mobilité durable : jusqu'à 400€/an pour aller au travail en covoiturage ou à vélo
Région	Sraddet	Lutte contre le changement climatique, d'air Lutte contre l'artificialisation des sols Protection et de restauration de la biodiversité Prévention et de gestion des déchets	



Métropole de Lyon	<p>Le Plan climat air énergie territorial (PCAET)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Schéma directeur des énergies (SDE) • Plan Oxygène 	<p>La rénovation énergétique des logements publics et privés visant à réduire les consommations de chauffage</p> <p>Ville plus végétale</p> <p>Déplacements moins carbonés</p> <p>Lutte contre la précarité énergétique</p> <p>Développement des énergies renouvelables et de récupération</p> <p>Lutte contre la pollution atmosphérique. Les enjeux sont des habitations moins polluantes, réduction de l'impact du transport entre autres.</p>	<p>Écoréno'v : accompagnement et aides financières pour la rénovation énergétique des bâtiments</p> <p>« À nous l'énergie », soutien au développement de projets photovoltaïques citoyens portée par Coopawatt</p> <p>Développement des pistes cyclables, des stations Vélo'v</p> <p>Plantation de 3 000 arbres pour créer des îlots de fraîcheur et l'accueil de la biodiversité</p> <p>Développement du réseau de chaleur urbain (dont un RCU dans le sud-ouest), alimenté au maximum par des énergies renouvelables ou de récupération</p> <p>Incitation au covoiturage : plateforme de covoiturage du Grand Lyon</p> <p>Extension réseau de pistes cyclables</p> <p>Prime d'achat vélos électriques, vélos cargo, pliables</p> <p>Requalification de l'autoroute A6/A7</p>
	Projet alimentaire territorial (PATLy)	<p>Permettre l'accès de tous les habitants à une alimentation de qualité (restauration scolaire locale et de qualité)</p> <p>Agir pour la justice alimentaire et réduire les précarités alimentaires (soutien à l'urgence alimentaire)</p> <p>Développer une culture locale de l'alimentation responsable</p> <p>Augmenter la part d'aliments produits et consommés localement</p> <p>Transition agricole (diversification des sources, maintien des agriculteurs et transmission, promotion des connections entre les maillons de la chaîne locale alimentaire...)</p>	<p>En cours d'élaboration</p> <p>Elaboration d'une carte numérique des marchés locaux</p>
	Plan piéton	<p>Créer des voies piétonnes sûres, pratiques et agréables</p> <p>Sécuriser les abords des collèges</p> <p>Repenser la circulation entre piétons et voitures</p> <p>Faire évoluer les mentalités</p>	<p>Projets urbains, comme l'apaisement de la Presqu'île ou des Gratte-Ciel, à Villeurbanne</p> <p>Limiter la vitesse de circulation à 30 km/h</p> <p>Des pédibus (ramassage scolaire à pied) pour apprendre les bonnes pratiques dès le plus jeune âge</p>
	Plan de solidarité	<p>Enjeu d'accompagnement complet et adapté aux besoins de tous, en particulier des personnes les plus fragiles, notamment l'axe stratégique d'inclusion et d'émancipation</p>	<p>Travailler dans les quartiers en difficulté pour renforcer l'accès pour toutes et tous aux espaces publics, aux activités sportives, culturelles, de loisirs</p> <p>Le logement social, la prestation de compensation du handicap (PCH), la gratuité des transports en commun, le Revenu Solidarité Jeunes (RSJ)</p>
	Plan santé environnement	<p>Améliorer la santé des habitants en agissant sur les déterminants de santé (tels que l'eau, la qualité de l'air, le bruit, la pollution des sols, l'agriculture, l'alimentation, la mobilité active), sur les publics les plus sensibles</p>	<p>La réduction des inégalités environnementales</p> <p>La protection des publics les plus sensibles</p> <p>Accompagner les publics défavorisés dans la prise en compte des enjeux de santé environnementale</p>
	Plan d'Accompagnement à la Transition et à la Résilience	<p>Soutenir des initiatives éducatives pour un engagement pour répondre à l'urgence environnementale, sociale et économique</p>	<p>Dispositif « clé en main » avec un partenaire associatif référencé</p> <p>Co-construire un projet sur mesure avec un acteur associatif référencé</p>
	Plan nature	<p>Renforcer la végétalisation du territoire et désimperméabiliser le territoire</p> <p>Limiter l'effondrement de la biodiversité, et ses conséquences sur les écosystèmes,</p> <p>Atténuer les effets négatifs liés au réchauffement climatique, et notamment les îlots de chaleur urbains,</p> <p>Répondre à une demande de plus en plus forte des habitantes et habitants d'avoir de la nature à proximité de chez eux.</p>	<p>Plantation de forêts urbaines</p> <p>Création de maillage végétal avec des prairies fleuries, friches urbaines, arbustes d'espèces mellifères</p> <p>Végétalisation des espaces publics et privés (accompagnement et financement de projet de végétalisation auprès des copropriétés et bailleurs sociaux)</p> <p>Désimperméabilisation, infiltration des eaux de pluie (projets urbains et collèges)</p> <p>Restauration des corridors écologiques</p>
	Schéma de promotion des achats responsables	<p>Développer des pratiques d'achats responsables, des nouveaux modèles économiques, accompagner la viabilité environnementale, l'inclusion et la justice sociale</p>	<p>Marché d'achat de matériel informatique reconditionné et de prestations de recyclage</p> <p>10 000 vélos reconditionnés valorisant l'économie circulaire, dont 7 000 fournis par une structure d'insertion professionnelle</p>

Un fourmillement de micro-initiatives et quelques projets phares engageant les QPV dans la transition

Les initiatives locales permettant de renforcer spécifiquement la résilience des QPV se sont beaucoup développées ces dernières années. Un très court panel est recensé ci-dessous. Dans ces projets, l'implication des partenaires associatifs et parapublics et la co-construction avec les habitants sont particulièrement importants.

Les initiatives touchent aux besoins essentiels (se loger, s'alimenter, se déplacer) permettant d'ancrer une écologie dans le quotidien des habitants. Ce sont des initiatives de quartiers avant d'être des initiatives de quartiers populaires : elles se déploient à l'échelle d'un lieu de vie⁸¹. Les initiatives de végétalisation urbaine et celles qui visent à réduire et/ou revaloriser les déchets sont nombreuses et mobilisatrices⁸².

81. Labocités, Transition écologique et solidaire des quartiers populaires, 2020

82. Les cahiers du Développement social urbain, juillet 2023

Quelques initiatives et actions en faveur de la résilience dans les quartiers populaires de la Métropole de Lyon

ALIMENTATION	
<p>Appel à projets « Quartier Fertile », par l'ANRU pour soutenir et déployer l'agriculture urbaine dans les quartiers qui concentrent le plus de difficultés, comme les quartiers de Mermoz/Langlet-Santy (Lyon 8) et La Duchère (Lyon 9), lauréats en 2021</p>	<p>Mermoz et Langlet-Santy - « De la graine à la terre » Ce projet vise à développer une production agricole avec l'accueil de micro-fermes d'aquaponie pour la production biologique de poissons et de végétaux (ancien parking souterrain appartenant à la SACVL), et de cultures verticales pour la production d'herbes aromatiques. Une plateforme de collecte et de valorisation par lombricompostage des biodéchets des marchés forains est également prévue. Un autre volet du projet prévoit la création d'une maison solidaire de l'alimentation en lien avec les associations VRAC et Récup et Gammelles, qui proposerait une partie groupement d'achat, resto-café associatif et cuisine solidaire, en lien avec le jardin partagé et le centre social.</p> <p>La Duchère - « De l'écoquartier à la cité nourricière et solidaire » Il prévoit la construction d'une halle agricole (ferme maraîchère, hall agricole et jardins potagers), un lieu innovant, s'appuyant sur un modèle de gestion collectif qui associe les habitants aux autres acteurs locaux (associations, entreprises, comités de quartier, etc.).</p> <p>D'autres projets d'agriculture urbaine dans les quartiers Saint-Jean (Villeurbanne) : maraîchage, apiculture, compostage Minguettes (Vénissieux) : jardins partagés, ferme maraîchère et pédagogique, pépinière temporaire et activités de fertilisation Mas-du-Taureau (Vaulx-en-Velin) : ferme urbaine, requalification du jardin partagé des Violettes et création d'une pépinière d'insertion</p>
<p>Maison Engagée et Solidaire de l'Alimentation (MESA) par Récup et Gammelles et VRAC Lyon, au cœur du quartier Langlet-Santy à Lyon</p>	<p>Tiers lieu alimentaire qui a comme objectif de créer un espace destiné à réunir citoyens et acteurs de l'alimentation durable pour la lutte contre la précarité et de la participation citoyenne. Elle offre plusieurs espaces et activités : des ateliers cuisine, des événements, un coin enfants, une épicerie en vrac avec des produits bio et de qualité et un restaurant, grâce à la mise en place d'une triple tarification en fonction des moyens de chacun. La Métropole soutient financièrement l'aménagement et l'équipement du lieu. Ce projet est mené par la Ville de Lyon avec la Gonette (monnaie locale citoyenne), l'Association Rhône-Loire pour le développement de l'agriculture biologique (Ardab) et la chaire Transition alimentaire (TrALIM) de l'Université Lumière Lyon 2.</p>
<p>« Tables de quartiers » dans le cadre du PATLY, avec le réseau VRAC</p>	<p>Une initiative pour la démocratie alimentaire sur trois territoires (Saint-Fons : Case à Ligne et jardins de Lucie, Lyon 8 Langlet-Santy, Villeurbanne) concerne les QPV. Le soutien de la démarche VRAC (réseau, points de collecte) est co-financée par les services alimentation et politique de la ville de la Métropole de Lyon. La Métropole distribue également des chèques d'accompagnement à 85% sur l'alimentation</p>
VIVANT ET BIODIVERSITE	
<p>Association « Bergerie urbaine »</p>	<p>Cette association d'agriculture urbaine concilie pâturage itinérant et animations pédagogiques dans des quartiers de la métropole de Lyon. Elle fait paître ses moutons sur divers espaces naturels de la ville (parcs, friches, pieds d'immeubles...) notamment dans les quartiers populaires, et favorise ainsi la création de lien social et la sensibilisation à l'environnement.</p>
<p>Association « Les habitants aux mains vertes »</p>	<p>Ce collectif est accompagné par le centre social et fleurit des micro-espaces dans le quartier de la Saulaie</p>
<p>Sensibilisation sur la biodiversité par la LPO, dans le cadre du PCAET</p>	<p>Actions de sensibilisation sur la biodiversité y compris les mal-aimés en ville (chauves-souris, etc.). Même dans les quartiers sensibles, il y a un véritable intérêt des habitants concernant la biodiversité locale. C'est un sujet qui touche toutes les classes sociales, apportant un enrichissement intellectuel (mieux comprendre ce qui nous entoure) et un sentiment d'utilité en contribuant à la protection de cette biodiversité. Les balades sont aussi un vecteur de lien social et facilitent la transmission des connaissances entre générations</p>
ENERGIE	
<p>Programme métropolitain opérationnel préventif d'accompagnement des copropriétés</p>	<p>En 2020, 101 copropriétés ont été suivies (à Lyon 8, Lyon 5, La Duchère, Meyzieu, Vaulx en Velin, Saint Priest, Saint Fons, Lyon 7) pour récolter des données énergétiques, afin de déclencher au besoin un accompagnement vers des dispositifs d'aide aux travaux de rénovation (EcoReno'v de la Métropole, Habiter mieux copropriétés fragiles de l'ANAH...)</p>
<p>Energie Sprong à Vaulx-en-Velin (Résidence des noirettes)</p>	<p>Démarche de réhabilitation thermique qui a bénéficié à 1 000 logements en utilisant des cloisons d'isolation extérieure préfabriquées. Cette réalisation d'envergure était une première pour la démarche EnergieSprong en France, elle a depuis largement essaimé</p>
<p>Energietour porté par l'ALEC</p>	<p>Démarche de l'ALEC, pour aller à la rencontre des habitants des communes pour sensibiliser et donner des astuces de réduction des consommations d'énergie. Des kits éco confort étaient distribués pour les ménages précaires (dispositifs d'urgence) : joint isolant, bas de porte, film de survitrage.</p>

URBANISME	
Ecoquartier La Duchère	L'écoquartier de la Duchère a été le premier à être labellisé au niveau national et a été pionnier dès le démarrage du programme en intervenant avec une approche innovante de revalorisation et d'aménagement durable en explicitant la place des citoyens au cœur de sa mise en œuvre. L'attention portée, au-delà de la stratégie et la qualité paysagère, à la démarche de co-construction en fait un exemple salué et reconnu sur le territoire. Le quartier a connu une profonde restructuration et renouvellement urbain depuis 2005 (reconstruction, réhabilitation thermique...). D'abord centrée sur la diversification du tissu local, en termes de fonctions comme d'habitat, le projet a progressivement évolué vers un urbanisme durable : renforcement de la sobriété énergétique des bâtiments, démarche HQE, chauffage urbain, récupérateurs d'eau pluviale, éclairage naturel des parties communes... Aujourd'hui, dans une approche bioclimatique, les immeubles sont orientés de manière à bénéficier d'un bon ensoleillement et bénéficient d'un maximum de végétalisation pour lutter contre les îlots de chaleur. La première partie du programme a été le premier Éco-Quartier labellisé en 2013
Projets « Quartiers résilients » porté par l'ANRU	L'ambition de la démarche est que dans les QPV se développent les solutions les plus innovantes et réussies en matière d'énergie, végétalisation, récupération des eaux usées. La Métropole souhaite que ces programmes de renouvellement urbain des quartiers politique de la ville privilégient la réhabilitation/transformation des bâtiments existants sur la démolition/reconstruction, et intègrent les exigences de la transition écologique et les objectifs fixés en termes de production de logements abordables.
Habitat modulaire La Base à Villeurbanne par l'association Le Mas	Projet social qui vise le soutien à la parentalité, un travail sur l'accès aux droits et un suivi de parcours d'insertion/emploi/logement lorsque leur situation administrative le permet. Pour cela, ils ont ouvert un lieu d'accueil et d'hébergement avec 17 « tiny houses », achetées par l'association le Mas à l'entreprise Hekipia, pour des mères isolées en grande précarité avec leurs enfants de moins de trois ans.
« So Coloc », porté par Alliade Habitat	Offre de location d'une colocation citoyenne, en échange d'un loyer modéré, les étudiants participent à un projet utile pour le quartier, à raison de 2 heures en moyenne par semaine. Dans la Cité d'Oullins, 61 étudiants colocalitaires sont répartis dans 13 logements et chacun s'investit dans les 13 associations et structures partenaires du projet (aide à la scolarité, développement durable, culture, solidarité, sport).
ECONOMIE CIRCULAIRE ET DECHETS	
Projet de logistique urbaine – ZAC Gratte-Ciel en lien avec la Ville de Villeurbanne	Ce projet vise à développer la gestion des nombreux chantiers lourds et concomitants de la Zac, et à s'appuyer sur la logistique urbaine du dernier kilomètre en modes actifs pour la livraison des futurs locaux commerciaux et d'activités. L'objectif est d'allier intensification des échanges et apaisement du centre-ville.
Entreprise Emerjean , à Villeurbanne (quartier Saint-Jean)	Entreprise créée dans le cadre de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée. A partir des compétences de ses salariés, elle développe des activités qui répondent aux besoins du quartier, de ses habitants, de ses entreprises et de la collectivité. Plusieurs concernent l'économie circulaire : service de collecte de biodéchets avec plateforme de compostage urbain et maraichage, atelier de retouche couture qui travaille pour des créateurs locaux, des missions avec des crèches pour le lavage des couches lavables, le réemploi de jeux et jouets pour créer une filière de vente de jouets, la collecte et tri de bouteilles plastiques.
Projet Tribox – porté par ABC HLM, créé à Saint-Priest	Solution de tri des encombrants en pied d'immeuble. Devant le problème de l'accumulation des encombrants dans les quartiers prioritaires de la ville qui coûtent cher à envoyer en déchetterie, le bailleur propose aux locataires de déposer leurs encombrants en bas de chez eux, dans un lieu dédié. Une entreprise d'insertion passe ensuite pour faire le tri des matières à l'intérieur du local (meuble, ferraille, plastique...), puis des éco-organismes spécialisés dans le recyclage viennent les chercher et les envoient dans des structures de recyclage. L'avantage du projet est qu'il supprime les coûts de transport et de traitement car ils sont intégrés par les éco-organismes. Les coûts sont ainsi divisés par 3. Ce projet va être déployé sur 15 000 logements, soit 1/3 des logements en politique de la ville du territoire de la métropole de Lyon, avec l'appui de 12 bailleurs partenaires.
Association Bricologis , Vaulx-en-Velin	L'association a vu le jour en août 2016, à partir d'envies et d'élans partagés entre habitants et usagers du quartier Grande Île à Vaulx-en-Velin. Installée en pied d'immeuble, regroupant à la fois des associations, des collectifs et des habitants porteurs de projets, Bricologis propose des ressources techniques et « morales » à ceux qui souhaitent monter en compétences pour faire soi-même et faire ensemble : atelier de bricolage, prêt d'outils, auto-rénovation accompagnée, bureaux partagés, espace de vie sociale, partage de compétences...

EN SYNTHÈSE

Malgré une forte exposition aux effets du changement climatique, les habitants considèrent les problématiques environnementales comme éloignées de leurs préoccupations et non prioritaires. Le décalage est ainsi important entre le discours des institutions et les demandes des habitants. Les questions de transition écologique ne sont entendables qu'en intégrant pleinement les enjeux de justice sociale.

Ainsi, si l'action sur les pratiques alimentaires est un levier pour réduire les gaz à effets de serre, l'analyse de l'alimentation dans les quartiers montre en premier lieu des problèmes d'injustice sociale et de précarité alimentaire : difficultés d'accéder (accès physique et économique) à des produits sains, locaux et de qualité, et ce à des prix abordables. Ce défaut d'accès pose d'importants problèmes de santé publique. Une potentielle corrélation entre précarité alimentaire et traitement anti-diabétique est ainsi perceptible sur certains quartiers : Givors, Feyzin, Saint-Fons, Vénissieux...

Ce constat vaut aussi pour les questions énergétiques où la nécessité d'isoler de manière qualitative les logements peut parfois se heurter à la problématique du coût du logement.

Les habitants des quartiers subissent ainsi une forme de double peine face au changement climatique. Ils subissent de plein fouet les conséquences d'un modèle de développement productiviste (mal bouffe, pollutions, banalisation des espaces urbains, ...) et sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique par manque ou absence de végétation et en raison du fort degré d'imperméabilisation des quartiers.

Les recommandations issues des Assises des quartiers populaires 2023

Les Assises des quartiers populaires sur le thème de la transition ont fait émerger de nombreuses préoccupations, exprimant une tension entre l'impératif de transition et les enjeux de justice sociale.

Les propositions ont été nombreuses pour répondre à cet enjeu de transition inclusive.

CANICULES ET ACCES A L'EAU

Comment remettre l'humain et son bien-être au centre de l'urbanisation ?

- Prendre en compte l'avis des habitants et leurs besoins ainsi que la notion de confort
- Développer une communication et une pédagogie juste et honnête ; lutter contre les lobbies qui peuvent brouiller les messages
- Partager une vision à long et moyen terme
- Faire en sorte que les arrêtés tiennent compte de la justice sociale (ex : ouverture des jardins, piscines...)
- Travailler en priorité sur les copropriétés privées dégradées
- Créer des « fresh spot », c'est à dire des salles rafraîchies ouvertes à toutes et tous lorsqu'il fait très chaud

POLLUTION DE L'AIR ET ZONE A FAIBLES EMISSIONS (ZFE)

- Développer les transports en commun dans les quartiers
- Etendre le périmètre de la ZFE au nord et pas seulement à l'Est
- Déduire les aides avant l'achat des véhicules ; augmenter les aides
- Repenser les positions des parkings relais (plus en lien avec les lignes de métro)
- Mieux informer les métropolitains sur les aides et les solutions de remplacement

PRECARITE ENERGETIQUE

- Mettre en œuvre des moyens financiers tout de suite et à grande échelle
- Distinguer propriétaires bailleurs, propriétaires occupants et locataires
- Sanctionner financièrement les acteurs qui ne respectent pas la législation en vigueur
- Former les syndicats ; A compléter par du recrutement et de la formation dans le BTP
- Informer en allant en bas d'immeubles -permanence en bas d'immeuble avec une information claire et lisible

CRISE SANITAIRE

Comment maintenir le contact en temps de crise ?

- Être plus attentif aux personnes isolées
- Financement des associations sur le long terme
- Renforcer les réseaux de santé, accès à l'hôpital pour les plus vulnérables

PRECARITE ALIMENTAIRE

Comment concilier quantité et qualité ?

- S'attacher à résoudre le paradoxe entre gaspillage alimentaire (y compris par les vendeurs/la distribution et par les familles) et précarité alimentaire ; Sensibiliser à travers les repas à la cantine ; intégrer les habitants
- Développer les circuits courts (type les Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne- AMAP) avec distribution dans les lieux publics (type bibliothèque)



- Trouver un système de réservation des produits souples (essais, prix différenciés ...)
- Diversifier les propositions commerciales et l'offre alimentaire à diversifier sur le territoire
- Multiplier les épiceries solidaires
- Inclure dans les choix politiques la culture de la terre dans les quartiers ; Formation commune des acteurs de terrain sur l'agriculture urbaine (associations, conseils de quartier, collectifs d'habitants ...)
- Faire une étude des besoins alimentaires des populations (où ? lesquels ?)
- Mettre en place un système d'achats groupés
- S'appuyer sur les grands changements de vie (arrivée d'un enfant, déménagement ...) qui peuvent être des moments propices aux changements de comportement

GESTION DES DECHETS

Comment sensibiliser, informer et mieux communiquer ?

- Utiliser des formats divers de communication: vidéos pédagogiques, communication "flash", sensibilisation répétitive
- Encourager les initiatives citoyennes
- Faire du porte-à-porte
- Développer des campagnes humoristiques sur le sujet et des visites de centres de tri
- Porter la bonne parole dans les écoles L
- Lutter contre les incivilités (jet par la fenêtre)

GESTION DES DECHETS

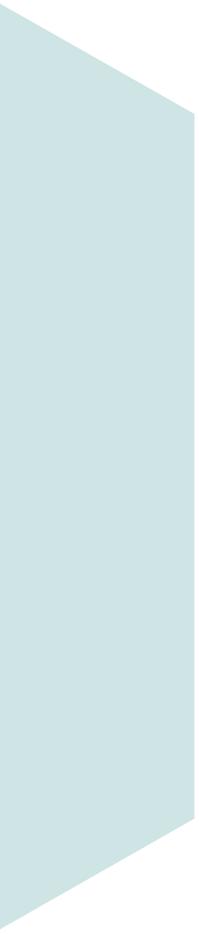
Comment partager les bonnes pratiques du ré-emploi, recyclage, consignes ?

- Uniformiser le système de tri des déchets à l'échelle nationale Être transparent auprès des citoyens
- Montrer les conséquences par une communication plutôt négative
- Pénaliser les dépôts sauvages
- Dans les nouveaux aménagements, expliquer où sont les locaux poubelles et les modalités d'usage
- Prôner le zéro déchet dans les cantines
- Favoriser l'implantation d'acteurs de la seconde main et du ré-emploi dans les quartiers
- Mettre en place un système de collecte des encombrants par tel ou internet
- Vérifier que les enseignes récupèrent les objets

« Nous on aime bien aussi avoir des habits neufs. »

« Ce n'est pas la population qui pollue le plus et pourtant elle subit les effets. »





ANNEXES





Facteurs de risque et de protection : pour une lecture transversale de l'état de santé des habitants

Les déterminants de santé offrent une lecture transversale du territoire et de ses composantes. En effet, ils sont interdépendants et en interaction entre eux, puisque la santé d'un individu est le résultat de la combinaison de plusieurs facteurs. Au cours de sa vie, une personne est exposée simultanément à plusieurs facteurs, agissant négativement ou positivement sur sa santé. Il est alors nécessaire de considérer un ensemble suffisamment large de déterminants pour promouvoir efficacement la santé des habitants de chaque territoire.

La présente annexe chapitre propose ainsi une lecture transversale du diagnostic des QPV de la métropole de Lyon par déterminant de santé afin d'identifier les leviers d'actions à mobiliser pour contribuer à l'amélioration de la santé des habitants de ces quartiers.

Il s'agit d'une lecture à l'échelle de l'ensemble de la métropole qui masque des disparités entre QPV.



Déterminants de santé	Facteurs de risque	Facteurs de protection
Facteurs socio-économiques		
Profil démographique	<p>Une surreprésentation des familles monoparentales (16% contre 9% dans le reste du territoire) et des ménages de plus de 5 personnes</p> <p>Une tendance récente au vieillissement de la population</p> <p>Une proportion de personnes âgées vivant seules à leur domicile en augmentation avec l'âge, les femmes étant plus impactées</p> <p>Les référents des familles monoparentales sont très majoritairement des mamans et souvent avec un profil de familles nombreuses</p> <p>Un référent de famille plus jeune, moins actif en emploi, plus exposées au chômage, avec un plus faible niveau de qualification inférieur</p>	Une population plus jeune
Revenu et statut social	Quatre habitants sur dix qui vivent sous le seuil de pauvreté, soit 65 000 personnes	Une progression du revenu médian des QPV entre 2015 et 2018 mais moins rapide que celui du territoire
Populations vulnérables	<p>Deux fois plus d'immigrés sont résidents des quartiers prioritaires</p> <p>Une population immigrée moins diplômée et un taux de chômage plus élevé</p>	
		Des initiatives à l'œuvre dans les quartiers pour lutter contre les inégalités de genre
Accès à l'emploi	79% des nouveaux établissements sous le régime de micro-entreprise aux activités précaires et/ou pénibles : livraison, transports de personnes, nettoyage	Un doublement du nombre d'établissements sans salarié depuis 214
	Concentration des activités dans le BTP et commerces de détail	Un taux de chômage historiquement bas
	Faible part des activités de services	Un recul du chômage plus marqué
	Les PCS dominés par les ouvriers et les employés (2,4 et 1,5 fois plus élevées dans les QPV)	Mise en œuvre de plusieurs dispositifs : « Zéro chômeur », cités de l'emploi, ...
	A niveau de qualification comparable, des emplois souvent moins qualifiés	
	<p>Des populations ouvrières et employées restent sur-représentées parmi les actifs en emploi</p> <p>Des risques professionnels accrus liés à des conditions néfastes sur leur santé physique et mentale en lien avec la pénibilité du travail</p> <p>Des risques plus élevés de précarité économique</p>	Mais une progression des professions intermédiaires favorable à une relative amélioration vers plus de mixité sociale.
Accès à l'éducation	Une plus faible réussite scolaire	
	Des méthodes d'apprentissage inadaptés	Existence de programmes de réussite éducative dans la quasi-totalité des QPV
	Une proportion plus forte de personnes sans diplôme	Mais une progression des diplômés post-bac
	Persistance du nombre élevé de jeunes NEET	
Accès à la culture	La difficulté de s'approprier l'offre culture par manque de légitimité	Existence de nombreux dispositifs et augmentation du nombre de projets culturels
	La fermeture d'établissements	Une forte dynamique associative et une offre de proximité favorable au lien social
	Des difficultés d'accès	La présence de structures d'éducation populaires permettant d'assurer une animation en période estivale
	Le manque de connaissance de l'offre culturelle	Une augmentation des bénéficiaires des animations culturelles

Déterminants de santé	Facteurs de risque	Facteurs de protection
Facteurs environnementaux		
Milieus naturels et biodiversité	Une carence en espaces verts et de nature	Mais des espaces jugés apaisés et qui restent ouverts à tou.te.s
	Des espaces verts peu accessibles et vandalisés	
	Des difficultés d'accès aux points d'eau	
	Une accentuation de la problématique des espèces invasives	
Risques, pollutions et nuisances	Des quartiers concernés par des dépassements des seuils de concentration en dioxyde d'azote	
	Une plus forte exposition au bruit	
	La persistance de nombreuses incivilités (nuisances, propreté, ...) et un sentiment d'insécurité	
Logement	Une dominance du parc locatif social construit avant 1975	Des programmes de rénovation énergétique des logements sociaux et une amélioration du confort thermique
	La majorité des logements énergivore (étiquette D et +)	
	De nombreux familles en situation de précarité énergétique	
	Un inconfort d'été accentué par une exposition forte aux ICU	
	Isolement résidentiel et faible mobilité résidentielle des populations vieillissantes	
Espaces publics, squares	Un fort sentiment d'insécurité	
Accès aux équipements et commerces	Un manque de diversité de l'offre commerciale de proximité	Le développement d'une offre structurante en TC
		La présence d'une diversité de marché accessibles vecteur de lien social
Système de soins		
Offre de soins	Déficit de l'offre de soins, tant en médecins généralistes que médecins spécialistes	
	Un nombre important de médecins en fin d'activité et risque de non-renouvellement	
	Déficit de l'offre en équipements de santé	
Accès aux soins	Un non-recours aux soins plus fréquent pour des raisons financières	
	Un renoncement aux droits aux soins	
Promotion et prévention	Des difficultés « d'aller vers »	De nombreux dispositifs gratuits en faveur de la prévention et promotion de la santé
	Une problématique de santé mentale en forte augmentation chez les jeunes	



Déterminants de santé	Facteurs de risque	Facteurs de protection
Comportements individuels		
Mobilité	Des ménages monoparentaux en situation de sur-mobilité fragilisante	Une forte pratique de la marche à pied (certes contrainte) qui représente 41,5% des déplacements
	Un usage marginal du vélo	Une offre en Vélo'V accessible à 60% des habitants
	Un usage plus marqué de la voiture dans les QPV hors centre	
	Des inégalités de genre exacerbées	
	Un enclavement de certains quartiers liés à la présence de grandes infrastructures	
	Une plus forte accidentologie routière et une pratique vélo non sécurisée	
Activités physiques et sportives	Des inégalités de genre pour l'accès aux activités sportives	La présence en accès libre à des équipements sportifs
		Des lieux propices au lien social
Alimentation	Existence de « désert alimentaire »	
	De façon générale un manque de diversités d'enseignes, de commerces primeur	
	Une surconsommation de produits de faible qualité nutritionnelle	
	De nombreuses situations de précarité alimentaire	
Addictions		



Quelques initiatives et actions en faveur de la transition écologique dans les quartiers prioritaires de la métropole de Lyon

ALIMENTATION	
<p>Appel à projets « Quartier Fertile », par l'ANRU pour soutenir et déployer l'agriculture urbaine dans les quartiers qui concentrent le plus de difficultés, comme les quartiers de Mermoz/Langlet-Santy (Lyon 8) et La Duchère (Lyon 9), lauréats en 2021</p>	<p>Mermoz et Langlet-Santy - « De la graine à la terre » Ce projet vise à développer une production agricole avec l'accueil de micro-fermes d'aquaponie pour la production biologique de poissons et de végétaux (ancien parking souterrain appartenant à la SACVL), et de cultures verticales pour la production d'herbes aromatiques. Une plateforme de collecte et de valorisation par lombricompostage des biodéchets des marchés forains est également prévue. Un autre volet du projet prévoit la création d'une maison solidaire de l'alimentation en lien avec les associations VRAC et Récup et Gamelles, qui proposerait une partie groupement d'achat, resto-café associatif et cuisine solidaire, en lien avec le jardin partagé et le centre social.</p> <p>La Duchère - « De l'écoquartier à la cité nourricière et solidaire » Il prévoit la construction d'une halle agricole (ferme maraîchère, hall agricole et jardins potagers), un lieu innovant, s'appuyant sur un modèle de gestion collectif qui associe les habitants aux autres acteurs locaux (associations, entreprises, comités de quartier, etc.).</p> <p>D'autres projets d'agriculture urbaine dans les quartiers Saint-Jean (Villeurbanne) : maraîchage, apiculture, compostage Minguettes (Vénissieux) : jardins partagés, ferme maraîchère et pédagogique, pépinière temporaire et activités de fertilisation Mas-du-Taureau (Vaulx-en-Velin) : ferme urbaine, requalification du jardin partagé des Violettes et création d'une pépinière d'insertion</p>
<p>Maison Engagée et Solidaire de l'Alimentation (MESA) par Récup et Gamelles et VRAC Lyon, au cœur du quartier Langlet-Santy à Lyon</p>	<p>Tiers lieu alimentaire qui a comme objectif de créer un espace destiné à réunir citoyens et acteurs de l'alimentation durable pour la lutte contre la précarité et de la participation citoyenne. Elle offre plusieurs espaces et activités : des ateliers cuisine, des événements, un coin enfants, une épicerie en vrac avec des produits bio et de qualité et un restaurant, grâce à la mise en place d'une triple tarification en fonction des moyens de chacun. La Métropole soutient financièrement l'aménagement et l'équipement du lieu. Ce projet est mené par la Ville de Lyon avec la Gonette (monnaie locale citoyenne), l'Association Rhône-Loire pour le développement de l'agriculture biologique (Ardab) et la chaire Transition alimentaire (TrALIM) de l'Université Lumière Lyon 2.</p>
<p>« Tables de quartiers » dans le cadre du PATLY, avec le réseau VRAC</p>	<p>Une initiative pour la démocratie alimentaire sur trois territoires (Saint-Fons : Case à Ligne et jardins de Lucie, Lyon 8 Langlet-Santy, Villeurbanne) concerne les QPV. Le soutien de la démarche VRAC (réseau, points de collecte) est co-financée par les services alimentation et politique de la ville de la Métropole de Lyon. La Métropole distribue également des chèques d'accompagnement à 85% sur l'alimentation</p>
VIVANT ET BIODIVERSITE	
<p>Association « Bergerie urbaine »</p>	<p>Cette association d'agriculture urbaine concilie pâturage itinérant et animations pédagogiques dans des quartiers de la métropole de Lyon. Elle fait paître ses moutons sur divers espaces naturels de la ville (parcs, friches, pieds d'immeubles...) notamment dans les quartiers populaires, et favorise ainsi la création de lien social et la sensibilisation à l'environnement.</p>
<p>Association « Les habitants aux mains vertes »</p>	<p>Ce collectif est accompagné par le centre social et fleurit des micro-espaces dans le quartier de la Saulaie</p>
<p>Sensibilisation sur la biodiversité par la LPO, dans le cadre du PCAET</p>	<p>Actions de sensibilisation sur la biodiversité y compris les mal-aimés en ville (chauves-souris, etc.). Même dans les quartiers sensibles, il y a un véritable intérêt des habitants concernant la biodiversité locale. C'est un sujet qui touche toutes les classes sociales, apportant un enrichissement intellectuel (mieux comprendre ce qui nous entoure) et un sentiment d'utilité en contribuant à la protection de cette biodiversité. Les balades sont aussi un vecteur de lien social et facilitent la transmission des connaissances entre générations</p>
ENERGIE	
<p>Programme métropolitain opérationnel préventif d'accompagnement des copropriétés</p>	<p>En 2020, 101 copropriétés ont été suivies (à Lyon 8, Lyon 5, La Duchère, Meyzieu, Vaulx en Velin, Saint Priest, Saint Fons, Lyon 7) pour récolter des données énergétiques, afin de déclencher au besoin un accompagnement vers des dispositifs d'aide aux travaux de rénovation (EcoReno'v de la Métropole, Habiter mieux copropriétés fragiles de l'ANAH...)</p>
<p>Energie Sprong à Vaulx-en-Velin (Résidence des noirettes)</p>	<p>Démarche de réhabilitation thermique qui a bénéficié à 1 000 logements en utilisant des cloisons d'isolation extérieure préfabriquées. Cette réalisation d'envergure était une première pour la démarche EnergieSprong en France, elle a depuis largement essaimé</p>
<p>Energietour porté par l'ALEC</p>	<p>Démarche de l'ALEC, pour aller à la rencontre des habitants des communes pour sensibiliser et donner des astuces de réduction des consommations d'énergie. Des kits éco confort étaient distribués pour les ménages précaires (dispositifs d'urgence) : joint isolant, bas de porte, film de survitrage.</p>



URBANISME	
Ecoquartier La Duchère	L'écoquartier de la Duchère a été le premier à être labellisé au niveau national et a été pionnier dès le démarrage du programme en intervenant avec une approche innovante de revalorisation et d'aménagement durable en explicitant la place des citoyens au cœur de sa mise en œuvre. L'attention portée, au-delà de la stratégie et la qualité paysagère, à la démarche de co-construction en fait un exemple salué et reconnu sur le territoire. Le quartier a connu une profonde restructuration et renouvellement urbain depuis 2005 (reconstruction, réhabilitation thermique...). D'abord centrée sur la diversification du tissu local, en termes de fonctions comme d'habitat, le projet a progressivement évolué vers un urbanisme durable : renforcement de la sobriété énergétique des bâtiments, démarche HQE, chauffage urbain, récupérateurs d'eau pluviale, éclairage naturel des parties communes... Aujourd'hui, dans une approche bioclimatique, les immeubles sont orientés de manière à bénéficier d'un bon ensoleillement et bénéficient d'un maximum de végétalisation pour lutter contre les îlots de chaleur. La première partie du programme a été le premier Éco-Quartier labellisé en 2013
Projets « Quartiers résilients » porté par l'ANRU	L'ambition de la démarche est que dans les QPV se développent les solutions les plus innovantes et réussies en matière d'énergie, végétalisation, récupération des eaux usées. La Métropole souhaite que ces programmes de renouvellement urbain des quartiers politique de la ville privilégient la réhabilitation/transformation des bâtiments existants sur la démolition/reconstruction, et intègrent les exigences de la transition écologique et les objectifs fixés en termes de production de logements abordables.
Habitat modulaire La Base à Villeurbanne par l'association Le Mas	Projet social qui vise le soutien à la parentalité, un travail sur l'accès aux droits et un suivi du parcours d'insertion/emploi/logement lorsque leur situation administrative le permet. Pour cela, ils ont ouvert un lieu d'accueil et d'hébergement avec 17 « tiny houses », achetées par l'association le Mas à l'entreprise Hekipia, pour des mères isolées en grande précarité avec leurs enfants de moins de trois ans.
« So Coloc » , porté par Alliade Habitat	Offre de location d'une colocation citoyenne, en échange d'un loyer modéré, les étudiants participent à un projet utile pour le quartier, à raison de 2 heures en moyenne par semaine. Dans la Cité d'Oullins, 61 étudiants colocalitaires sont répartis dans 13 logements et chacun s'investit dans les 13 associations et structures partenaires du projet (aide à la scolarité, développement durable, culture, solidarité, sport).
ECONOMIE CIRCULAIRE ET DECHETS	
Projet de logistique urbaine – ZAC Gratte-Ciel en lien avec la Ville de Villeurbanne	Ce projet vise à développer la gestion des nombreux chantiers lourds et concomitants de la Zac, et à s'appuyer sur la logistique urbaine du dernier kilomètre en modes actifs pour la livraison des futurs locaux commerciaux et d'activités. L'objectif est d'allier intensification des échanges et apaisement du centre-ville.
Entreprise Emerjean , à Villeurbanne (quartier Saint-Jean)	Entreprise créée dans le cadre de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée. A partir des compétences de ses salariés, elle développe des activités qui répondent aux besoins du quartier, de ses habitants, de ses entreprises et de la collectivité. Plusieurs concernent l'économie circulaire : service de collecte de biodéchets avec plateforme de compostage urbain et maraichage, atelier de retouche couture qui travaille pour des créateurs locaux, des missions avec des crèches pour le lavage des couches lavables, le réemploi de jeux et jouets pour créer une filière de vente de jouets, la collecte et tri de bouteilles plastiques.
Projet Tribox – porté par ABC HLM, créé à Saint-Priest	Solution de tri des encombrants en pied d'immeuble. Devant le problème de l'accumulation des encombrants dans les quartiers prioritaires de la ville qui coûtent cher à envoyer en déchetterie, le bailleur propose aux locataires de déposer leurs encombrants en bas de chez eux, dans un lieu dédié. Une entreprise d'insertion passe ensuite pour faire le tri des matières à l'intérieur du local (meuble, ferraille, plastique...), puis des éco-organismes spécialisés dans le recyclage viennent les chercher et les envoient dans des structures de recyclage. L'avantage du projet est qu'il supprime les coûts de transport et de traitement car ils sont intégrés par les éco-organismes. Les coûts sont ainsi divisés par 3. Ce projet va être déployé sur 15 000 logements, soit 1/3 des logements en politique de la ville du territoire de la métropole de Lyon, avec l'appui de 12 bailleurs partenaires.
Association Bricologis , Vaulx-en-Velin	L'association a vu le jour en août 2016, à partir d'envies et d'élan partagés entre habitants et usagers du quartier Grande Île à Vaulx-en-Velin. Installée en pied d'immeuble, regroupant à la fois des associations, des collectifs et des habitants porteurs de projets, Bricologis propose des ressources techniques et « morales » à ceux qui souhaitent monter en compétences pour faire soi-même et faire ensemble : atelier de bricolage, prêt d'outils, auto-rénovation accompagnée, bureaux partagés, espace de vie sociale, partage de compétences...



Un diagnostic à mettre en perspective

Après plusieurs décennies à tenter de réduire les inégalités urbaines et sociales, les défis de la Politique de la ville, restent plus que jamais immenses. Ils mettent en évidence la tension entre le traitement de l'urgence sociale et la transformation à long terme des territoires, à l'origine de sa genèse.

Cette politique spécifique fait souvent face à de nombreuses critiques, eu égard des bilans au premier regard, tout en se demandant ce qui se serait passé sans elle dans les quartiers populaires. Les critiques concernent son efficacité à résoudre les problèmes structurels que le droit commun lui-même a du mal à résoudre : égalité sociale avec des enjeux qui incluent non seulement la rénovation spatiale des quartiers, mais aussi leur transformation sociale, économique, et environnementale, ainsi qu'une attention particulière portée à la participation citoyenne. La diversité de ses acteurs et partenaires, tels que les élus locaux, les bailleurs sociaux, l'éducation nationale, les acteurs économiques, les parents d'élèves et les services de sécurité, rend difficile la convergence de l'analyse des causes et des conséquences du mal être de ces quartiers.

Il est intéressant d'examiner l'évolution des stratégies de cette politique

au fil du temps, notamment des changements de cap et leurs impacts sur les résultats obtenus. Des chercheurs comme Philippe ESTEBE et Renaud EPSTEIN, soulignent la nécessité d'une nouvelle approche territoriale des politiques publiques, reconnaissant que la question urbaine ne se réduit pas mécaniquement à la question sociale et inversement. Son caractère limité dans le temps (logique contractuelle) et son manque de résultats positifs face à la complexité des problèmes que les quartiers populaires vivent, démontrent la limite de son rôle en tant que politique réparatrice et transformatrice qu'on lui a confié autrefois.

De nouvelles perspectives méthodologiques émergent comme la mise en œuvre d'une territorialisation de l'action publique intégrée à l'échelle des quartiers et qui reformulerait l'action publique au plus près des réalités territoriales.

L'agglomération lyonnaise, déjà engagé la métropolisation depuis 2015, acte désormais la territorialisation à l'échelle des CTM : celle des politiques urbaines et sociales et déjà en place avec un objectif d'hybridation.

Il y a là des pistes d'observation et d'évaluation de l'impact de cette méthode sur les quartiers populaires.





Agence d'**Urbanisme** de l'aire
métropolitaine **lyonnaise**

Tour Part-Dieu, 23^e étage
129 rue Servient
69326 Lyon Cedex 3
Tél. : +33(0)4 81 92 33 00
www.urbalyon.org

Directeur de publication : **Damien Caudron**
Réfèrent : **Caroline Testut** c.testut@urbalyon.org

Ce rapport résulte d'un travail associant les métiers
et compétences de l'ensemble du personnel de l'Agence d'urbanisme

La réalisation de ce rapport a été permise par la mutualisation
des moyens engagés par les membres de l'Agence d'urbanisme